La Congrégation et les prétoriens / Urbain Gohier

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Gohier, Urbain (1862-1951). Auteur du texte. La Congrégation et les prétoriens / Urbain Gohier. 1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Bibliothèque nationale de France

-

Direction des collections

-

Département Philosophie, Histoire, Science de l'homme

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bibliothèque nationale de France – Paris

Direction des Collections

A l'exception des reproductions effectuées pour l'usage privé du copiste, les œuvres protégées par le code de la propriété intellectuelle ne peuvent être reproduites sans autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

Dans l'intérêt de la recherche les utilisateurs de la présente microforme sont priés de signaler au département de la Bibliothèque nationale de France qu'ils entreprendraient et publieraient à l'aide de ce document.

Urbain GOHIER

La Congrégation et les Prétoriens

RB

PARIS

ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE

23, BOULEVARD DES ITALIENS, 23

1899

La Congrégation et les Prétoriens

Lb-57
12582

5054334

Châteauroux. — Typ. et Stér. A. Majesté et L. Bouchardeau, A. Mellotté, sr

Urbain GOHIER

La Congrégation et les Prétoriens

BIBLIOTHÈQUE ... R.F. ... IMPRIMÉS

RB

PARIS
ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE
23, BOULEVARD DES ITALIENS, 23
1899

« Les éternels ennemis du peuple et de la patrie, les internationaux de Coblentz et les internationaux de Rome, appuyés par les internationaux de la finance, ont tramé ce complot détestable et conçu cet audacieux espoir : de lancer sur la nation l'armée nationale. »

L'avertissement qu'on donnait en ces termes, il y a douze mois, à la première page de *l'Armée contre la Nation*, n'a plus besoin d'être expliqué. D'un bout à l'autre de l'année, les faits ont parlé chaque jour. Les crimes accumulés, la rébellion permanente, les défis, les attentats impunis, ont épouvanté ce qui reste d'honnêtes citoyens dans le pays.

L'Armée prétorienne est en révolte : non pas l'armée des trois millions de Français que la mobilisation enverrait à la frontière ; non pas même l'armée des quatre cent mille petits jeunes gens à l'instruction dans les casernes ; mais l'Armée des vingt-deux mille fonctionnaires habillés de rouge et de bleu, galonnés, emplumés, que la loi frappe d'incapacité politique et que la sottise populaire entoure d'un prestige bouffon.

Derrière l'armée rouge manœuvre l'armée noire ;

les **1.468** Congrégations de France, les deux cent mille frocards assermentés au pape italien, commandés par le général allemand des Jésuites, riches de dix milliards, détenant d'immenses propriétés foncières, des paquets de valeurs mobilières et des capitaux de roulement assez énormes pour organiser en quarante-huit heures la débâcle des fonds publics.

Les complices se partagent la besogne ; tandis que la Congrégation travaille dans l'ombre, les Prétoriens détournent l'attention par leurs bravades.

A Marseille, le général Metzinger, commandant le 15e corps, ayant ramassé ses étoiles sur les sept mille cadavres de Madagascar, incapable de défendre même en manœuvres convenues la ville commise à sa garde, félicite bruyamment les officiers-bourreaux qui cravachent les soldats, et les soldats assassins qui sabrent les civils. Par la presse infâme, il menace le gouvernement d'un *pronunciamiento*, si l'on ose le destituer. A Angers, le général Hardtschmidt, protestant renégat, ayant vendu sa foi pour les plumes d'autruche, soutient que les « cochonneries » du chef du chef de l'Etat surpassent les « cochonneries » de la haute armée. Le colonel de Saxcé, « l'immonde polisson » du 10e d'artillerie, assemble son régiment pour diffamer les honnêtes gens aux sons de la *Marseillaise*, oubliant que les pères de ses soldats entonnaient la *Marseillaise* pour fouailler les Saxcé de Coblentz.

Au colonel de Saxcé s'associe hautement le général Julliard. Au général Hardschmidt s'associe hautement le général Edon, meurtrier du lieutenant Schlumberger. Le colonel Joseph Rigollet voue le 17e régiment d'infanterie au Sacré-Cœur. Le lieutenant-colonel de Coubertin, du 2e cuirassiers, réunit ses officiers et sous-officiers pour les exhorter à l'assassinat. Le général de la

Rocque, de l'artillerie de marine, insulte grossièrement le ministre qui prétend lui faire exercer son métier. L'amiral de Cuverville annonce au pays que le gouvernement « prépare la défaite ». Le général de Pellieux avait dit « la boucherie ». Le général Hervé se solidarise avec l'insurgé Déroulède, puis se dérobe avec d'écœurantes excuses, à l'exemple du lâche Roget.

A chaque nouvel outrage, le gouvernement répond par un acte de faiblesse. Il baisse la tête devant M. Metzinger; il envoie M. de Saxcé à Poitiers, en plein foyer de chouannerie; donne à M. Hardschmidt une division d'avant garde; à Chanoine le Traître, un corps d'armée; à Zurlinden, persécuteur de Picquart, un corps d'armée; à de Pellieux, l'acolyte du Uhlan, le maître-chanteur, l'étrangleur de femmes, une brigade; à Roget la Honte, à Roget, le plus effronté, le plus roué, le plus venimeux et le plus couard de la bande, le commandement de Belfort, qu'il livrera.

M. Florentin, complice de Roget à Reuilly, président du Conseil d'enquête qui proclama le trafic de la prostitution conforme aux usages de l'armée, reste général. M. Pauffin de Saint-Maurel, complice de la haute-trahison de Boisdeffre, est pourvu d'un commandement de choix. M. Lauth, faussaire, insulteur de femmes et faux témoin, avance à son rang dans la Légion « d'honneur ». Et dans la magistrature, l'avocat général Lombard, complice avoué des factieux, complice des outrages au chef de l'Etat, chassé par le ministère Dupuy lui-même, est réinstallé par le ministère Waldeck-Rousseau.

Tout à coup se découvrent les menées et la haute trahison du général de Négrier. Justement ce personnage synthétise toute la haute armée. Son grand-père était adjudant-major au régiment de Soissonnais (Armée de Condé), sous l'uniforme prussien, à la solde de la

Prusse ; son père et son oncle étaient, l'un général sous Cavaignac en juin 1848, l'autre colonel sous Bonaparte en décembre 1851 ; lui-même a pris la fuite à Langson devant l'*ombre* d'une troupe chinoise, et jeté ses canons, son trésor à la rivière pour détaler plus vite ; il avait commencé sa réputation par d'insignes cruautés en Algérie. Ayant dans les veines du sang de traîtres et d'assassins, poltron et féroce, il était marqué pour les plus hautes fonctions militaires ; il les reçut de la République, et s'en servit pour préparer la révolte de quatre corps d'armée ; durant plusieurs années, un nombre considérable de généraux, de colonels, d'officiers sous ses ordres, se prêtèrent à sa propagande sans qu'un seul eût le loyalisme de l'arrêter. Enfin il est pris sur le fait et convaincu : il demeure général, à nos frais, chargé de missions spéciales et d'organiser la boucherie. Au Conseil supérieur de la guerre, parmi les généraux d'armée, l'insurgé de Négrier est remplacé par le jésuite Pierron, gendre et disciple élu de Louis Veuillot.

Un peu plus tôt, c'était le complot Roget-Déroulède et la tentative de Reuilly (23 février). Déroulède l'homme aux 200.000 fr. de Rothschild, le commensal intime du juif moldo-valaque Samuel Gunzbourg, flanqué de Marcel Habert, ami d'Arton, n'a pas osé nier la complicité de Roget. « Entre la délation et le ridicule, dit-il, j'ai choisi le ridicule. » Et cet aveu rend la délation formelle. A Reuilly, devant toute la brigade et le régiment venu de Laon, Déroulède a traité Roget de « lâche » et de « pourri ». La brigade entière, solidaire dans la lâcheté, est venue mentir comme un seul homme chez le juge d'instruction, puis à la barre de la Cour d'assises : montrant l'admirable discipline des militaires professionnels quand il ne s'agit pas de combattre,

mais de se déshonorer par le parjure ou le faux. Toujours point de sanction. Les faux témoins gardent l'épaulette. Le général infâme est délégué à Rennes pour continuer sa besogne de faussaire et de bourreau. Sous ses yeux, par ses soins, les papiers compromettants de son acolyte avaient été brûlés dans la « salle d'honneur » d'un régiment, tandis que les galonnés buvaient du punch avec les conspirateurs.

La Ligue des faussaires, ou Ligue de la Patrie française, machinait ouvertement le coup depuis trois semaines. Elle embauchait les officiers dans toute l'armée pour le massacre du peuple. Ses circulaires annonçaient « que les noms des adhérents militaires ne seraient pas publiés, que leurs cartes d'identité ne mentionneraient ni leur grade ni leur fonction. » Les associations secrètes cléricales avaient préparé les voies à ce recrutement, visé par l'article 2 de la loi Charles Dupuy (28 juillet 1894). Les effets se manifestèrent le jour de l'élection présidentielle, où l'escorte de cavalerie de M. Loubet l'offrit consciencieusement aux outrages de la Boulange; puis à Reuilly; puis sur le champ de course d'Auteuil, où les officiers en civil appuyaient les voyous des grands bars; puis à Tarbes, où les officiers ivres, hurlant des chants obscènes, chargèrent la foule à coups de sabre, aux cris de : « A bas Loubet-Panama! Vive Négrier! à bas Galliffet (général et ministre de la guerre)! » Encore point de sanction.

Le cacochyme François Coppée, soutenu de ses petits amis érotomanes, et le louche Lemaître-Leveau, poussé par sa vieille, récidivent sans relâche dans l'excitation au coup d'Etat. Nulle poursuite. On traque les journaux et les écrivains qui détournent les jeunes soldats du parricide, du fratricide, de l'obéissance criminelle aux ordres des chefs révoltés ; mais la révolte est impuné-

ment prêchée par toutes les feuilles d'état-major et de sacristie. Ce n'est pas un délit de provoquer au crime, c'est un délit de flétrir et d'empêcher le crime.

Alors que les officiers coupables d'avoir assisté aux fêtes maçonniques sont persécutés, les misérables souscripteurs des Listes-Rouges, les misérables adhérents de la Ligue Leveau-Coppée, les officiers de guerre civile ne sont ni châtiés ni même recherchés.

Les grands chefs militaires dont la lâcheté ne s'accommode pas de la révolte ouverte enrôlent leurs fils dans le complot pour réclamer, selon l'issue, le salaire de leur abstention apparente ou de leur complicité réelle. Le fils du colonel Peigné publie, dans la feuille du juif renégat Polack (Pollonnais), un projet d'assassinat de Zola et de ses amis à Versailles ; aussitôt le père est promu général. Le fils de l'amiral de Cuverville, ex-lieutenant de vaisseau, commande dans les rues de Paris des bandes de chenapans pour « conspuer » la justice et ses défenseurs. Le fils du général Maillard signe, dans le *Petit français*, des appels à la sédition militaire; il opère dans l'Ecole même de Saint-Cyr ; et tandis que le fils Maillard corrompt les officiers en fonctions, Maillard le père instruit les futurs officiers à souscrire pour le faux et pour la trahison, préparant à l'armée française une nouvelle génération de Merciers, de Boisdeffres, d'Esterhazys.

Comme l'Ecole de Saint-Cyr, l'Ecole polytechnique en corps prend parti pour les traîtres et pour les faussaires. Tous les jeunes aristocrates réfugiés dans ces établissements privilégiés pour devenir officiers sans être soldats, se forment à la discipline militaire en expulsant ceux de leurs maîtres qui ne veulent pas s'allier aux coquins. La consigne leur vient de la rue des Postes, où les commandants des deux Ecoles font

prendre les ordres chaque dimanche par leurs élèves jésuites.

A Toulouse, l'ex-colonel Perrossier ressuscite la Terreur blanche et mobilise une cohorte d'assommeurs; en Avignon, les officiers de la garnison chargent de leurs vengeances les tenanciers de maisons publiques, collègues du commandant Esterhazy. A Paris, Déroulède, encore rouge du sang des vieillards, des femmes et des enfants égorgés en mai 1871, arborant la Légion d'honneur des ruffians qu'il a voulu partager avec l'Homme-Femme de Monte-Carlo, pousse infatigablement des cris de mort. Le lieutenant Salomon Polack (Pollonnais), organe des chantages de M. Metzinger, se vante de désobéir aux ordres que ses chefs pourraient lui donner au nom de la justice, imprime les factums meurtriers des Peigné père et fils, promet « d'essayer sur les défenseurs de Dreyfus l'efficacité des fusils Lebel et des balles dum-dum ».

Tous les officiers-assassins figurant sur les Listes-Rouges se déclarent prêts à employer leurs sabres « et les nouveaux explosifs » contre les bons citoyens, avant de livrer une fois de plus nos drapeaux et nos forteresses et d'aller recevoir la schlague dans les prisons allemandes. L'Etat-major dicte à ses journaux des appels furieux. Georges Thiébaud (*Eclair*, 25 juillet) somme les juges de Rennes de « refuser de siéger ou refuser de juger ». Q. de Beaurepaire adjure quotidiennement l'armée de « s'ébranler », affirmant « qu'il suffirait d'une brigade pour tout balayer ». Enrico Marinoni, le bon Français des Abbruzzes, et son *bravo* Judet lieutenant, réclament d'autres Hardtschmidts, d'autres Saxcés, d'autres bandits. « Il faut qu'ils continuent; ils continueront » (*Petit Journal*, 18 juin).

Le député Lasies, officier de territoriale, insulte le

général Chanoine quand il le croit honnête, abreuve d'outrages les ministres de la guerre hésitants dans le crime, et conclut :

Le devoir de l'armée est de nous aider à sortir de l'égalité.

Entendez-vous, mes camarades de l'armée ? Vous ne devez plus obéissance aux ministres de la guerre : vous ne devez plus obéissance à un gouvernement qui veut arrêter les généraux.

Allons soldats ! citoyens ! tous debout ! vive la révolte ! vive la révolution !

Par la feuille proxénète des Letellier du Panama, les généraux français (28 juillet, *Journal*) menacent de faire effondrer le cours de la rente, avec l'aide de la Congrégation, si l'impunité ne leur est garantie.

Voilà les hommes que nous aurions, en cas de guerre, à notre tête, en face des baïonnettes ennemies. Tandis que les uns nous livreraient, comme ils s'y sont engagés, à la boucherie, les autres égorgeraient derrière nous nos pères et nos enfants. Ces misérables, abusés par la docilité craintive des petits garçons en service actif, croient qu'ils n'auront jamais affaire à des hommes. Parce qu'ils égarent ou terrorisent à force de supplices et de fusillades les soldats de vingt ans, parce qu'ils les entraînent quelquefois au crime, comme les sous-officiers de la réunion Wagram, de Cherbourg, de Montmartre, de Grenoble, ils se figurent qu'ils n'auront jamais de résistance à redouter.

Ils savent bien, cependant, qu'ils n'oseraient employer des réservistes en cas de grève ou d'émotion populaire ; leur effroi des réservistes et leur hâte de se retrouver seuls avec de malheureux enfants sans défense, est assez manifeste à chaque appel. Ils ne sont crânes qu'avec les faibles, avec les nègres nus, avec les femmes qu'épouvante un chantage.

Dans les urinoirs où l'Etat-major général de l'armée française a coutume d'élaborer ses plans de campagne, en fausses barbes et lunettes bleues, le chantage réunit ordinairement tous les suffrages ; Boisdeffre, Gonse, du Paty de Clam, Esterhazy, font chanter le président de la République ; Pellieux fait chanter la maîtresse de l'un, la femme de l'autre, le jury. Pour ce métier, Boisdeffre fabrique des lettres ; Pellieux en vole ; Mercier, Roget, Cuignet, tout l'état-major, sont absorbés par la confection de faux documents ; l'usine de la rue Saint-Dominique en fournit par douzaines, provoquant les souverains étrangers, salissant les ambassadeurs et les attachés militaires, compromettant à dessein le gouvernement français et la France dans les saletés militaires, pour qu'une catastrophe générale empêche le règlement des comptes.

Ou l'absolution des bandits empanachés, ou la guerre à bref délai : c'est le suprême chantage pratiqué sans relâche par l'Armée scélérate sur la Nation affolée.

Les tartufes conciliateurs et les équivoques modérés, ne pouvant nier l'énormité des crimes et la perversité des criminels, protestent contre ce qu'ils appellent les généralisations injustes. Ils prétendent limiter le mal à quelques défaillances individuelles. Leur sophisme ne résiste pas à la moindre réflexion. Depuis le commencement jusqu'à la fin de l'affaire Dreyfus, un nombre énorme d'officiers ont étalé en pleine lumière le contenu de leur cœur et de leur cerveau. Ils n'avaient pas été choisis d'avance parmi le rebut de la profession ; il y en avait de tous les âges, de tous les grades, de toutes les origines ; ils représentaient donc bien la corporation : tous ont été pareils. Sous tous les képis galonnés, mêmes cervelles de bois ; sous tous les dolmans chamarrés, mêmes âmes de boue.

Prenez n'importe lequel des généraux mêlés au drame : il vous apparaîtra comme l'être le plus abject que la nature ait jamais produit ; vous sentirez aussitôt qu'on ne saurait trouver dans le monde un autre homme plus abject, si ce n'est un autre général.

A moins que le gouvernement de la République n'avoue avoir recruté toute la haute armée dans l'écume des malfaiteurs, il faut bien reconnaître que l'institution entière est pourrie jusqu'aux moelles. Il est impossible d'insinuer que d'autres officiers, substitués par hasard aux officiers félons, escrocs, faussaires, bourreaux, n'auraient pas agi exactement de la même façon. La solidarité a été unanime et chaude : solidarité consciente pour le faux, pour le mensonge, pour l'assassinat, pour la haute trahison. Les exceptions ne font que confirmer la règle. Les avanies, les outrages sans nom qu'ont subis les six ou huit officiers honnêtes gens, de la part de toute l'armée, justifient la condamnation d'ensemble.

Les pleutres capables de rester neutres en de telles circonstances méritent un peu plus de mépris que les francs scélérats. Picquart, Hartmann, Freystœtter, Sebert, Ducros, Cordier, bafoués, insultés, menacés, traînés dans la boue par les généraux et par leurs journalistes, traités en parias par tous les autres officiers, fournissent un plus terrible argument contre l'armée professionnelle que même l'ignominie des Henry, des Cuignet, des Herqué, des Lauth, des Junck, des Lemonnier, des Le Rond, des Gribelin.

Tous nourris dans la pratique du vol et du mensonge, dans la production des faux, dans le mépris des lois humaines, ils restent impassibles devant les pires forfaits de leurs pareils ; ou plutôt, ils sympathisent ardemment avec les malfaiteurs. Alors que Déroulède

ou la Ligue Leveau-Coppée commençait l'embauchage des rebelles, nulle part on n'a vu de loyaux militaires organiser entre eux la résistance aux attentats prochains. Alors que des centaines de futurs assassins ont envoyé leur aumône à la veuve du faussaire et traître Henry, pas un nom d'officier n'a figuré dans la souscription pour la veuve du lieutenant-colonel Klobb, assassiné par les capitaines Chanoine et Voulet. Ils sont tous Henry de cœur ; ils sont tous Chanoine et Voulet d'instinct.

La relation officielle de l'assassinat de deux officiers français par deux officiers français arrivait à propos au milieu du procès de Rennes, au lendemain de la déposition Chanoine. On prenait là sur le vif l'esprit de discipline tel que l'entendent pour leur compte ces hommes qui livrent sans relâche de malheureux enfants à la torture, aux souillures des bagnes, à la mort, en invoquant la discipline.

Tandis que les uns se couvraient de boue devant le Conseil de guerre, les autres s'entr'égorgeaient en Afrique. Intrépides contre les gens désarmés, livrés sans frein aux fureurs de la luxure et de la cupidité, couvrant tout un continent de cadavres et de ruines fumantes, massacrant, pillant, brûlant, violant, traînant derrière eux des sérails et des troupeaux d'esclaves, s'amusant à rassembler des mères avec leurs enfants à la mamelle pour les faire tuer à coups de lance, ils déploient là toutes leurs vertus militaires. Ils s'entraînent pour les tueries de Français. Leurs atrocités du Tonkin, de Madagascar, du Soudan, ne diffèrent en rien de celles qu'ils commirent à Paris dans la Semaine de mai et qu'ils sont impatients d'y commettre encore. Le général Chanoine et le capitaine Chanoine, Chanoine le traître et Chanoine l'assassin, Chanoine le

menteur et Chanoine le bourreau résument admirablement la famille militaire, l'âme militaire, le régime militaire.

Aussi, toute la France militariste les a-t-elle excusés, justifiés, applaudis. La presse d'état-major et de sacristie qui avait loué les assassinats et les viols du général Galliéni et de ses janissaires, la tourbe césarienne qui avait acclamé le sanglant cabotin Marchand et sa bande de cannibales, étaient très logiques en prenant la défense des capitaines Chanoine et Voulet. Les gens qui préconisent et qui pratiquent l'assassinat en France ne pouvaient que l'approuver ailleurs. Ils n'ont eu garde de se contredire.

Le cri de « mort aux nègres ! » est un simple corollaire des cris de « mort aux juifs ! mort aux judaïsants ! mort aux huguenots ! mort aux huguenotisants ! mort aux Anglais ! mort aux étrangers ! » qui forment à présent le fonds de la langue française. La belle noblesse des grands bars et des tripots dorés, les chevaliers de l'Œillet blanc, les voltigeurs de Coblentz, rivalisent de sauvagerie avec les brutes de l'Abattoir. Leurs écrivains proposent de « faire gigotter les juifs en les brûlant dans des chemises soufrées », ou de « faire dévorer les yeux des magistrats de la Cour de cassation par des araignées venimeuses ». C'est la folie du meurtre dans toute son horreur.

A la parade d'exécution de Dreyfus, en 1894, la basse férocité de la foule, des militaires, des journalistes, s'était manifestée d'une manière significative. La suite répond à ce début. Pendant deux ans, les assassinats et les tentatives d'assassinat se sont multipliés. Après les cadavres de Lemercier-Picard et d'Henry, l'Etat-major voulait le cadavre de Picquart et le cadavre de Labori. L'assassin de Labori a trouvé sur-le-champ l'assistance

de la gendarmerie, de tous les prêtres, de tous les moines, de tous les chouans de Bretagne. Les passants de Rennes se détournaient de la victime étendue dans son sang. La presse immonde entonna le chant du scalp, et le Rochefort de Coblentz, la *Croix* des Assomptionnistes, tous les chacals de France, firent d'ignobles plaisanteries, d'ignobles chansons sur l'assassinat manqué.

La vieille Gyp de Martel, née Mirabeau-Coblentz, que les lauriers de la femme Paulmier empêchaient de dormir, suggéra clairement (*Libre Parole*, 3 septembre) qu'il fallait envoyer une autre balle dans le corps de l'assassiné récalcitrant. Les fils de Sadi-Carnot, président chouriné à Lyon, proclamèrent publiquement qu'ils n'entendaient point blâmer le meurtrier de Labori. De toutes parts les braves officiers et les vaillants patriotes français crièrent : « Un de moins ! c'est bien fait. » Leur déception, quand reparut Labori, fut cynique.

Les bandes d'assommeurs qui avaient fonctionné en Algérie, importées à Paris, établies dans des forteresses, négocient de puissance à puissance avec le gouvernement de la République. Le parti des Faussaires, devenu le grand parti des Assassins, trouve sa tactique assez bonne pour n'en changer jamais. Le coup de couteau donné dans le dos de Jaurès, à la requête de la *Libre Parole*, par le venimeux Tartufe du socialisme, par Basile Guesde, digne émule du général Chanoine, est l'équivalent du coup de revolver dans le dos de Labori. La même volonté a dirigé le bras des deux malfaiteurs.

La masse du peuple est complice. L'explosion de cruauté qui s'était produite au départ de Dreyfus, déclaré coupable par sept misérables officiers, s'est

reproduite avec plus de violence au retour de Dreyfus proclamé innocent, tout au moins présumé innocent, par l'arrêt unanime de la Cour de cassation. Les souffrances du martyr furent l'objet de mille railleries ; l'*Eclair* du forçat Alphonse Humbert et du pornographe Lebègue-Montorgueil, délaya, commenta, travestit d'abominables rapports de garde-chiourme. Devant l'homme attaché au poteau de torture, la troupe des bourreaux hurla de joie, épiant ses traits ravagés, ses jambes flageollantes. Les duchesses disaient : « S'il est innocent, tant mieux : il souffre davantage. » Les journalistes écrivaient : « Quand même on l'acquitterait, nous aurons sa peau ; la maladie de foie qu'il a prise à l'Ile du Diable l'exécutera bientôt. » Et pour raison suprême : « Son innocence est le pire des crimes, » puisqu'elle déshonore tant de coquins.

André Lebon, le bourreau, et Deniel, valet de bourreau, avaient essayé de tout pour tuer l'homme ; ils avaient déchiré son cœur en lui répétant que « sa famille l'abandonnait », ou que, deux ans après sa déportation, « sa femme était accouchée » ; ils avaient falsifié ses lettres ; ils lui avaient tendu des pièges, machiné des comédies d'évasion pour justifier un coup de fusil ; ils avaient broyé ses membres dans des anneaux de fer, entretenu les plaies à vif pour provoquer la gangrène. Jamais, depuis l'Inquisition, le monde n'avait appris de pareilles horreurs. Alors le Crédit Foncier de France a pris le bourreau Lebon pour administrateur.

Toutes les nations regardaient la France avec dégoût ; le peuple français ricanait, se complaisait au récit des supplices, en faisait des refrains obscènes. La généreuse femme qui offrait sa maison à M^me^ Dreyfus pour la durée du procès était salement diffamée dans le

Journal des Letellier-Panama, moniteur de la prostitution parisienne. Les frocards et tous les drôles de la presse renchérissaient. Une fureur de meurtre gagnait de proche en proche dans le pays ; du Nord au Midi, de la Provence à la Flandre, la foule se ruait à d'écœurants spectacles, aux combats d'ours et de taureaux, pour voir couler le sang, pour entendre le gémissement des bêtes déchirées, pour jouir de la souffrance.

Contre ce déchaînement de barbarie, contre l'accumulation des forfaits, nulle défense. Le gouvernement, hors d'état de faire arrêter dix rebelles dans une rue de Paris, n'osait donner un ordre quelconque à ses magistrats, à sa police, sûr de n'être pas obéi et de découvrir à tous les yeux sa lamentable impuissance. Le Parlement, prêt à toutes les combinaisons, attendait de savoir d'où soufflerait le vent ; sur la proposition d'un sieur Mirman, compère du sinistre Cavaignac, les représentants du peuple avaient fait afficher par toute la France une collection de faux (7 juillet 1898) ; près de la moitié d'entre eux refusèrent (3 juin 1899) d'ordonner l'affichage de l'arrêt réparateur, indiquant par là que leur participation dans l'œuvre infâme avait été consciente et délibérée.

Enfin s'ouvre, à Rennes, l'épouvantable parodie de justice où tous les crimes, toutes les impudences, tout le grotesque, tout l'ignoble, tout le monstrueux de l'Affaire est merveilleusement accumulé.

Là se trouvent rassemblés, pour leur commune défense et pour l'édification du monde entier, les scélérats les plus complets, les plus odieux et les plus vils qu'on ait jamais vus s'épanouir sur le fumier militaire. Généraux, colonels, commandants, capitaines, archivistes-tripotistes, ils découvrent avec la même impudeur de

laquais leur invraisemblable corruption. Soigneusement, chacun d'eux revêt son grand uniforme, ses galons et ses plumes, chaque fois que son tour arrive de commettre ou de renouveler une infamie. De la sorte, aucune équivoque possible : c'est bien l'ordure de l'armée qui s'étale. Il ne faut rien moins que la livrée de général pour donner leur pleine valeur au faux témoignage, au parjure, aux faux.

Après le guet-apens de 1894, où sept officiers déloyaux et lâches assassinèrent par derrière — une première fois — l'homme qu'ils devaient juger ; après la comédie de 1898, où sept gredins galonnés se solidarisèrent et solidarisèrent hautement toute l'armée professionnelle avec un traître, escroc, souteneur, par la raison même qu'il était traître, escroc, souteneur — il fallait l'assassinat prémédité de Rennes : l'assassinat du martyr, complété par l'assassinat de son défenseur.

Après Ravary et d'Ormescheville, les invraisemblables fantoches, il fallait voir Carrière ; après l'immonde colonel Maurel et l'effronté général de Luxer, il fallait voir le colonel Jouaust. Les mots de ces deux drôles, Carrière et Jouaust, demeureront légendaires ; ils condensent tout l'esprit de la justice militaire. Le Carrière, étudiant en droit de deuxième année après quarante ans d'abrutissement soldatesque, stylé publiquement par Arthur Meyer au début même du procès, délègue ses fonctions à Roget la Honte. Il déclare que « l'intérêt de la défense est secondaire » ; qu'il est « contraire à la discipline, pour un avocat, d'interroger un général ». Et le colonel Jouaust d'ajouter : « Moi, je ne connais pas le droit » ; et : « Nous n'avons pas le temps de faire des recherches » ; et : « N'abusez pas ! » à Picquart exaspéré des calomnies de la bande ; et, vingt fois, le « Je ne poserai pas la question » de Delegorgue.

Le colonel Jouaust invente l'admirable système des *possibilités*, qui finissent par constituer des *présomptions*, lesquelles finissent par faire des *preuves*. Aux premières séances de la sinistre farce, le Jouaust avait à peu près dissimulé sa volonté perverse. Un article de la *Libre Parole* (13 août), menaçant de révéler les tares du coquin, lui fait jeter le masque. Il se hâte de tirer du meurtre incomplet de Labori le maximum d'utilité en refusant le renvoi des débats, en précipitant la comparution des généraux bandits. Le défenseur que ses acolytes n'ont pu assassiner, il le réduit au silence par un abus de son pouvoir discrétionnaire : de sorte que le but de l'État-Major est atteint malgré la maladresse de son *bravo*.

De sa propre autorité, le Jouaust biffe l'arrêt de la Cour de cassation ; il ferme la bouche aux avocats, aux témoins de la défense ; il les livre aux insultes de toute la crapule à plumes d'autruche, de Mercier, de Roget, de Billot, de tout le ramassis de scélérats qui représente et commande l'armée française ; mais il laisse liberté complète aux généraux de mentir, d'outrager, de diffamer, de calomnier, de produire des faux, de les falsifier encore, de remplir ou de vider les dossiers. Il supprime lui-même les documents qui gênent l'accusation, subtilise les lettres d'Esterhazy, refuse d'admettre les témoignages décisifs. Grâce à lui, Roget la Honte parade et ment, Gonse et Mercier s'échappent quand on leur barbouille la face de leurs mensonges.

Les juges se modèlent hiérarchiquement sur le président. Élèves des moines, souscripteurs des Listes Rouges, ils affectent de se montrer en compagnie des généraux faussaires avant et après les audiences ; ils arrivent en séance dans la voiture de Mercier l'assassin, de Mercier le voleur, de Mercier le faussaire. Ayant sous

les yeux l'exemple de Picquart, de Hartmann, de Freystœtter, traités en parias pour avoir écouté leur conscience, les cinq faquins n'hésitent pas à payer du sang d'un innocent les galons que leur promet l'État-major. Rien de plus prodigieux que leur cynisme, à moins que ce ne soit la candeur des champions de la justice, capables d'espérer quelque chose de bon d'une pareille engeance.

Le huis-clos avait causé tout le mal en 1894; à Rennes, Jouaust ordonne le huis-clos à chaque instant. Il invoque tantôt la sûreté de l'Etat, tantôt le souci de la pudeur publique : pour déguster les libelles sans nom que l'Etat-major général de l'armée française s'occupe à fabriquer sur le compte des souverains, des ambassadeurs, des attachés militaires étrangers, avec l'imagination flamidienne que lui ont inculquée ses maîtres jésuites. A la barre, on produit les sales calomnies des Lauth, des Junck, des Lemonnier, des Le Rond; on traîne la veuve Henry, qui gagne ses 135.000 fr. et sa pension au service des assassins de son mari; on amène les témoins de Q. de Beaurepaire, toute une descente de la Courtille, des maquignons, des tripiers, des valets, des filles, des hidalgos à 1.500 fr., des princes serbes recrutés dans les crémeries où l'Etat-major a soldé leur ardoise; on fait parler les morts, Henry, Sandherr, mais on ne fait pas parler les vivants, Esterhazy, du Paty de Clam et sa marquise.

On trouve un officier fou, parmi tant d'officiers chenapans, pour appuyer le kutsch et le gabarit de Bertillon; le conseil de guerre affecte de s'intéresser aux inepties du sorcier mensuromane; mais il coupe court aux interrogatoires terribles qui tournent et retournent dans leur fange l'infâme général Mercier, l'infâme général Roget, l'infâme général Gonse, l'infâme colonel

Maurel. Et quand les bourreaux bombardés juges estiment qu'ils ont gagné leur salaire, un coup sec appliqué sur la tête de l'innocent consomme pour la seconde fois l'horrible forfait, le déshonneur du militarisme, le déshonneur de la France.

Ce qu'il y a de pire, au milieu de tant d'infamies, c'est la cynique adhésion des coquins innombrables, et l'indifférence railleuse ou dégoûtée de prétendus honnêtes gens. La seconde catégorie mérite un peu plus de mépris que la première ; de francs scélérats excitent moins d'indignation que les « honnêtes gens » qui ont pu ne pas s'indigner depuis deux ans, ou qui se sont scandalisés seulement d'un manque de modération chez les champions de la justice et de la vérité.

Alors que la tentative d'assassinat commise sur Labori n'a pas été suivie de représailles immédiates, les champions de la justice et de la vérité peuvent se dispenser de fournir une autre preuve de leur modération. Quant à la vigueur des polémiques, ceux qu'on incrimine le plus aigrement n'ont rien à regretter. On trouvera dans ce volume encore quelques vivacités de langage : elles sont toujours au-dessous de l'ignominie qu'elles flétrissent.

Au sortir d'une telle bataille, on a le droit de s'enorgueillir des coups qu'on a portés. Ils étaient nécessaires. Dans l'espoir d'épouvanter les « intellectuels », l'État-major avait tiré de son égout l'aboyeur légendaire, le vieux uhlan Rochefort ; derrière ce virtuose de l'ordure, les généraux avaient enrôlé une horde invraisemblable d'aigrefins, de catins, de proxénètes, de coupe-jarrets, aussi capables de donner un coup de couteau dans le dos d'un homme que de salir une femme. Les bons tartufes de la modération, qui se sont nourris de l'*Intransigeant* et du *Soir*, de l'*Echo de Paris*,

du *Gaulois* et de l'*Eclair*, savent bien à quels bandits nous avions affaire, et quelles armes il fallait employer pour tenir tête à ces Peaux-Rouges. Les voyous d'Etat-major et les ruffians de sacristie, qui comptaient terroriser facilement de vieux savants à lunettes, ont reculé devant nous, parce que nous étions toujours prêts à leur répondre sur le ton qu'il leur convenait de prendre, parce que leurs menaces nous troublaient aussi peu que leurs injures. Il est plaisant qu'on nous reproche aujourd'hui l'intrépidité qui seule a permis la résistance.

Je connais de longue date cette race de faux bonshommes. Ayant l'habitude de charger à fond pour mon propre compte, je les ai toujours vus, tapis dans un fossé, guetter avec prudence le résultat du premier choc ; et quand je reviens de l'engagement, couvert de sueur et de poussière, mais intact, ayant ouvert une brèche dans la muraille ou dans le rang ennemi, je les ai toujours vus sortir de leur trou pour achever la déroute, ramasser le butin, s'approprier la victoire.

Où seraient-ils aujourd'hui, où serait la cause de la la justice et de la vérité, sans la poignée d'hommes résolus qui ont supporté pendant quinze mois le poids d'une lutte effroyable ? Il suffit, pour répondre, de se rappeler le cas du *Figaro*, qui a rendu en 1899 les plus grands services au parti des honnêtes gens. Il avait commencé sa campagne à la fin de 1897 : il avait été balayé comme un fétu par les premières bordées de la presse immonde ; il avait fait des excuses, pris la fuite, promis de déserter à jamais son devoir. S'il a pu revenir à la charge en 1899, c'est grâce à l'effort gigantesque des « violents ». Pour le *Figaro*, pour tous les « modérés », la bataille était perdue, l'affaire abandonnée dès décembre 1897.

Nos prétendues violences sont nos titres les plus honorables, et nous sommes plus fiers d'avoir soutenu contre toutes les forces sociales coalisées une guerre sauvage, que nous ne le serions d'aucune œuvre littéraire. Je suis plus fier d'avoir impitoyablement mis au jour les tares du monstre militariste et de la crapule militaire que je ne le serais d'avoir rimé une tragédie. Car il y fallait un autre courage.

Pour que ces prétendues violences parussent aussitôt modérées, ou même fades, il ne faudrait que publier les morceaux choisis de la presse immonde. La main puissante qui a réuni pour la même besogne Edouard Drumont et son assassin, le juif Arthur Meyer, Jules Guérin et le juif Salomon Pollonnais, Rochefort et les généraux qu'il avait vilipendés trente ans, Rochefort et Judet-Norton-Millevoye, qui l'avaient accusé de s'être vendu 90.000 fr. à l'Angleterre, est brutale dans toutes ses prises. La Société de Jésus, qui se débarrasse de ses adversaires par l'assassinat, fait marcher ses propres agents par la terreur; en 1894, Mercier s'est précipité dans le crime sous le coup des insultes et des menaces de l'*Intransigeant* et de la *Libre Parole*; en 1899, le colonel Jouaust, président du conseil de guerre de Rennes, a quitté son apparente impartialité pour une attitude scandaleuse, du jour au lendemain, sous les menaces et les injures de la *Libre Parole* (15 août).

Les mensonges les plus odieux étaient et sont lancés chaque jour, simultanément, dans toute la presse immonde, de telle sorte qu'ils acquièrent une irrésistible puissance. On a publié les malédictions de M^me^ Brisson contre son fils, alors qu'elle était morte deux ans plus tôt ; on a fait parler M^me^ Forzinetti, morte ; on attribue des abandons d'enfants à Picquart, qui n'en a jamais eu ; on assigne une origine juive à tous les

défenseurs de la justice ; l'*Eclair* insère quotidiennement un faux ; le *Gaulois* et l'*Intransigeant* remuent quotidiennement des tombereaux d'immondices ; les imaginations sadiques de l'État-major jésuite se retrouvent dans la campagne de diffamation contre le colonel Picquart, contre le juge Bertulus, et dans les documents « secrets » relatifs aux attachés militaires étrangers, les Flamidiens militaires, élevés sur les genoux des frocards, traînent partout avec eux leurs vices monstrueux ; leur monstrueuse dépravation laisse partout sa trace, et les trahit.

Les chantages du général de Pellieux et du commandant Lauth contre les femmes, sont aggravés vingt fois dans le *Gaulois* ; l'article du 20 janvier 1899 ne pouvait paraître que dans cette feuille de lupanar, où l'Arthur Meyer de Blanche d'Antigny et de la Duchesse emploie à ses répugnants trafics les besoigneux racolés aux tripots du boulevard ; dans le civil, l'équivalent de l'ignoble général de Pellieux et de l'ignoble commandant Lauth ne pouvait se trouver qu'entre Coste *dit* Talmeyr et Mitchell *dit* Desmoulins. Le *Jour* annonce que des membres de l'Institut, Anatole France et Duclaux en tête, ont comploté de lancer des bombes à l'Opéra-Comique, le jour de l'inauguration. Nulle invention, si stupide qu'elle soit, n'est jugée maladroite, pourvu que le public s'en repaisse.

« *Nos* officiers ! *nos* généraux ! » répètent avec attendrissement les Rochefort, les Leveau-Lemaitre, les Coppée, tous les petits dispensés, réformés et réfractaires de leur clientèle, tous les souteneurs et les croupiers. Mais le capitaine Freystætter n'a pas plutôt racheté sa défaillance de 1894, le colonel Cordier, le général Sebert, le commandant Hartmann, le commandant Ducros, le capitaine Defonds-Lamothe n'ont pas

plutôt suivi le noble exemple de Picquart, que ces adorateurs de l'uniforme les accusent de mille forfaits, des vices les plus bas, des actions les plus honteuses. Et les généraux, les Mercier, les Roget, donnent à Judet le signal et le modèle des plus sales calomnies... Ah ! rien ne doit s'oublier, rien ne s'oubliera, de ces lâchetés. Nous vouons notre vie à les châtier. Malheur aux pleutres qui tâcheront d'obtenir pour les coquins le silence et l'impunité : nous les envelopperons dans la même condamnation, comme les complices les plus méprisables du crime.

L'affaire Dreyfus étant à peu près close, et le rideau tombé sur ce prologue, le vrai drame va commencer. Les péripéties du premier et rude engagement ont amené toutes les troupes des deux armées à prendre leurs positions, à se démasquer, à déployer leurs drapeaux. Débarrassée du malentendu juif, de la stupide confusion ménagée par les prétendus antisémites qui s'appuient sur la pire juiverie, — nettoyé de la légende du Syndicat qu'ont créée les généraux vendus, les prêtres simoniaques, les hidalgos à 1.500 fr. pièce et les coupe-jarrets de presse à 300 fr. — le champ de bataille est ouvert. Nous y descendons, aussi résolus pour la lutte suprême que pour l'escarmouche initiale.

On verra, maintenant, s'il y avait des corrompus dans le camp de la Justice, et quels ils étaient.

Les défenseurs de l'innocent Dreyfus qui jugeront leur tâche finie permettront de croire qu'ils étaient réellement payés par une famille opulente ou par un syndicat prodigue. Pour les champions de la Justice et de la Vérité, l'affaire Dreyfus était un bélier puissant, avec lequel on a fait brèche dans la citadelle d'iniquité. Par la brèche, il faut que tout passe.

Il faut poursuivre jusqu'au bout la perte des coupables; jusque-là, rien d'assuré, rien de gagné. Si le Gouvernement, si le parlement, si les classes nanties se dérobent, la justice de la Révolution saisira le glaive et frappera.

Il faut en finir avec cette terreur militaire qui fait de la France la risée du monde entier. Douze millions de citoyens tremblant devant douze mille petits fonctionnaires de la plus basse espèce, parce qu'ils sont déguisés en rouge, en bleu, et dorés comme des portiers d'hôtel ; trente-huit millions de Français craignant d'être fouettés par cent mille de leurs petits garçons, parce qu'ils sont affublés d'une capote et d'une paire de godillots, offrent aux nations civilisées le spectacle le plus extravagant et le plus lamentable.

Il faut en finir avec la Congrégation, qui dresse pour le faux, l'assassinat, le parjure et la trahison les chefs de l'armée, de la magistrature, de l'administration « républicaines », qui pourrit le peuple par la propagation de ses mœurs infâmes, qui prépare ouvertement le massacre des hommes libres et la ruine de la patrie française.

Il faut en finir avec l'armée de Condé, avec les revenants de Coblentz et de Quiberon, mâtinés de uhlans, pupilles de jésuites, que les soldats de France seraient obligés de chasser de leurs rangs le jour de la mobilisation, si la République ne se décide pas à les expulser auparavant.

Il faut en finir avec cette caste d'officiers bourreaux, voleurs, concussionnaires, menteurs, maîtres-chanteurs, proxénètes, qui ont reculé les limites de l'ignominie, et dont le cynisme arrogant a stupéfié le monde. La nation supporterait-elle tant de forfaits et tant de provocations des centaines de mille fonctionnaires intelli-

gents, utiles, qui font modestement leur devoir dans les services de l'Instruction publique, des Travaux publics, des Postes et télégraphes ? Pourquoi les souffre-t-elle d'une poignée de Tartarins sans foi ni loi ?

Mais alors, plus d'armée ?

Non, plus d'armée ! si l'armée doit être l'école de tous les crimes et de tous les vices. A bas l'armée ! si l'on appelle armée la troupe des traîtres héréditaires, des frocards en uniforme, des soldats de Rome et de Coblentz, qui ont contresigné les lettres infâmes d'Esterhazy comme leurs pères avaient contresigné le manifeste de Brunswick.

En Angleterre, jadis, Cromwell aussi détruisit l'armée : l'armée des cavaliers jacobites, des papistes, des hobereaux, des traîtres, des pourris ; c'est à partir de ce jour que grandit la puissance anglaise. La France de 1792 avait tenté de se purger à son tour ; vingt-cinq ans après, elle était empoisonnée de nouveau. La France de 1900 a le choix, d'éliminer les agents de servitude et de mort, ou de périr.

U. G.

LA CONGRÉGATION

LES JÉSUITES

Durant deux années, parce que nous n'avons pas voulu ratifier une monstrueuse infamie, parce que nous avons cherché la lumière et la justice, parce que nous avons tenu tête à la meute des prétoriens et des cléricaux, nous avons été couverts d'outrages. Nous, les bons Français, les fils du sol et du peuple de France, nous avons été traités de mauvais citoyens, et par qui ?

D'abord, par les fils des brigands de Coblentz, mâtinés de Cosaques, bâtards de uhlans, vingt fois égorgeurs des soldats et des généraux français, vingt fois traîtres à la patrie ; ensuite par les agents de Rome, les prêtres ultramontains, les moines de toute robe qui grouillent sur ce malheureux pays, propageant la pourriture physique et la perversion morale, accomplissant dans l'ombre l'œuvre

de félonie que l'Armée de Condé poursuit au grand jour.

Les Mouton de Boisdeffre, de Pellieux, de Clam, leurs acolytes et leurs valets, tous les empanachés qui ont entassé les crimes et les vilenies pour souiller le drapeau tricolore et pour déshonorer l'armée de la République, sont des canailles fort médiocres. Poussés par le fanatisme, par la cupidité ou par un instinct héréditaire de trahison, ils n'iraient pas loin, s'ils n'étaient dirigés par une intelligence étrangère. Ils sont de simples instruments dans la forte main de l'Eglise romaine, dans la forte main des Jésuites.

Les Jésuites, chefs suprêmes de l'innombrable horde des congrégations, dominent sur toute l'Eglise ; ils font le pape, ils font les cardinaux et les supérieurs des autres Ordres, ils font les évêques et les curés destinés à l'épiscopat. Tout le clergé français qui voudrait obéir à l'instinct national est courbé sous leur joug. On jugera tout à l'heure, par des extraits de leurs propres auteurs, quelle organisation puissante et quelle discipline redoutable leur assurent, dans un pays à la fois sceptique et crédule comme le nôtre, la supériorité d'une armée aguerrie sur des populations sans défense.

Les Assomptionnistes et les Dominicains sont leurs principaux auxiliaires. Les Dominicains ont été démasqués par l'imprudence et l'impudence du

P. Didon ; ils fournissent à la marine et à l'armée un nombre croissant d'officiers. Les Assomptionnistes empoisonnent la France par la distribution à peu près gratuite des *Croix*, bourrées de mensonges, de calomnies, de diffamations atroces.

M. de Cabrières, évêque factieux de Montpellier; M. Deloye, général intime du traître Triponé, faux témoin du procès Dreyfus ; M. de Bréon, juge de Dreyfus à Rennes, sont des élèves de cette congrégation.

Tout le long de l'affaire Dreyfus, on a reconnu l'origine des machinations à la nature même des procédés employés : les parjures avec restriction mentale, les faux à bonne intention, les légendes grossières, les insinuations ignobles, tout sentait le moine à plein nez. L'accusation monotone de vénalité, dirigée contre les défenseurs du droit, dénonçait suffisamment l'intervention de cette Église romaine où les absolutions, les indulgences, les dispenses, les grâces, le ciel, l'enfer et le purgatoire sont des objets de trafic, où la vie et la mort sont tarifées, où le fidèle est en perpétuel marché avec son dieu pour fixer la rançon de ses fautes et le salaire de ses mérites.

Dans le complot clérico-militaire, les factieux en culotte rouge ne sont que le bras ; les conspirateurs en froc sont la tête. Les moines tiennent et tirent les ficelles qui font mouvoir les polichinelles

à plume d'autruche. Pour assurer le salut de la société civile, de la liberté, de la conscience et de la dignité humaines, il faut sans doute désarmer la rébellion militaire, mais il faut surtout abattre la Congrégation.

Le 24 juillet 1895, le marquis de Rochefort écrivait sous ce titre, *le Sabre et le Bénitier* :

> Les collèges congréganistes portent aujourd'hui leurs efforts sur les Écoles militaires, Polytechnique et Saint-Cyr, où, par tous les moyens, ils essayent de faire entrer leurs candidats, resserrant ainsi l'alliance entre l'armée et le clergé.
>
> J'étais un jour seul en chemin de fer avec un tout jeune saint-cyrien qui, certainement sans me connaître, lia conversation avec moi. Je restai stupéfait non seulement de ses idées ultra-réactionnaires, mais des formules mêmes de son langage, plus dévôt que celui d'un séminariste endurci.
>
> A chacun de ce qu'il appelait mes « blasphèmes » et mes « hérésies », il poussait cette exclamation : *Ah ! doux Jésus !* ou *Dieu puissant !*
>
> On devinait le garçon dont l'intelligence avait été comme nouée dès la plus tendre enfance et qui acceptait en bloc, sans discussion ni analyse, toutes les bourdes dont ses professeurs en soutane avaient inondé son propre cerveau. En écoutant ses divagations, je me disais que c'était là du bois dont on ferait peut-être les soldats du pape, mais que ce n'était pas en invoquant la Sainte Vierge, le Saint-Esprit son amant, et Jésus leur fils adultérin, que nos armées d'autrefois avaient vaincu à Valmy ou à Marengo.

Aujourd'hui, Rochefort, cette pauvre loque humaine, pensionne les zouaves du pape, invoque le saint Michel de Cuverville, écrit pour les couvents et pour la police, et blinde sa culotte avec les

médailles de l'Immaculée Conception. Mais la situation qu'il découvrait, il y a quatre ans, s'est terriblement aggravée.

Le Rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1899 constate que « l'enseignement ecclésiastique, par la multiplication incessante de ses établissements et la souplesse infinie de ses moyens de recrutement, opère à travers le pays, une sorte de drainage de la clientèle naturelle de l'Université ». Depuis trente ans, l'Université a créé **9** établissements : les Congrégations en ont créé **140**. Pour l'enseignement secondaire, il y a en France **418** maisons congréganistes contre **337** universitaires.

La Congrégation possède son enseignement primaire (flamidien), son enseignement secondaire, son enseignement supérieur, son enseignement professionnel. L'archevêque de Cambrai, M. Sonnois, frère du général commandant le 4e corps, a inauguré récemment, à Lille, une École d'arts et métiers. Un journal disait à ce propos, en raillant, que les cléricaux auraient bientôt leurs Écoles militaires; mais ils les ont : ils ont celles de l'État, où des chances particulières et le concours de l'Esprit saint font entrer leurs élèves par fournées.

A Polytechnique, la Congrégation fournit le *quart* des élèves (57 sur 231, en 1897) ; à Saint-Cyr, le *tiers* (185 sur 550) ; à l'Ecole navale, la

moitié (30 sur 66). Et l'on sait que ces recrues, d'origine cléricale, fils de généraux, d'officiers supérieurs, de gros capitalistes, de Condéens, *sont tous marqués d'avance pour le haut commandement*. Ceux qui disposent déjà de tout attirent à eux, sur les sommets, les générations suivantes. De telle sorte qu'on peut prévoir, avec certitude, le temps où l'armée de la République (*sic*) ne comptera pas une brigade, pas un régiment, qui ne soit sous les ordres d'un jésuite.

A l'avènement de Léon XIII, on signa dans les huit compagnies du bataillon de Saint-Cyr et dans tout l'escadron des adresses où les futurs officiers français promettaient « foi et hommage » au vieux prêtre italien.

Dans son livre *Le général de Sonis* (1893) Monseigneur Baunard écrit avec trop de raison :

> L'École militaire de Saint-Cyr est le refuge des fidèles qui ont préféré servir leur pays (?) par l'épée plutôt que de faire à l'État moderne le sacrifice de leurs croyances et de leurs opinions. Ce sont, en majeure partie, de jeunes chrétiens préparés au concours de l'École dans des maisons religieuses d'enseignement supérieur, et qu'un travail sauvegardé par la discipline morale conduit à l'assaut difficile de cette citadelle, où ils arrivent chaque année nombreux, souvent premiers, et sur laquelle ils plantent le drapeau de l'Évangile.
>
> La religion entrée avec eux dans la place y demeure, gardée par eux contre l'outrage et le respect humain. Elle y possède aujourd'hui sinon la souveraineté, du moins une autorité qui va grandissant chaque jour.

Les officiers qui n'ont pas été nourris par les moines sont racolés plus tard dans les Ligues annexes, de la P.-F. ou de même espèce. Et les soldats sont embauchés par les *Œuvres militaires*, les *Cercles militaires*, les *Œuvres de Notre-Dame-des-Armées*. Les Jésuites ont toujours eu la même tactique. Au dix-huitième siècle, le gouvernement de Louis XV s'aperçut un beau jour que la Compagnie de Jésus avait des affidés dans tous les corps de troupes :

Dans chaque régiment, rapporte le comte de Montlosier, les Jésuites avaient réussi à faire un certain nombre de prosélytes, auxquels ils prescrivaient des pratiques particulières de piété. Ces pratiques consistaient à réciter chaque jour des oraisons dont on distribuait des formules, et par lesquelles les soldats priaient pour la conservation de la Religion et de l'État, *qu'on avait eu soin de leur représenter comme étant dans un grand danger*.

Parmi les prosélytes, les Jésuites faisaient un choix de ceux qu'ils reconnaissaient comme plus dociles pour en former une confrérie sous le nom de Sacré-Cœur de Marie ; ceux-ci n'étaient admis qu'après avoir prononcé des vœux, *garantie de leur fidélité*.

... On apprit que dans les villes où ils se trouvaient en garnison, et même dans leurs marches, les soldats affiliés devaient s'assembler dans un même lieu : qu'ils avaient des chapelles particulières ; qu'ils formaient, *avec un certain nombre de soldats des autres régiments, un même corps uni par des liens communs, sous la direction des Jésuites...*

Le gouvernement de Louis XV, comme autrefois le gouvernement de Henri IV, chassa de France l'ordre infâme.

Sous la République, les Jésuites, les Dominicains, les Assomptionnistes, les Flamidiens de tout froc et de tout poil tiennent la haute armée dans leurs mains dressent toute une génération militaire de sinistres gredins, de menteurs, de faussaires et de traîtres, menacent la nation, persécutent les patriotes, et préparent à la France abêtie les suprêmes catastrophes.

*
* *

L'Italie, qui a fourni le commandeur Marinoni à la France et Max Régis à l'Algérie, procure des assassins à toute l'Europe. C'est un Italien qui a tué le bourreau Canovas, un Italien qui a tué Carnot, un Italien qui a tué l'impératrice Elisabeth.

Là-dessus le roi d'Italie, qui jouit d'une immunité bien extraordinaire au milieu des fusillades et des exécutions militaires, propose à tous les gouvernements de sévir contre les anarchistes.

Est-ce que, par hasard, les anarchistes auraient inventé la doctrine du régicide ?

Voici comment la vénérable **M^me^ Cavaignac**, femme de Cavaignac I^er^, mère du général Cavaignac, et pénitente du R. P. de Ravignan, s'exprime dans ses *Mémoires* :

On s'efforce vainement de faire du régicide un homicide à

part, comme mille fois plus criminel, tandis qu'il n'est à part que comme le seul recours possible du droit contre l'oppression.

Il me semble assez rationnel que ceux qui se placent au-dessus des lois soient, par cela seul, mis *hors la loi*, et qu'on rentre vis-à-vis d'eux dans le droit de se faire justice soi-même, puisque la société s'y refuse.

Celui qui eût frappé Charles IX prêt à ordonner la Saint-Barthélemy, et qui l'eût frappé sachant bien qu'il donnait sa vie, on l'eût conduit à l'échafaud dans l'appareil réservé aux parricides. Mais en eût-il moins été un martyr dévoué à son pays, à l'humanité ?

Le Père de Ravignan, de la Compagnie de Jésus, qui dirigeait la conscience de M^me^ Cavaignac et la politique du général Cavaignac, ne pouvait certes pas blâmer la théorie de son ouaille.

Car les Jésuites ont prêché de tout temps le régicide et, non contents de le prêcher, l'ont pratiqué brillamment. La liste de leurs victimes est longue. En s'efforçant aujourd'hui de faire égorger le peuple par les généraux que la République a tirés de leurs écoles, ils observent la tradition constante de leur Ordre. Le peuple est le Souverain ; le Souverain temporel qui ne se soumet pas aux Jésuites doit périr : donc, sus au peuple !

Les casuistes de la Compagnie de Jésus qui ont recommandé l'assassinat sont innombrables. L'unanimité de leurs motifs et de leurs préceptes est admirable. Je pourrais citer cent auteurs ; j'en citerai seulement quelques-uns. Les autres ne font

que les répéter. Leur grand Suarès déclare très justement : *Nos in hac causa* **omnes unum sumus.** Ni l'espace ni le temps n'altère cette unité; dans tous les pays et dans tous les siècles, on les retrouve identiques. *Sint ut sunt aut non sint!* déclarait le P. Ricci, général; et le P. Mutio Vitelleschi, autre général, faisait publier cette définition de la Compagnie :

> Les membres de la Société sont dispersés dans tous les coins du monde et partagés en autant de nations et de royaumes que la terre a de limites : division toutefois marquée seulement par l'éloignement des lieux, non des sentiments; par la différence des langages, non des affections; par la dissemblance des visages, non des mœurs...
>
> Parmi tant de génies divers, nul débat, nulle contention, rien qui vous donne lieu de vous apercevoir qu'ils soient plus d'**Un.**
>
> *Le lieu de la naissance ne leur offre aucun motif d'intérêt particulier...*
>
> Même dessein, même conduite, même vœu, qui, comme un nœud conjugal, les a liés ensemble.
>
> An moindre signe, un seul homme tourne et retourne la Société entière, et détermine la révolution d'un si grand corps; il est facile à mouvoir, mais difficile à ébranler.

Et c'est cette redoutable Internationale, cette horde de fanatiques Sans-Patrie, qui élève et qui forme toujours nos généraux de Coblentz, exploiteurs du patriotisme français.

La Compagnie de Jésus autorise, ou même prescrit, au nom de Dieu et de son Eglise catholique, l'assassinat de tout *tyran*.

Le *tyran*, que le premier venu peut tuer à bon droit et avec honneur, c'est l'homme d'Etat qui n'obéit pas aux ordres du pape ; le pape lui-même, s'il n'est pas soumis aux Jésuites ; l'homme frappé d'excommunication ; le souverain qui veut assujettir le clergé, etc.

Talis potest a quolibet interfici.

Bannitus a Papa potest occidi ubique, quia Papa habet jurisdictionem in totum mundum, etiam in temporalia.

Clerici rebellio in regem non est crimen lœsæ Majestatis quia clericus non est subditus regis.

Le P. Jean Mariana célèbre l'action de Jacques Clément, assassin de Henri III, non parce que le dernier Valois était un malpropre personnage, mais parce qu'il allait laisser son trône à Henri IV, « quoique ce prince fût infecté, dès sa jeunesse, de mauvaises opinions sur la religion ». Le digne Jésuite ajoute :

Ce serait un des plus grands avantages pour les hommes, s'il se trouvait beaucoup de gens qui, en méprisant leur propre vie, se portassent, pour la liberté et la patrie, à une action si courageuse. Mais la plupart d'entre eux sont retenus par un amour déréglé de leur propre conservation, et par là sont incapables de grandes entreprises.

Cependant, il est bon que les princes sachent que s'ils se rendent insupportables, ils se mettent dans cette situation qu'on peut les tuer non seulement à bon droit, mais avec honneur et gloire.

Dans *l'Amphithéâtre d'honneur*, imprimé magnifiquement à Anvers aux frais de la Compagnie, le

P. Charles Scribani flétrit les Français qui s'opposent au rétablissement et au progrès des Jésuites dans leur pays :

Ils ont beau se dire catholiques, ce sont tous d'infâmes protestants.

C'était en 1605. Aujourd'hui, au lieu de *protestants*, on dit *juifs*. A cette nuance près, le langage du jésuite Scribani en 1605 est littéralement le même que celui de M. Déroulède en 1898. A travers le temps, à travers l'espace, **omnes unum sunt.**

En 1595, Henri IV avait résolu de purger la France de cette infâme engeance. Il rendit, le 7 janvier, l'édit suivant, dont tous les mots s'appliquent merveilleusement à ce que nous voyons trois cents ans plus tard :

De tous les moyens et instruments desquels se sont servis ceulx qui de si longue main ont aspiré à l'usurpation de cest Etat, et qui maintenant ne cherchent que la ruine et dissipation d'icelluy, pouvant parvenir plus avant, il s'est apertement recognu, auparavant l'émotion et pendant tout le cours des presents troubles, le ministère de ceulx qui se disent de la Société et Congrégation du nom de Jésus, avoir été le mouvement, fomentation et apuy de beaucoup de sinistres pratiques, desseings, menées, entreprinses, et exécution d'icelles, qui se sont brassées pour l'eversion de l'autorité du deffunt Roy et empêcher l'établissement de la nostre ; — lesquelles pratiques, menées, desseings et entreprinses se sont trouvées d'autant plus pernicieuses que le principal but d'icelles a été d'induire et persuader à nos subjects, secrettement et publique-

ment, sous prétexte de piété, la liberté de pouvoir attenter à la vie de leurs Roys.

L'édit royal relate ensuite l'assassinat de Henri III, et les premières tentatives d'assassinat déjà dirigées contre Henri IV lui-même par les suppôts déclarés des Jésuites.

Et recognoissant combien pernicieuse et dangereuse est la demeure et séjour en notre Royaulme de ceulx qui, par si exécrables et abominables moyens, en procurent et poursuivent la ruine avec la nostre...

Nous avons dict, déclaré et ordonné, et par les présentes disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist que les Prêtres et Escoliers du collège de Clermont et tous autres soy disant de ladite Société et Congrégation, en quelque lieu et ville de notre Royaulme qu'ils soient, *comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et nos ennemis, et de l'Etat et Couronne de France*, en vuideront dans trois jours après que le commandement leur en aura été faict ; et *quinze jours* après de notre Royaulme ;

Et que, ledit temps passé, où ils seront trouvés, qu'ils soient punis comme criminels et coulpables du crime de lèze-Majesté ;

Les déclarant dès à présent *indignes possesseurs des biens* tant meubles qu'immeubles qu'ils tiennent en notre Royaulme, lesquels nous voulons être employés en œuvres pitoyables, selon que par les donataires d'iceulx ils ont été destinés ;

Faisons en oultre *très expresses inhibitions et défense à tous suggets* de quelque estat, qualité et condition qu'ils soyent, *d'envoyer des escoliers aux colléges de la dite Société qui sont hors de notre Royaulme*, pour y être instruits, sur la même peine du crime de lèze-Majesté.

Voilà comment procédait la Royauté avec les Jésuites : expulsion dans les quinze jours ; confis-

cation des biens ; interdiction aux Français d'envoyer leurs fils à corrompre dans les jésuitières de l'étranger. Le tout, sous peine capitale.

Quelques années plus tard, vieilli et circonvenu, Henri IV avait l'imprudence de laisser rentrer la bande noire. Cette fois, les Jésuites ne le manquèrent pas, et le couteau de Ravaillac frappa comme celui de Caserio et de Luccheni.

De nouveau, mais trop tard, le Parlement et la Sorbonne fulminèrent contre l'infâme secte, recherchant ses livres pour les détruire, flétrissant et prohibant ses enseignements. Au dix-huitième siècle, les Jésuites sont chassés de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Parme, après avoir entassé les crimes sur les crimes. Le pape Clément XIV prononce la suppression de l'Ordre : *ils l'empoisonnent...*

Ils sont maîtres, aujourd'hui, de la République française.

A ces « corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis de l'État et Couronne de France », à ces propagateurs de « maximes pestifères, diaboliques et pleines de sédition, contraires en tout à la société civile, à la paix et tranquillité publique » (*Arrêt de la Cour du Parlement et Censure de la Sorbonne*, 27 mai 1610) — la République française confie spécialement l'éducation et la direction de conscience de ses chefs militaires.

N'ayant plus à tuer de monarque, ils vont assassiner le peuple. Ils ont des indulgences, des justifications, des absolutions pour tous les forfaits. Et c'est pourquoi nos généraux jésuites peuvent mentir, se parjurer, faire de faux témoignages, assassiner, conspirer, se révolter, mitrailler les Français, sans faillir à l'honneur : à leur honneur spécial, à leur honneur jésuite.

On demande un républicain pour appliquer l'édit de Henri IV.

*
* *

Le clergé séculier lui-même attend qu'on le délivre du joug infâme ; lui-même reproche aux Jésuites, ses tyrans, « la perversion du dogme et la pourriture de la morale ». On trouvera le même concours spontané parmi les prêtres français pour l'élimination des congrégations romaines que parmi les officiers patriotes pour l'élimination des officiers kaiserlicks.

Sus à la Congrégation ! sus aux Jésuites !

Avec eux disparaîtront de la terre de France les horribles maximes et les horribles pratiques dont les honnêtes gens sont encore épouvantés : le faux, le parjure, l'assassinat, la trahison « méritoires et patriotiques ». Tous les crimes qui nous ont indignés au cours de cette guerre sans merci portent

la marque d'origine ; ils sentent le jésuite d'une lieue. Le mensonge grossier, stupide, énorme ; la monotone accusation de vénalité ; l'affirmation imperturbable d'absurdités pareilles au confortable séjour de Jonas dans la baleine, à l'arrestation du soleil par Josué, à la génération du mouton par la femme et le pigeon : tout le système puait la sacristie papiste.

Voulez-vous comprendre l'attitude des militaires dans les diverses instructions judiciaires de l'affaire Dreyfus ? Lisez les manuels jésuites :

> Toutes les fois que, en répondant selon l'intention de celui qui vous interroge injustement, vous vous feriez un mal que vous pouvez éviter par artifice, vous pouvez user dans vos paroles de tacite restriction mentale.

Et le P. Suarez, Jésuite :

> Je dis qu'il n'y a point intrinsèquement de mal à user d'équivoque, même en faisant serment ; d'où il suit qu'il n'y a point parjure.

L'infâme général Mercier connaît cette morale, n'en doutez pas, et celle du P. Sanchez, Jésuite :

> On peut jurer qu'on n'a pas fait une chose, quoiqu'on l'ait faite réellement, si l'on entend à part soi qu'on ne l'a pas faite *un certain jour*, ou *avant qu'on ne fût né*, ou en sous-entendant quelque autre circonstance pareille, sans que les paroles dont on se sert aient aucun sens qui le puisse faire connaître.
>
> Et cela est fort commode en beaucoup de rencontres et est toujours juste, quand c'est nécessaire ou utile pour la santé, l'honneur ou la fortune.

Les **Instructions secrètes** de la Compagnie de Jésus éclairent également son action dans la République actuelle. Il faudrait citer tous les chapitres.

Ainsi le chapitre «De la manière d'acquérir et de conserver la faveur des princes, des grands et des puissants », ou le chapitre « De la manière de s'y prendre avec ceux qui ont une grande autorité dans l'État et qui, même n'étant pas riches, peuvent nous aider par d'autres moyens » : *Quomodo agendum cum illis qui magnæ sunt auctoritatis in Republica*, etc. Il est recommandé de gagner les magistrats et les domestiques des gens influents, comme d'excellents auxiliaires.

Le chapitre *De conciliandis Societati viduis opulentis* (de la manière d'empaumer les veuves riches). D'abord les munir d'un confesseur « de complexion vive et de conversation agréable » ; les intéresser à l'embellissement d'une chapelle ; les pourvoir de domestiques dévoués à la Société, qui rapporteront tout ce qui se passe dans la famille. Le confesseur habituera la pénitente à ne rien faire sans prendre son avis ; il exigera des confessions générales fréquentes « pour avoir une pleine connaissance de toutes ses inclinations ». Il la détournera par tous les moyens de contracter un second mariage, lui persuadera de fuir soigneusement tous les hommes, même ses parents et alliés, pour se

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

confiner dans la conversation des ecclésiastiques « choisis ».

Le chapitre *Quomodo conservandæ viduæ, et disponendum de bonis quæ habent* (De la manière de ne pas lâcher les veuves et de disposer de leur fortune). Leur montrer beaucoup d'indulgence dans la confession ; les visiter souvent et les divertir par des histoires et des plaisanteries spirituelles (!) ; les empêcher de fréquenter les églises d'une autre Congrégation ; lâcher la bride à leur sensualité en proportion de leurs libéralités, « pourvu qu'il n'y ait pas de scandale ». (C'est l'expression même de Tartufe.) Leur procurer une dame de compagnie bien dressée par la Société ; montrer autant de souci de leur santé et de leur amusement que de leur salut. Leur permettre de venir au Collège de la Société, « et de s'y divertir avec ceux qui leur plairont le plus, pourvu que le secret soit gardé ». Vanter sans relâche les mérites de la Société, sa puissance et ses services. Représenter continuellement les grands biens qui résultent, et dans ce monde et dans l'autre, des dons généreux faits à la Société. La veuve qui ne donnerait pas tout compromettrait son repos et son salut. Au contraire, en se dépouillant tout à fait, elle peut devenir une sainte, « avec espoir de canonisation » !

Le chapitre suivant traitait « De la manière de pousser les fils et les filles des veuves riches dans

l'état religieux ». Aujourd'hui, on pousse plutôt les fils dans l'état militaire, parce que la Société a besoin de tenir l'armée à sa discrétion.

Elle y est parvenue. Nous allons voir si la France révolutionnaire sera défendue par son gouvernement, ou si nous serons contraints d'y aviser nous-mêmes.

La clé de la question sociale est la question militaire.

Et la clé de la question militaire est la question cléricale.

En d'autres termes :

— pour que la Démocratie poursuive librement et logiquement son évolution, l'armée nationale doit être soustraite aux puissances de réaction ; l'armée nationale doit cesser d'inquiéter le peuple et de menacer la liberté ; elle doit devenir au contraire la sauvegarde des libertés et de l'idée révolutionnaire ;

— pour que l'armée nationale épurée remplisse cette nouvelle mission, les influences féodales et cléricales doivent en être vigoureusement écartées. Les réformes intérieures que nous voulons y faire ne serviraient de rien, si elles n'étaient précédées de la réforme extérieure essentielle : à savoir de l'interdiction de l'épaulette aux disciples et affiliés de la Congrégation.

Tant qu'on n'aura pas fermé ces foyers de pour-

riture physique et de perversion morale, ces officines de flamidianisme et de trahison que sont les établissements congréganistes, tant qu'on n'aura pas rendu impossible le recrutement de la haute armée, de la haute magistrature, de la haute administration parmi les nourrissons des Jésuites ou autres moines romains, le péril de la Démocratie durera, grandira, jusqu'à la catastrophe inévitable.

Après dix ans de préparatifs silencieux et formidables, l'ennemi vient d'engager à nouveau la bataille qu'il avait perdue de si peu en 1889. S'il est encore vaincu en 1899, il ralliera ses troupes, amassera des trésors, se glissera de toutes parts sur des positions plus fortes, et rouvrira le feu dans quelques années. A ce jeu, nous périrons sûrement. Et même si l'écrasement final pouvait être évité, ce serait encore trop que la Démocratie, toujours sur la défensive, abdiquât toute ambition de progrès. Il faut que notre lendemain soit assuré, que nous n'ayons plus d'embûches à craindre, pour que nous vivions pleinement, pour que nous marchions hardiment vers un avenir meilleur.

Sus à la Congrégation ! sus aux Jésuites ! sus aux agents, affiliés, complices, de la Congrégation et des Jésuites !

LA TERREUR NOIRE

L'ennemi se moque de nous. Tandis que nous faisons contre lui des démonstrations irréfutables, il continue d'accumuler contre nous des trésors et des armes. Nous nous flattons de le discréditer logiquement, il compte bien nous écraser matériellement ; nous travaillons à le démasquer, il se prépare à nous supprimer. Ainsi, l'on rédige des pétitions pour obtenir l'expulsion des Jésuites, qui sont censés expulsés depuis vingt ans ; à ce moment même, la Congrégation introduit dans les Ecoles militaires une nouvelle fournée de ses créatures, plusieurs centaines de moinillons nourris dans la haine de la liberté, dans la haine du peuple, dans la haine de la France révolutionnaire, qui ont souscrit *en masse*, pour l'apothéose du faussaire et traître Henry, et qui commanderont dans quelques années les troupes de la République. Alors ?

Au lieu d'aller prendre leurs instructions à la rue des Postes pour égorger les citoyens et pour livrer la patrie, ces agents de la Congrégation recevraient la consigne d'un peu plus loin. Le résultat serait le même. Il faudra, pour la sécurité future du pays, interdire l'accès du commandement au produit des jésuitières ; mais il faut, pour la sécurité immédiate, épurer le commandement actuel, éliminer les sujets les plus contaminés, arrêter net l'avancement des autres. Hors de là, tout n'est que mystification. Complice ou dupe, le gouvernement qui n'arrache pas tout de suite l'armée des mains de nos pires ennemis consomme la perte de la Démocratie.

Les étrangers qui, cuirassés d'un triple airain, pourvus d'un certificat de baptême romain, d'un billet de confession, d'un sauf-conduit de M. Déroulède et du P. Du Lac, braveront en 1900, à Paris, la matraque des bandits nationalistes, noteront d'abord ce phénomène : le pullulement prodigieux des soutanes et des frocs dans la Ville Lumière, à l'ombre du Sacré-Cœur.

Cela grouille entre les pavés ; on voit des costumes de moines inconnus jusqu'ici ; des chapelles sortent de terre dans tous les quartiers. Dans d'immenses jardins, clos et mystérieux, s'élèvent des sortes de cathédrales ; autour de Paris, dans les grands bois, à la place des grisettes disparues,

des nuées de sacristains, bedeaux, séminaristes, flamidiens de divers frocs, prennent leurs ébats ; il n'y a pas de site attrayant où ne s'édifient de vastes casernes, au milieu d'admirables parcs, pour abriter de nouvelles hordes congréganistes. C'est une effrayante invasion.

Les biens de la Congrégation, qu'il importe de nationaliser au plus tôt, valent au moins **dix milliards**. Voici le relevé d'une ville, Angers, théâtre de l'apostasie et des plus récentes « cochonneries » qui ont attiré au général Hardtschmidt une *disgrâce* étrangement profitable. A Angers, cent trente-trois (133) immeubles sont occupés par les congrégations et le clergé. La fortune immobilière des moines est estimée à vingt-six millions, leur fortune totale entre cinquante et soixante millions. Bien entendu, par la vertu propre de la mainmorte, cette richesse grossit continuellement. De même dans les trente-six mille communes de France. On trouvera plus loin des exemples édifiants.

En d'autres temps, les Jésuites tâchaient de dissimuler leur accaparement de la fortune publique. Leurs *Instructions secrètes* portaient que :

> Les nôtres devront se garder, au début, d'acheter des biens-fonds ; mais s'ils en achètent d'avantageux, ils les mettront sous le nom de quelques amis fidèles et discrets.
>
> Pour mettre mieux en lumière notre pauvreté, les biens qui sont proches des localités où nous avons des collèges seront rattachés à des collèges éloignés, afin que les souverains et les

magistrats n'aient jamais une connaissance certaine des ressources de la Société.

Leur toute-puissance, en France au moins, leur permet aujourd'hui de dédaigner ces précautions. La Congrégation se vante avec insolence de sa richesse. Elle ne révèle pas encore les sommes qu'elle tire des classes riches, des vieilles femmes et veuves opulentes, par chantages, escroqueries et captations de testaments ; mais elle chiffre ouvertement, comme une réclame, les centaines de mille francs que le fanatisme des classes pauvres apporte chaque mois dans la seule mosquée du Sacré-Cœur, et les millions qui pleuvent dans toutes les boîtes à miracle. Les Jésuites disent très franchement : « Avec ça, nous attendons l'attaque de pied ferme ! »

L'épiscopat français leur est soumis, domestiqué. Ils tiennent le clergé comme ils tiennent l'armée : parce qu'ils tiennent le haut commandement. Les curés comme les officiers subalternes sont contraints de les servir, ou de se taire, ou de disparaître. Grâce à la sottise ou à la trahison des ministres de la République, la coterie jésuite impose tous ses candidats pour les hautes fonctions ecclésiastiques aussi bien que pour les hauts grades militaires. Évêques, vicaires généraux, supérieurs et professeurs de séminaire, c'est-à-dire tous les dirigeants du clergé, n'entrent en charge qu'avec

l'agrément de la Congrégation ; sinon ils se brisent contre des « résistances inexpliquées ». Le clergé national est sous le joug d'un état-major ultramontain et jésuite, comme l'armée nationale est sous le joug d'un état-major kaiserlick et chouan.

Ces deux états-majors de trahison travaillent de concert. Ils ont obtenu depuis vingt ans des résultats surprenants. A Paris et, peut-être dans quelques grandes villes, on ne s'en alarme pas trop ; mais l'état moral et mental du reste de la France doit inspirer les pires inquiétudes. Toutes les administrations subissent la pression de la Congrégation ; les fonctionnaires qui ne livrent pas leurs enfants aux congréganistes et qui ne fréquentent pas l'église sont montrés au doigt, mis en quarantaine ; l'hostilité de leurs supérieurs leur est acquise. On annonce que les compagnies de chemins de fer qui donnent quelques bourses à des fils d'employés les affecteront désormais aux établissements congréganistes. Le mot d'ordre est donné partout et partout obéi, pour la guerre à l'Université, qui reste pourtant bien prudente.

Voyez la chouannerie ressuscitée en Bretagne, les chapelles expiatoires, les statues, les monuments édifiés de toutes parts à la gloire de la trahison et des traîtres ; Sombreuil aura son apothéose à Quiberon, la Rochejacquelein à Saint-Aubin d'Andigné. Les moines apprennent aux

paysans les chants sauvages des bandits de Charette et de Cathelineau :

LA VIEILLE LOUVE

Le fusil sur l'épaule, mes gars!
Vite, vite, à la chasse!
L'on a vu la vieille louve
Courir dans le pays;
Elle a mordu plusieurs;
Elle a du sang frais sur le nez.
Le fusil sur l'épaule, mes gars,
Frappons la bête maudite!
Autrefois, sous la guillotine,
Elle avait creusé sa demeure;
Elle avalait du sang chaud chaque matin,
Et de la viande fine à midi.
Elle a soif encore,
Elle a faim, faim de viande...
Le fusil sur l'épaule, mes gars,
Frappons la bête maudite!
La vieille louve enragée,
C'est la *Révolution!*
Avec ses griffes, elle veut renverser
Dieu de son trône.
Non, non..., notre foi n'est pas morte.
Louve, nous te tuerons!
La croix sur la poitrine, mes gars.
Frappons la bête maudite!

A Brest, l'amiral Barrera frappe des ouvriers de l'arsenal sur la dénonciation et l'injonction des aumôniers de la flotte. A Saint-Brieux, le colonel Muiron jette en prison des soldats, casse des

gradés, sur la dénonciation et l'injonction d'un prêtre en état d'ivresse. Comme aux jours exécrables de la Restauration, les chefs militaires reçoivent directement, exécutent docilement les ordres de la Congrégation.

La Démocratie et la Révolution seront-elles défendues ? et défendues avant qu'il soit trop tard ?

*
* *

La pétition qu'on commence à signer de toute parts pour obtenir l'expulsion des Jésuites est à la fois bien urgente et bien déplorable. Urgente : j'en donne d'assez nombreuses raisons et j'en ajoutera tout à l'heure. Déplorable : car elle montre l'inanité des lois contre les ennemis de la nation.

Des lois et des décrets pour purger la France de l'infâme Compagnie de Jésus, il y en a depuis des siècles, il y en a particulièrement depuis vingt ans. Jamais les prétendus républicains qui se sont disputé les portefeuilles dans cette période n'ont pris les mesures de salut public. La République a laissé toute la cléricaille hurler à la persécution, pour quelques textes d'une efficacité dérisoire ; et ces malheureux textes, elle ne les a pas même appliqués. On peut juger par là de la puissance des Congrégations. Il n'est pas surprenant qu'elles se soient rendues maîtresses de l'armée, puisqu'elles

ont maté ou corrompu même les politiciens qui faisaient profession d'anticléricalisme devant le suffrage universel.

Nous sommes un certain nombre qui avons « blagué » le spectre clérical, et qui nous en repentons. Comme nous n'avions point de rapports avec les moines, et que nous nous tenions à bonne distance du froc flamidien, nous n'imaginions pas les progrès du fléau. Nous étions près de prendre au sérieux les gémissements de ces pauvres congréganistes, troublés dans leur liberté par les « sectaires de la Franc-Maçonnerie ». Aujourd'hui, le réveil est terrible. Nous sommes obligés de reconnaître que la Franc-Maçonnerie est le véritable spectre, exsangue, décharné, sans consistance ; et que le prétendu spectre noir est un monstre vigoureux, audacieux, insatiable, ayant la gueule déjà pleine de notre chair et de notre sang, ardent à se gorger du reste.

Arrivez à Paris, Ville-Lumière, foyer de libre pensée, cœur de la Révolution ; vous apercevez tout d'abord la mosquée du Sacré-Cœur, dominant avec insolence la grande capitale. Allez à Lyon ; c'est un centre de démocratie et de progrès, mais c'est aussi une citadelle de cléricalisme et de réaction ; la basilique de Fourvières, couronnant la montagne que couvrent des couvents et des chapelles, annonce à tous les regards la puissance

de l'Église. De même dans la plupart de nos villes. Partout, au-dessus du peuple imprudent ou lâche, le signe de l'asservissement et de l'abêtissement.

Nous avons des yeux, et nous ne voyons pas, ou nous ne comprenons pas. Il est grand temps de voir et de comprendre.

L'Église tout entière est asservie à la Congrégation. La Congrégation, formée de toutes les congrégations jadis rivales, maintenant disciplinées sous une autorité supérieure, est asservie aux Jésuites. Les Jésuites ont planté la mosquée du Sacré-Cœur au sommet de Montmartre, parce que leur Compagnie est née là. Le jour de l'Assomption de l'année 1534, Ignace de Loyola et ses six premiers complices entendirent la messe, reçurent la communion, prononcèrent les serments qui cimentaient l'association naissante, dans l'église de Montmartre. En l'honneur de cet évènement aussi, M. Cavelier de Cuverville, avec une dizaine d'amiraux ou généraux kaiserlicks et jésuites, voulait bâtir un sanctuaire de Saint-Michel à Montmartre. Et Paris aveugle courbe la tête sous la menace de ces acropoles symboliques.

Quoi de plus clair que l'entrevue, dénoncée par *le Rappel*, du comte Albert de Mun, député jésuite, et du général Le Mouton de Boisdeffre, soldat jésuite, chez le père Du Lac, chef des jésuites

français, tous trois liés par serment d'obéissance passive au général allemand de l'Ordre, tous trois agents de guerre civile et de trahison, tous trois ennemis furieux du peuple, de la démocratie, de la France révolutionnaire?

C'était le 7 ou le 8 juin. Depuis, que d'incidents! que d'événements significatifs! Crise politique, impossibilité pour le malheureux président Loubet de recruter un ministère, défections inouïes, trahisons cyniques; horrible campagne de toute la presse des sacristains et des uhlans, pour exciter les soldats au massacre et les officiers à la révolte; série continue de *pronunciamientos* partiels par des généraux, par des colonels; provocations, défis, violences dans la France entière; recrudescence de fanatisme dans les actes et de sophismes sanglants dans l'argumentation; propagande immense par les journaux, livres, brochures, affiches, pour nier l'évidence, pour affirmer le mensonge, pour calomnier, terroriser, affoler; résurrection de la chouannerie en Bretagne; assassinat de Labori, projet avorté de Saint-Barthélemy à Paris...

L'argent ne manque pas. La démocratie imbécile, qui laisse ses soldats au pouvoir des jésuites en culotte rouge, laisse entre les mains des jésuites en frac ou en soutane les **dix milliards** extorqués par chantage, escroquerie, captation de testaments. La démocratie imbécile fournit à ses

égorgeurs l'or et le fer qui serviront à l'égorger demain. Les millions du syndicat Dreyfus, nul ne les a vus. Les dix milliards de la Congrégation, les dix milliards dont disposent les jésuites pour juguler la France, tout le monde les voit; ce sont des maisons, des terres, des biens au soleil ; il ne faut qu'étendre la main pour les reprendre... Mais non ! Attendons tranquillement que notre tête soit mise à prix.

Voilà donc, en 1899, le triumvirat qui règlerait les destinées de la République française. Le Père Du Lac, chef suprême des Flamidiens de France, tyran du clergé national, grand exportateur des capitaux français dans le trésor de Rome, grand propagateur des pourritures physiques et des perversions morales qui doivent abâtardir la nation suspecte, grand organisateur de la guerre civile à l'intérieur et de la trahison au dehors. A côté de lui,ses deux acolytes, de Mun et Boisdeffre, jésuites de robe courte, l'un député par la stupidité populaire, l'autre général par la complicité politicienne, l'un et l'autre fils de Kaiserlicks, avec du sang de traîtres plein les veines, mâtinés de uhlans et de cosaques, ayant *comme leurs pères* livrés la patrie à l'envahisseur sur les champs de bataille, ayant *comme leurs pères* égorgé les bons Français, éventré les femmes, saigné les enfants de France dans nos villes. Manifeste de Brunswick, programme d'Es-

terhazy : 1792, 1796, 1815, 1871. Ils recommenceront demain.

Quelle constance dans la haine, chez les ennemis de ce malheureux peuple !

Et quelle constance dans l'aveuglement chez ce malheureux peuple !

Que les Jésuites tiennent tout, administration, armée, j'en ai donné mille preuves. La succession des révoltes militaires parle d'elle-même. Voici encore deux traits. Un des membres du cabinet Dupuy avait contraint sa femme, protestante, à l'apostasie, pour obtenir d'être poussé au pouvoir ; Hardtschmidt, le général aux « cochonneries », protestant, a livré sa conscience et sa foi pour mériter la protection toute-puissante ; il s'est fait souffleter publiquement par l'évêque d'Angers en signe de soumission à l'Église.

En ce moment, par un mot d'ordre, dans les maisons d'enseignement congréganiste, les Pères de tout froc s'efforcent de déterminer chez leurs élèves des « vocations militaires », pour envahir complètement les écoles d'officiers. Ils sentent que la partie suprême va se jouer. Ils veulent nourrir sans exception tous les chefs militaires de notre prétendue République dans le culte du parjure, du faux, de la trahison, dans la haine implacable de la liberté, du peuple et de la Révolution.

C'est à peine nécessaire, puisque les quelques

officiers sortis de la nation, élevés dans les lycées, embrassent la plupart du temps les préjugés et les passions du haut commandement, par intérêt de carrière ou par servilité d'esprit, et que le haut commandement appartient à la Congrégation.

La clé de la question sociale est dans la question militaire: je m'efforce de l'expliquer depuis dix-huit mois.

Et la clé de la question militaire est dans la question cléricale : on ne peut guère en douter maintenant.

Il y a dix ans, le Boulangisme avait été un rude avertissement. On n'en a point profité. Durant ces dix ans, la Congrégation a fait un formidable effort, qui aboutit aujourd'hui. Si nous ne sommes pas écrasés, allons-nous écraser l'ennemi ?

*
* *

Le scandale qui s'est produit à l'Ecole polytechnique en avril 1899, illustrait à propos ce que nous avons répété tant de fois : les Ecoles militaires de la République sont aujourd'hui des jésuitières. Une circulaire de M. de Freycinet constate que tout le commandement, à partir du grade de lieutenant-colonel, est réservé aux officiers sortis des écoles, à l'exclusion des officiers sortis du rang. Le capitaine Cuignet, dans sa déposition devant la

Cour de cassation, a montré qu'il existe un fossé profond entre les officiers des deux origines.

Pour établir la complicité des lieutenants-colonels Henry et du Paty de Clam dans le crime, le capitaine Cuignet fait observer que du Paty recevait assez souvent Henry à sa table : « Chose vraiment extraordinaire », dit le témoin.

Comment, extraordinaire ? Ces deux officiers supérieurs sont du même grade, appartiennent également à l'Etat-Major.

Oui, *extraordinaire* : car l'un est marquis, membre du cercle de l'Union, et l'autre est soldat de fortune, un homme de rien. Il est **extraordinaire** que ces deux officiers français se voient en dehors du service, et que l'un reçoive l'autre. Entre eux, le fossé était si large et si profond qu'il ne faut pas moins qu'une complicité effrayante pour le combler.

Et nous savons que, parmi les officiers sortis des Ecoles, ce sont les élèves des congréganistes qui monopolisent le haut commandement.

Autrement dit, les Jésuites, Dominicains, Oratoriens, Marianistes, Maristes et Flamidiens de tout froc fournissent à l'armée de la Démocratie tous ses chefs, qui sont en même temps ses pires ennemis; tous ses chefs, qui ne respirent que le mépris du peuple, la haine de la Révolution et de la liberté ; tous ses chefs, dont la plupart sont les fils et les

continuateurs des Kaiserlicks de Coblentz, et dont un certain nombre forment une si rare collection d'infâmes bandits.

Pour que l'Ecole polytechnique en soit où nous la voyons, il faut bien que nous ayons fait du chemin depuis les Trois Glorieuses. Il y a soixante ans, quarante ans, l'Ecole polytechnique était un foyer de libéralisme ; elle est maintenant un foyer de réaction ; elle était alors, aux yeux de la nation, personnifiée par Vanneau, mort pour la liberté ; elle s'incarne aujourd'hui dans le généralissime Jamont, qui prend les ordres du moine Didon pour les massacres civils. L'Ecole polytechnique a passé de l'autre côté de la barricade, avec la prêtraille et la police.

Les honteux incidents dont un professeur a été victime étaient à prévoir. Les maisons congréganistes qui infestent les écoles militaires de leurs produits ont pris part dans l'affaire Dreyfus avec une violence qui leur coûtera cher. J'en peux citer où les murs portent en lettres d'un mètre de haut, depuis l'élection présidentielle, cette inscription : *Mort à Loubet!* J'en peux citer une autre où le même événement a été célébré pendant plusieurs jours par les cris de : *A bas Loubet! A bas Loubet-Panama!* La souscription pour Henry a été l'objet d'une manifestation d'ensemble. Toutes les classes préparatoires des établissements congréganistes,

pour Saint-Cyr et pour Polytechnique ont souscrit « en masse ». Chez les Jésuites, dans la classe de Polytechnique, un seul élève a refusé avec dégoût : *il a été renvoyé* dans la quinzaine. A l'Ecole polytechnique même, les « Postards » ont affiché sur les tableaux l'avis et l'organisation de la souscription.

Je signale en passant ces détails à la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'occupe de publier en brochure les fameuses *Listes rouges*. Ce document indispensable, annexe à *l'Armée de Condé* pour les annales du faux et de la trahison, doit être complet. Il ne suffit pas de mettre : « Tel collège, classe de Saint-Cyr..., etc. » Il faut prendre dans les *Annuaires* de cet établissement, pour 1898-1899, la liste même des élèves, et la reproduire. La plupart deviendront officiers, et grands chefs, par droit de naissance. Il importe que leurs débuts dans le faux et dans la trahison soient exactement notés pour l'édification de leurs soldats.

Il est à peine besoin de redire que la trahison et le faux sont inséparables dans les traditions de la race de Coblentz. Lorsque M. de Puisaye, ayant pour aide de camp le marquis de La Jaille, et pour complices un Mouton de Boisdeffre et les autres grands-pères de nos amiraux ou généraux actuels, portant tous l'uniforme anglais, débarqua dans la presqu'île de Quiberon pour égorger le peuple

français, il apportait avec lui pour plus de dix milliards de faux assignats. Ces gens-là sont faussaires comme ils sont traîtres, de père en fils, depuis les temps les plus reculés. On en connaît même qui sont c...ornus depuis Louis XIV, de génération en génération. La force de leurs instincts héréditaires est remarquable.

Les Jésuites nous les dressent, avec le concours des autres Ordres subalternes. L'armée de la République française, bientôt, n'enviera rien à l'Espagne. M. de Cuverville, chef d'état-major général de la marine, voue la flotte à saint Michel, dit ses Heures, se couvre de scapulaires et se donne la discipline ; quand il prit le commandement de l'escadre active de la Méditerranée, ayant son pavillon sur le *Brennus*, il amena derrière lui un aumônier, et prévint ses officiers qu'il comptait les voir tous, régulièrement, à la messe.

Aux manœuvres, à Cramaille (Aisne), pendant trois jours, les officiers d'un régiment firent l'office « de sonneurs, de chantres, de sacristains, d'enfants de chœur » dans une église. Dernièrement, le colonel du 22e dragons recommandait, au rapport, la lecture d'un mandement du cardinal Langénieux, qu'il faisait distribuer aux officiers. *La Croix* félicitait l'autre jour « un noble général, adhérent à la Ligue des chapelets quotidiens » qui venait « de s'inscrire pour 2.000 chapelets par jour

et de commencer le 3e mille ». Il ya trois semaines, les officiers d'une promotion de Saint-Cyr se réunissaient à la Madeleine, pour entendre la messe avec un sermon du P. Coubé, jésuite, délayant les provocations et les menaces du dominicain Didon. J'ai entre les mains, de la même provenance que l'appel d'une douzaine d'amiraux pour le sanctuaire de Saint-Michel, un autre appel pour « propager énergiquement (*sic*) le drapeau tricolore portant l'image du Sacré-Cœur ».

Quand le Uhlan escroc et souteneur, Esterhazy, modèle de l'officier français, a séjourné à Paris pour la dernière fois, il est allé tout droit s'installer chez les Frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot et la fille Pays l'a rejoint, pêle-mêle avec mesdemoiselles Estherazy. Le Père Du Lac, chef des Jésuites en France, sous les ordres d'un « général » allemand, a été pris en action dans une des plus ignobles péripéties du grand drame ; on l'a vu, comme le d'Aigrigny ou le Rodin d'Eugène Süe, violant le secret de la confession pour combiner avec l'immonde général de Pellieux une machination plus sale que tout le reste, peut-être plus sale encore que la démarche faite par d'autres officiers auprès de la malheureuse comtesse Esterhazy.

La fange militaire et le fumier clérical composent là-dedans une mixture bien répugnante, mais tout

à fait normale. Les bandits militaires sont les élèves et les instruments des scélérats d'Église ; ils ont ensemble partie liée ; ils vaincront ou succomberont ensemble. Le P. Du Lac n'eût-il pas été démasqué brutalement que la participation dominante des Jésuites dans l'affaire n'aurait encore fait de doute pour personne. Il suffisait, par exemple, de compter les cadavres pour reconnaître leur main. Partout, sur sa route, cet Ordre exécrable a semé le meurtre, assassinant les rois et les princes rebelles à ses volontés, empoisonnant les papes rétifs, supprimant ses propres agents devenus inutiles ou dangereux. L'histoire des Jésuites est écrite avec du sang.

C'est eux qui ont saigné la France du meilleur de son sang, par l'extermination ou la proscription des protestants, par la persécution des jansénistes, c'est-à-dire par la destruction de tout ce qu'il y avait dans notre race de consciences droites et de volontés libres. Quel dégoût n'a-t-on pas ressenti, en apprenant que Jules Lemaître, le jésuite de Monte-Carlo, avait souillé de sa présence la pieuse commémoration de Racine et des Messieurs de Port-Royal ! Les cendres de ces honnêtes gens ont été profanées par l'impudence du valet de leurs bourreaux.

Les Jésuites en tête, les autres Ordres sous leur impérieuse direction, tiennent en ce moment les

principaux rouages de la machine politique. Ils tiennent particulièrement les ficelles qui font mouvoir, comme de sinistres pantins, nos fantoches militaires ; *ils en font aujourd'hui des faussaires, des voleurs, des assassins ;* **ils en feront demain des traîtres à la patrie** ; j'expliquerai comment et pourquoi.

L'affaire Dreyfus a été l'œuvre de la faction militaire et de la faction cléricale ; les prétoriens sont les instruments des cléricaux pour tout attentat contre le peuple et contre la liberté. Pour que la patrie vive en sûreté, pour que la Révolution se déroule et s'achève, il faut en finir avec le militarisme et avec le cléricalisme. Il faut abolir l'armée prétorienne, et régler une bonne fois le compte de la Congrégation.

PATRIOTISME CLÉRICAL

On s'aperçut un peu tard que Charles Dupuy et Félix Faure, le président du conseil des ministres et le président de la République, s'entendaient comme larrons en foire pour étouffer l'affaire Dreyfus, ou pour renouveler le crime de 1894. Charger Charles Dupuy, Lebret, et l'ex-garde des sceaux Guérin, complices du sinistre Mercier, de faire la lumière sur l'infamie qu'ils ont commise ensemble, c'était aussi malin que de confier au Supérieur des Frères de Sodome, à Lille, l'enquête sur la mort du petit Foveaux.

Le président Carnot et le président Casimir-Perier passaient pour des honnêtes gens ; M. Charles Dupuy laissa chouriner le premier et fit déguerpir le second : mais avec Félix Faure, il s'arrangeait à merveille. Rien ne lie mieux cette sorte d'hommes que les cadavres communs. Sans parler des

sept mille cadavres de soldats français sur lesquels le cynique *mercanti* de l'Elysée a ramassé la forte somme, l'assassinat juridique du 22 décembre 1894 obligeait ses auteurs à la solidarité.

Soyons donc logiques. Dans un État gouverné par Edmond Blanc (de Monte-Carlo), Lemaître-Leveau, Q. de Beaurepaire, Arth. Meyer d'Antigny, tout un ramassis de bookmakers, de croupiers, de proxénètes, de tripoteurs et de catins, il est naturel que l'armée soit commandée par des Mercier, des Zurlinden, des Boisdeffre, des Gonse, des Pellieux, des Chanoine, par une poignée de bas coquins, de parjures, de faussaires, de concussionnaires, de factieux, qui ont reculé les bornes de l'ignominie. Pour le bon équilibre gouvernemental, il est indispensable que le Pouvoir civil et le Pouvoir militaire se trouvent au même niveau. Du moment que les militaires et les civils cachent sous leurs déguisements divers les mêmes âmes de boue, il n'y a plus de malentendus à craindre. Tout ce monde-là se comprend à demi-mot.

Et parce que la France est, probablement, le seul pays qui subisse une pareille honte, la France est aussi le seul pays où l'on voie la justice abolie totalement par raison d'Etat, les enquêtes les plus solennelles falsifiées, les documents les plus graves dérobés, les juridictions suprêmes traînées dans la boue avec l'assentiment des ministres, le jury ter-

rorisé, les témoins subornés publiquement, les magistrats mouchardés jusque dans les urinoirs par des capitaines de chiourme et des généraux-laquais, les accusés privés du droit de choisir leur défenseur, enfin, les Assemblées parlementaires votant des lois de coup d'État, pour enlever une certaine affaire aux juges qui allaient la résoudre et la confier à d'autres juges choisis pour une décision contraire. Les peuples civilisés assistent, avec stupeur, à ce drame écœurant.

Cependant, le peuple français emplit les rues, soufflant dans des trompes en carton, et jetant des bouts de papier coloriés à la figure des passants. Tous les enfants qui ont l'habitude de voler des pots de confiture, ou d'imiter sur leur carnet scolaire la signature de leurs professeurs, sont travestis par leurs familles en militaires galonnés. Leurs pères les exercent à mentir pour qu'ils deviennent généraux. Leurs mères s'attendrissent à l'espoir qu'ils seront colonels, qu'ils feront des faux à 135.000 francs le coup. Et les bons religieux de l'école flamidienne ouvrent à ces pauvres petits *chienlits* la brillante carrière du capitaine Bouïs, du commandant Apté, du lieutenant-colonel Châtel, du capitaine Voyer, des officiers du camp de Châlons, des chasseurs de Saint-Germain, des dragons de Pont-à-Mousson.

Car ce n'est pas un pur hasard qui a fait coïnci-

rorisé, les témoins subornés publiquement, les magistrats mouchardés jusque dans les urinoirs par des capitaines de chiourme et des généraux-laquais, les accusés privés du droit de choisir leur défenseur, enfin, les Assemblées parlementaires votant des lois de coup d'État, pour enlever une certaine affaire aux juges qui allaient la résoudre et la confier à d'autres juges choisis pour une décision contraire. Les peuples civilisés assistent, avec stupeur, à ce drame écœurant.

Cependant, le peuple français emplit les rues, soufflant dans des trompes en carton, et jetant des bouts de papier coloriés à la figure des passants. Tous les enfants qui ont l'habitude de voler des pots de confiture, ou d'imiter sur leur carnet scolaire la signature de leurs professeurs, sont travestis par leurs familles en militaires galonnés. Leurs pères les exercent à mentir pour qu'ils deviennent généraux. Leurs mères s'attendrissent à l'espoir qu'ils seront colonels, qu'ils feront des faux à 135.000 francs le coup. Et les bons religieux de l'école flamidienne ouvrent à ces pauvres petits *chienlits* la brillante carrière du capitaine Bouïs, du commandant Apté, du lieutenant-colonel Châtel, du capitaine Voyer, des officiers du camp de Châlons, des chasseurs de Saint-Germain, des dragons de Pont-à-Mousson.

Car ce n'est pas un pur hasard qui a fait coïnci-

der le scandale de Lille avec le scandale de Saint-Germain. Le rapprochement s'imposait, entre les exploits du sabre et les exploits du goupillon. C'est bien pour la caserne prétorienne que travaille l'école congréganiste.

Tandis que le Père Du Lac nous dresse des officiers, les frères Flamidiens nous préparent des sous-officiers à la mode de Saint-Germain et de Pont-à-Mousson. Comme les braves guerriers de l'État-Major, le bon frère Flamidien se plaignait que le juge d'instruction lui posât « des questions insidieuses ». Comme les braves guerriers de l'État-Major, le digne frère Flamidien fabriquait des faux grossiers pour détourner les soupçons sur un innocent. Dans le vice, dans le crime, la pourriture cléricale et la pourriture militaire se complètent.

La gendarmerie nationale charge la foule avec autant de vigueur à Lille pour la protection des sodomites qu'à Paris pour la glorification des faussaires. La Ligue de la **P. F.** crée une section de la *Patrie flamidienne* ou de la *P... française*, que vont organiser les pornographes les plus faisandés de la bande, M. Armand Silvestre, M. Maizeroy, M. Louys, le jeune ami du vieux Coppée chargé du bonnet à poil, et M. Lavedan *(Heureux petit berger)* ! Toute la belle société de la rue des Postes et des Oiseaux, qui a souscrit en l'honneur du colonel Henry, a voulu souscrire en l'honneur du frère flamidien.

La morale jésuite embrasse les deux cas dans la même indulgence. Mais comme le saint religieux ne laissait point de veuve, le quartier Saint-Sulpice et le faubourg Saint-Germain devaient porter leurs offrandes à ses tantes.

Entre les militaires professionnels qui capitulent et les frocards qui ne se battent pas, la tendre amitié que nous voyons s'afficher actuellement est fondée sur le patriotisme. C'est un patriotisme ardent qui menait naguère six intrépides officiers de zouaves (du pape!) à l'assaut du *Colon oranais* : ils croyaient trouver dans ses bureaux l'Alsace et la Lorraine, qu'ils doivent nous rapporter depuis vingt-huit ans. C'est un patriotisme ardent qui anime le frère Flamidien, comme le curé Léon Bailly, comme les vingt-sept prêtres ou congréganistes condamnés depuis quelques mois pour crimes innommables, comme l'évêque d'Autun, M. Perraud.

Cet homme, réfugié sans doute sous la soutane pour esquiver le devoir militaire, et qui prend tout de même sa robe rouge de cardinal romain pour une culotte rouge de général français, se permettait l'autre jour, à Tunis, de crier :

Je suis heureux de protester contre les outrages qui, depuis dix-huit mois, sont déversés par des hommes sans patriotisme ni pudeur.

L'agent assermenté de Rome voulait insulter par

là les gens de cœur qui ont assumé, durant dix-huit mois, le devoir déserté par les tartufes et les charlatans catholiques : la défense de l'innocent, la réparation de l'iniquité.

Sa provocation nous conduit naturellement à chercher quel a été, dans les derniers événements, le rôle de l'Internationale noire. Comme nous avons démasqué la race de Coblentz, nous démasquerons l'engeance romaine. Et nous montrerons à la France démocratique l'œuvre de ce double syndicat de trahison.

J'ai sous les yeux une lettre de Mgr de Royère, évêque réfractaire de Castres, prescrivant aux prêtres de son obédience une neuvaine par mois pour obtenir la défaite des armées nationales (1794). Ce confrère de M. Perraud dit, par exemple :

> Combien de milliers de Français qui pensent bien et qui ont été forcés d'aller, dans les armées prétendues patriotiques, défendre une cause qu'ils abhorrent ! On les force, sous peine d'être mis à mort chez eux, d'aller se faire tuer sur les frontières ; ils voudraient déserter, mais ils n'en ont pas les moyens : au moindre soupçon de désertion, ils sont mis à mort.
>
> Prions donc les Saints Anges de leur inspirer à tous le désir de déserter, et en même temps de leur en faciliter les moyens : la désertion d'une pareille armée est un devoir de conscience, commandé également par la religion et par l'honneur (*militaire ?*)

En conséquence, on offrira le saint sacrifice de la messe :

Pour demander à Dieu de bénir les armes des puissances coalisées, en particulier de Sa Majesté catholique, de leur accorder une continuité des succès les plus glorieux et les plus prompts contre les factieux et les impies de France ; d'inspirer à nos provinces méridionales et à tous les peuples des villes et des campagnes de brûler partout les étendards de la rébellion et de l'irréligion (*drapeau tricolore*) et de venir librement se ranger sous les drapeaux de Sa Majesté le roi d'Espagne, etc.

Ceux de Coblentz, les Boisdeffre, les Cuverville, tenaient pour le roi de Prusse et l'empereur d'Allemagne ; ceux de Rome préféraient le roi d'Espagne, à cause des autodafés.

M. de Cabrières, évêque de Montpellier, organise des cérémonies religieuses « en prenant l'avis du général Faure-Biguet, commandant le 16e corps » ; ensuite, il daigne avertir le préfet de l'Hérault, représentant du gouvernement. *La Croix d'Avignon et du Comtat* publie que les soldats qui veulent suivre les processions n'ont pas besoin de permission pour quitter la caserne : les curés veilleront à ce qu'ils ne soient pas punis. *La Croix du Bessin* raconte qu'à l'intronisation de l'évêque de Bayeux, l'évêque d'Orléans a dit en chaire :

> L'athéisme, voilà la plaie! Bonaparte l'avait bien deviné. Un peuple athée, ça ne se gouverne pas; *ça se mitraille*.

A Cambrai, le général d'Esclaibes (voir *l'Armée de Condé*), commandant la 2e brigade d'infanterie, a conduit chez l'archevêque, nommé Sonnois, les

officiers du 3e régiment territorial ; le lieutenant-colonel présentait ces citoyens au prêtre, en l'assurant « de leur dévouement à sa personne et aux principes qu'il représente ». L'archevêque Sonnois a pour frère le général Sonnois, qui a remplacé le misérable Mercier au Mans ; quelques jours avant sa promotion, le général Sonnois écrivait à un curé d'Argentan :

Monsieur l'Archiprêtre,

Mon vieux cœur de soldat s'est ému au beau et saisissant langage que vous avez tenu du haut de la chaire, à ce tableau présenté en termes si vibrants de la servitude et de la grandeur militaires, de l'association de l'armée, figuration concrète de la patrie et de la foi religieuse, symbole sans limites de la patrie éternelle.

Soldat et prêtre, deux entités qui semblent, à première vue, essentiellement dissemblables, mais que l'idée commune de sacrifice (!) rapproche et met en confiance réciproque.

L'armée d'aujourd'hui a son expression dans l'officier : l'officier a la foi ; il aime et respecte le prêtre... Il est évident, pour moi, qu'il s'est fait un pas énorme dans cette voie du mutuel rapprochement, depuis mes débuts dans la carrière des armes, il y a près d'un demi-siècle...

Aussitôt après la publication de cette homélie, le général de sacristie recevait de M. de Freycinet le commandement d'un corps d'armée. On sait d'ailleurs que le généralissime Jamont, qui va prendre sa consigne chez le moine inquisiteur d'Arcueil, n'est pas en reste avec ses lieutenants.

A Avignon, sur la sommation de *la Croix*, le général Grasset a puni d'arrêts deux officiers, et de

prison deux sous-officiers, pour avoir dîné avec des francs-maçons ; mais, dans la même ville, le même chef associe le corps d'officiers aux fêtes et aux œuvres du Petit Séminaire. Par toute la France, dans tous les régiments, avec le concours déclaré du commandement, les soldats sont en butte au racolage clérical, et les Flamidiens de toute robe viennent relancer avec impudence à la caserne les jeunes gens qui ont échappé à leurs écoles.

En septembre 1876, *sous le gouvernement du 16 Mai*, le général Berthaut, ministre de la guerre, invitait les généraux et faisait inviter les officiers à s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte dans les questions politiques ou religieuses. Aujourd'hui, l'armée subit comme le reste de la nation la poussée de réaction qui rejette la France aux temps de la Restauration, pour ne pas dire au Moyen-Age. Les chefs dressés par la rue des Postes abusent effrontément de la discipline pour livrer les soldats sans défense aux capucinades.

Tout près de nous, pendant la guerre fatale de 1870, voici quelle était l'attitude de l'Episcopat.

Au mois d'octobre, après les combats autour d'Orléans, le comte de Frankenberg, attaché au quartier général du prince royal de Prusse, alla trouver l'évêque Dupanloup. Il en reçut l'accueil le plus empressé, le plus « cordial ». Quand l'évêque apprit que l'officier allemand était apparenté à des

prélats catholiques d'outre Rhin, il le traita comme un frère. Après l'entrevue de Ferrières, M. Dupanloup déclara que les exigences de l'Allemagne n'avaient rien d'excessif; à une condition, toutefois, dans l'intérêt même des vainqueurs : c'était que l'armée allemande rétablît en France, dans la personne du comte de Chambord, la dynastie légitime. A ce prix seulement, la paix serait sûre, et l'Allemagne tranquille dans ses conquêtes. « Ce n'est pas mon opinion personnelle que j'exprime là, dit l'évêque à M. de Frankenberg; croyez bien que tout l'épiscopat de France est avec moi. » Et M. Dupanloup conjura son hôte de faire valoir l'importance de ces déclarations auprès du roi Guillaume et du comte de Bismarck.

A l'heure de nos pires catastrophes, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, écrivait des lettres pastorales pour protester contre... quoi ? « contre l'invasion des États pontificaux par les troupes italiennes ». Le 28 octobre seulement, il s'aperçut de ce qui se passait dans ce pays-ci ; alors, il parut dans la chaire de sa cathédrale pour « faire ressortir l'étendue du châtiment que Dieu infligeait à la France en retirant la victoire de ses drapeaux ».

Le 5 décembre, les Prussiens entrèrent à Rouen. Le cardinal-archevêque supplia d'abord le général de Manteuffel, pour le cas où il serait obligé d'éva-

cuer la ville, de laisser des fusils « à la partie saine de la population », que les Allemands ne protégeraient plus contre les démocrates. Ensuite, M. de Bonnechose abandonna son diocèse et se rendit à Versailles; il assaillit le roi de Prusse, le prince royal, M. de Bismarck, le grand-duc de Bade, de prières « pour la restauration de l'ordre en Italie, pour la restitution de Rome et du domaine temporel au chef de l'Église ». Les Prussiens quittèrent Rouen le 22 juillet 1871; au mois d'août, le cardinal courait encore jusqu'à Compiègne, après le général de Manteuffel, pour le presser de bien faire comprendre à l'empereur Guillaume « combien il importait de donner satisfaction aux catholiques d'Allemagne, en rétablissant le pape dans les conditions nécessaires à son indépendance ». (*Vie du cardinal de Bonnechose*, par Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.)

Dans cette même année 1871, alors que la France, couverte de sang et de ruines, faisait de suprêmes efforts pour trouver l'argent de sa rançon, pour hâter la libération du territoire, *l'Œuvre de la Propagation de la Foi* ramassait 5,166,755 francs qu'elle envoyait à l'étranger, notamment en Allemagne à l'évêque d'Hildesheim, à l'archevêque de Cologne, à l'évêque de Munster, à l'évêque de Paderborn, à l'archevêque de Posen et Gnesen, aux évêques de Culm, de Warmie, de Breslau, aux ad-

ministrateurs des vicariats apostoliques de l'Allemagne septentrionale, du Brandebourg et de la Poméranie.

C'était autant d'ajouté aux cinq milliards.

Qu'on médite cette série de faits.

Quand les Internationaux de Rome s'unissent aux Internationaux de Coblentz pour outrager le patriotisme des vrais Français, ils passent les bornes de l'audace tolérable. Il faut que ce double syndicat de trahison soit démasqué, traqué, châtié. Nous y travaillerons de notre mieux.

* * *

L'affaire Dreyfus, pour produire son plein effet, doit marquer la fin de l'Armée prétorienne et la fin, au moins en France, de l'Eglise romaine.

Le catholicisme avait déjà fait une banqueroute assez ignominieuse au moment des massacres d'Arménie; dans la bataille que les gens de cœur viennent de livrer pour la justice, il en a fait une seconde. La logique le voulait. Le même pape et les mêmes prélats qui avaient refusé d'entendre l'atroce clameur d'un peuple égorgé, le même pape et les mêmes prélats qui avaient contemplé froidement le massacre de trois cents mille chrétiens, ne pouvaient prêter l'oreille à la supplication d'une malheureuse juive pour un innocent juif.

La religion fondée par l'anarchiste juif de Nazareth était une religion d'amour et de pitié ; les grands évêques de la primitive Eglise et les grands papes du Moyen Age en avaient fait une religion de révolte généreuse contre la tyrannie; de Jean Chrysostome à Grégoire VII et Boniface VIII, l'Église avait retenu la confiance des peuples et sauvé du césarisme quelques parcelles de liberté. Depuis, elle est devenue la complice des Césars contre les peuples.

Elle est aujourd'hui l'alliée de tous les despotes, l'instigatrice de tous les crimes d'État, la principale commanditaire et bénéficiaire de toutes les entreprises de réaction. Son pape impitoyable, intrigant et cupide, ses évêques simoniaques, son bas clergé rampant sous la verge des Jésuites, ne méritent que la haine et le mépris de l'humanité qu'ils trahissent.

Mais, tandis que l'Église catholique a cessé d'exister comme institution religieuse, elle accroît chaque jour sa puissance et son rayon d'action comme société politique. Elle dispose d'immenses ressources; elle gagne continuellement du terrain.

En France, les campagnes sont travaillées par de perpétuelles « missions à l'intérieur », infestées par une presse de sacristie pullulante, où les infâmes *Croix*, réceptacles des mensonges les plus grossiers, des calomnies et des provocations les

plus cyniques, occupent la première place. Nous avons montré vingt fois l'armée entière en proie au cléricalisme, et notre flotte et nos régiments soumis à la propagande des Cuverville et des Sonnois de tout acabit. Nos amiraux, nos généraux, et nos colonels à l'espagnole, confits en dévotion, parce que les prêtres règlent l'avancement, offrent d'avance aux Vierges de Lourdes et d'Auray, à saint Michel et à Marie Alacoque la boucherie qu'ils nous ont promise en expiation de l'impiété révolutionnaire. Ils se promènent dans les cours de casernes en lisant avec affectation *la Semaine religieuse*, *le Pèlerin*, *les Croix* des Pères de l'Assomption, dont l'audace dépasse toute croyance.

Au temps de la Ligue, les moines et les curés qui fanatisaient la populace catholique n'étaient ni plus grossiers ni plus féroces que le P. Picard, le P. Bailly et la horde d'inquisiteurs qui opère sous leurs ordres. Le compte rendu des obsèques de Pécaut (*Croix de la Charente*, 14 août 1898) peut être conservé comme type de leurs procédés :

> A l'enfouissement du protestant Pécaut, directeur de la grande École normale de filles, l'exécuteur officiel des écoles catholiques, le protestant Buisson, ancien directeur de l'enseignemen primaire, a osé, à la suite du doyen protestant de l'Université Stapfer, s'écrier sur le tombeau *l'équivalent* de ces paroles :
>
> « Pécaut est mort, mais l'œuvre de Bismarck est vivante : l'Allemagne, grâce à notre enseignement, s'étend jusqu'aux Pyrénées. »

Un million de feuilles bourrées de pareilles infamies est distribué quotidiennement dans les régions les moins éclairées de la France. On ne se fait pas une idée, malheureusement, dans les villes, de la barbarie que ces malfaiteurs entretiennent ainsi autour de nos îlots de civilisation. Leur méthode de mensonge effronté, de mensonge infatigable, a été adoptée depuis dix-huit mois par toute la presse immonde : et l'on sait quel en a été l'effet sur l'opinion du public moyen. On peut juger des ravages produits par la même tactique dans des cerveaux frustes et bornés, de la catégorie des lecteurs de *l'Intransigeant* ou du *Petit Journal*.

Dans cette affaire Dreyfus où, de tout le clergé catholique français, UN SEUL prêtre a osé prendre parti pour la justice et la vérité, où tous les prêtres et tous les fidèles ont hurlé à la mort comme des cannibales contre le juif innocent, les moines ont bataillé avec fureur. Par leur presse puissante, par la chaire, par la confession, par l'enseignement primaire et secondaire, qui leur livre la majeure partie des classes dirigeantes, ils ont affolé, perverti, empoisonné l'esprit public. Ils ont ameuté la France contre la poignée de bons Français qui tâchait de sauver l'honneur de cette malheureuse nation. La Congrégation s'est donnée comme le champion de l'Armée, comme l'oracle du patriotisme. Tous ces frocards, réfugiés sous la

soutane pour esquiver le service militaire et pour préparer dès l'école des Flamidiens à la caserne, sont accourus autour du drapeau qu'avait reçu de l'État-Major le vieux uhlan Rochefort.

Et qui les commande ? que sont leurs chefs ?

Depuis Ignace de Loyola, les Jésuites ont eu vingt-trois « généraux » ; il n'y a jamais eu, dans le nombre, un Français. Le supérieur général des Dominicains est un Allemand. Le ministre général des Franciscains est un Allemand. Le général des Capucins vient de la Suisse allemande. L'abbé primat des Bénédictins est un Allemand.

Tous les chefs des congrégations qui souillent la France et qui conspirent contre la nation sont des étrangers ; presque tous, des Allemands ; tous, résidant à Rome.

Le voilà, le foyer permanent de la trahison.

La Congrégation, dans son ensemble, peut être considérée comme une vaste société secrète, dont les membres sont les agents dociles de l'étranger pour organiser la trahison en France, y fomenter les haines et la guerre civile, en extraire le plus d'or possible pour le trésor de Rome, et préparer la catastrophe finale.

Les Jésuites sont la Congrégation dominante, ils se sont asservi les autres ; ils tiennent le pape en bride ; chez nous, ils terrorisent le clergé ; ils ne souffrent dans l'épiscopat que leurs créatures. Ils

mènent à leur gré les classes dirigeantes ; ils gouvernent en maîtres l'armée française. Ils lui ont donné pour chefs, et sur terre et sur mer, les fils des traîtres de Coblentz, ardents admirateurs eux-mêmes du faux et de la trahison. Ils dominent ces généraux, ces officiers supérieurs, parce qu'ils ont pétri leurs âmes et leur peu d'intelligence, parce qu'ils les ont dressés à l'obéissance, parce qu'ils leur ont assuré l'avancement rapide et procuré des grosses dots, parce qu'ils les confessent, confessent leurs femmes, possèdent tous les secrets de leurs familles. Les Jésuites commandent, et toute la haute armée de la République obéit.

Les Jésuites, chassés jusqu'ici d'Allemagne, viennent d'y rentrer officiellement par la grande porte.

De quelle trahison récente contre la France est-ce le salaire ?

De quelle trahison prochaine contre la France est-ce le gage ?

Ou la France n'est qu'un vain nom, une expression géographique ; ou la France incarne aux yeux du monde l'idée révolutionnaire. Nous voulons que la France vive, et vive pour la Révolution. Les Jésuites veulent que la France meure, pour que meure la Révolution.

Et les Jésuites, conduits par un général allemand, rappelés en triomphe par le gouvernement impé-

rial allemand, fournissent à notre armée, comme chefs, leurs pupilles, dont les pères avaient revêtu l'uniforme prussien et touchaient la solde prussienne pour égorger les Français. La situation n'est pas gaie, mais elle est claire.

BIENS NATIONAUX

Moyennant une offrande de 0 fr. 10 cent. au moins, à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Salmaise (par Verrey), vous avez droit à la protection spéciale de cette personne, de saint Joseph, du Saint-Esprit, de saint Antoine de Padoue, de saint Jude et de saint Expédit ; en outre, votre nom sera placé dans un cœur, suspendu à la statue de la Vierge ; vous recevrez une photographie très curieuse ; et si vous avez besoin de messes, le curé s'en charge « quel qu'en soit le nombre, aux honoraires de 1 franc ». Ce n'est pas vendu ; c'est donné.

L'abbé X... vous informe également qu'il tient à votre disposition des fromages fabriqués, sous sa haute direction, par des filles repenties ; la précédente profession de ces pécheresses les ayant « habituées aux plus grands raffinements de la propreté, les produits sont d'une qualité sans

égale ». L'abbé X... n'indique pas si les fromagères de sa fromagerie viennent de chez l'amie de Georges Berry ou de chez l'associée d'Esterhazy ; mais les fromages sont garantis catholiques. « Y goûter, dit le prospectus, c'est en redemander. » Margot Quatre-Doigts, chère à l'État-major français, trouvera là l'emploi de ses talents.

Tandis qu'on s'amuse de ces grossières spéculations cléricales, on perd de vue le côté sérieux de l'affaire, et le péril s'aggrave tous les jours.

La Congrégation règne sur l'enseignement primaire. Dans le département de la Vendée, je trouve : pour les garçons, en quatre communes, 13 élèves aux écoles laïques, 544 élèves aux écoles congréganistes ; pour les filles, en dix-neuf communes, 72 élèves aux écoles laïques, 1,409 élèves aux écoles congréganistes. La proportion est la même dans beaucoup de régions. Ailleurs, les instituteurs et institutrices de l'école officielle rivalisent de bigoterie avec les maîtres et maîtresses de l'école séditieuse.

Dominé par des recteurs et des inspecteurs trop souvent réactionnaires, ou terrorisé par des municipalités cléricales, le personnel de l'enseignement « républicain » courbe l'échine devant le curé, traîne les enfants à l'église, escorte les processions. Les généraux et les hauts fonctionnaires honorent de leur patronage les établissements congréganis-

tes. A Paris, récemment, un pensionnat de la Congrégation flamidienne donnait une fête présidée par M. le général baron de la Rocque, assisté de M. le général baron de Charette et de M. le général Récamier.

Dans l'enseignement secondaire, nous savons ce que les moines font chez eux ; les jésuites lisent les journaux uhlans à leurs élèves pendant les repas ; ils les contraignent, sous peine d'expulsion, à souscrire pour l'apothéose du faux et de la trahison ; ils les nourrissent dans la haine du peuple, de la liberté, de la patrie. Nous savons aussi qu'ils abusent de la négligence de l'Université pour infester de leurs doctrines jusqu'aux maisons de l'État ; on a cité ce *Manuel d'instruction religieuse* de l'abbé Poey, répandu dans les lycées par les aumôniers, pour diffamer la Révolution et la France révolutionnaire sous l'œil de MM. les proviseurs :

> L'instruction populaire ne donne pas les forces morales ni la pratique des vertus ; au contraire, elle favorise l'orgueil et, par suite, tous les vices. La plupart des socialistes et des anarchistes sont loin d'être des ignorants. Un ouvrier qui n'a que l'instruction est souvent plus dangereux ; et le crime augmente avec le nombre des écoles.

Voilà ce qu'on a l'audace d'enseigner dans les établissements de l'État. Jugez de ce qu'on peut enseigner dans les propres établissements de la Congrégation.

A Jersey, les jésuites, agents de l'Allemagne,

élèvent en terre anglaise les futurs chefs de notre marine. Il suffirait, pour éteindre ce foyer de trahison, d'appliquer aux examens de l'Ecole navale la disposition réglementaire des autres examens :

Les candidats se feront inscrire à la préfecture du département où ils étudient.

Les amiraux de Coblentz, qui patronnent les Jésuites de Jersey et qui leur confient leur progéniture, ont ajouté, pour l'Ecole navale :

Ou à la préfecture du département où se trouve le domicile de leurs parents.

Ainsi, telle est la puissance des jésuites sur nos Etats-Majors qu'ils font régler les conditions d'admission aux Ecoles pour le plus sûr accomplissement de leurs desseins.

Le moment approche où cette question capitale du cléricalisme, de la domination romaine, de l'invasion et de l'accaparement de toute richesse et de tout pouvoir par la Congrégation, devra être résolue.

Résolue promptement, énergiquement.

Quant à prendre des demi-mesures, quant à faire des manifestations puériles, il vaudrait mieux s'abstenir. Mettre simplement le jésuite à la porte, c'est lui fournir un prétexte à séditions, et lui laisser la faculté de rentrer par la fenêtre. Il faut le détruire. Si la République n'en finit pas avec la Congréga-

tion, la Congrégation aura vite fait de régler son compte à la République, à la démocratie, à la nation française.

Il était grand temps que la tragédie Dreyfus arrivât à son dénouement. Elle a déchiré les voiles qui cachaient aux yeux du peuple sa vraie situation politique; elle a projeté une soudaine et vive lumière sur les ressorts, les ficelles, les machines de l'éternel complot clérico-césarien ; elle a posé nettement les problèmes d'où dépend l'existence nationale. Maintenant, ce premier épisode est clos. Il faut débarrasser au plus tôt la scène des décors et des personnages qui ne font plus que l'encombrer, pour que l'action suive son cours. Nous avons vu le prologue ; le drame sera plus corsé.

A l'avènement de Léon XIII, une adresse fut signée dans les huit compagnies du bataillon de Saint-Cyr, pour promettre au pape « foi et hommage ». L'Ecole entière, l'an passé, a souscrit pour l'apothéose du traître et faussaire Henry. Des milliers d'officiers, avant de s'affilier à la ligue des faussaires *dite* Ligue de la Patrie française, étaient embauchés par les sociétés secrètes qui portent les noms de *Nouveaux Croisés*, cercles de *Saint Maurice*, etc. Voilà, résumée en trois faits caractéristiques, la position de l'armée prétorienne et jésuite au milieu de la démocratie révolutionnaire. J'ai produit, je produirai mille autres indications; mais

ces trois-là me semblent synthétiser tout le reste.

A Bordeaux, en 1868, un procès fut intenté aux jésuites qui tenaient le collège de Tivoli, à raison des mauvais traitements qu'ils infligeaient à leurs élèves. A l'enquête, les familles et les enfants firent entendre leurs plaintes sans réticences. L'audience venue, les mêmes plaignants et témoins se rétractèrent. Un enfant de treize ans affirma qu'il avait « demandé lui-même 60 coups de discipline, parce qu'il allait mal en classe ».

Le Président. — Vous avez demandé vous-même ?

Le Témoin. — Ou accepté. Monsieur, en ces matières, qui accepte, demande.

Un autre, âgé de douze ans, niait les sévices qu'il avait rapportés au juge d'instruction.

Le Président. — Voyons : avez-vous dit que vous aviez été frappé ?

Le Témoin. — Monsieur, je n'ai pas dit que je ne l'avais pas été.

Les enfants qui faisaient de telles réponses à douze ans sont probablement aujourd'hui des officiers supérieurs.

La crise redoutable que traverse en ce moment la France a pour cause la dégradation et la dépravation du commandement militaire ; cette dégradation et cette dépravation sont l'œuvre des jésuites et autres moines romains, qui fournissent ses chefs à l'armée de la République. C'est-à-dire que le pé-

ril prétorien s'évanouirait si le péril clérical était conjuré.

Pour réduire la Congrégation à l'impuissance, il faut d'abord lui ôter le nerf de la guerre.

Le coup monstrueux que la Congrégation a tenté en Bourse, sur les fonds d'Etat, et qui devrait la livrer à la merci d'un gouvernement énergique, témoigne à la fois de son audace et de son immense richesse.

La Congrégation est un foyer permanent de trahison contre la patrie française. Tout ce qui porte un froc doit être regardé *a priori* comme instrument de l'étranger, fauteur de guerre civile, agent de trahison. La patrie de cette engeance est à Rome. Les chefs auxquels elle obéit aveuglément sont des étrangers, fixés à l'étranger, faisant la besogne de l'étranger. On demeure stupéfait quand on voit une prétendue République, une prétendue Démocratie, affectant un patriotisme ombrageux, et laissant tous ses rouages gouvernementaux, spécialement le pouvoir militaire, aux mains de ses plus redoutables ennemis.

Le froc des congrégations romaines en France équivaut à l'uniforme d'une armée étrangère, d'une armée ennemie. Les moines romains, particulièrement les Jésuites, sont des soldats ennemis toujours en campagne à l'intérieur de la France, épiant les secrets de la France pour les transmet-

tre à l'étranger, captant les héritages et les donations pour exporter la richesse française à l'étranger, monopolisant l'éducation de l'aristocratie militaire pour y cultiver l'instinct héréditaire et les traditions séculaires de trahison.

Un régiment de Uhlans, cantonné dans chacune de nos grandes villes, y consommerait du vin, de la viande, du fourrage et volerait quelques pendules. Une maison de moines, une demi-douzaine de Jésuites, y fait mille fois plus de mal, par un travail souterrain dont on comprendra la puissance aux prochains effondrements. Cependant le peuple aveugle, qui prendrait tout l'univers à témoin de ses malheurs s'il avait des Uhlans à sa porte, souffre et même favorise par sa crédulité l'épouvantable complot de la Congrégation contre la patrie.

Les Jésuites, réconciliés officiellement avec l'Allemagne, tenant l'armée française par le haut commandement kaiserlick — c'est-à-dire à moitié autrichien, cosaque ou prussien — se serviront de la puissance allemande pour écraser la France révolutionnaire.

Il faut que la France révolutionnaire soit abattue, pour qu'il ne reste de cette grande nation qu'un troupeau de serfs, abrutis comme les cagots d'Espagne et d'Italie. Alors se formera la fameuse fédération des « races latines », France, Espagne, Italie, ensevelies à jamais dans la crasse et dans

l'imbécilité catholiques : nouveau Paraguay, sous le bienheureux gouvernement des Jésuites.

Rien de plus net, rien de mieux ordonné.

Que faire pour nous défendre, pour sauver la patrie, la démocratie, la liberté ?

Rien de plus simple encore.

Le militarisme et le cléricalisme ont partie liée.

Contre le militarisme, nous avons commencé d'indiquer les solutions et nous les développerons logiquement : épuration et réorganisation du commandement ; réorganisation du service militaire ; première étape : service d'un an.

Contre le cléricalisme, *lois de salut public* sur les sociétés ayant leur siège principal et leurs chefs à l'étranger, sur les citoyens prêtant un serment d'obéissance à l'étranger, sur les rafles d'argent français pour l'étranger.

Avant tout, mesures fiscales conservatoires et préliminaires, saisissant la fortune de la Congrégation.

Depuis moins de vingt ans, la valeur des biens de mainmorte en France a triplé.

La fortune de la Congrégation s'élève au moins à **dix milliards.**

C'est grâce à d'aussi prodigieuses ressources — chaque jour accrues suivant une progression croissante — que la Congrégation joue dans notre prétendue République un rôle prépondérant, qu'elle

corrompt à son profit les politiciens, les magistrats, les fonctionnaires ; qu'elle asservit les populations ouvrières de certaines régions ; qu'elle empoisonne le pays entier par la distribution presque gratuite, de millions de journaux menteurs.

Les dix milliards de la Congrégation sont le bien de la nation ; il faut et il suffit que la nation les reprenne.

On va nous demander, peut-être, ce que deviendront les moines qui vivent là-dessus, comme on nous a demandé ce que deviendraient, en cas de désarmement, les officiers actuellement nourris à nos frais.

Eh bien, les moines feront comme les officiers ; ils travailleront. Au lieu d'être stériles, ils tâcheront de produire ; au lieu d'être nuisibles, ils tâcheront de se rendre utiles. Si leur longue fainéantise les a rendus impropres au travail, ils tomberont dans le vagabondage ; en ce cas, le remède est fourni par M. Paul de Cassagnac (*Autorité*, 19 avril 1899) :

> Vous avez des colonies sans colons. Envoyez-y vos vagabonds, et débarrassez la voie publique de ces dangereux compagnons, qui sèment la terreur dans les campagnes et échappent à l'action de la justice.
>
> On évalue leur nombre à plus de cent mille.
>
> C'est une véritable armée qui nous encombre et nous exploite.
>
> Expédiez *cela* au Tonkin, à Madagascar, au Congo.
>
> Ces gens ont chance, en y travaillant, de reconquérir une valeur morale.

Que si, d'aventure, ils crèvent en continuant là-bas leur vie inutile, ce ne sera pas un grand dommage.

La relégation ! Il n'y a que cela !

Qu'on commence ! il est plus que temps.

Voilà.

Au lieu d'entretenir ici des foyers de pourriture morale et physique, de souiller les petites filles et les petits garçons, de former à leur image les monstres innommables qui propagent ensuite l'infection dans toutes les casernes, nos Flamidiens s'assainiront, rentreront dans les voies de la nature, repeupleront la métropole ou peupleront les colonies.

Leurs dix milliards appartiennent à la nation. C'est beaucoup moins, d'ailleurs, qu'ils n'ont fait sortir de France pour entretenir la cour de Rome, depuis le temps où Louis XIV lui-même s'indignait de cette saignée permanente à la fortune française.

Il y a quelques mois, dans *le Figaro*, M. Jules Roche faisait de savants calculs pour évaluer les ressources *immédiatement indispensables* en cas de guerre. Pour les dépenses militaires de concentration et de mobilisation, pour les indemnités de route, de chaussures, d'entrée en campagne, pour le ravitaillement et la mise en état des places fortes, pour les réquisitions de chevaux, mulets, voitures, etc. : *deux milliards*, le premier mois. Pour le remboursement des dépôts des caisses d'épargne aux familles privées de travail ou de soutien :

quatre milliards et demi. Donc, **six milliards** tout de suite ; après, six cents millions par mois.

Où les prendre ? La Banque de France a montré sa mauvaise volonté en 1870 ; et le ministère Méline, avec les patriotes de la dernière Chambre (les mêmes que dans celle-ci), l'a livrée par convention secrète à la finance internationale. Un emprunt de guerre n'est pas même à tenter, quand on a déjà trente à trente-cinq milliards de dettes. Alors quoi ?

Alors, les dix milliards de la Congrégation.

Ces dix milliards sont notre trésor de guerre. Les gens qui les avaient donnés aux moines pour leurs bonnes œuvres ne pouvaient certes pas rêver une œuvre meilleure que le salut de la patrie.

Maintenant, la guerre n'est plus inévitable ; il suffira pour l'éviter toujours, que les peuples soient bien résolus à ne pas la permettre, à résister aux crimes des gouvernements, à ne pas s'entr'égorger pour des coups de Bourse ou des histoires de sérail.

Dans ce cas, les dix milliards de la Congrégation trouveront encore un plus digne emploi. Dix milliards, c'est trois cents millions de revenu ; c'est l'amortissement de dix milliards de dette, et trois cents millions d'impôt en moins au budget. Ou c'est *trois cent mille pensions de 1,000 francs*, pour

trois cent mille vieux travailleurs ; premier hommage rendu au devoir social.

Nous pouvons considérer la question comme ainsi réglée.

En attendant l'exécution légale, les dix milliards de Biens nationaux sont dès à présent placés sous la surveillance des citoyens. Les tentatives de dissimulation doivent être notées avec vigilance ; les détenteurs frauduleux et les receveurs complices doivent être inscrits sur les rôles de la justice populaire.

*
* *

Pour établir exactement l'inventaire des richesses de la Congrégation, qui servent à fomenter d'atroces complots contre la France et la démocratie, et qui doivent être affectées à la réduction de la dette publique, ou à la constitution de pensions pour les vieux travailleurs, il faut le concours de toutes les bonnes volontés. Chaque citoyen peut se regarder à présent comme préposé au séquestre de ces biens nationaux, jusqu'à leur nationalisation effective.

Le Moniteur du Puy-de-Dôme a donné à cet égard un exemple excellent, qui s'impose à tous les journaux, à tous les comités, à tous les patriotes éclairés. Les organisations socialistes, qui font

un effort vers la cohésion et l'unité, comprendront peut-être que la besogne en question leur incombe particulièrement. La nationalisation de la fortune congréganiste serait, en effet, un début facile et très instructif dans la voie des appropriations nouvelles.

En une série d'articles publiés au commencement de cette année, *le Moniteur du Puy-de-Dôme* a noté les progrès de l'invasion noire à Clermont-Ferrand et dans la région voisine, depuis moins d'un siècle. Au début du premier Empire, il n'y avait plus ni religieux, ni religieuses, ni biens de mainmorte. Aujourd'hui, les moines sont aussi riches en Auvergne qu'ils l'avaient jamais été avant la Révolution. Répétée mille fois sur tous les points de la France, la même recherche aboutira aux mêmes résultats. S'il a suffi de quatre-vingt-dix ans pour ramener aux mains de la Congrégation une part si énorme de la fortune publique, on doit prévoir que dans un siècle, étant donné le fonctionnement de la mainmorte, la Congrégation sera maîtresse de la richesse nationale tout entière.

A ce point de vue comme à d'autres, je ne suis donc que trop fondé à montrer la situation du peuple français bien pire aujourd'hui qu'elle ne l'était aux dernières années de l'Ancien Régime : car il y avait alors une aspiration universelle vers l'affranchissement et les classes privilégiées aban-

donnaient d'elles-mêmes une partie de leurs privilèges, ou les défendaient sans conviction ; les philosophes avaient fait leur œuvre ; l'esprit et le cœur des hommes s'ouvraient à la liberté ; tandis que nous voyons maintenant se déchaîner autour de nous un appétit de servitude, le fanatisme féroce et bas du Moyen Age, la lâcheté d'une partie du peuple, et l'égoïsme inflexible des classes nanties.

A Clermont, *le Moniteur du Puy-de-Dôme* signale les propriétés suivantes :

Les Ursulines, qui attirent habilement les jeunes filles riches, se sont constitué un domaine de dix hectares et demi, valant plus d'un million, séjour délicieux et de bon rapport ; elles ont l'autorisation d'enseigner depuis 1810. Leurs concurrentes, les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, dites Sœurs du Bon-Pasteur, sont arrivées en 1811 ; leur château de Fontmaure est une des plus belles résidences de la contrée ; leurs biens fonciers, tant au chef-lieu qu'aux environs, sont estimés deux millions. En 1824, surviennent les Visitandines ; elles se contentent d'occuper un immeuble de 500.000 francs, alléguant que l'étalage de la fortune au grand jour éveille la malveillance et refroidit la libéralité des donateurs. Au contraire, les Religieuses de la Miséricorde, installées à Clermont en 1836, ont acquis ou bâti en plusieurs quartiers

des maisons qui valent plus d'un million ; elles en possèdent encore soixante-dix dans le département, outre le couvent de Billom, où leur ordre a été fondé en 1806.

Quatre ans plus tard, Clermont a vu naître la Congrégation des Sœurs de Bon-Secours, légalement reconnue en 1857 ; leur habitation de la ville vaut 135.000 fr. ; elles en ont quinze autres aux environs. En 1846, la maison-mère des Sœurs du Sauveur et de la Vierge, établie à la Souterraine (Creuse), envoie à Clermont deux religieuses, sans aucunes ressources, pour fonder une succursale ; par la grâce de Dieu, les sœurs indigentes se sont procuré, avec rien du tout, un immeuble de 220.000 francs, des écoles, des ouvroirs ; elles tiennent un pensionnat ; elles ont ouvert six autres maisons dans le département. Les Sœurs de l'Immaculée-Conception, appelées en 1864 par un riche chanoine pour diriger la population de Clermont « dans la pratique des solides vertus », se contentent d'une maison de 200.000 francs ; elles sont riches, mais préfèrent les valeurs mobilières. Les Sœurs de Saint Vincent-de Paul, les Sœurs de Bon Secours, les Sœurs de Saint-Joseph, les Petites Sœurs des Pauvres, détiennent également des terres et des constructions d'une grande valeur.

Aux environs immédiats de Clermont, les Sœurs de Notre-Dame-de-Lamontgie dirigent un pension-

nat ; les Franciscaines exploitent de diverses façons la station thermale de Royat ; les Dominicaines pratiquent la contemplation : toujours dans de confortables domaines. Les Franciscaines sont arrivées au nombre de six, en 1896, les mains vides se fiant à la protection divine : avec raison, puisqu'au bout de quelques mois, elles achetaient une terre de 70.000 francs, et qu'au bout de trois ans, elles y élèvent des constructions monumentales dont le devis approche un million.

L'ordre de Sainte-Marie-de-l'Assomption, qui entreprend dans un grand nombre de départements la séquestration des aliénés, et qui comprend à la fois des religieux et des religieuses, possède à Clermont l'établissement du Bois-de-Cros, évalué à deux millions.

Les Congrégations d'hommes, inférieures en nombre aux Congrégations de femmes, les égalent en richesse. Les Frères de la Doctrine chrétienne, rappelés à Clermont en 1817, surent exploiter à fond la réaction cléricale de la Restauration ; ils extorquèrent, en argent et en nature, des dons considérables ; ils ont un orphelinat, un noviciat, un pensionnat, dont les bâtiments et les terrains valent un million et demi, des vignes et des fermes autour de la ville, trente maisons dans le département : quoique les statuts de leur ordre leur prescrivent l'enseignement gratuit, ils se

montrent marchands de soupe très experts ; inquiets depuis les lois scolaires, pourtant assez vaines, de la République, ils ont cessé d'acquérir des immeubles et dissimulent leurs capitaux. Les Frères de Saint-Gabriel, émules des Frères de la Doctrine chrétienne dans la lutte contre l'école laïque, sont arrivés à Clermont il y a vingt-cinq ans, sans sou ni maille ; ils ont, dans un faubourg, un établissement de 150.000 francs, et se font construire en ce moment dans la ville une résidence de 400.000 francs.

Les Capucins, soi-disant « expulsés » en 1880, pullulent entre les murs d'un couvent de 400.000 fr. Les Jésuites, non moins expulsés, peuplent un immeuble de 500.000 francs. Les Missionnaires africains, autres victimes des décrets et dont la mission essentielle paraît consister dans le commerce des vins de Samos, font valoir leur argent par la spéculation ; leur domaine foncier vaut cependant 600.000 francs. Au total, la fortune immobilière des moines de Clermont dépasse *treize millions*, chiffre qui permet de présumer une fortune mobilière énorme.

La longueur de cette énumération, pour UNE SEULE VILLE, paraîtra sans doute significative. Qu'on imite partout la vigilance du *Moniteur du Puy-de-Dôme* : on sera stupéfait de voir la fortune de la France accaparée par ses pires ennemis. La dé-

monstration qu'ils ont faite récemment de leur puissance financière, en menaçant le crédit national, doit ouvrir les yeux aux plus bornés.

Quand la Révolution ferma les couvents, il n'y avait pas quarante mille congréganistes en France ; il y en a maintenant près de deux cent mille, et quatorze cent soixante-huit Congrégations. Leurs écoles couvrent le pays, pour atrophier les cerveaux, dégrader les consciences, propager les mensonges et les mœurs infâmes. De toutes parts se dressent leurs maisons sinistres, aux fenêtres grillées, aux couloirs tortueux, où se nouent les pires conjurations contre la démocratie, les pires trahisons contre la patrie. Là s'exécutent les plans tramés à Rome contre la France révolutionnaire. De là sortent les magistrats prêts à toutes les forfaitures, les chefs militaires prêts à tous les crimes, les femmes hystériques par qui la Congrégation gouverne les gouvernants.

Où le peuple portera le pic et la pioche dans ces cavernes, où le massacre et la servitude châtieront son aveuglement.

*
* *

L'affaire Dreyfus a beau être close : elle recommencera demain sous une autre forme, avec autant de violence et d'acharnement, si les hommes qui ont assumé la défense de la Démocratie ne

prennent pas au plus tôt les indispensables mesures de salut public.

Nous sommes en face du péril militaire et du péril clérical.

Le péril militaire est immédiat, mais il dérive de l'autre. En abolissant la cause, on supprimera l'effet. La moindre énergie suffira pour faire rentrer dans le devoir les prétoriens factieux ; on n'aura pas plutôt châtié quelques Metzinger et quelques Saxcé que tous les Hardtschmidt et les Rigollet se fourreront dans des trous de souris.

Le racolage des soldats par les *Œuvres militaires*, les *Cercles militaires catholiques*, les *Œuvres de Notre-Dame-des-Armées*, et l'embauchage des officiers par les jésuites de la *Patrie française*, peuvent être réprimés vigoureusement sans loi nouvelle. Les parents qui ont des fils sous les drapeaux n'ont pas dû attendre jusqu'à cette période de la crise, pour leur dicter leur devoir au cas où les chefs tenteraient un crime. Les empanachés s'en doutent, et c'est bien ce qui calme leurs ardeurs. Par là fut converti l'intrépide Roget, au moment psychologique. La crainte des balles dans le dos est, pour les conspirateurs à plumes d'autruche, le commencement de la sagesse.

Le péril clérical est autrement complexe, autrement redoutable. Il est permanent. Il est partout.

Cherchons tout de suite les remèdes, pour qu'on les applique sans tarder.

Il faut arracher à la Congrégation la haute armée, la haute magistrature, la haute administration. Une large épuration s'impose, pour éliminer de ces trois organes essentiels les complices de la réaction. Après avoir chassé les ennemis qui sont dans la place, on préviendra leur retour offensif en interdisant les carrières publiques à tous les disciples de Loyola.

Il faut arracher à la Congrégation l'instrument de sa propagande infâme : sa presse. Laissons pour le moment le *Petit Journal* ; quand nous suivrons Judet aux assises, il sera temps encore de reconstituer l'histoire de l'Italien Enrico Marinoni et de son étrange fortune, depuis ses débuts dans la mécanique jusqu'aux **630,000 francs** du Panama. Mais il y a les *Croix*, distribuées dans toute la France, presque gratuitement, par millions d'exemplaires. Elles sont l'œuvre des Assomptionnistes, congrégation romaine, dont les chefs étrangers résident à l'étranger. Les moines qui rédigent les *Croix* et qui empoisonnent le pays de leurs mensonges, de leurs diffamations, de leurs calomnies abominables, sont liés par un serment d'aveugle obéissance à des étrangers. Il ne paraît pas douteux que les *Croix* ne puissent être assimilées aux journaux italiens séparatistes des Alpes-

Maritimes, et supprimées par mesure de police.

Il faut arracher à la Congrégation le trésor de guerre prodigieux qu'elle a constitué par l'escroquerie, le vol, le chantage et les captations de testaments. **Dix milliards** sont là, sous la main de la nation, qui pourraient servir à donner du pain aux vieux travailleurs, et qui servent à préparer des chaînes à la Démocratie. Qu'on les prenne ; qu'un système bien conçu de taxes de mainmorte en assure la prompte nationalisation. En attendant, qu'on réduise à la portion congrue les gros fonctionnaires ecclésiastiques. Il y a des curés qui se font 100,000 francs de rentes à louer des chaises, à vendre des messes et des bénédictions; pourquoi l'État ou la Ville n'exigent-ils pas de ces industriels le partage des bénéfices, comme de la Compagnie du gaz ou de la Compagnie des omnibus ?

Les Congrégations que la loi n'a pas reconnues ou qu'elle a prétendu dissoudre, les Jésuites notamment, possèdent au grand jour des terrains et des immeubles considérables. Ils ont édifié dans certaines villes, à Paris même, des collèges et des chapelles grandes comme des cathédrales. Si le peuple s'avisait de mettre à sac ces monuments de défi, comment le gouvernement s'y prendrait-il pour faire respecter la propriété de gens qui n'ont pas le droit d'être propriétaires, n'ayant pas même le droit d'exister?

Il faut arracher à la Congrégation la faculté d'enseigner, c'est-à-dire de pourrir au physique par les pratiques flamidiennes, et de pervertir au moral par des sophismes venimeux, les enfants de toutes les classes : les pauvres à l'école primaire, les riches au collège.

Cette œuvre est urgente.

La Congrégation prévoit l'attaque d'abord de ce côté. Au mois de mai 1899, elle a réuni à Lyon un « Congrès pour la liberté de l'enseignement », où les meneurs de la faction cléricale ont proféré d'atroces menaces contre la nation. M. Couillé, cardinal archevêque de Lyon, M. de Cabrières, évêque de Montpellier, M. Belmont, évêque de Clermont, les évêques Péchenard et Dadolle, les grands vicaires de plusieurs diocèses, l'avocat Jacquier, le député Lerolle, le moine mariste Dublanchy, le moine eudiste Régnault, l'abbé Garnier, l'ex-procureur Beaune, ont tour à tour exposé leurs projets séditieux. Le cardinal Rampolla avait envoyé par le télégraphe la bénédiction du pape. L'étoile du Congrès était le comte Albert de Mun. Il a prononcé un grand discours dans cette même salle des Folies-Bergère, que nous avons depuis, Pressensé et moi, purifiée des miasmes de sacristie.

Le nom de M. de Mun donnait à l'affaire sa pleine signification. Kaiserlick et jésuite, fils de chair des

uhlans de Brunswick et fils spirituel du P. Du Lac, M. de Mun représente à la fois Coblentz et Rome, les deux faces de la contre-Révolution et de la trahison. La France livrée aux envahisseurs du dehors, les patriotes français égorgés à l'intérieur par les chouans et les émigrés : ce fut l'œuvre des ancêtres de M. de Mun, ce fut l'œuvre de M. de Mun, ce doit être bientôt — si nous n'y mettons obstacle — l'œuvre des complices de M. de Mun.

Donc, pas d'équivoque.

Le titre du Congrès « pour la liberté de l'enseignement » répondait à la tactique traditionnelle de la faction. Ces implacables ennemis de la liberté nous déclarent effrontément : qu'ils nous refuseraient toute liberté s'ils étaient les maîtres, pour rester fidèles à leurs principes ; mais que nous devons, nous, leur accorder toute liberté quand nous faisons la loi, pour rester fidèles à nos principes. Grâce à quoi nous sommes perpétuellement dupés.

Il est temps de retourner la mystification contre ses auteurs et de proclamer : à chacun selon ses principes, à chacun sa propre loi ; aux fils de la liberté, toute liberté ; aux contempteurs de la liberté, point de liberté.

C'est-à-dire :

Interdiction de l'enseignement à la Congrégation ; interdiction aux citoyens de livrer leurs enfants à

la Congrégation ; interdiction de tous offices et emplois publics aux élèves ou affiliés de la Congrégation.

Hors de là point de salut.

Ou ces mesures, toutes ces mesures seront promptement adoptées, rigoureusement appliquées.

Ou la France continuera de se débattre dans l'anarchie, se disloquera dans la guerre civile, s'effondrera dans le sang et dans la boue, croupira finalement dans la servitude et l'imbécillité, *ad majorem Dei gloriam*.

LES PRÉTORIENS

L'ARMÉE QU'IL FAUT DÉTRUIRE

CEUX DE COBLENTZ

Le *Figaro* prétendait expliquer ainsi la bataille :

« Les nobles ont cru que l'armée était attaquée par les intellectuels, et qu'il fallait la défendre. »

Cette République où les « nobles » forment une catégorie dans la nation fait crever de rire tous les républicains de la terre. Mais les Français ne sentent plus le ridicule. Donc, ils ont « des nobles » de deux espèces. La majeure partie sont des petits-fils ou des fils de tripoteurs heureux, de marchands de biens nationaux, de gros épiciers qui ont vendu des quantités de cassonnade à faux poids, et qui se sont payé un titre, une particule, un nom historique en même temps qu'un château. D'autres sont réellement les descendants des bandits et des cafins qui ont illustré nos annales ; ils ont réellement

derrière eux quelques siècles de sales débauches, de domesticité, de pillage, de féroce tyrannie et de honteuses trahisons.

Nous n'avons ni la même justice, ni le même honneur, ni le même drapeau, ni la même patrie que cette engeance. Et nous voudrions bien savoir de quel droit ils se permettent de dire, ou de quel droit ils font écrire en leur nom, qu'ils défendent l'armée nationale. Nous sommes, nous, l'armée nationale. Ils sont, eux, l'armée de Condé. Nous sommes *les Bleus*, les citoyens, les patriotes. Ils sont *les Blancs*, les émigrés, les chouans, les Kaiserlicks.

J'ai commencé l'histoire de leurs crimes contre la France. Peu à peu, je la complèterai. Le bon hasard met parfois sous ma main des documents curieux.

Un autographe, par exemple, du prince de Condé, signalant les services de MM. d'Avaray et de la Vauguyon contre la France, annonçant la prise prochaine d'Huningue sur les Français.

Un autographe de M. de Calonne, informant M. le vicomte de Mirabeau que M. Metzler, banquier à Francfort, va lui faire tenir par son correspondant d'Heilbronn la solde mensuelle de la légion Mirabeau, qui sabre si bien les Français.

On sait qu'il faut lire ces souvenirs historiques avec l'*Annuaire* de l'armée actuelle devant les

yeux. Ils l'expliquent. Notez, en passant, que Gyp, l'Égérie du feu Grand Toison d'Or, est née Mirabeau : en 1870, à Nancy, la famille de Mirabeau fut exemptée du logement militaire et des réquisitions par le général prussien.

Cet autre document fait aussi l'ornement de ma collection :

Je soussigné, Jean, baron de la Rochefoucauld, pair de France, lieutenant-général, chevalier des Ordres du Roi..., etc., déclare et atteste que M. le comte de la Tour du Pin la Charce faisait partie de l'expédition qui partit, en 1793, des côtes d'Angleterre, pour se porter sur celles de la France, vers Granville, et chercher à secourir les royalistes de la Vendée.

Je déclare également que nous fûmes l'un et l'autre placés sur le même bâtiment pendant tout le tems que dura cette expédition, et c'est pour rendre hommage à la vérité, que j'ai délivré le présent certificat à M. le comte de la Tour du Pin-la Charce pour lui servir autant que de besoin, et y ai apposé le sceau de mes armes.

Baron DE LA ROCHEFOUCAULD.

Paris, le 1er août 1828.

Ces misérables étaient tellement fiers de leur trahison contre la patrie qu'ils s'en délivraient réciproquement des certificats.

En mars 1814, après l'héroïque défense et la capitulation de Paris, les gens de Coblentz qui n'étaient plus sous l'uniforme étranger, et qui étaient déjà rentrés en France pour mieux trahir, « préparèrent à l'ennemi vainqueur une entrée triomphale; pendant le combat, ils avaient attendu avec anxiété

la défaite des Français ; ils voulurent faire, de ce jour de deuil, un jour de honte ». Le comte de Douhet alla s'entendre, dans le camp des Russes, avec le traître Langeron ; les sieurs de Boisgelin, d'Avaray, de Juigné, etc., employèrent la nuit à recruter leur monde. Les sieurs de Vauvineux, Thibaut de Montmorency, Sosthène de la Rochefoucauld, Charles de Crisenoy, Léon de Lévis, de Fitz-James, de Châteaubriand, de Morfontaine, de Pimodan, de Périgord, de Maubreuil, toute une bande de marquis, comtes et vicomtes, coururent par la ville avec des cocardes blanches, en célébrant la victoire des envahisseurs. Ils attachaient la croix de la Légion d'honneur à la queue de leurs chevaux, en attendant d'être au pouvoir pour la distribuer aux faussaires, aux escrocs et aux traîtres. Le comte de Forbin guida jusqu'à l'Hôtel de Ville le fourrier du tsar et ses cosaques.

Les Alliés entrèrent dans Paris avec le brassard blanc ; tous les aristocrates se munirent du brassard blanc ; il fut impossible de distinguer les nobles traîtres des ennemis. Des fenêtres et des balcons pavoisés de bannières blanches, aux belles maisons, aux hôtels aristocratiques, s'élevaient les cris de : « Vive le tsar ! vivent les Alliés ! » qui signifiaient : « A bas la France ! »

Bientôt, les nobles dames ne se contînrent plus ; elles coururent dans les rues, embrassèrent les sol-

dats russes, prussiens, autrichiens ; elles se hissèrent sur les chevaux, en croupe derrière les Cosaques et les hussards de Blücher ; elles défilèrent avec eux ; elles avaient toutes des frères, des amants, des parents, parmi ces hommes dont les sabres et les lances étaient encore rouges de sang français. Aux Champs-Élysées, sur les places publiques, elles dansèrent aux bras de tous les soudards qui mettaient la France au pillage ; elles se disputèrent leurs faveurs. Le Palais-Royal même, alors un enfer de jeu et de prostitution, ferma ses tripots, éteignit ses lumières ; mais les envahisseurs déçus se rattrapèrent chez les Chouans et les Condéens. L'historien de **1814**, Henry Houssaye (de l'Académie française) écrit :

Le 31 mars ce furent les prostituées qui donnèrent aux femmes de la noblesse l'exemple de la décence publique.

M. Henry Houssaye dépeint la représentation de gala donnée à l'Opéra en l'honneur des souverains alliés :

Que de toilettes ! que d'épaules nues, que de diamants ! Ah ! les beaux officiers (ennemis) et les beaux uniformes ! Les royalistes en frac, quelques-uns en tenue de garde national, avaient la cocarde blanche au chapeau. Des loges, les femmes faisaient pleuvoir sur le parterre des nœuds de rubans blancs en criant : « Vive le roi ! » On répondait : « Vivent les Bourbons ! »

A l'entrée du tsar et du roi de Prusse, qui prirent place dans une loge d'amphithéâtre, l'orchestre entama l'air de *Vive Henri IV !* Tout le monde se leva. Les acclamations éclatèrent, retentissantes, unanimes, prolongées.

Pendant chaque entr'acte, toute la race des traîtres redoublait ses acclamations en l'honneur des ennemis de la patrie. L'acteur Laïs dut venir chanter la gloire d'Alexandre, vainqueur des Français, puis la gloire du roi de Prusse.

La salle trépignait d'enthousiasme. Le chanteur reprit :

Vivent Guillaume
Et ses guerriers vaillants !
De ce royaume
Il sauve les enfants.
Par sa victoire
Il nous donne la paix
Et compte sa gloire
Par ses nombreux bienfaits.

Ecoutez, paysans de France errants autour de vos villages en ruines ; écoutez, femmes violées par les Prussiens et les Cosaques ; écoutez, veuves, orphelins, mères vêtues de deuil ; écoutez, vétérans, Maries-Louises, gardes nationaux ; écoutez, soldats mutilés ; écoutez, soldats vaincus !

Et vous, cadavres de la Rothière, de Craonne, d'Arcis-sur-Aube, de Fère-Champenoise, entendez, sous la terre trempée de sang où vous a couchés la mitraille, entendez le chant triomphal de l'Opéra de Paris :

Vivent Guillaume
Et ses guerriers vaillants !...

L'armée de Condé, la horde de Coblentz, la race des traîtres, repue de sang français, fêtait le roi de Prusse et l'écrasement de la France.

Et ce sont les fils de ces hommes qui tiennent aujourd'hui sous le joug l'armée de la France et le peuple français ; ce sont les fils de ces hommes que les Congrégations romaines dressent au culte du faux

et de la trahison pour nous en faire des généraux.

C'est devant les sabres de l'Armée de Condé qu'on veut agenouiller encore la nation française. C'est à la sommation de tous ces Boisdeffre, revenants de Biberach et de Quiberon, que les défenseurs de la liberté sont traqués, les défenseurs de la justice insultés. C'est derrière tous ces petits-fils et cousins de Cosaques, de hussards prussiens, autrichiens, hongrois, que nous irions demain à la bataille, trahis et vendus d'avance une fois de plus, si la nation n'avait pas le courage de leur arracher l'armée nationale !

Quel excès de honte ! et quel péril mortel !

Il faut que chaque soldat citoyen porte dans son sac et médite aux heures de repos : *L'armée de Condé*, annuaire de la trahison ; *les Lettres d'Esterhazy* à M^me^ de Boulancy, avec les belles notes et les approbations des chefs au Uhlan, au souteneur, au traître ; enfin *les Listes de souscription pour Henry*, sept fois parjure, faussaire, bourreau, complice du précédent. Alors, peut-être, et seulement alors, l'armée commencera de comprendre où elle en est.

*
* *

Voici encore trois billets assez piquants, saisis par l'avant-garde du général Kellermann à Longwy, dans les bagages du comte de Provence.

Le général Kellermann était un de ces vaillants Français de qui les députés actuels trouvent le nom « prussien » ; et les valets de Prussiens qu'il chassait à coups de botte passent, sous notre étonnante République, pour la crème des Français.

Madame de X... à M. le baron de Vincy, aide de camp de M. le comte de Damas de Crux, chez M. le maréchal de Broglie, au quartier des princes, 8 septembre 1792.

Vous me dites, mon adorable ami, que vous avez des hémorroïdes, cela m'inquiète cruellement ; ne pourriez-vous pas vous faire mettre des sangsues ? Je compte sur votre cœur et sur votre délicatesse, pour espérer que vous m'aimerez toujours, mon cher baron. Je me pâme, mon tout, quand je pense à vous. Mon mari vous embrasse et vous aime de tout son cœur.

Le premier détail est charmant ; le dernier aussi.

Madame J... à M. le comte de Weissemwolf, chambellan et capitaine des grenadiers du prince **Esterhazy**, *au bataillon de Barthoudeisley, à l'armée du général Clairfayt en France, par Arlon. Bruxelles, 8 octobre* 1792.

Que je serais malheureuse, cher, s'il n'y avait pas, etc.

On voit par la suscription que les ancêtres du Uhlan cher à nos généraux se trouvaient avec les pères de Boisdeffre et consorts dans les rangs de la coalition.

Cet autre nom fera plaisir à Lockroy, le juif-archevèque de saint Michel :

M. de Visdelon à son beau-frère M. de Cuverville, chevalier de l'ordre royal, à l'armée des princes. D'Haudoin, près Namur.

Nous craignons tous d'être obligés de passer l'hiver ici. Les

logements que nous occupons sont des greniers, des écuries et des étables ; pour matelas, une botte de paille, etc.

Le Cuverville actuel était récemment beaucoup mieux logé ; il était chef d'état-major général de la marine, comme Boisdeffre, de Biberach et de Quiberon, était chef d'état-major général de l'armée de terre. Les commandements suprèmes de notre armée reviennent de droit aux fils des traîtres, comme les pensions de l'État et les magots de cent cinquante mille francs aux fils des faussaires. On entend ici le patriotisme et l'honnêteté de la même façon.

L'engagement ci-dessous montrera dans quelles formes les aristocrates français s'enrôlaient contre la France :

RÉGIMENT DE CHOISEUL

Hussard

Je soussigné Albert de Launoy, fils d'Albert de Launoy, natif de Lille, province de Flandre, âgé de vingt-quatre ans, taille de..., etc.

M'engage de ma propre volonté pour servir pendant toute la guerre contre les régicides français dans le régiment de Choiseul, hussard, au service de Sa Majesté britannique.

Je reconnais avoir reçu pour mon engagement la somme de six livres, dont je suis satisfait et content.

Fait à Ypres, le 22 avril 1794.

DE LAUNOY.

La Revue de Paris a publié, avec beaucoup d'à-propos, la correspondance du comte de Blacas et de Wellington. Le comte de Blacas était le conseiller,

le confident, le secrétaire intime de Louis XVIII. Avant Waterloo, le noble Français écrivait au général anglais :

Vous pouvez être certain, mylord, que trente mille hommes entrant actuellement en France *avec la cocarde blanche*, réuniront tous les hésitants qui ne demandent que des armes, et que ce corps, en marchant sur Paris sans perdre un instant, ne rencontrera que bien peu d'obstacles...

Le lendemain de Waterloo, le comte de Blacas applaudissait en ces termes au désastre français :

19 juin 1815.

Mylord,

Avoir à féliciter Votre Excellence et l'Europe entière de la nouvelle gloire dont vous venez de vous couvrir est un bonheur auquel se joint, pour ceux qui vous connaissent, un sentiment dont j'ose me flatter que vous me croirez pénétré.

Le roi a reçu du général Pozzo di Borgo la nouvelle du triomphe décisif que vous avez remporté.

Autant qu'on peut en juger par les premières informations, le succès de Votre Excellence a surpassé ceux dont sa brillante carrière était déjà remplie. Etc.

On a vu, par le certificat de M. le baron de la Rochefoucauld à M. le comte de la Tour du Pin-La Charce, comment ces misérables se délivraient des attestations de leur crime « pour se servir autant que de droit ». Ils en demandaient même aux généraux prussiens. Le sieur de Sol de Grisolles, ancien combattant de l'armée de Condé, général des Chouans de Bretagne en 1815, ayant immobilisé au moment de Waterloo une division de

l'armée nationale, reçut en remerciement cette lettre, publiée par M. Chanin dans *les Pacifications de l'Ouest* :

Monsieur le général,

C'est avec empressement que j'ai l'honneur de vous répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date d'aujourd'hui. La demande que vous m'avez faite, monsieur le général, de ne pas faire pénétrer les troupes sous mes ordres dans les cantonnements occupés par l'armée royale de Bretagne est trop juste pour que je ne doive y consentir avec beaucoup de plaisir. *Les services que ladite armée a si glorieusement rendus pour la cause commune et la conduite qu'elle a tenue ont été justement appréciés des Alliés*, et je ne demande pas mieux, monsieur le général, que de me rendre à tous vos voeux, autant qu'ils ne seront pas directement contraires aux ordres émanés de Sa Majesté le Roi mon maître.

A mon quartier général de Rennes, le 12 septembre 1815.

Général TAUENTZIEN,
commandant en chef le 6e corps de l'armée du roi de Prusse.

Après la prise de Paris, en 1814, le chant favori des Boisdeffres et des Cuvervilles ramenés dans les fourgons prussiens était :

Vivent Guillaume
Et ses guerriers vaillants !...

En 1815, ils prirent pour héros Wellington :

En l'honneur du feld-maréchal marquis de Wellington, commandant en chef des armées alliées.

Sur l'air de Dumollet

Honneur au brave Wellington
Dont les grands exploits étonnent le monde,

Honneur au brave Wellington
Qui met bientôt les fous à la raison (*bis*).

Cette autre chanson est « Sur l'entrée en France des armées Anglaise et Alliées, des Potentats du Nord, de l'ancienne et auguste dynastie des Bourbons, et des Emigrés français » :

Enfin vous entrerez en France !
Héros, dont la haute naissance
Égale vos vaillants exploits,
En vengeant le meilleur des rois. (*bis*)
C'est sur le char de la victoire,
Guerriers, cent fois couverts de gloire,
Que vous volerez vers Paris
Pour dompter de vils ennemis. (*bis*)
Déjà l'invincible Bellonne (*Albion*)
Pour rendre à Louis sa couronne
Vient d'armer tous les Potentats
Contre de lâches scélérats (*les Français*).
Capitale des cannibales (*Paris*)
Toi dont les hordes infernales... etc.

Les Cuverville et les Boisdeffres d'aujourd'hui ne chantent plus ; mais ils n'en pensent pas moins. La République leur livre ses armées et ses flottes ; gare à Paris ! gare aux Français ! gare à la France !

* * *

Les images « patriotiques » ont représenté le voyage d'une délégation de l'Ecole spéciale militaire à Pétersbourg, et la réception des Saint-

Cyriens par les jeunes officiers russes. Rien n'est plus naturel que de voir fraterniser en ce moment les castes militaires des deux derniers pays de l'Europe qui vivent sous la botte : la Russie et la France.

Encore est-il juste de faire entre nos précieux alliés et nous une distinction. Les Russes ne se cachent point d'être soumis au régime du knout, des arrestations, condamnations et déportations arbitraires, ni de subir le despotisme absolu d'un homme ou plutôt d'une petite oligarchie à moitié allemande ; ils ont pour excuse que leur civilisation retarde de deux siècles sur la civilisation occidentale.

Tandis que les Français agenouillés devant le sabre, tremblant sous les lois d'exception et les coups de force quotidiens, bourrés de préjugés, adorant vingt fétiches grossiers, se couvrent par surcroît de ridicule en affectant des allures d'hommes raisonnables et d'hommes libres. Même les Russes esclaves ne toléreraient pas les audaces de nos généraux factieux ou les atrocités de nos tribunaux militaires ; et dans la commune barbarie des deux peuples, c'est évidemment nous qui sommes les plus sauvages.

Pour donner aux embrassades de nos futurs officiers et des Cosaques toute leur saveur, il est à propos de ressusciter quelques souvenirs. M. Henry

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

Houssaye (de l'Académie française), qui nous a déjà montré comment les gens de Coblentz fêtèrent en 1814 les défaites françaises et la prise de Paris, va nous renseigner sur les exploits des Kalmouks, Baskirs et autres bons Russes de la France envahie. Par eux « plus de *deux cents villes et villages* furent littéralement mis à sac » :

Un de leurs divertissements favoris consistait à mettre nus hommes et femmes et à les chasser à coup de fouet dans la campagne couverte de neige. Ils ne s'amusaient pas moins quand ils faisaient courir autour d'une table, le nez pris dans des pincettes, les notables du village, le maire, le curé, le médecin...

Ils ne cherchaient pas seulement le butin ; ils voulaient faire la ruine, le deuil, la désolation. Ils étaient gorgés de vin et d'eau-de-vie, leurs poches étaient pleines de bijoux — on trouva cinq montres sur le cadavre d'un Cosaque — leurs havre-sacs et leurs fontes étaient bondés d'objets de toutes sortes, les chariots qui suivaient leurs colonnes étaient chargés de meubles, de bronzes, de livres, de tableaux. Ce n'était pas assez. Comme ils ne pouvaient cependant tout emporter, il fallait que la destruction achevât l'œuvre du pillage.

Ils brisaient, démolissaient, saccageaient tout, arrachaient les vignes, défonçaient les barriques, coupaient les arbres, incendiaient les fermes et les granges. A Château-Thierry, Soissons, Moulins, Busancy, Vailly, Chavignon, Athies, Mesbrecourt, ailleurs encore, ils brûlèrent les maisons par centaines.

La lueur des incendies éclairait des scènes atroces. Les hommes étaient frappés à coups de sabre et de baïonnette. Dépouillés, nus et attachés au pied du lit, ils devaient assister aux

violences exercées sur leurs femmes et leurs filles ; d'autres étaient torturés, fusillés, *chauffés* jusqu'à ce qu'ils révélassent le secret des cachettes... Ni l'enfance ni la vieillesse ne trouvaient grâce devant la cupidité et la luxure. Des septuagénaires, des filles de douze ans furent violées. Pour le seul canton de Vendeuvre, on évalue à cent cinquante le nombre des personnes des deux sexes mortes des suites de violences et de coups.

A Château-Thierry, à Montmirail, à Sens, partout le pillage, le meutre et le viol, que vengeaient aussi partout des embuscades et des représailles terribles. Tous les livres, toutes les chansons, tout le théâtre des trente années qui suivirent expriment l'horreur et la haine du nom russe.

Parmi les officiers qui commandaient ces brigands, un grand nombre étaient des Français traîtres, des anciens combattants de l'armée de Condé, des pères de nos chefs militaires actuels.

Ils avaient fait, à travers l'Europe, tous les métiers. *Les Mémoires* du comte de Moré de Pontgibaud signalent même qu'ils avaient supplanté les juifs allemands :

A Hambourg, l'industrie des Émigrés s'étendait si généralement à tout, que les juifs furent au moment de déserter et de leur abandonner le champ de bataille.

Pour se venger, un juif qui était peintre saisit un jour, au spectacle, la ressemblance du Français auquel il en voulait le plus ; je crois que c'était un La Rochefoucauld. Il le représenta tout seul dans le bassin d'une balance, tandis que vingt juifs assis dans l'autre ne pouvaient pas le soulever.

Aujourd'hui, les gens de Coblentz ont fait la paix

avec la haute juiverie spoliatrice ; ils trouvent bon qu'elle dépouille la nation, pour épouser ses filles. Mais en 1814, ils opéraient eux-mêmes et, sous l'uniforme des hussards prussiens ou des Cosaques, ils dévastaient la patrie vaincue.

J'ai là les *Souvenirs* du général comte de Rochechouart. Ils sont admirables :

> Je n'oublierai jamais, écrit le noble comte, la date du 13 mars 1801. Quel beau jour !

C'est la date de son enrôlement, à la solde de l'Angleterre, dans un régiment à cocarde blanche. Son capitaine s'appelle de Murat, et son lieutenant de Mauny. Pour général, il a d'abord, en Portugal, le comte de Goltz, Prussien, puis le marquis de Vioménil, traître français, fait maréchal de France en 1816. Licencié à la paix d'Amiens, il reçoit 260 livres sterling de gratification pour ses bons services contre la patrie française.

Il passe alors aux gages de la Russie ; dans la campagne de 1812, il traque vigoureusement la Grande Armée agonisante, et devient, pour la peine, aide de camp du tsar ; dans la campagne de 1813, il se distingue en déterminant une action plus vigoureuse du traître Bernadotte à Leipzick.

En 1814, le voilà chez **l'ennemi**. A la prise de Paris, il se couvre de gloire ; il entre dans les faubourgs en fredonnant une chanson française, et rien ne le divertit plus que d'entendre un épicier

de Pantin s'écrier : « Tiens, *les Cosaques* qui connaissent not' vieille chanson ! »

Les Alliés nomment M. le comte de Rochechouart commandant de la place de Paris, sous le Prussien Sacken, gouverneur, comme nous avons vu M. de Pellieux sous Zurlinden. Il écrit aussitôt à M. de Chabrol, préfet de la Seine :

> Monsieur, je ne viens pas vous demander des obligeances et vous prier de me rendre quelque service ; je viens vous donner des ordres et vous enjoindre d'obtempérer à toutes les demandes que je jugerai nécessaires au service de l'armée alliée.

Quels vrais Prussiens que ces Français-là !

Dernier trait : le vicomte de La Rochefoucauld et le comte de Semallé se mettent en tête de déboulonner au moins une partie de la colonne Vendôme ; et c'est par l'ordre formel du gouverneur prussien Sacken que le comte de Rochechouart se résigne à les en empêcher. Il se contente de faire ôter, par M. de Montbadon, la statue de l'empereur.

Le 14 juillet 1814, le colonel russe comte de Rochechouart est promu maréchal de camp (général de brigade) dans l'armée française, en récompense de ses campagnes contre la France. Pendant les Cent Jours, il repasse à l'ennemi, avec le titre de chef d'état-major de l'armée des émigrés. Après Waterloo, Louis XVIII le rétablit commandant de la place de Paris.

Commandant la place de Paris en 1814 pour les Prussiens, les Anglais, les Autrichiens et les Russes ; commandant la place de Paris en 1815 pour le roi de France. Voilà bien l'engeance des Sans-Patrie.

C'est comme Boisdeffre, sabrant à Biberach, dans les rangs autrichiens, la 106e demi-brigade dont cent ans plus tard, Boisdeffre sera colonel. Ces internationaux sont au service de qui les paye. Et quand notre République leur livre stupidement l'armée nationale, elle assure pour demain leurs nouvelles trahisons et nos suprêmes catastrophes.

* * *

J'ai publié **l'Armée de Condé,** *mémorial de la trahison*, pour éclairer l'Annuaire de l'armée sous la troisième République, ou plutôt pour éclairer toute l'histoire contemporaine, les événements du siècle, les événements d'aujourd'hui, les événements de demain. Là-dessus, les uns ont applaudi, les autres ont fulminé.

Et puis ?

Et puis, on a vu, en 1899, la commission chargée de statuer sur les admissions à l'École supérieure de guerre, c'est-à-dire de désigner les futurs grands chefs, composée elle-même de la fleur de Coblentz — (généraux *de* Saint-Julien, *de* Traversay, *de* Ker-

martin, *de* Chalendar, *de* Douvres, *de* La Nouvelle) — recruter pour le haut commandement des hommes de sa caste. On a vu la promotion du 3 avril dernier, où la proportion des gens « à particule » s'élève à mesure qu'il s'agit de pourvoir à de plus hautes fonctions. Au grade de colonel, il y a déjà *la moitié* d'aristocrates.

Sans doute, cette belle noblesse est souvent d'assez fraîche date. Le commandant Pauffin de Saint-Morel, par exemple, qui planta si bravement le drapeau de l'État-Major à la rue Pergolèse, est le petit-fils très légitime du citoyen Pauffin, président du tribunal révolutionnaire de Rethel (Ardennes), qui faisait guillotiner les ci-devant et les frocards avec autant d'entrain que le proconsul Cavaignac Ier. Mais les aristocrates les plus neufs sont parfois les plus intraitables, et M. Thomas d'Esparbès ou M. Gauthier de Clagny montrent une morgue au moins égale à celle de Mme de Pougy ou de Mlle d'Alençon.

Nous, bons démocrates, nous faisons des brochures, des livres, des conférences, des articles. Eux, les autres, ils n'écrivent guère et ne pérorent point. Ils ne se soucient pas des mots ; ils saisissent les réalités.

Ils suivent un plan très bien conçu, auquel les renégats du peuple qui détiennent le pouvoir prêtent misérablement les mains, en échange de quel-

ques satisfactions de vanité, de quelques aumônes d'argent ou d'ironique flatterie, de quelques petits concours politiques. Ce n'est pas un pur hasard qui a placé simultanément à l'État-Major général de l'armée de terre le jésuite et kaiserlick Mouton de Boisdeffre, à l'Etat-Major général de l'armée de mer le jésuite et kaiserlick Cavelier de Cuverville, tout couvert de scapulaires, arrivant en droite ligne de l'armée des Princes. Un jour, sur une inspiration de saint Michel, M. de Cuverville voulait lâcher Lockroy ; tout d'une voix, la presse indiqua pour le poste de chef d'Etat-Major général l'amiral de Maigret, dont les pères étaient à Coblentz, comme les Cuverville, en armes contre la France, à la solde de la Prusse. A moins d'être aveugle, il faut bien reconnaître l'action d'une volonté supérieure, puissante, dont notre République ridicule est le jouet, dont notre folle démocratie sera la proie.

Tandis que M. de Cuverville s'agitait à Paris, sait-on ce que faisait à Cherbourg le ministre Lockroy, pupille de l'archange Michel ? A bord du *Formidable*, aux états-majors de l'escadre du Nord et de trois vaisseaux russes il présentait les deux fils d'un noble général d'artillerie, tous deux en uniforme du collège des Jésuites de Jersey : manifestant publiquement qu'il n'y aura de bons chefs, demain comme aujourd'hui, pour les marins français, que

les fils de kaiserlicks, élevés en terre anglaise, par une société de sans-patrie qui a son siège en Italie, et pour « général » un Allemand.

La seule objection qu'on ait trouvée jusqu'ici contre ces constatations éloquentes par elles-mêmes c'est qu'elles sont anachroniques. On ne peut pas nier que les ancêtres de nos chefs militaires ont été d'abominables traîtres, qu'ils ont porté les armes vingt ans contre la France, qu'ils ont attiré et accueilli les envahisseurs avec des hurlements de triomphe, qu'ils ont fêté les Cosaques, les hussards prussiens, les pillards de toute nation, qu'ils leur ont prêté leurs hôtels et leurs femmes. On ne peut pas nier que les ancêtres de nos chefs militaires ont traqué, en 1815, dénoncé comme des brigands, fusillé, assassiné les officiers, les soldats français coupables d'avoir défendu le sol de la patrie. En 1822, encore, pour égorger les accusés du complot de Saumur et le général Berton, les Jésuites avaient trié un « jury » de douze nobles kaiserlicks, dont un marquis du Paty de Clam : déjà bourreau ! L'Histoire est là. Mais on prétend que les fils ne pensent plus comme leurs pères.

C'est dans l'amour de la démocratie, de la liberté, de la Révolution qu'ils sont nourris par les Jésuites, les Dominicains, les Oratoriens et les Flamidiens de tout froc !

Cependant, les égorgements de 1871 ressemblent

singulièrement à la *Terreur blanche*. On a très bien défini la Commune une explosion du patriotisme exaspéré. C'est le patriotisme de la population parisienne, c'est la haine de la population parisienne contre les fuyards et les capitulards, que les zouaves du pape, les chouans de Vendée, les fils d'émigrés châtièrent avec fureur dans la Semaine Sanglante, comme les chouans et les émigrés au lendemain de Waterloo.

M. le général marquis de Galliffet a montré toute la Haute Armée, tout Coblentz, intervenant avec passion pour sauver le traître Esterhazy, par instinct héréditaire de trahison, par piété pour la mémoire des traîtres antérieurs. Si l'on veut un exemple individuel du kaiserlick flairant le Uhlan, voici celui de M. de Rochefort, souteneur à 100 fr. par mois du souteneur en qui s'est incarné l'Honneur de l'Armée.

J'ai cité à son rang, dans *l'Armée de Condé*, le kaiserlick de Rochefort, chasseur, puis chef de section au régiment noble à pied. Comme le nom est assez commun, je ne garantissais pas la filiation entre ce traître et l'homme qui s'est mis tout de suite au service des faussaires et des traîtres de l'Etat-Major. Aujourd'hui, je l'établis avec certitude :

— Victor-Henri-Jules, comte de Rochefort-Luçay, né à Paris le 30 janvier 1831, en journalisme Henri Rochefort, est issu de :

— Claude-Louis-Marie, comte de Rochefort-Luçay, né le 14 juillet 1790, paroisse d'Evaux, en Berry, publiciste, issu lui-même de :

— Lucas-François-Louis de Rochefort-Luçay, *dit* le comte de Rochefort, né au château de Luçay, le 26 août 1762, *chasseur noble à l'armée de Condé*, plus tard (en récompense de la trahison) lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis.

L'association de Rochefort et d'Esterhazy était donc dans la nature des choses ; ils sont complices de père en fils dans la trahison.

Quant au changement qui se serait miraculeusement opéré dans le cœur et dans la cervelle des kaiserlicks depuis qu'ils ont quitté le service et l'uniforme anglais, cosaque ou prussien, le document suivant permettra d'en juger :

Lettre de M. le marquis de Chanaleilles à M. Jacquey, concierge de son hôtel à Paris (rue de Chanaleilles).

Si Paris était obligé de capituler, et si les Prussiens y entraient, *il faudrait de suite aller demander de notre part S. A. R. le grand-duc de Weimar*, que Mme la marquise de Chanaleilles a connu en Allemagne auprès de Mme la duchesse d'Orléans, **et le prier de vouloir bien choisir notre hôtel** *pour s'y loger, ou d'y placer un général de sa suite* avec un sauf-conduit signé de lui.

Vous mettrez alors tous nos grands appartements et tout notre hôtel à sa disposition pour lui et sa suite, **et vous le traiterez le mieux que vous pourrez.**

Portez-vous bien, ainsi que votre famille.

Janvier 1871, au château d'Amboise.

Signé : Marquis de CHANALEILLES.

Ça n'est pas de 1815, ça.

* * *

LEURS JUIFS

M. Paul Déroulède, qui soutira au juif Rothschild (*Testament d'un Antisémite*, par Ed. Drumont), deux cent mille francs pour ses trafics électoraux, et qui verse aujourd'hui ses confidences dans le gilet du juif Arthur Meyer, révèle que nous sommes vendus aux juifs.

Le lieutenant Judet, qui reçoit son salaire du juif Ellissen, assure que nous avons reçu des juifs la somme de trente-sept millions. Le chef des Pavillons jaunes, le vieux Rochefort, jadis nourri à Genève par les aumônes des juifs de Francfort, atteste que les juifs nous ont distribué douze millions.

Nous leur rappelons leurs antécédents ; nous les invitons à regarder autour d'eux, parmi leurs acolytes, leurs collaborateurs de la presse, leurs collaborateurs... plus intimes, leurs commanditaires, leurs patrons. Nous leur mettons le nez sur la juiverie qu'ils exploitent ou qui les exploite. Nous leur montrons, à la tête des complices de l'Etat-Major, avec le juif Ellissen du *Petit Journal* et le juif Meyer du *Gaulois*, déjà nommés, le juif Gugenheim du journal juif *l'Autorité*, le juif Pollonnais, l'iraélite Klotz, et le youtre le plus scandaleux, Edmond Blanc, croupier, tenancier d'un infâme tri-

pot, bookmaker, chevalier de la Légion d'honneur de la fabrique Wilson-Grévy, maître de *l'Echo de Paris* et du *Soir*.

Nous leur montrons **le général Gonse**, Gonse l'impudent, datant ses mensonges et ses insolences de Cormeilles-en-Parisis, c'est-à-dire de la maison de sa belle-sœur, juive Ellissen, sœur du juif Ellissen de Judet. Voit-on l'engrenage ?

Il faut une surprenante impudence aux gens qui sont enrôlés dans une pareille bande pour nous accuser de judaïser. Nous avons défendu la cause de la justice, de la vérité, de la liberté, sans nous inquiéter de savoir si la victime du monstrueux procès de 1894 était ou non circoncis. Par là, nous défendions la cause de tous les citoyens. Les jésuites professent, et leur agent Déroulède a proclamé, à la salle Guyenet, qu'il faut regarder comme bon chrétien quiconque, même issu de la Synagogue, est docile aux puissances de réaction ; et comme juif quiconque, même dûment baptisé, combat pour l'affranchissement de l'humanité. En vertu de quoi, Arthur Meyer, Edmond Blanc, Ellissen se trouvent très catholiques, et Clemenceau, Jaurès, Pressensé passent youpins. Est-ce assez bête ?

En réalité, il y a des juifs dans les deux camps, précisément parce qu'il ne s'agit point de christianisme et de judaïsme ; ou plutôt parce que les

hommes ne se divisent pas plus en juifs, chrétiens, musulmans, bouddhistes, qu'ils ne se divisent en blancs, noirs et jaunes, ou en brachycéphales et dolicocéphales. Il n'y a qu'une seule division dans l'humanité, qui a commencé avec elle, qui ne finira qu'avec elle : d'un côté, les exploiteurs, les oppresseurs ; de l'autre, les exploités, les opprimés : d'un côté, les affamés de justice et de liberté ; de l'autre, les tyrans, les bourreaux, les valets de tyrans et de bourreaux.

Nous avons donc des juifs avec nous et nous en avons contre nous.

Avec nous, naturellement, nous avons les juifs qui sont des hommes de notre espèce : les juifs qui travaillent, qui souffrent, qui pensent, que les épreuves endurées par leurs pères ont voués au service de la révolution toujours en marche, et qui sont d'ardents apôtres de paix et d'affranchissement.

Contre nous se dressent les juifs rapaces, les juifs repus, les juifs renégats, qui entassent les millions sur les milliards par l'usure et par la spéculation à coup sûr, qui sucent la substance des nations, qui s'enrichissent de la guerre et de la famine, qui sont les princes des forbans et servent de modèles aux voleurs chrétiens.

Juifs ou chrétiens, tous les exploiteurs, les oppresseurs, les tyrans ont les mêmes intérêts, les

mêmes desseins, les mêmes craintes. Entre eux tous, l'alliance est naturelle et nécessaire. Ils marchent d'accord, ils fusionnent. Les débris plus ou moins authentiques de l'ancienne féodalité terrienne et les représentants de la nouvelle féodalité financière confondent leurs ambitions et leur sang.

La Revue des Revues a publié quelques exemples notables de ces croisements. Elle citait le prince de Ligne, marié à une Rothschild; le prince de Wagram et de Neufchâtel, à une Rothschild ; le duc Agénor de Gramont, prince de Bidache, à une Rothschild ; le duc d'Elchingen, puis le duc de Rivoli, à une Furtado ; le prince de Chalençon-Polignac, à une Mirès ; le duc de Richelieu, puis le prince de Monaco, à une Heine ; le duc d'Estampes, à une Raminghen ; le marquis de Plancy, à une Oppenheim ; le marquis de Salignac-Fénelon, à une Hertz ; le marquis de Breteuil, à une Fould ; le vicomte de La Panouse, à une Heilbronn ; le duc de Fitz-James, à une Lœvenhielm, et ses trois enfants demi-juifs à des Gontaut-Biron, de Turenne, de Miramon, de Vaulchier ; le marquis de Las-Marismas, à une Jacob ; le prince Della-Rocca, à une Embden-Heim ; le marquis de Rochechouart-Mortemart, à une Erard ; le vicomte de Quélen, le marquis de Saint-Jean de Lentilhac, le baron de Baye, à des demoiselles Hermann-Oppenheim ; le duc de

la Croix de Castries, puis le comte d'Harcourt, à une Séna ; le marquis du Taillis et le prince de Lucinge, à des Cahen d'Anvers ; le comte de la Rochefoucauld, à une Rumbold ; le marquis de Presles, à une Klein ; le comte de Rambervillers à une Alkein ; le marquis de Grouchy, le comte de Villiers, le vicomte de Béhague, le comte de Kerjégu, à des demoiselles Haber ; le marquis de Noailles à une Lackmann.

Et mille autres. Toute la noblesse française — dont les titres, d'ailleurs, ont généralement la même valeur que ceux de Mme Liane de Pougy, de M. Davout d'Auerstædt ou de Mlle Emilienne d'Alençon — est mariée, alliée, accolée à la haute juiverie internationale. Les familles de Kaiserlicks qui ne s'étaient pas mâtinées durant l'émigration à Coblentz se sont fondues depuis dans la Judenstrasse.

Cette race accourt partout où elle a flairé de l'argent. Autrefois, elle épousait les filles de ses anciens laquais, enrichis comme traitants à pressurer le peuple. C'est ce que la marquise de Grignan appelait « mettre du fumier sur ses terres ». Maintenant que les traitants sont des juifs, la belle aristocratie fume ses terres avec des filles de sémites. Les Jésuites ne s'y opposent point : ils servent d'intermédiaires. L'argent juif est très bon pour la caisse de l'Eglise.

Naguère, M. Ephrussi organisait une exposition pieuse des reliques de Marie-Antoinette. Les œuvres cléricales s'alimentent principalement des aumônes des barons juifs. Nous avons vu Rothschild fournir des centaines de mille francs à Déroulède pour préparer le triomphe du Goupillon. Les adeptes du Sabre qui ne sont pas encore enjuivés brûlent de l'être : c'est un régal de voir la fleur des garnisons *chic* se presser aux chasses à courre des banquiers juifs, aux réceptions de leurs épouses, et faire la roue devant les petites youpines à gros sac.

Un tel ramassis de juifs, de demi-juifs et de quarts de juif, congrûment baptisé, confessé, dressé par les Bons Pères, compose la vieille France, la France traditionnelle, la France catholique, la France antijuive. Et les scribes à la solde de cette engeance osent nous parler de juiverie, à nous, les fils du pur sang français, parce que nous réclamons la justice même pour un juif. C'est véritablement « à se tordre ».

*
* *

LA VALETAILLE

Dans la lutte entre les puissances de réaction et les forces de progrès, comment se fait-il que la

victoire soit disputée ? qu'une poignée d'oppresseurs, d'exploiteurs, de bourreaux, tiennent en échec la foule immense des opprimés, des exploités, des victimes ? qu'une minorité infime dompte et souvent écrase l'innombrable majorité ? C'est qu'il y a des défections.

Quand nous avons publié, trop incomplète, la liste des traîtres de Coblentz, après les noms des aristocrates nous avons cité un certain nombre de noms très roturiers. Une partie des soldats de l'ancienne armée royale avaient émigré avec leurs officiers, à partir de 1790. L'Ancien Régime avait pu durer jusque-là, parce qu'il ne s'appuyait pas seulement sur les deux Ordres privilégiés, mais encore sur les renégats du Peuple, fils des opprimés qui se faisaient les valets des oppresseurs pour avoir part aux bénéfices de l'oppression.

Au temps où les premiers barons chrétiens travaillaient sur les grands chemins, pillaient les campagnes, détroussaient les marchands, ils avaient pour complices les frères de leurs victimes. Plus tard, lorsque le brigandage féodal eut pris une forme moins brutale, les seigneurs gardèrent autour d'eux la même valetaille. Ces domestiques participaient aux immunités de leurs maîtres ; même les domestiques des domestiques, au dix-septième siècle, ne tiraient pas au sort pour la milice ; ils étaient exempts de la corvée, du logement des gens

de guerre. Ils pratiquaient impunément le meurtre, le vol et le viol sous le couvert de leur livrée. Ils pullulaient. Dans l'habitation de campagne d'un Rohan, il y avait quatorze maîtres d'hôtel et vingt-cinq valets de chambre ; un simple traitant comme M. d'Epinay, au dix-huitième siècle, ne pouvait se passer de seize laquais.

Tous ces marauds, intendants, cochers, garde-chasse, piqueurs, valets de tout acabit, se montraient plus arrogants, plus cupides, plus dépravés, plus féroces que les patrons. A force de voler, ils achetaient à la fin un office de finance et, deux générations plus loin, ils se trouvaient « de noblesse » à leur tour. De Frontin naissait Turcaret, qui engendrait Dorante et Valère. La fusion s'opérait encore autrement. Tout le monde connaît le mot de ce duc et pair, bancroche et bossu, qui disait, en voyant les grands laquais de madame sa mère : « Les drôles ! voilà comme nous les faisons et voilà comme ils nous font ! »

Pendant la Révolution, une partie de ces esclaves suivirent la noblesse hors des frontières et portèrent avec elle les armes contre la patrie. A Coblentz même, leurs maîtres ne les admirent point d'abord à combattre dans leurs rangs ; on les relégua dans des corps séparés de l'armée de Condé, dont l'uniforme gris, terne, sans parements, semblait une livrée. Les féodaux n'avaient pour patrie

que l'antichambre royale, où l'on ramassait des pensions ; leurs domestiques n'avaient pour patrie que l'office où l'on ramassait des pourboires. D'autres, mieux avisés, restèrent en France, se déguisèrent en citoyens, accaparèrent les biens nationaux, et constituèrent dès lors la « haute bourgeoisie » qui règne depuis cent ans.

De récentes études historiques ont établi que la vraie noblesse, la lignée des bandits empanachés du moyen âge et de la Renaissance, a réellement disparu ; les derniers débris ont sombré dans la tourmente révolutionnaire ; sous la défroque nobiliaire, il nous reste des dynasties d'anciens intendants, d'anciens laquais, d'anciens hommes d'affaires, qui ont usurpé le nom, les parchemins, les propriétés, les prétentions de leurs maîtres morts. Bref, sous la peau des loups détruits, une race de chacals. Ils se recrutent de tous les forbans qui font fortune, de tous les fils du peuple qui renient le peuple, de tous les apothicaires qui deviennent comtes du Pape. Ils sont notre aristocratie moderne : pire que l'autre, ayant la vanité grossière, la ruse perfide et la basse cruauté de la valetaille ancestrale.

Ils ne seraient pas dangereux s'ils étaient réduits à leurs seules forces, isolés du reste de la nation. Ils sont dangereux parce qu'ils s'appuient sur de nouvelles générations de transfuges et de traîtres,

qui livrent le peuple aux spoliateurs pour avoir part aux dépouilles. Voilà ceux qu'il faut haïr.

Quand un Rothschild milliardaire, n'ayant pour foi et pour patrie que ses tas de millions, caissier naturel des Etats-Majors, des Déroulèdes, de tous les agents d'oppression, fait tuer autour de ses chasses les paysans qui collettent un lapin, de toutes parts s'élève contre cet homme un cri de colère — d'ailleurs bien vite étouffé. Mais pourquoi ? Le Rothschild est dans son rôle. Seulement, il ne pourrait pas le jouer s'il était seul. Il ne trahit personne, lui. Les coupables qu'il faut dénoncer, haïr, mettre au ban de l'humanité, ce sont les traîtres : dans l'espèce, par exemple, les gardes qui sont des paysans et qui, pour porter une livrée, pour vivre lâchement à la solde d'un riche bandit, pour déserter le travail, se font les assassins de leurs frères.

Quand, à Fourmies, une fusillade couche par terre quarante trois hommes, femmes, enfants, on s'en prend au ministre, aux patrons, aux officiers kaiserlicks. Mais le ministre, les patrons, les officiers kaiserlicks obéissent à leurs intérêts de gouvernants, à leurs passions de classe et de caste. Les plus méprisables, dans l'affaire, sont les ouvriers travestis en soldats, qui doivent à la patrie le service militaire uniquement contre l'ennemi du dehors, et qui tuent sans hésiter leurs pères, leurs mères et leurs sœurs.

Dans la presse, auteur de toutes les défaillances et de toutes les lâchetés populaires, nous signalons l'action funeste des Edmond Blanc, des Letellier, des Marinoni. Cependant, la conduite de ces forbans est naturelle ; par des prodiges de filouterie, de cynisme, d'audace, ils ont amassé des richesses dont la conservation est liée à la conservation de l'ordre de choses. En défendant le régime social qui leur permet de vivre et de prospérer, ils se défendent eux-mêmes : ce qui est le premier droit de chaque animal. Le vrai scandale, c'est qu'ils trouvent des complices : des malheureux sortis du peuple et qui, pour un salaire, trahissent le peuple, le trompent, l'égarent, l'empoisonnent de mensonges et de sophismes, le dégradent, l'abêtissent, le maintiennent dans la servitude de fait et dans la servilité d'âme.

Encore une fois, voilà ceux qu'il faut haïr.

Haïr fortement, tout est là.

Les hypocrites s'indignent : « Pourquoi prêcher la haine ! la division ! élargir les blessures de ce pauvre pays déchiré ! Quelle œuvre impie !... »

Nous aimerons ceux qui nous aimeront. Quand les riches aimeront les paavres, les pauvres aimeront les riches. Nous aimerons ceux qui aiment ce que nous aimons : la vérité, la liberté, la justice. Et parce que nous aimons bien, nous haïssons bien. L'amour et la haine, c'est tout un. Aimer la vérité,

la liberté, la justice, c'est d'abord haïr le mensonge, l'oppression, l'iniquité ; c'est aussi haïr les menteurs, les oppresseurs, les spoliateurs, et quiconque les soutient. Le « modéré », l'homme neutre qui ne hait point le mal et les malfaiteurs, est un malfaiteur possible ou probable qui attend l'occasion.

Au cours de la longue bataille qui vient de se livrer, les masques sont tombés, les âmes se sont dévoilées ; aujourd'hui tous les Français se connaissent mutuellement pour ce qu'ils sont. En reprenant l'œuvre interrompue, chacun sait d'où peut surgir encore le péril, et l'ennemi auquel nous avons affaire ne désarme jamais.

* * *

DES OFFICIERS DÉMOCRATES

En fixant à plusieurs reprises la position réelle des officiers en face de la nation qui paye leur salaire, j'ai dit ce qu'il avait pu m'en coûter à moi-même d'exprimer si durement des vérités évidentes, et pour quelles raisons le temps des précautions oratoires était passé. Cependant, on m'écrit encore qu'il serait « plus politique de garder des ménagements, parce qu'il y a des officiers démocrates qui sont de cœur avec nous. »

J'avoue que je l'ai cru longtemps. Maintenant, je deviens incrédule. Où sont-ils les officiers démocrates ? Je demande à les voir. Ce n'est pas les occasions de se montrer qui leur manquent.

Le code militaire, les tribunaux militaires, les bagnes militaires de la France font horreur au monde civilisé. La crapaudine, le silo, les inventions de Cavaignac (deuxième assassin du nom), les fusillades et toutes les atrocités de l'armée française nous donnent l'air d'un peuple de sauvages. M. de Freycinet, pour braver l'opinion publique, a confié la réforme du code de justice militaire à une commission de généraux assistés du contrôleur général Crétin. Et, pour bien affirmer leur férocité, les juges militaires ont condamné à mort le soldat Joubert, qui a lancé un bouton de capote dans la direction d'un chef. A Madagascar, les chefs militaires ont fait fusiller un soldat dont le Président de la République avait signé la grâce. Au cri de « A bas les conseils de guerre ! » ces bourreaux répondent par des exécutions. Ils veulent dresser le plus possible de soldats à tuer des Français, en vue des crimes prochains.

Il y a cent ans, la démocratie naissante jetait en défi aux tyrans une tête de roi. Maintenant, les factieux empanachés jettent en défi à la démocratie avachie des cadavres de soldats.

Où sont-ils les officiers démocrates qui protes-

tent contre ces forfaits, qui n'entendent point passer pour des brutes atroces, qui ne veulent pas de sang français sur leur uniforme ?

Depuis un an, les états majors et les politiciens, leurs complices, font un continuel appel à la lâcheté nationale. Ils affolent le peuple de vaines terreurs. Ils le menacent à tout propos de la boucherie. Dans sa feuille triplicienne, Judet vomit sans relâche des outrages et des menaces contre l'Angleterre ; puis, tout à coup, il épouvante ses quatre millions d'imbéciles en leur annonçant que l'Angleterre va nous attaquer sans que nous puissions nous défendre. Le Kaiserlick Boisdeffre, ayant du sang de traîtres plein les veines, et le Kaiserlick Rochefort, entretenu naguère par les souscriptions de Francfort, imaginent, l'un de fabriquer, l'autre de dévoiler de prétendues lettres de l'empereur d'Allemagne ; un peu plus tard, l'immonde Rochefort insulte la sœur de l'ambassadeur d'Allemagne, pour jeter la France dans de nouvelles humiliations. Et le gouvernement s'aplatit ; et le Parlement se traîne dans la honte.

Les députés refusent d'entendre le seul nom de l'Allemagne ; dans la mémorable séance du 19 décembre 1898, pour apaiser les Allemands, ils insultent les Alsaciens. Les journaux nationalistes, les agitateurs nationalistes déclarent que les annexés sont des traîtres. La race de Coblentz, les fils des

salariés de Pitt et de Cobourg, toute la horde des internationaux d'Eglise et de Finance décrète que les noms de Kellermann et Kléber ne sonnent pas français. En pleine Chambre française, comme sous la Restauration, l'Armée de Condé prend ses revanches de Valmy. La couardise et la trahison suintent sur toutes les faces, dans les bandes que mènent les capitulards fameux, de Mun le jésuite et Déroulède le faussaire, encore tout bleus de la *schlague* reçue dans les prisons prussiennes.

Où sont-ils, les officiers démocrates qui protestent contre ces hontes ?

Pendant une année entière, on a solidarisé l'armée française avec les deux plus ignobles produits du militarisme prétorien, avec le commandant Esterhazy, avec le colonel Henry. Un conseil de guerre, un conseil d'enquête, l'Etat-Major, les généraux ont sacré Esterhazy le Uhlan, traître, escroc, souteneur, comme le modèle de l'officier français : parce qu'il avait été zouave du pape et tenait de près à la fleur de Coblentz. Henry, faussaire, sept fois parjure, et probablement pire, n'a pas plus tôt succombé sous le poids de ses infamies que Rome et Coblentz en font un martyr. Une presse sans nom, recrutée de tous les youtres renégats, de bookmakers, de proxénètes, de janissaires et de marmites, se donne comme mandataire

autorisée de l'armée, comme dépositaire patentée du drapeau tricolore.

Où sont-ils, les officiers démocrates qui ont repoussé ces solidarités, ces complicités, ces amitiés dégradantes? qui ont répudié les escrocs, les souteneurs, les faussaires, les parjures, toute la pègre et toute la chienlit clérico-césariennes? Où sort-ils, ceux qui ont senti que, pour l'armée, le seul véritable outrage était de subir comme champions Edmond Blanc et Rochefort, Arthur Meyer et Judet, Alphonse Humbert et Pollonnais?

Les listes rouges de *la Libre Parole* se sont allongées par dizaines de colonnes. Certes, je ne le regrette pas : un tel document vaut dix fois les cent trente-cinq mille francs qu'il rapporte aux héritiers du faussaire. Il établit aux yeux du monde, l'état de la civilisation française : chez aucune tribu de cannibales un pareil tissu d'inventions furieuses ne saurait être fabriqué. Pour les étrangers qui oseront s'aventurer dans Paris en 1900, ce sera la pièce capitale du Musée des Horreurs. Quand on voit la rage d'admiration qu'excite chez une partie des Français le plus vil des crimes, on se demande quelle étonnante fortune aurait faite la veuve de Papavoine ou de Dumollard, si Dumollard ou Papavoine avait laissé une veuve et qu'elle eût songé à battre monnaie sur l'ignominie de feu son mari.

Du moins le budget ne l'eût pas rentée avec l'argent des travailleurs.

Tous les Chouans, tous les Kaiserlicks, tous les adeptes du goupillon fraternisent en l'honneur de notre faussaire national. Et leurs blasphèmes, leurs affreuses menaces, leurs cris de haine sont précieux à noter, à retenir : *car ils offrent d'avance la justification de tout ce qui pourra s'accomplir* au jour de la révolution.

Que les futurs jurés du tribunal révolutionnaire collectionnent soigneusement les listes de la souscription pour Henry : leur tâche en sera plus simple ; et quelques excès qu'ils commettent, ils auront là de quoi se faire absoudre.

Mais où sont les officiers démocrates qui protestent contre l'apothéose du faux ? qui s'indignent de voir déshonorer l'uniforme et le drapeau par la perfidie raffinée des hommes dont les pères étaient à Coblentz ou dont les *généraux* sont à Rome ?

L'Armée de Condé traînait avec elle à Coblentz ses laquais, piqueux, valets de chiens, renégats du peuple et bas parasites des oppresseurs. Autour des fils de Kaiserlicks et de Chouans, autour des moines romains, grouille encore une tourbe de renégats du peuple, aliéchée par le partage des dépouilles. Où sont les officiers démocrates qui restent fidèles à la nation ?

La discipline, dit-on, les empêche de manifester

leurs sentiments : mais ils n'en pensent pas moins...

Allons donc ! la discipline est la même pour tous, apparemment. Est-ce que la discipline gêne les chefs séditieux, les Boisdeffre, les Pellieux, les Gripois, les Zurlinden, les Metzinger, les frères Sonnois, l'archevêque de caserne et le général de sacristie ? Est-ce que la discipline intimide tous les officiers de guerre civile, avides de sang français, qui se déclarent prêts à tirer le sabre contre le peuple, et qui frémissent d'impatience ? La *Terreur blanche* recommence à Toulouse, où les assassins du général Ramel ont laissé des petits; elle recommence à Nantes ; le drapeau blanc est arboré, présageant les journées rouges ; est-ce que la discipline empêche les Chouans, les Kaiserlicks et les Jésuites de prêcher leur abominable croisade ?

Alors, la discipline ne peut pas rendre muets les officiers démocrates, les officiers loyaux, les fils de la Révolution. Quand les rebelles et les traîtres se comptent au grand jour, insolemment, les officiers-citoyens devraient aussi se compter, se reconnaître, s'organiser, s'affirmer. Comme ils ne le font pas, nous sommes bien obligés de conclure qu'ils n'existent pas.

L'ÉCOLE DU MENSONGE

L'Etat-Major général et les grands généraux de l'armée française ont menti trois ans de suite avec impudence, en répétant et en faisant répéter par les feuilles soumises que la guerre éclaterait, et que l'Allemagne ne ferait de la France qu'une bouchée, si le dossier de l'affaire Dreyfus était seulement entr'ouvert.

Dès son arrivée, sans se rendre compte qu'il infligeait à ses acolytes un rude camouflet, Cavaignac a proclamé leur mensonge. Et la Chambre unanime a fait afficher dans tout le pays qu'ils avaient menti.

Une infatigable effronterie dans le mensonge est l'attribut essentiel du Haut Commandement. Nul Français n'a oublié les fausses nouvelles de victoires par lesquelles les chefs de 1870 affolaient l'opinion. L'histoire de la guerre fatale, en particulier

l'histoire du siège de Paris, est tissue des mensonges des généraux. Ils avaient tant menti qu'on ne les croyait plus, quand ils en arrivaient à dire la vérité. Tout le long de la guerre du Tonkin, tout le long de l'expédition de Madagascar, la France a été saturée de mensonges. Toutes les fois qu'une dépêche officielle annonçait « la pacification complète du Tonkin », c'est qu'on se battait jusque dans le Delta. Et le général Duchesne télégraphiait régulièrement : « L'état sanitaire est parfait », quand il avait déjà mis en terre la moitié de ses soldats.

Le mensonge est dans le métier. J'ai cité (*L'Armée contre la Nation*, p. 73...) les déclarations échauffées du général Thibaudin, grand officier de la Légion d'honneur, ministre de la guerre, à la femme qu'il prétendait galamment avoir mise à la porte « à coups de pied quelque part ». Le général de Cissey, grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur, commandant le 11e corps d'armée, adressait à ses troupes, le 17 octobre 1880, l'Ordre suivant :

> Pour confondre d'infâmes calomniateurs, sans que la dignité du commandement en chef puisse être atteinte, j'ai demandé au ministre de la guerre de me relever de mes fonctions. Ma demande a été accueillie.

Et, le 19 octobre, le général Farre, ministre de la guerre, lui adressait un démenti en ces termes :

Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de consulter un conseil d'enquête, et il a décidé que votre commandement vous était retiré ; non pas sur votre demande, comme vous l'affirmez dans votre ordre du jour aux troupes, mais à titre de mesure disciplinaire : mesure grave, eu égard à vos services militaires et à la haute position que vous occupez dans l'armée.

Quand s'organisait la funèbre entreprise de Madagascar, les dissentiments des Bureaux de la Guerre et des Bureaux de la Marine, dont la vie de nos soldats allait faire les frais, avaient éclaté presque publiquement. Interrogé à ce sujet, l'amiral Besnard mit la main sur son cœur et protesta que son administration et l'administration d'en face marchaient dans le meilleur accord. Quinze jours plus tard, le général Zurlinden déclarait, à la même tribune, que la rue Saint-Dominique ne pouvait s'entendre avec la rue Royale : à tel point que l'administration de la guerre aimait mieux s'adresser à la marine anglaise qu'à la marine française pour ses transports. J'ai voulu donner naguère, une liste des *principaux* mensonges de l'amiral Besnard; j'en ai rempli deux colonnes. En quinze années de Parlement, où j'ai entendu mentir à la journée plus de cent ministres, je n'ai pas connu de menteur plus accompli que M. Besnard, dont l'honnête figure, les honnêtes *tremolos*, l'honnête émotion gagnaient tous les suffrages. Aussi s'est-il nommé lui-même grand officier de la Légion d'honneur.

Nous avons vu, près de nous, les malheureux

Espagnols continuellement abusés par les mensonges de leurs généraux, illuminer, pavoiser leurs villes et brailler des *Te Deum*, tandis que leurs forteresses capitulaient et que leurs flottes coulaient à fond sous la mitraille américaine.

Un bon exemple de mensonge militaire fut donné avec succès, en 1892, par le lieutenant de Segonzac, au cours d'un drame resté mystérieux. En mai 1891, le lieutenant Paul Quiquerez, en mission à la Côte-d'Ivoire, était mort. Son compagnon, M. de Segonzac, télégraphia : « Quiquerez mort de fièvre algide. » De retour en France, M. de Segonzac, dans un rapport à ses chefs, puis dans un article à sensation de la *Revue des Deux-Mondes*, raconta l'effrayante agonie de Quiquerez, en proie à la fièvre d'Afrique : il raconta des combats qu'il avait livrés, des prouesses qu'il avait exécutées ; il se présenta au président de la République avec un bras en écharpe ; il obtint au choix un avancement privilégié...

Bientôt il fut établi que les prouesses de M. de Segonzac étaient imaginaires, qu'il n'avait pas livré de combat, qu'il n'avait pas été blessé, que son rapport officiel était mensonger, que son article de revue l'était encore davantage. On retrouva le cadavre de Quiquerez « mort de la fièvre » : le crâne était *percé d'une balle de revolver*, dans des conditions qui *excluaient l'hypothèse d'un suicide*.

M. de Segonzac fut déféré au conseil d'enquête du 1er régiment de chasseurs à cheval. Il ne s'agissait point de la mort de Quiquerez. Il s'agissait seulement de savoir si l'officier menteur avait manqué « à l'honneur ou à la discipline ». Au mois de novembre 1892, les juges militaires répondirent que :

> La mission de M. de Segonzac en Afrique n'ayant aucun caractère militaire, cet officier n'a pu commettre aucune faute contre l'armée,

Pour les amateurs qui auront fait encadrer la décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur sur le cas d'Eiffel, ce dernier document pourra faire un pendant : M. de Segonzac, après quelques mois d'effacement, a été replacé dans son arme. La carrière lui est ouverte. Il porte un des beaux noms de l'Armée de Condé.

Durant plus de trois ans, dans l'affaire Dreyfus, les mensonges se sont entassés sur les mensonges, comme les faux se sont accumulés sur les faux. Vingt fois le général Billot a redit que Dreyfus avait été condamné légalement. Les metteurs en scène de l'affaire sont les professionnels du mensonge : la bande Norton, tout entière récidiviste du faux, de la diffamation, de la calomnie ; le journal *l'Éclair*, qui a commis délibérément cette infamie d'imprimer, le 15 septembre 1896 : « Cet animal de Dreyfus », dans la pièce où Cavaignac lui-même

n'a lu que « Ce canaille de D...; enfin Rochefort, le virtuose du mensonge, Rochefort, le maniaque du mensonge, Rochefort, le mensonge incarné. Dans toute sa longue vie de forban, cet homme n'a cessé de mentir. C'est par le mensonge, répété sans relâche, qu'il a sali tous les chefs de la démocratie. Et c'est par le mensonge répété sans relâche, qu'il s'impose à la stupidité des camelots.

Comment des chefs militaires, des gens couverts de plumes et de dorures, des « gentilshommes » du plus pur Coblentz, qui font profession de parler d'honneur en se frappant les pectoraux, ne sentent-ils pas que le mensonge les déshonore ? Un ambitieux violent, un fanatique implacable méritent qu'on les haïsse. Un homme qui ment s'avilit et n'obtient que du mépris, que du dégoût.

Au mois de mars 1899, toute la brigade Roget, officiers, sous-officiers, soldats, des colonels au dernier tambour, interrogée par le juge d'instruction dans l'affaire de Reuilly, a menti comme un seul homme. Deux régiments entiers, le 4e et le 82e de ligne, plus une partie du régiment venu de Laon, avaient suivi les péripéties du complot Roget-Déroulède, et contemplé les scènes finales dans la caserne de Reuilly. Comme un seul homme, tous les « témoins » affirmèrent sous serment qu'ils n'avaient rien vu, rien entendu. C'était à la fois un notable exemple d'insolence et de rebellion contre

le Pouvoir civil, et un notable exemple de probité militaire.

J'ai sous les yeux deux Odes qui ont révolutionné le monde militaire et le monde universitaire, à Toulouse, au cours de 1899. La première, ayant pour titre *l'Idéale conquête*, œuvre de M. Joseph Larribau, maître répétiteur au lycée de Toulouse, avait été publiée sous sa signature, le 5 mai 1898, dans l'Escholier de Bordeaux. La seconde, ayant pour titre *la Conquête des âmes*, a été couronnée par l'Académie des Jeux Floraux, en séance solennelle, le 3 mai 1899, sous le nom d'un capitaine du 126e d'infanterie.

Or, l'ode du capitaine est la copie textuelle de l'ode du professeur. Le vaillant plagiaire avait respectueusement dédié « son œuvre » à M. le colonel de la Brousse de Veyrazet, commandant le 126e. Honneur et discipline ! En 1895 déjà, le même officier avait été récompensé pour une poésie d'un autre universitaire, qu'il s'était militairement appropriée.

Aux premières nouvelles de la découverte, le voleur commença, « conformément aux usages de l'armée », par provoquer en duel le volé. Les officiers parcouraient Toulouse en disant : « Il paraît qu'un pion a cherché à plagier les vers du capitaine. » On croyait entendre M. Cuignet et les faussaires de l'État-major accusant de faux le ministère

des Affaires étrangères... Ensuite, toutes les puissances de la localité furent mises en mouvement pour empêcher le volé de demander justice contre le voleur.

Il faut lire, dans le Rapport du concours de poésies, la page consacrée au capitaine kleptomane par M. de Peyralade, mainteneur des Jeux Floraux. Après un éloge des glorieux massacres, après l'invective obligatoire aux défenseurs de la justice et de la vérité, l'enflammé Peyralade s'écrie, avec une involontaire ironie :

Celui que vous évoquiez hier, capitaine ! s'appelait Bonaparte. Je ne sais quel nom il portera demain. Oui, nos âmes sont le bien qu'on ne prendra pas à Bonaparte, c'est-à-dire au héros mystérieux attendu. Il viendra vaincre les passions qui « souffletent nos courages en deuil ». Nobles vœux ! vœux inutiles aussi, puis-je dire.

L'uniforme n'a pas plus besoin de réhabilitation que les trois couleurs du drapeau. Je vous jure que rien ne leur manque du patrimoine séculaire d'honneur, que rien ne les atteint des injures et des mensonges !

Atteint par ce pavé de l'ours, le capitaine voleur et menteur se donna la mort.

Tous les jours, à toute occasion, d'un bout du pays à l'autre, les mêmes comédies se jouent ; les mêmes déclamations sur le patrimoine d'honneur de l'armée prétorienne outragent le bon sens et la conscience du peuple ; les mêmes louanges impudentes sont proférées à l'adresse de menteurs, de faussaires, de factieux, de traîtres ou de simples

aigrefins, connus pour tels de leurs apologistes, et pour qui les charlatans sociaux escroquent le respect de la foule.

L'Institution militaire actuelle est l'école du mensonge. Tous les documents administratifs de l'armée de terre ou de l'armée de mer, depuis les plus insignifiants jusqu'aux plus graves, depuis les comptes de *popote* ou les feuilles de tir que le sergent-major falsifie dans le bureau de la compagnie jusqu'aux états budgétaires que les grands chefs falsifient dans les bureaux de la rue Saint-Dominique, sont menteurs.

A toujours mentir par écrit, les militaires contractent l'habitude de mentir en parlant, de mentir devant leurs supérieurs et devant leurs subalternes, de mentir devant la justice, de mentir sous serment.

Tous les Bulletins de la Grande-Armée, dictés par Napoléon, n'étaient qu'un tissu de mensonges. Un général Mercier ou un capitaine Herqué se croit tenu de mentir comme le prototype du métier. Le général Roget déclare que le lieutenant-colonel du Paty de Clam est un menteur, qui ne peut parler sans mentir; et cinq ministres de la guerre, qui ont menti à qui mieux mieux pendant deux ans, ne sont pas arrivés à mentir autant que le même général Roget en quelques jours; et les généraux de Pellieux, de Boisdeffre, Deloye, Gonse, mentent à l'envi.

Mais les plus beaux mensonges, les mensonges dramatiques du faussaire Henry, demeureront les modèles du genre. Cet homme, que ses complices ont voulu faire passer pour une brute inconsciente, était un cabotin de premier ordre. Relisez la déposition de M. Lépine, préfet de police, racontant à la Cour de cassation le procès de décembre 1894 :

J'ai eu, en apprenant son suicide, la vision du commandant Henry étendant le bras solennellement vers le Christ, la croix brillant sur sa large poitrine, jurant de dire la vérité.

C'était l'apparition d'un justicier, parlant en son nom et au nom de l'armée. Il représentait la vindicte publique.

En terminant ses émouvantes affirmations sur l'existence d'un traître, il s'écria, en se retournant et en désignant du doigt Dreyfus : « Le voilà ! je le sais ! je le jure ! »

Et la parole héroïque, au compère Esterhazy :

— Sabre à la main ! nous allons charger !

Ils allaient faire des faux... A rapprocher du mot de Gribelin le lampiste : « J'aimerais mieux aller au feu ! »

Arrive le procès Zola. D'abord, Henry tâche de se dérober ; il invoque « ses fièvres d'Afrique », pour avoir tenu garnison en Algérie, où les poitrinaires vont se guérir. Et tout le monde pleure d'attendrissement. Forcé de comparaître à la barre, il trouve des attitudes, des *effets* surprenants.

Résolu, intrépide, à la française :

— Allons-y !

Hautain, méprisant :

— Monsieur l'avocat, je ne vous permettrai pas de douter de ma parole !

Puis la froide bravoure, le défi chevaleresque à Picquart :

— Vous en avez menti !

Et des poses ! et des cris ! et des intonations ! Où vit-on jamais histrion plus vil et plus expert ? Et quelle étonnante école de mensonge que l'armée, pour produire des menteurs si parfaits !

L'ÉCOLE DU FAUX

Le jeudi matin 12 janvier 1899, la France a été saisi d'une patriotique angoisse. En ouvrant leurs journaux, les citoyens ont lu ce titre : **Arrestation d'une bande de faussaires**. Le peuple a cru d'abord qu'il s'agissait de l'État-Major, et que notre vaillante armée perdait ses glorieux chefs. Or, la police avait empoigné seulement quelques fabricants de billets de banque de fantaisie : pauvres sots, qui ne s'étaient pas même habillés en colonels pour exercer leur art. Mais une question se pose : où trouve-t-on des juges assez dépourvus d'équité pour condamner des faussaires qui ont causé à la Banque un préjudice insignifiant, quand l'apothéose est décernée d'autre part aux faussaires qui ont souillé le drapeau, déshonoré l'armée, compromis la patrie ?

Il convient que les magistrats réfléchissent, avant

d'engager des poursuites contre les faussaires civils. Ce n'est pas sans de sérieuses raisons que la L. de la P. F. a pris pour devise *la France aux Faussaires*. On pourra dire bientôt que le faux est une institution bien nationale ; on peut dire depuis longtemps que le faux est l'élément essentiel de nos institutions militaires.

Ainsi, j'ouvre au hasard la collection du journal si patriote de M. de Rochefort, et j'y lis du premier coup le texte d'une plainte ainsi conçue :

Paris, 25 décembre 1880.

A Monsieur le Procureur de la République en son parquet.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous demander d'exercer des poursuites :

1° Contre M. le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, qui, en 1874, a organisé ou laissé organisé au ministère de la guerre un système de comptabilité contraire à toutes les lois et règlements, système ayant pour but de supprimer le contrôle des agents de la Trésorerie, des magistrats de la Cour des comptes et des membres de la commission du compte de liquidation, et ayant eu pour résultat de faciliter la concussion en créant l'effroyable désordre du Compte de liquidation ;

2° Contre M. le général Blondeau, ordonnateur secondaire, qui, en 1874 et 1875, a certifié, sur des décomptes (modèle n° 8) envoyés à la Trésorerie à l'appui des mandats de payement, comme effectués des travaux qui ne l'étaient pas ;

3° Contre M. le général Petit, ordonnateur secondaire qui, en 1875, 1876 et 1877, a commis les mêmes actes que M. le général Blondeau ;

4° Contre M. le colonel Lanty, qui, en 1874 et 1875, a certifié que les dépenses portées aux décomptes (modèle n° 8) étaient inscrites au registre de comptabilité, alors que ce regis-

tre n'existait pas ; qui, en outre, en 1874, a signé des bons à payer sur des états d'émargement acquittés par des personnes n'existant pas ;

5° Contre M. le chef de bataillon Turot, qui, en 1875, 1876 et 1877, a commis les mêmes actes que M. le colonel Lanty relativement au registre de comptabilité ; qui, en outre, en 1874, a arrêté les états d'émargement sur lesquels M. le colonel Lanty a mis le bon à payer ; qui, en outre, en 1875 et 1876, a signé des bons à payer sur des états d'émargement acquittés par des personnes n'existant pas ;

6° Contre M. le chef de bataillon Derendinger qui, en 1875, a signé sous la date du 31 décembre 1874 un arrêté de compte de l'exercice 1874, alors qu'à cette époque il était en Afrique et n'est venu en France qu'au mois d'avril 1875 ; qui, en outre, en 1875 et 1876, a arrêté les états d'émargement sur lesquels M. le chef de bataillon Turot a mis le bon à payer ;

7° Contre M. le général Durand de Villers, qui, en 1879, a prescrit aux chefs du génie du camp retranché autour de Paris, de commettre des faux en écritures, avec les circonstances aggravantes qui suivent : 1° ces pièces fausses devaient être fabriquées pour être opposées en justice aux intéressés ; 2° prévoyant l'inscription en faux, le général donnait l'ordre aux chefs du génie d'opposer aux intéressés la preuve à faire.

Nous désirons nous porter partie civile, en raison du préjudice considérable qui nous a été causé.

Veuillez agréer, monsieur le procureur, l'assurance de notre profonde considération.

L. IVERT,
Ingénieur des arts et manufactures,
entrepreneur de travaux publics,
1, rue de Lille, à Paris.

CH. CANDAS,
Notable commerçant, entrepreneur de travaux publics, 1, rue de Lille, à Paris.

C'est assez complet, comme collection de faux.

Dans l'affaire Dreyfus, le capitaine Cuignet *avouait*, au nom de l'État-Major, quarante et quelques faux dans le dossier secret. Il y en avait plusieurs centaines ; et les faussaires de la rue Saint-Dominique avaient eu l'art d'y mêler de telles ignominies, au sujet des ambassadeurs et des attachés militaires étrangers, qu'on ne pouvait les produire en public.

Ces découvertes, notamment la divulgation par Rochefort de la prétendue lettre de l'empereur d'Allemagne et des prétendues lettres de M^lle^ de Münster, fabriquées sous l'œil du Kaiserlick de Boisdeffre pour jeter la France dans un abîme d'humiliations, causent chez les Français restés honnêtes une certaine stupeur. Elles ne provoquent ni le même étonnement ni le même dégoût dans la caste militaire, parce qu'on y est blasé professionnellement sur le faux.

On ne répète pas assez que, depuis le bureau du capitaine, où le sergent-major falsifie les comptes de la compagnie, jusqu'au bureau du ministre, où les directeurs de services falsifient les états budgétaires, toute la machine militaire repose sur des faux et fonctionne au moyen de faux.

Pour l'armée de terre, le sinistre Cavaignac lui-même l'a copieusement démontré dans un rapport mémorable ; le colonel Allaire en a fourni des exemples topiques pour les corps de cavalerie ; le

commandant Myrzkowsky l'a établi pour les corps d'infanterie. Les virements, les masses noires ou masses occultes, les falsifications de comptabilité, sont d'un usage *universel* et *permanent*. Les faux des grands chefs encouragent les faux des moindres officiers et, du haut en bas, s'établissent une émulation qui ruine le pays, une complicité qui paralyse toute réforme et toute répression. Dans les tribunaux militaires, j'ai montré un lieutenant-colonel faussaire plaisamment chargé de juger le faussaire Esterhazy. Pour la marine, on sait avec quelle précipitation M. Lockroy s'est dérobé, quand on lui a proposé de me poursuivre pour avoir écrit « qu'en marine, toute déclaration ministérielle est un mensonge, tout document officiel, un faux ». Je le regrette : j'en aurais facilement donné des preuves au jury pendant six heures d'audience.

Du pouvoir militaire, le culte du faux a gagné les pouvoirs civils ; Hanotaux et Méline ont employé en connaissance de cause les faux de Boisdeffre et de ses acolytes. La Chambre unanime a fait afficher, sur la proposition de M. Mirman, le faux Henry par toute la France ; le prince d'Arenberg et les collaborateurs de Norton font l'ornement de la représentation nationale. Les journaux jésuites produisent des faux à l'envi de leurs patrons, et les rédacteurs toujours anonymes de *l'Eclair* ont réalisé ce

comble de publier des faux falsifiés, des faux à la deuxième puissance.

Mais, quoi qu'ils tentent, les civils n'atteindront pas à la fécondité des militaires ; Méline, président du conseil, affichant à Paris « qu'il prend des mesures pour faire baisser le prix du pain », et dans les campagnes « qu'il prend des mesures pour faire hausser le prix du blé », n'est qu'un apprenti auprès des maîtres de la rue Saint-Dominique. Si les étrangers se hasardent, malgré les matraques nationalistes, à l'Exposition de 1900, la grande attraction, pour eux, sera sûrement le pavillon de la guerre.

M. de Freycinet a eu, reconnaissons-le, dans son dernier passage aux affaires, une idée de génie. Dans les Expositions précédentes, on fabriquait sous les yeux des visiteurs du chocolat, du verre ou du papier ; des nègres et des Annamites fabriquaient des nattes ou des babouches. En 1900, on pourra voir, dans un campement militaire, des officiers d'État-Major occupés à la fabrication de dossiers faux et de fausses comptabilités. Le succès sera considérable.

L'HONNEUR SPÉCIAL

Ce sera pour l'Histoire un problème certainement insoluble que de savoir ce qu'il y aura eu de plus abject en France, à la fin du dix-neuvième siècle, des grands chefs de l'armée ou des bandits qu'ils ont racolés pour leur défense.

Le militarisme produit partout les mêmes fruits : il sécrète naturellement la pourriture ; chez les Russes, nos précieux alliés, le général Hovaisky, de la garde impériale, le général Korochentzoff, de la deuxième brigade de cavalerie, les colonels Housareff, Popoff, Forofanoff et sept officiers subalternes ont comparu devant le tribunal militaire de Saint-Pétersbourg, pour répondre d'une quantité considérable de faux, usages de faux, escroqueries, prévarications et concussions.

Les nôtres sont peut-être moins voleurs, mais ils sont pires. Après une demi-douzaine d'assassinats

(Lemercier-Picard, Henry) et de tentatives d'assassinat (Picquart, quatre fois, en attendant Labori), après un tel nombre de parjures, de mensonges et de faux que l'énumération remplit six colonnes de journal par jour pendant un mois, ils sont descendus à des manœuvres écœurantes. Ils ont fait appeler à l'aide, par leur juif Pollonnais, les bonnes sans place et les laveurs de vaisselle ; ils ont fait convoquer, par leur Q. de Beaurepaire et son juif Edmond Blanc, les croupiers de Monte-Carlo ; ils ont fait donner les garde-chiourme :

La chiourme, espoir suprême et suprême pensée !

L'ancien forçat Alphonse Humbert nous a présenté l'argousin Deniel. Ces deux âmes de bagne se sont comprises. *L'Éclair*, journal du faux quotidien, *l'Éclair* plus perfide et plus lâche que *le Petit Journal* et que *le Gaulois*, où les coquins mettent du moins une signature au bas de leurs infamies, *l'Éclair* anonyme et vil, a publié, commenté bassement, les outrages et les insinuations de Deniel contre Dreyfus, du bourreau contre la victime. Il faut garder, dans les collections, le numéro de *l'Éclair* du 16 avril 1899, avec le numéro qui désigna « Cet animal de Dreyfus » au lieu de « Ce canaille de D... ». Cette fois-ci, la canaille de D..., c'est Deniel, garde-chiourme.

L'honneur spécial militaire est insondable.

Sept officiers déloyaux, que leur forfaiture a

marqués pour le bagne, en compagnie d'autant de généraux, ont assassiné par derrière le camarade qu'ils devaient juger. Puis, sept autres officiers serviles ont acquitté par ordre Esterhazy, traître avéré, que l'Europe entière savait à vendre et vendu cent fois pour quelques billets de mille francs. M. le général marquis de Galliffet en a témoigné. Le général de Luxer, les colonels de Ramel et Bougon, les lieutenants-colonels Gaudelette (de Madagascar) et Marty, les commandants Cardin, Rivals et Ravary, pour décerner au traître l'apothéose, étaient d'ailleurs en belle société. M. de Galliffet atteste que toute la Haute Armée était intervenue en faveur d'Esterhazy ; tous les Kaiserlicks s'intéressaient au Uhlan ; tous les Jésuites en tenaient pour le zouave du pape ; tous les chasseurs et racrocheurs de dots faisaient cause commune avec le souteneur.

Il ne faut pas généraliser, disent les gens circonspects. Est-ce nous, qui généralisons ? L'unanimité, la solidarité de cette caste n'est-elle pas établie par les faits ? Les avait-on choisis, les membres des conseils de guerre ? Les a-t-on fabriqués exprès, les membres du conseil d'enquête qui ont trouvé parfaitement compatibles avec *la discipline* les lettres à M^me^ de Boulancy, l'appel à l'empereur d'Allemagne, le chantage contre le président de la République ? et qui ont trouvé compatibles avec *l'honneur* (militaire, bien entendu) la commandite

d'une maison de prostitution, et l'exploitation plus particulière d'une fille galante ?

Quand les bourreaux et les assassins du soldat Chédel furent traduits, jadis, devant le conseil de guerre de Tunis, les juges les acquittèrent, M. Zurlinden étant ministre, parce qu'en torturant leur victime, « *ils n'avaient fait que se conformer à la tradition du bataillon* ». Le commandant comte Esterhazy dirige une maison de tolérance ; il vit aux crochets et dans le domicile d'une créature perdue ; il attend sur le trottoir que cette femme ait satisfait le client (un sénateur !). Et le général Florentin, le général Langlois, le colonel Kerdrain, les commandants de Savignac et Brochain déclarent qu'ils n'aperçoivent pas la moindre faute contre l'honneur. Et le général Zurlinden, ancien ministre de la guerre, gouverneur de Paris, écrit :

En se rapportant **aux usages de l'armée,** *il y aurait lieu d'user d'indulgence.*

Les traditions du bataillon d'Afrique !

Les usages de l'armée !

Ce n'est pas nous qui le leur avons fait dire.

S'étonnera-t-on, maintenant, que l'État-Major ait recruté pour son abominable campagne justement tout ce qu'il y avait de proxénètes, de souteneurs, de flamidiens et de catins disponibles sur le pavé de Paris ? qu'il ait trouvé du premier coup à son service les feuilles cataloguées comme les moniteurs

de la prostitution? Tout ce qui vit et prospère par l'exploitation du vice dans la grande Babylone s'est rangé sous le drapeau que Pauffin de Saint-Morel allait planter rue Pergolèse. Les Maisons Letellier en bloc, les Margot, les Irma la Tomate et les Peaux de Chagrin, et des marquises, ma chère! et des comtesses authentiques, et les pourvoyeurs de voyeurs, et Maizeroy des *Deux Amies*, et Armand Silvestre des derrières, et Leveau-Lemaître, le chantre de Nini-Voyou, et Coppée des *Petites Annonces*, et Lavedan que ses collègues appellent, parmi les Quarante, le membre obscène: ce fut une belle armée de l'Armée!

Le brave commandant Esterhazy menait le branle. Mais quand il faisait la quête, Rochefort ne lui lâchait que cent francs par mois, n'ayant pas trop de ses 252,000 francs de revenu pour faire bouillir sa propre marmite. Arthur Meyer ne lâchait rien; il s'est bien défendu d'avoir contribué pour 4,000 francs; sa première patronne, qui n'était pas duchesse, l'avait instruit à recevoir toujours, à ne donner jamais; il a, lui aussi, son honneur professionnel.

On dit que M. de Freycinet, toujours ingénieux, vient d'avoir une seconde idée. La première, que j'ai divulguée plus haut consiste à montrer, dans l'Exposition, sous les yeux des visiteurs, la fabrication des faux par les colonels d'État-Major. L'autre

un peu plus salée, serait de faire tenir les établissements hospitaliers de la rue du Caire par des collègues d'Esterhazy. Un lampiste d'État-Major moucherait les chandelles. *En se rapportant aux usages de l'armée*, l'honneur n'en souffrirait pas...

Le succès couronnerait l'entreprise. Il paraît que, dans beaucoup de... maisons, le personnel et les clients appellent aujourd'hui le patron « Mon commandant ! »

M. Arthur Meyer et M. Georges Berry ne refuseront pas le concours de l'expérience qu'ils doivent à M^mes^ la baronne d'Ange et Blanche d'Antigny. Déjà, le long du quai Debilly, s'élèvent des constructions sur lesquelles on lit en grosses lettres, quand on passe en bateau-mouche. *Aquarium de Paris*. Vive l'armée ! S'il y avait une annexe flottante avec des fleurs, comme en Chine, on la confierait au dernier trésorier-payeur général issu du Parc aux Cerfs présidentiel, à M. Le Gall : il a servi dans la marine.

TRIPOTAGES

M. Paul de Cassagnac est, avec le sous-juif Pollonnais, le seul journaliste parisien qui ait approuvé le procès de presse intenté par le général de Freycinet et l'archevêque Lockroy à *l'Armée contre la Nation*. M. de Cassagnac a même déclaré que les conseillers municipaux qui ont acheté ce livre patriotique pour manifester en faveur de la liberté d'écrire étaient un « tas de filous ». Le Conseil municipal a voulu placer dans les bibliothèques de la Ville un document ; s'il avait voulu y mettre une collection d'injures à l'armée et à ses chefs, il aurait simplement fait relier les meilleurs numéros de *l'Autorité*.

Sous la signature de M. de Cassagnac, les « patriotes » ahuris auraient lu, par exemple, que :

Pour l'armée de terre, c'est un fait acquis : nous avions pris l'habitude de la voir diriger par tout ce que notre état-major

pouvait réunir *d'imbéciles, de vaniteux ou de chenapans.*

Nous avons même fini par en prendre notre parti.

Et nous nous consolions, si toutefois il y a des consolations pour l'avilissement voulu de nos forces nationales, en nous disant que l'armée de mer, elle au moins, avait échappé à cette honte qui fait mener des lions *par des ânes.*

Eh bien ! c'est une illusion à perdre, et nous avons le Ramollot de mer, l'amiral à tête de bois, le marin mi-gâteux, mi-aliéné, qui va tranquillement ravaler notre pauvre et belle marine au dernier rang des marines européennes.

Notez qu'il ne s'agissait pas de Lockroy qui n'est — à ce qu'assure Judet — ni aliéné ni gâteux à demi ; mais bien d'un amiral pour de vrai.

Les « patriotes » apprendraient encore de M. de Cassagnac que le général Campenon était un « âne, un Aliboron, qui n'a pas craint de mêler sa bave haineuse, rancunière et jalouse, aux déjections sordides d'une bande de scélérats, déguisés en juges » ; — que le général Saussier, alors généralissime, était « un gros homme poussif, médiocre entre les médiocres, au-dessous des Soubise et des Villeroy, de ceux qui ne doivent la situation qu'ils occupent qu'aux services que les coteries attendent de leur complaisance et de leur manque de caractère ; on le hisse à cheval comme une pierre de taille sur une corniche, avec des poulies ; il pourrait porter son ventre dans une brouette ; c'est Saussier-Tonneau, le type achevé de la nullité et de l'outrecuidance, un Annibal en chambre » ; — que le général Brugère est un valet, continuateur

« des sales traditions de Daniel Wilson et désigné pour la présidence de la chambre syndicale des gens de maison » ; — que le général Borius « étonne vraiment par son manque de sens moral » ; — que :

... Presque tous les ministres de la marine ont été choisis, comme la plupart des ministres de la guerre, parmi des officiers généraux sans caractère, sans aptitude, et qu'on ne mettait là que pour occuper la place.

... Les ministres de la guerre dont nous sommes affligés sont tous plus déplorables les uns que les autres.

... Dieu sait quels imbéciles et quels laquais galonnés la République est souvent allée chercher pour en faire des ministres de la guerre !

Parmi « les imbéciles et les laquais galonnés » que M. de Cassagnac a dépiautés sans avoir de poursuites à craindre, il n'y en a pas qu'il ait plus abîmés que MM. Zurlinden et Mercier.

M. Zurlinden a été d'abord le ministre de l'affaire Lebaudy ; ensuite il a été le complice de M. Mercier et de M. Félix Faure dans les crimes de Madagascar ; enfin il a été le protecteur et le sauveur des assassins de Chédel. Grâce à M. Zurlinden, on a vu :

Qu'il suffit qu'un soldat soit riche à millions pour faire marcher ses sous-officiers, ses officiers, son régiment, son général et son ministre.

Les mêmes millions infâmes font marcher aujourd'hui bien d'autres choses. M. Zurlinden les a retrouvés. M. de Cassagnac le traitait alors de

« farceur, sauteur, individu néfaste, vaniteux et bête ». Lorsque Cavaignac, en janvier 1896, nomma M. Zurlinden — leur complicité n'est pas d'hier — au commandement du 15e corps, *l'Autorité* disait :

Cette nomination est un outrage au bon sens et à la justice.

Au général Zurlinden incombe une responsabilité considérable, lourde, écrasante, dans les effroyables hécatombes qui ont marqué la campagne de Madagascar.

Est-ce une raison parce qu'on a été mauvais ministre pour qu'on soit bon général ? Et depuis quand une démonstration d'incapacite constitue-t-elle un titre ?

Plus récemment M. Drumont reprochait à M. Zurlinden de salir son uniforme dans des contacts malpropres. Et le marquis de Rochefort s'écriait :

L'ARMÉE TRAHIE

Enfin ! il s'est trouvé un général pour trahir l'armée, à laquelle il appartient (*sic*). Ce Perrinet-Leclerc, qui livre son pays, non plus cette fois aux Bourguignons, mais aux Allemands, est un repris de portefeuille qui fut ministre de la guerre dans un cabinet particulièrement réactionnaire.

... Ce Zurlinden est le même qui protégea et fit acquitter (*par ordre !*) les assassins du soldat Chédel.

... La trahison du général Zurlinden n'est pas moins odieuse que celle de l'infecte canaille dont il se constitue le protecteur. Il dépose son épée aux pieds de Guillaume !... Et cette armée qu'il bafoue, il a le cynisme d'en assumer le commandement.

On voit dans quelle estime était tenu le gouverneur militaire de Paris par la faction clérico-prétorienne, avant de se mettre en révolte contre la nation.

Enrôlé dans la bande des jésuites et des faussaires, M. Zurlinden est devenu un « brave général » pour ceux qui le regardaient la veille, avec beaucoup plus de raison, comme un imbécile et comme un coquin. Depuis qu'on connaît ses alliances avec l'armée prussienne, il a été adopté comme un frère par toute l'Armée de Condé.

L'histoire Lebaudy, l'histoire Chédel, et la responsabilité générale de M. Zurlinden dans la boucherie de Madagascar, sont assez connues. Je voudrais seulement tirer de l'ombre un détail oublié.

C'est l'affaire Clarkson and C°.

Pour le transport à Madagascar des canonnières et des chalands démontables qui devaient servir à l'expédition, le ministère de la marine avait refusé absolument le concours de la flotte. L'hostilité des Bureaux de la Guerre et des Bureaux de la Marine s'était affirmée à cette occasion de la manière la plus scandaleuse. L'amiral Besnard accumula, suivant sa coutume, les mensonges impudents pour tromper le Parlement ignare. Obligé de se débrouiller avec le concours de M. Revol, ingénieur de la marine, le ministère de la Guerre écarta d'abord, et radicalement, les armateurs français de ses marchés. Il ne voulut traiter qu'avec des étrangers. Des propositions lui furent faites par la maison Burghardt-Benier, d'Anvers, et par la maison Clarkson and C°, de Londres. Les gens d'Anvers

étaient des armateurs, propriétaires de navires ; les gens de Londres étaient de simples courtiers, sans un bateau ; le prix demandé à Londres *dépassait de 120,000 francs* le prix demandé à Anvers.

M. Zurlinden, de sa propre autorité, traita avec Clarkson et Cᵉ. M. Revol, interrogé là-dessus en février 1895, déclara :

> Ce n'est pas moi qui ai eu à me prononcer sur la désignation de l'armateur chargé du transport. Le ministre de la guerre (Zurlinden) a examiné les offres des concurrents et a ensuite fait lui-même son choix. Je ne connais point les considérations qui ont amené le ministre à accepter l'offre de MM. Clarkson et Cᵉ plutôt que celle de M. Burghardt-Benier. Il ne m'appartient pas d'ailleurs de répondre, étant lié par mon caractère de fonctionnaire.

Or, M. Revol avait été détaché au ministère de la guerre justement pour étudier et conclure les marchés de transports. Il y eut, à ce sujet, une vague interpellation à la Chambre. Des journaux commencèrent une campagne. Mais Félix Faure venait de passer du ministère de la marine à l'Élysée. L'interpellation avorta et les enquêtes s'arrêtèrent tout net... comme dans l'affaire de l'Opium.

* *

Autre fait, simple mais suggestif.

Dans le *Mémoire* si instructif du colonel Allaire, on voit le général de Lignières imposant aux colo-

nels de cavalerie des malversations et les obligeant à détourner les fonds de leur destination régulière, pour embellir les écuries au moyen de vernis et de peintures dont il indiquait le fournisseur. Le général de Lignières envoyait à la fois l'ordre et le prospectus. C'était clair, comme dit le Père Duchêne.

Voici le petit document que M. de Freycinet a fait insérer au *Bulletin officiel du ministère de la guerre*.

Note ministérielle autorisant l'emploi de la suintine pour le graissage hygiénique des sabots des chevaux. (2e Direction; Remontes).

Paris, le 22 novembre 1898.

La note ministérielle du 24 mars 1891 laisse aux chefs de corps la faculté de se procurer tel ou tel onguent pour le graissage hygiénique des sabots des chevaux, sous réserve de ne pas dépasser comme quantité 1 kil. 500 par mois et pour 100 chevaux, et, comme prix, 1 fr. 25 le kilogramme.

Une substance, désignée sous le nom de « suintine », qui provient de la laine du mouton, a été reconnue convenir parfaitement pour l'usage dont il s'agit. Elle est aseptique, non fermentescible et, malgré une longue exposition à l'air, ne rancit jamais.

La suintine est obtenue industriellement dans les établissements de peignage. Sa valeur marchande a été déterminée à 0 fr. 20 le kilogramme.

En raison de l'économie que pourra procurer l'usage de la suintine pour le graissage hygiénique des sabots des chevaux, le ministre signale ce produit aux corps de troupe.

La maison Alfred Motte, de Roubaix, a déclaré pouvoir fournir la suintine aux conditions de prix ci-dessus indiquées, en fûts perdus de 160 à 200 kilogrammes, livrables en gare de Roubaix Wattrelos.

Le député esterhazyste et clérical de Roubaix, élu par la puissance des millions, est justement le chef de la maison Motte. Ainsi se préparent les votes parlementaires, même sous d'autres ministres que le Freycinet du *Télégraphe* et de Triponé.

*
* *

Le nom de *Baratier*, qui revient fréquemment dans les manifestations clérico-prétoriennes, occupe une place distinguée dans l'histoire des scandales militaires. Le rapport de M. Cavaignac sur le budget du ministère de la guerre pour 1896, a fixé les titres de l'intendant-général Baratier à la considération publique.

Après avoir cité, comme exemples entre mille, quelques histoires de fraudes, malversations et filouteries à la charge de l'Administration de l'armée, M. Cavaignac ajoute :

> Il est certain que l'esprit de corps, l'esprit de résistance aidant, on voit, par une aberration presque inexplicable, *les agents coupables défendus, soutenus et protégés, et les agents honnêtes poursuivis de rancunes durables et tenaces.*
>
> N'est-il pas incroyable qu'alors que les fraudes et les complicités à la charge de l'officier principal du magasin général de Paris avaient été reconnues, cet agent soit encore demeuré quelque temps à la tête de son service, SANS MÊME QU'UN BLAME L'AIT ATTEINT, *terrorisant ses inférieurs, les groupant dans la complicité d'une forte résistance à l'action du contrôle d'abord, de la justice ensuite.*

N'est-il pas plus incroyable encore que, tandis qu'il exerçait cette action de terreur sur les uns, de persécution sur ceux qui ne se pliaient pas ses menaces, on trouve *les chefs supérieurs de son service le soutenant et l'encourageant dans cette œuvre.*

L'un des chefs supérieurs qui protégeaient et encourageaient les voleurs était l'Intendant général Baratier.

Quelques jours après la découverte des premiers faits, l'officier d'administration X..., placé sous les ordres de l'officier d'administration principal Meyer, qui fut condamné depuis à deux ans de prison, refusa de se plier à l'action de terreur qu'exerçait alors Meyer. Dans une conversation accidentelle, il eut l'occasion de signaler, non point au contrôleur chargé alors des investigations, mais à un des officiers qui se trouvaient en magasin comme membres de la commission de réception, sans, par suite, que cette conversation eût le caractère d'une dénonciation, l'une des fraudes dont il avait été témoin.

M. Cavaignac insiste sur ce fait que l'honnête homme n'avait pas même *dénoncé* la fraude. Et quand il l'aurait dénoncée, il n'aurait fait que son devoir strict, puisque nous le payons justement pour ça.

Un mois après les premières constatations qui relevaient les fraudes commises au magasin de Paris, alors que la gravité des faits et des responsabilités ne pouvait échapper à personne, le 15 mars 1892, l'Intendant général, directeur du service, écrit au sujet de l'officier d'administration X... (*l'honnête homme*), le rapport suivant:

Rapport *relatif à M. X..., officier d'administration adjoint de 2e classe du service de l'habillement :*

« Le 20 février 1892 au soir, en présence de quatre officiers d'administration en sous-ordre au magasin général de l'habille-

ment, qui en ont tous témoigné par écrit, M. X..., officier d'administration adjoint de 2e classe du service d'habillement, a interpellé dans les termes suivants M. l'officier d'administration principal Meyer, comptable, de l'établissement : « J'ai un tuyau du ministère ; vous êtes nettoyé ; il faut filer. » Paroles prononcées d'un ton de voix et avec des gestes arrogants...

» ...Il convient de remarquer que le 20 février est le jour où, pour la première fois, M. l'officier d'administration principal Meyer, a été personnellement impliqué par les investigations de M. le contrôleur de l'administration de l'armée Brichard.

» En outre, le 5 mars 1892, M. X... a fait connaître à l'un des membres des commissions de vérification qu'il existait en magasin des visières marquées R n'ayant jamais été présentées à la commission de réception.

» Cette déclaration a mis sur la voie d'un nouveau fait à la charge de M. Meyer. M. l'officier d'administration adjoint de 2e classe X..., a ainsi intentionnellement *fait un acte de dénonciation qui*, BIEN QUE RÉVÉLANT UN FAIT EXACT, N'EN EST PAS MOINS BLAMABLE de la part d'un officier en sous-ordre que rien ne sollicitait à cet acte, qui n'avait pas l'excuse de garantir sa responsabilité engagée.

» Pour le premier de ces faits, l'Intendant général directeur (BARATIER) a infligé à M. X... quinze jours d'arrêt de rigueur pour *manquement à la discipline*.

» A raison du second fait, il a l'honneur de solliciter de M. le Ministre de la guerre que M. l'officier d'administration adjoint de 2e classe X... cesse de servir dans le gouvernement militaire de Paris *où, d'ailleurs, sa situation vis-à-vis de ses collègues serait à peu près intenable*.

» En n'infligeant pas ou en ne provoquant pas une peine plus forte, l'intendant général (BARATIER) a cru devoir tenir compte des bons services rendus par cet officier d'administration dans la campagne du Tonkin de 1887 à 1889. »

Cette affaire est une affaire-type. Toutes celles que résumait le rapporteur Cavaignac, ou qu'il

indiquait simplement par allusion, reproduisent les mêmes traits.

La vaste affaire des *Faux poinçons*, dont cet épisode est détaché, fut étouffée vigoureusement parce qu'elle aurait étalé au grand jour le Panama militaire, ce que le général Hardschmidt appelle dans son langage imagé, les « cochonneries » du commandement. On sait que les renseignements particuliers de M. Ducret sur ces ignominies lui servirent à faire « marcher ». M. Charles Dupuy, président du conseil, et qu'ils expliquaient cette situation extraordinaire du chef du gouvernement servant sur les fonds secrets une mensualité de 2.000 francs à un condamné, dans sa prison. Je ne crois pas m'attirer de démenti en déclarant que le « document libérateur » ou rémunérateur du directeur de *la Cocarde* était la liste des pensions servies par les grands fournisseurs voleurs à des officiers de tous grades dans le gouvernement militaire de Paris.

Dans cette Écurie d'Augias qu'on nomme le ministère de la guerre, on ne trafique pas seulement des secrets de la défense nationale et des documents fabriqués ; on trafique également sur les fournitures, les draps, les bidons, les cuirs. On vend tout ce qu'on peut, des faux bordereaux, des faux certificats, des inventions secrètes, ou la patrie.

Le rapport de l'intendant général Baratier —

dont chaque mot s'appliquerait aussi bien aux détails de l'affaire Dreyfus qu'aux détails de l'affaire des Faux Poinçons — résume admirablement le système. Il montre :

— L'honnête homme traqué, puni, pour avoir, non pas même dénoncé, mais laissé découvrir par la justice les filouteries de ses chefs ;

— Tout le personnel militaire uni dans une commune indignation contre le gêneur, et résolu à lui rendre « la situation intenable » ;

— Le fait d'avoir dévoilé les canailleries d'un supérieur châtié comme une faute contre la discipline ;

— L'impunité du vol et la persécution des honnêtes gens si bien consacrées par la tradition, que les grands chefs, souteneurs et protecteurs des voleurs, s'adressent ouvertement au ministre de la guerre pour obtenir l'expulsion de la brebis non galeuse.

Un honnête homme dans la bande ! vite, qu'on l'exécute. S'il a de bons services de guerre, on lui fera grâce en partie, avec bien de la magnanimité.

Les badauds ont été stupéfaits de la facilité avec laquelle les chefs militaires entassaient les faux pour perdre un innocent. Pure affaire d'habitude. C'était pour eux la chose la plus simple et la plus naturelle du monde parce que, d'un bout de l'année à l'autre, et du haut en bas de l'échelle, ils entassent des faux administratifs : les uns pour voler, les autres pour couvrir les vols et les voleurs.

SOLIDAIRES ?

Nous avions laissé, il y a un an, l'armée « tout entière solidaire » : et nous la trouvons en train de se « désolidariser » énergiquement.

L'armée professionnelle, cela va sans dire. Il n'est jamais venu à l'idée de personne d'établir une solidarité quelconque entre les trois millions de citoyens qui composent l'armée nationale, entre les quatre cent mille jeunes hommes en cours d'instruction militaire, et les Chefs qui les maltraitent, qui les injurient, qui les envoient à Biribi ou au poteau pour une peccadille, et qui les font crever le long des routes de France presque aussi copieusement que sur la route de Tananarive.

Non. Il ne s'agit que de l'armée professionnelle.

Depuis deux ans, l'armée professionnelle s'était solidarisée stupidement mais résolument avec les scélérats de l'Etat-Major. Nous en savons quelque

chose. Dès le début, nous avions tous protesté que cette solidarité n'avait aucune raison d'être. Nous avons supplié les officiers de ne pas lier leur honneur à l'honneur des malfaiteurs que nous allions démasquer. Nous répétions sans relâche que dix officiers, cent officiers, n'étaient pas « l'armée », n'étaient même pas « le corps des officiers » ; qu'il y a des gredins partout ; que leurs confrères sont les premiers intéressés au nettoyage.

Ah ! nous étions bien reçus ! Pendant deux ans, les militaires eux-mêmes et leurs interprètes patentés nous ont répondu que l'armée formait un bloc. Ils nous ont menacés des pires violences, si nous persistions à poursuivre des coquins abrités sous l'uniforme. Au Palais de Justice, ils se sont conduits « comme des cannibales » ; c'est tout juste s'ils ne nous ont pas assassinés ; certains d'entre eux ont failli tirer leur sabre, ce sabre que nous payons, pour massacrer les femmes ; on cherchait à nous assommer dans les couloirs. Quand nous disions : « Mais nous n'en voulons qu'aux menteurs, aux faussaires, aux traîtres, à Mercier, à du Paty de Clam, à Henry, à Esterhazy ; nous n'en voulons pas à l'armée ; nous en sommes, de l'armée ! » — ces messieurs hurlaient à nos oreilles, en faisant résonner leur ferraille : « Nous n'acceptons pas cette distinction. Les militaires sont tous dans la même culotte. Les officiers sont tous Mercier, tous

du Paty de Clam, tous Henry ! Les officiers sont tous Esterhazy ! »

Nous avions fini par y consentir. Nous ne sommes pas contrariants. Il était bien établi que ces messieurs étaient unanimement solidaires.

Voilà qu'ils ne le sont plus. Ils feraient bien de se constituer là-dessus une doctrine définitive. Nous sommes toujours prêts à vouloir ce qu'ils veulent ; mais encore faut-il qu'ils le sachent eux-mêmes.

Si, pour le moment, ils ne se sentent plus solidaires des faussaires, des parjures, des menteurs et des traîtres, nous les félicitons de tout notre cœur. Nous les prions instamment de pousser jusqu'au bout leurs réflexions.

Qu'y a-t-il de commun entre les vingt mille braves gens sortis des rangs de la nation, voués à une carrière ingrate, sacrifiés d'avance à tous les risques et à toutes les corvées, frustrés aussi d'avance de tous les honneurs et de toutes les récompenses, et quelques milliers d'intrigants, de factieux, de kaiserlicks, de jésuites, qui tripotent sans contrôle dans le milliard annuel, qui accaparent les hauts grades, les gros traitements, les satisfactions de vanité ?

Qu'il y a-t-il de commun entre l'Etat-Major de Coblentz et le corps des officiers démocrates ?

Que les officiers démocrates aient le courage de rompre hautement les solidarités fâcheuses. Est-ce

que les Boisdeffre et les Pellieux, les Metzinger, les Gripois et les sous-Gripois se gênent, pour faire des manifestations factieuses et pour défier la nation ? Que les bons citoyens engagés dans la carrière militaire ne se gênent donc pas pour manifester leur civisme et leur loyauté.

Tandis que le colonel Picquart moisissait en prison depuis un an pour avoir offert de prouver d'un faux qu'il était faux, les Boisdeffre, les Pellieux, les Mercier, les Gonse, tous les autres bandits de la même troupe étaient en liberté, couverts de croix, de galons, de plumes, exigeant l'obéissance et le respect extérieur de toute une armée qui ne leur doit que des coups de botte et des crachats au visage. Sans [illegible]se on leur découvre des émules. Il y a quelques mois, le nom de M. Roget n'était connu presque de personne ; on l'avait entrevu seulement comme un comparse obscur ; du premier coup, il s'est placé en tête de la bande, plus menteur, plus effronté, plus vil que les autres, et lâche d'une lâcheté que les autres n'auraient peut-être point, jusqu'à trahir son complice de guerre civile au moment de l'action. Nous devons nous attendre à ce que demain nous révèle un général plus infâme que Roget, plus infâme que de Pellieux.

C'est la principale utilité de cette troublante affaire que de faire sortir au jour, dans toutes les parties de la nation, ce qu'il y a de meilleur et ce

qu'il y a de pire. En temps normal, aurions-nous jamais sondé l'ignominie des Arthur Meyer, des Edmond Blanc, des Jaluzot et de tous les Pollonnais, Jules Lemaître ou Talmeyr à leurs gages ? Q. de Beaurepaire et le vieux Uhlan de *l'Intransigeant* étaient cotés à leur valeur ; mais nous étions exposés à traiter les gens de *l'Eclair* comme des journalistes. Nous avons su qu'ils sont seulement des valets de bourreaux.

Ainsi se sont multipliés sous nos yeux les « faits nouveaux ». Un surtout domine les autres. La vraie nouveauté qui s'est manifestée avec éclat depuis 1894, que plusieurs annonçaient naguère, que la foule aujourd'hui connaît, c'est la pourriture du haut commandement militaire.

Ou les fourches enlèveront promptement ce fumier, ou la France en restera pour toujours empoisonnée. C'est un fait contre lequel ne prévaudront point les déclamations et les mensonges conventionnels. Si la caserne est, pour les soldats, l'école du vice, le haut commandement est, pour les chefs, l'école du crime. De même que tous les soldats ne sont pas souillés par la caserne, tous les chefs ne sont pas corrompus par le commandement: mais il suffit que le risque soit grave à ce point pour qu'on y avise. Préservons les bons de la contagion ; défendons la société civile, la liberté, la nation contre les mauvais.

Comment ? La L. de la P. F, a fourni le moyen.

Sous la direction des Jésuites et de Cavaignac, Jules Lemaître, Q. de Beaurepaire et Coppée ont procédé à l'embauchage des officiers pour la sédition. Ils ont constitué une société secrète au sein de l'armée, pour menacer le peuple, outrager aujourd'hui ses défenseurs, et les égorger demain. Ils sont venus répondre de cet acte devant la justice. Escortés des principaux grotesques et des plus notables réformés de la L. de la P. F., traînant derrière leurs bonnets à poil les vieilles Ames blettes de l'Armée véreuse, répandant une odeur de moisissure et de pharmacie, les deux cabots académiques ont exposé leurs desseins. Ils ont été condamnés pour la forme, en réalité absous.

D'autres peuvent donc faire ce qu'ils ont fait, au prix de 16 francs d'amende. Il faut constituer dans l'armée une société de défense. En face de la ligue occulte des jésuites, des kaiserlicks, des affiliés de Rome et des revenants de Coblentz, il faut organiser fortement la liste des officiers démocrates. S'il n'y en a pas, alors on verra. S'il y en a, qu'ils se concertent. Quand *les autres*, à l'instigation de quelque Déroulède, commanderont le feu sur le peuple, il faut que *les nôtres* soient prêts à commander le feu sur les scélérats.

Ce n'est plus nous qui les accusons ; ils s'accusent entre eux de manière à simplifier notre tâche. Les grands chefs déclarent : « Nos subalternes sont des coquins. » Les subalternes répondent : « Il est vrai que nous nous sommes conduits comme des scélérats ; mais c'était sur l'ordre et pour le compte des généraux. » Rien de mieux ; les uns et les autres parlent d'or.

Jusqu'ici, le grand Etat-Major s'était contenté d'étrangler, de juguler, de déshonorer trois ou quatre officiers ; maintenant les capitaines, les commandants, les colonels, les généraux entrent dans la danse à foison. Le colonel Fleur présume que le colonel Cordier s'est vendu aux juifs. Le capitaine Cuignet s'accorde avec le général Roget pour attester que le lieutenant-colonel marquis du Paty de Clam est un misérable, six fois convaincu de faux, d'ailleurs taré de toutes les manières. Le capitaine Bourguignon soutient que le condamné de 1894 est coupable « parce qu'il avait un air hautain », et le commandant de Mitry déclare que « Dreyfus le dégoûte, parce qu'il s'est mis au pas de son escorte » en marchant au supplice. Les généraux qui avaient poussé le commandant Esterhazy à tuer le lieutenant-colonel Picquart, et le commandant Henry à l'insulter, couvrent de boue le colonel du Paty. Le ministre de la guerre maintient équitablement dans leurs grades, fonctions, honneurs

et profits les accusateurs et les accusés, dont les uns sont nécessairement d'infâmes calomniateurs ou les autres de fieffés gredins, à moins qu'ils ne soient tous, comme il est plus probable, des malfaiteurs accomplis.

Lisez, petits soldats qu'on torture et qu'on fusille pour « infractions à la discipline, qui fait la force principale des armées » — lisez, au lieu de vous abrutir à la cantine — lisez l'enquête de la Cour de cassation ! Vous y verrez comment ceux qui vous prêchent la discipline la pratiquent entre eux. La discipline c'est comme la religion : « il en faut pour le peuple » ; les maîtres s'en servent — et s'en moquent.

Contemplez ce défilé de faussaires, de parjures, de voleurs, de bourreaux, de traîtres ; ce sont des officiers supérieurs, des généraux, dont les crimes pouvaient attirer sur la France les pires catastrophes, dont les infamies lui vaudront demain peut-être un sanglant affront. Ce sont des misérables ; ce sont vos chefs !

Bientôt, on en saura davantage. Sur l'assassinat du colonel Henry, les demi-révélations de son complice Esterhazy avaient jeté un faible rayon de lumière ; la déposition Cuignet l'éclaire mieux ; Boisdeffre et Roget parleront plus tard ; le sinistre Cavaignac, fils et petit-fils d'assassins, commence à se dessiner, le rasoir à la main ; l'honneur

du cousin du Paty, brochant sur l'honneur du deuxième bureau, valait bien un cadavre. On n'en est pas, dans la famille, à un cadavre près.

Dans la corporation non plus. Les assassinats « dans la brousse » révélés par les généraux Billot et Saussier font comprendre l'assassinat de Lemercier-Picard et les quatre tentatives d'assassinat sur Picquart, dont une dans « la brousse » tunisienne. A Toulouse, en Avignon, Pressensé et Quillard ont vu de près la matraque et le couteau de l'État-Major. A Rennes, Labori a senti son revolver. En Avignon, les deux chefs d'assassins, travaillant pour l'Honneur de l'Armée aux mêmes lieux où ceux de Coblentz et de Rome égorgèrent le maréchal Brune, étaient deux tenanciers de maisons de prostitution ; comme ils étaient en civils, on n'a pas vu le nombre de leurs galons : mais s'ils n'ont pas la croix de la Légion d'honneur qui parait leur collègue Esterhazy, le mieux noté des officiers français, M. de Freycinet a dû les proposer.

Quelle moralité ! Comme leur justice, comme leur honneur, comme leur logique, elle n'est pas la même que la nôtre.

Parce qu'un des juges de 1894 a senti des remords, on réédite la légende des sept *loyaux* officiers qui n'ont rien à se reprocher, ayant jugé selon leur conscience. J'ai dit vingt fois et je répéterai toujours que ces hommes furent déloyaux et lâches.

Ils assassinèrent par derrière un camarade qu'ils étaient chargés de juger. Quand même Dreyfus eût été coupable, leur crime ne serait pas atténué. En repoussant les précautions que leur imposait la loi, ils se sont jetés volontairement dans l'erreur. Ils allèguent qu'ils ignoraient la loi : ils ne sentent pas qu'il est monstrueux de se déguiser en juge et de disposer de la vie, de l'honneur d'un homme, quand on ignore la loi ! Et qu'importait la loi ? ils ne sentent pas qu'il est monstrueux, quelle que puisse être la loi écrite, d'égorger et de déshonorer un homme sans lui dire pourquoi, sur quelles preuves, et sans écouter sa défense !

Voilà l'infamie, voilà le crime : non pas l'erreur, mais l'inconscience qui a rendu l'erreur possible, inévitable.

Cette inconscience est le fruit de l'éducation prétorienne ; cette inconscience, cette bonne foi dans la vilenie et dans la cruauté, c'est proprement ce qu'on appelle l'esprit militaire.

L'homme vaut ce que vaut sa conscience ; il est un héros, ou le plus pervers des animaux, selon que sa conscience est noble ou corrompue. L'esprit militaire est la pire perversion ou la complète négation de la conscience.

En ce moment, l'Europe rêve du désarmement, tout au moins de la réduction des armements. Voici l'objection des militaires :

Que deviendront les officiers licenciés ? Ceux de l'artillerie et du génie pourront, à la rigueur, s'employer comme ingénieurs, malgré l'abondance de l'offre. Mais ceux de la cavalerie et de l'infanterie seraient d'un placement difficile. Ils ne sont guère aptes au commerce, et pas du tout à l'industrie et à l'agriculture ; il ne resterait que la ressource de leur réserver certains emplois n'exigeant pas de connaissances spéciales ; mais les administrations publiques sont déjà encombrées.

Alors, point de désarmement. Pour avoir l'honneur d'entretenir quelques milliers d'hommes impropres à tout travail utile, les peuples continueront d'être écrasés, d'être empoisonnés par le militarisme.

L'humanité tout entière frémit d'horreur à l'idée de la guerre.

Ecoutez donc ceci :

La guerre grandit les peuples chez qui elle est en honneur, et les élève à un haut degré de valeur physique, intellectuelle (!) et morale (!!).

La force est le principal attribut de la puissance divine, le principe de *toute justice* et de *tout droit*.

Si la guerre est une loi de l'humanité, loi de progrès moral et de progrès matériel, il importe que toutes les générations en sentent l'influence fortifiante et que la tradition s'en transmette des pères aux enfants. On est ainsi conduit *à désirer qu'il y ait au moins une guerre par génération : l'intérêt de l'armée* ne l'exige pas moins que celui de la nation...

L'intérêt de l'armée exige donc que la paix ne dure jamais plus de vingt ans de suite. Non seulement cette limite de vingt ans ne doit pas être dépassée, mais il est avantageux de ne pas l'atteindre.

C'est le texte d'un cours professé à l'École supé-

rieure de guerre, puis répandu dans tous les corps de troupe. On enseigne aux chefs, et les chefs enseignent aux soldats la nécessité de la tuerie, les beautés de la destruction, du pillage et de l'incendie. Sur ce thème, dans les régiments, *des officiers font faire des compositions aux sous-officiers :* malheur aux honnêtes gens dont l'indignation se laisse deviner ! On n'admet pour Saint-Maixent, pour l'épaulette, que ceux qui ont dépouillé tout sentiment humain. Il faut avoir rédigé froidement l'apologie du massacre et de la haine, pour aller aux colonies piller, violer, brûler, fusiller des peuples sans défense, ou pour exécuter en France les besognes auxquelles nous assistons.

Quand cessera cette sauvagerie ? Sommes-nous une race de cannibales ? Souffrirons-nous longtemps de telles horreurs au milieu de notre civilisation ?

* * *

C'est une mésaventure commune aux gens logiques et modérés d'essuyer le feu des deux partis extrêmes. Je m'en aperçois bien, depuis le commencement de cette longue campagne contre les méfaits du militarisme. Les uns me reprochent de vouloir détruire l'armée ; les autres me reprochent de ne pas vouloir la détruire. Les premiers protes-

tent contre « les généralisations dangereuses », qui partent de la constatation de certaines tares pour aboutir à la condamnation de l'institution entière. Les seconds protestent contre la conception d'une « armée vraiment nationale et démocratique » opposée à l'armée prétorienne, attendu qu'ils ne veulent plus d'armée du tout.

Ces divergences d'interprétation, sur une thèse éclairée sans relâche par de nouveaux arguments, prouvent assez la nécessité des définitions. Qu'est-ce que l'armée ? Voilà ce qu'il faut établir d'abord, pour décider ensuite s'il est utile de l'abolir ou de la conserver.

Quand on entend le cri de : *Vive l'armée !* servir de ralliement à tous les dispensés, réformés, réfractaires de la L. de la P. F., à tous les fils de chouans, bâtards de cosaques, mâtinés de uhlans, aux aventurières de Chicago, aux vivandières de Coblentz, aux piliers de tripots, croupiers, book-makers, nobles d'écurie, catins, ratasquouères et gentilshommes des grands bars, aux militaires tarés, mouchards, escrocs, faussaires, parjures ou traîtres, il est bien permis d'éprouver quelque hésitation dans l'intellect et quelque angoisse dans le patriotisme.

Quant aux généralisations dangereuses dont on nous accuse, en sommes-nous les auteurs ? Les militaires ne nous les ont-ils pas imposées eux-

mêmes ? Durant de longs mois, chaque jour, nous avons conjuré les officiers honnêtes de ne pas se solidariser avec une poignée de coquins, de ne pas mettre follement leur honneur à défendre quand même des hommes sans honneur. Nous ont-ils écoutés ? Ne se sont-ils pas au contraire déclarés solidaires des malfaiteurs avec obstination, avec une sorte de fureur ? N'ont-ils pas mis en quarantaine, outragé, réduit à la démission, dans la plupart des régiments, les rares braves gens qui voulaient garder une conscience sous l'uniforme ? Et cette unanimité dans l'égarement, dans l'improbité, dans la violence, n'indique-t-elle pas qu'il faut chercher la cause du mal ailleurs que dans les individus : à savoir dans l'institution même ?

Alors, il faut abolir l'institution, si elle est inutile, ou la réformer radicalement, si elle reste nécessaire.

Les cris de : *Vive l'armée ! A bas l'armée !* n'ont pas de sens, nous l'avons expliqué vingt fois, parce que l'armée c'est nous-mêmes, parce qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir désormais d'armée en dehors de nous. Les vingt-deux mille petits fonctionnaires qu'on appelle officiers ne sont pas l'armée. Les quatre cents mille jeunes gens en cours d'instruction militaire ne sont pas l'armée. L'armée comprend trois à quatre millions de citoyens, parmi lesquels ne figurent ni Coppée, ni le marquis de

Rochefort, ni Lemaître-Leveau, ni Mitchell-Meyer, ni Arthur d'Antigny, ni les autres grotesques de la « Patrie française ». Or, il est bête comme chou de crier : *Vivent trois millions de citoyens !* Ou : *A bas trois millions de citoyens!*

Quand on demande s'il faut une armée ou s'il n'en faut pas, on demande s'il faut ou s'il ne faut pas au pays une certaine organisation militaire qui le mette à l'abri des agressions.

Dans ces termes, il est superflu de poser la question. Un misérable Judet, payé par l'ex-Italien Marinoni et par le juif Ellissen-Gonse, peut seul avoir assez d'impudence pour accuser des Français de répondre négativement.

Nous ne voulons pas la guerre ; nous résisterons toujours de toutes nos forces aux criminelles machinations des gouvernants, des tripoteurs, des fous furieux qui compromettent la paix de l'Europe. Mais, enfin, il faut compter avec les autres. Nous ne voulons pas que la France attaque jamais personne ; mais nous voulons que la France, attaquée, puisse toujours sauvegarder son indépendance et son honneur.

Nous entendons, par conséquent, maintenir une certaine organisation militaire. Celle qui subsiste actuellement nous paraît détestable, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue politique ou social. Nous travaillons à la détruire. — Alors,

nous travaillons à détruire l'armée? — Oui, imbéciles, à détruire l'armée *telle qu'elle est*... pour en faire une autre.

Depuis les premières Ordonnances qui ont organisé l'armée permanente, en 1439, jusqu'à la loi de recrutement de 1889, l'institution militaire a passé en France par un assez grand nombre de métamorphoses. Et, chaque fois, les privilégiés qui craignent pour leurs privilèges, les simples d'esprit qui redoutent des catastrophes s'ils ne voient plus toutes choses telles qu'ils les ont toujours vues, les bourgeois graves qui regardent l'évolution des sociétés humaines comme achevée du jour où ils se trouvent satisfaits, ont poussé des cris de colère ou d'effroi. Qu'on les laisser crier encore et qu'on fasse ce qui doit être fait.

Epuration et réorganisation du commandement, transformation du système de recrutement et d'organisation militaire — voilà le programme.

Pense-t-on que nous marcherions à l'ennemi avec les chefs de Coblentz à notre tête? que nous marcherions contre les Allemands, sous les ordres des fils de uhlans, des Boisdeffre et des Rochefort? que nous marcherions contre les Anglais, sous les ordres des hommes de Quiberon, des La Jaille et des Cuverville? Non, n'est-ce pas? Nous ne voudrions pas être trahis, vendus, livrés d'avance comme l'ont été nos pères et nos grands-pères;

nous ne voudrions pas laisser derrière nous nos femmes et nos enfants exposés aux insultes et à la férocité de ces ennemis du peuple français. Nous *épurerions* l'armée, comme fit la nation en 1792, avant de quitter nos foyers. Il sera donc infiniment sage d'effectuer l'épuration d'avance.

L'armée de Condé, ou l'armée nationale sous le joug de l'armée de Condé, nous n'en voulons plus. Si l'armée doit être l'école de tous les vices pour le soldat et l'école de tous les crimes pour le chef, la source de la corruption physique et morale de la race, le péril permanent des libertés, le foyer de toute inconscience dans l'ignominie et dans l'atrocité, l'instrument des crimes *de* la nation et des crimes *contre* la nation — à bas l'armée !

Et vive l'armée, si elle doit être l'union des citoyens sains et forts, animés de l'esprit de la Révolution, résolus à tout pour défendre le sol de la patrie, l'indépendance de la nation, les idées sans lesquelles l'humanité n'est qu'un troupeau de bêtes ! Cette armée-là, nous la ferons.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Après avoir souscrit dans les *Listes Rouges*, pour l'apothéose du faux et de la trahison, après avoir conspué le professeur qui prétendait obéir à sa conscience, MM. les jésuites de l'Ecole polytechnique font les morts. Les Bons Pères de la rue Lhomond chez qui, chaque dimanche, avec permission spéciale du général, ils vont entendre la messe et prendre la consigne, — deux heures avant la sortie règlementaire, leur ont recommandé la prudence. Et puis, le commandant de l'Ecole les a menacés d'envoyer trois ou quatre des meneurs au régiment, comme soldats.

Comme soldats !

Aussitôt, l'Ecole entière est rentrée dans l'ordre. Pour mater la population civile, on lui fait entrevoir la prison ou le bagne ; pour mater les privilégiés des Ecoles militaires, on leur fait entrevoir

la caserne. Aux yeux de nos futurs officiers, qui ne sont jamais soldats, la caserne est l'équivalent du bagne. Etrange démocratie, où le seul moyen d'esquiver la caserne est de se faire officier ! Etonnante armée, où l'officier qui a eu le malheur d'être soldat garde une tare ineffaçable !

La circulaire de M. de Freycinet, montrant 7 colonels sortis du rang sur 265, et 4 généraux sortis du rang sur 224, dans l'infanterie et la cavalerie, a été le trait du Farthe contre l'armée des aristocrates. Dans l'artillerie et le génie, Polytechnique fournit *exclusivement* tous les chefs au-dessus du grade de chef d'escadron.

On a vu depuis un an ce qu'est devenue cette Ecole : une jésuitière. Elle avait gagné sa popularité en défendant Paris contre les Kaiserlicks de 1814 ; elle est devenue Kaiserlick. L'Ecole de Vaneau n'est plus que l'Ecole de Jamont-Didon. Elle a beau garder maintenant le silence, il est trop tard. Elle s'est découverte ; elle sera frappée.

Les mésaventures du polytechnicien Pol Ravigneaux, avorteur, et du polytechnicien Edmond Blois, voleur, soustrait à la justice régulière par l'arbitraire effronté du général Billot, avaient légèrement terni le prestige du fameux bicorne. La pornographie de M. Armand Silvestre, le chantre si patriotique des arrière-trains, n'était pas capable de lui restituer son éclat. La catastrophe de Bouzey,

les innombrables malheurs de nos *Bruix* et de nos *Magenta* ruinaient la légende de l'infaillibilité polytechnicienne. A vrai dire, l'établissement de la rue Descartes a reçu dès 1870 le coup dont il doit mourir.

Les désastres de l'Année terrible, avec toutes leurs conséquences, sont dus en grande partie à l'infériorité de l'artillerie française, que l'infatuation polytechnicienne avait perpétuée en dépit de tous les avertissements.

Un officier supérieur d'artillerie écrivait le 29 avril dernier à *l'Autorité* :

A la bataille de Frœschwiller, cinq batteries de mon régiment quittèrent le champ de bataille dès le début de l'affaire. La relation officielle, pour expliquer cette singulière façon de tenir tête à l'ennemi, s'exprime de la façon suivante : « Les batteries françaises, écrasées par le feu des batteries prussiennes, que leur matériel ne permettait pas de contrebattre, durent, pour la plupart, se retirer du champ de bataille dès le début de l'affaire, etc. » Or, si notre matériel était insuffisant, c'est aux polytechniciens seuls qu'on le doit. Et dire que l'on nous enseignait, dans les écoles d'artillerie, que le canon prussien était un canon barbare, et que son adoption par l'armée prussienne n'était qu'un retour en arrière. Mais revenons à nos batteries de Frœschwiller. Ces batteries étaient à l'effectif de 4 officiers, 150 hommes et 120 chevaux environ, soit, pour les batteries, 20 officiers, 750 hommes et 600 chevaux. Les pertes furent de 3 officiers blessés, 2 hommes tués, 23 hommes blessés et 19 chevaux tués pour les 5 batteries. C'est un peu léger pour se déclarer écrasés et quitter le champ de bataille. A côté de cela, des régiments entiers de cavalerie disparaissaient dans la fournaise, et des régiments d'infanterie perdaient jusqu'à 60 officiers et 1,800 hommes de troupes.

Tous les officiers supérieurs d'artillerie présents à la bataille de Frœschwiller sortaient de l'Ecole polytechnique. C'est donc encore à cette célèbre Ecole qu'incombe le fait d'avoir abandonné le champ de bataille dans de pareilles conditions.

Le même officier s'exprime ainsi au sujet des deux promotions qui restèrent à la rue Descartes pendant la guerre franco-allemande :

Il y aurait fort à raconter sur les faits et gestes de la célèbre Ecole en 1870-71, à commencer par les élèves de l'Ecole polytechnique qui, de tous les jeunes gens de France, furent les seuls qui ne marchèrent pas à l'ennemi. A Paris, ils allaient au bastion 87, à 12 kilomètres de l'ennemi, jouer au soldat, sur le rempart, entre deux séances d'X, pour se délasser ; quant à ceux que l'investissement avait empêchés de rejoindre la montagne Sainte-Geneviève, ils étaient à Bordeaux, ils faisaient de l'X noir, pendant que toute la France était à l'armée et couchait sur la neige. C'est aujourd'hui qu'il faut les voir, tous ces réfractaires à l'idée de marcher au feu : ce sont les plus enragés pour réclamer à leur profit tout l'avancement et les récompenses dans la Légion d'honneur.

Un colonel qui a fait toute la campagne fatale m'expliquait de même :

Le soir de Frœschwiller, l'impression de tous les officiers fut celle-ci : « Nous sommes perdus, car nous n'avons pas d'artillerie, et jamais nous ne pourrons mener carrément au feu des hommes ayant le sentiment qu'ils sont livrés sans défense à l'écrasement par l'artillerie adverse. »

Aussi, *on ne s'est battu réellement qu'à Frœschwiller*. Dans toutes les autres batailles, il a pu y avoir de beaux épisodes, mais *jamais on n'y est allé à fond*. Et pourquoi ? uniquement à cause du manque de confiance résultant de la notion qu'avaient tous les hommes de l'insuffisance de notre artillerie.

Et c'est là l'œuvre du comité polytechnicien d'artillerie, obscurantiste et têtu, qui n'avait « du canon que le recul ».

Quant à l'esprit de l'Ecole, quant à la valeur de ses produits, nous nous en rapporterons, si vous le voulez bien, à un militariste et nationaliste de première marque : à **M. Jules Lemaître**. Le 9 novembre 1897, l'académicien qui n'était pas encore l'acolyte de Q. de B. ni l'employé de Monte-Carlo, écrivait :

L'entrée à l'X prouve qu'on a fait pendant trois ou quatre ans, avec application, des mathématiques spéciales, et ne prouve rien de plus. Cela est fort bien, cela est fort estimable : cela n'est pas éblouissant. Pris à part et considéré en soi, un polytechnicien de force ordinaire n'a rien de surprenant ni de sacré. C'est un fort travailleur qui avait un petit don, et que le fantasque hasard des examens a favorisé : voilà tout.

Sorti de l'Ecole, il continuerait à ne briller, par lui-même, que d'un éclat tempéré. Dans plus de la moitié des cas, un ancien élève de l'X est un homme qui, ayant aspiré à l'honneur de fabriquer du tabac, est réduit au désagrément de faire manœuvrer des canons ou de bâtir des casernes. C'est *un soldat malgré lui ;* c'est, moralement, *un déclassé*...

... « Taupins », ils se croyaient déjà considérables (pourquoi, mon Dieu ?) et d'une essence supérieure à celle des autres collégiens ; ils étaient déjà intolérants, défendaient durement leurs privilèges et leur coin de cour. L'entrée à l'Ecole achève de les gonfler.

Les brimades, les souffrances infligées par les uns et subies pieusement par les autres, déposent en eux tous la conviction que l'École est un grand mystère. Elles scellent entre eux l'engagement mutuel de garder fidèlement cette naïve croyance ; de n'estimer qu'eux au monde ; d'être rogues, dédaigneux, formalistes ; d'être absolus et abstraits ; d'appliquer à tout une étroite et outrecuidante logique ;... enfin de se tenir et soutenir

entre eux, quoi qu'il arrive ; et, s'il apparaît que l'un d'eux a bâti une digue incertaine ou un pont douteux, de proclamer en chœur que c'est le pont et la digue qui ont tort.

M. Jules Lemaître, aussi, révélait que l'avancement dans l'armée ne profite qu'aux intrigants, aux plats valets, aux cyniques. Ayant à mettre en scène un officier, il le peignait sous les traits d'un de ces goujats d'État-Major qui font chanter les femmes, les outragent et les exploitent. M. Jules Lemaître n'avait pas alors trouvé dans la noblesse d'épée la revanche de ses infortunes algériennes. Il voyait juste, et parlait clair. Les mensonges grossiers qu'il débite au service d'Edmond Blanc lui rapportent beaucoup d'or, avec l'honneur d'épucer les bichons d'une douairière considérable ; mais ils n'effaceront point son esquisse de Polytechnique et des polytechniciens.

*
* *

Une démocratie où le seul moyen de n'être jamais soldat consiste à se faire officier, une armée où les officiers considèrent comme une corvée répugnante et comme une tare indélébile l'accomplissement du service militaire proprement dit, sont à la fois odieuses et ridicules.

Pour que le service militaire soit réellement obligatoire, réellement universel, il faut que tous les

citoyens passent par le rang. Plus de privilèges ; plus d'officiers par droit de naissance. Tout le monde soldat. Ensuite, chacun choisira sa carrière ; les uns se feront agriculteurs, commerçants, ingénieurs, et les autres, officiers, s'il leur plaît.

Les candidats pour ce dernier métier seront moins nombreux qu'aujourd'hui ; leur nombre a triplé ou quadruplé, le jour où la loi de 1889 a désigné les Écoles spéciales comme le seul refuge contre la caserne. La cause disparaissant, l'effet cessera.

Sac au dos, les privilégiés ! sac au dos, les dispensés ! sac au dos, les futurs chefs !

Les soldats qui, ayant accompli leur temps, voudront rester dans l'armée comme officiers, concourront pour une École militaire *unique*. On signale depuis un siècle les inconvénients techniques et les funestes conséquences morales de la diversité d'origine. La patrie en souffre pendant la paix ; elle en a souffert plus gravement pendant la guerre. Le mépris et la malveillance que chacune des coteries militaires professe pour les autres causent de fréquents scandales ; sur les champs de bataille, il en a résulté de véritables trahisons.

L'École qui doit disparaître d'abord est l'École polytechnique. L'esprit de réaction dont elle est animée lui est commun avec les autres ; on vient de lire les jugements sévères que motivent, même

chez les politiciens les plus entichés du galon, l'étroitesse et la stérilité de son enseignement. Dans l'ordre civil, l'École polytechnique a produit surtout des médiocrités encombrantes. Dans l'ordre militaire, elle porte la responsabilité presque entière des désastres nationaux. L'infatuation polytechnicienne est réputée partout comme un des facteurs de la décadence française.

Dès 1834, dans *le Curé du village*, Balzac expliquait l'action néfaste de Polytechnique sur le développement cérébral des générations :

> Je frémis aujourd'hui quand je pense à l'effroyable conscription des cerveaux livrés chaque année à l'État par l'ambition des familles qui, plaçant de si cruelles études au temps où l'adulte achève ses diverses croissances, doit produire des malheurs inconnus, en tuant à la lueur des lampes certaines facultés précieuses qui plus tard se développeraient grandes et fortes.
>
> Les lois de la nature sont impitoyables ; elles ne cèdent rien aux entreprises ni au vouloir de la société. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, tout abus se paye. Les fruits demandés avant le temps, en serre chaude, à un arbre, viennent aux dépens de l'arbre même ou de la qualité de ses produits. La Quintinie tuait des orangers pour donner à Louis XIV un bouquet de fleurs chaque matin en toute saison. Il en est de même pour les intelligences. La force demandée à des cerveaux adultes est un escompte de leur avenir.
>
> S'est-on enquis du sort des hommes exceptionnels qui, par un hasard fatal, savaient les sciences humaines avant le temps ? En a-t-on calculé la rareté ? En a-t-on examiné la fin ? A-t-on recherché les moyens par lesquels ils ont pu soutenir la perpétuelle étreinte de la pensée ? Combien, comme Pascal, sont morts prématurément, usés par la science ? A-t-on recherché

l'âge auquel ceux qui ont vécu longtemps avaient commencé leurs études ?...

L'homme de génie qui résiste à un précoce exercice de ses facultés doit être une exception dans l'exception. Si je suis d'accord avec les faits sociaux et l'observation médicale, le mode suivi en France pour le recrutement des écoles spéciales est donc une mutilation dans le genre de celle de La Quintinie, exercée sur les plus beaux sujets de chaque génération.

Le desséchement, l'atrophie de ces cerveaux prématurément surmenés se complique d'une hypertrophie de la vanité. La foi des Polytechniciens dans l'infaillibilité polytechnicienne, et leur dédain de tout ce qui n'est pas d'origine polytechnicienne, ont préparé plus d'une catastrophe. Les ponts qui s'écroulent, les digues qui crèvent et les cuirassés qui chavirent en sont les moindres effets. J'ai noté dans l'*Armée nouvelle* la résistance que les États-Majors polytechniciens avaient opposée, avant 1870, à tous les progrès qui auraient pu conjurer la défaite ; ils retardèrent tant qu'ils purent l'adoption du fusil à aiguille ; ils réussirent à empêcher la transformation de l'artillerie. Les rapports du général Lebrun sur l'artillerie allemande furent étouffés comme tant d'autres. On sait, ou plutôt on ne sait pas assez, quelles sont les mésaventures des inventeurs qui portent aux comités polytechniciens de la rue Saint-Dominique une idée utile ; Turpin dépouillé, calomnié, emprisonné, en est un notable exemple.

En 1870, en pleine tourmente, les traits d'aveuglement et d'entêtement des chefs polytechniciens ne se comptent pas. Je lis dans la correspondance du commandant Francis Garnier, l'explorateur du Tonkin, attaché pendant le siège de Paris au secteur de Montrouge :

16 octobre.

Les affûts de nos pièces de rempart sont encore ceux dont on se servait avant la transformation de l'artillerie lisse en artillerie rayée. Ils datent de 1840. Depuis cette époque, la portée des pièces a triplé, mais inutilement pour nous, car ses affûts ne permettent que d'utiliser la portée ancienne.

Or, quelques intelligents canonniers voulurent remédier à cette insuffisance. Ils firent subir à l'affût une modification qui augmentait la portée de la pièce. Le commandant supérieur de l'artillerie parle de les faire passer en conseil de guerre pour détérioration du matériel.

Il est difficile d'imaginer la force d'inertie et l'esprit de routine que l'on rencontre chez les corps réputés savants. La résistance à tout progrès qui se produit en dehors d'eux n'a d'égale que leur infatuation.

Ce sont des orgueilleux et des impuissants.

On ne peut ouvrir les *Mémoires* d'un militaire quelconque de ce siècle sans y retrouver les mêmes accusations, les mêmes imprécations contre l'esprit polytechnicien. « Il est rare, disait Pascal, que les géomètres soient fins et que les esprits fins soient géomètres, à cause que les géomètres veulent traiter géométriquement les choses fines. » L'intrusion, puis la prédominance des Polytechniciens dans le commandement, soit en temps de guerre, soit en

temps de paix, a coûté trop cher à la France pour qu'elle ne renonce pas à la superstition de l'X.

Dans ses *Éléments de la guerre*, le général Maillard écrit :

> Sous le prétexte que les progrès des sciences et de l'industrie seront utilisés pour la lutte armée entre les nations, on proclame que la conduite de la guerre sera toute scientifique et qu'elle exigera des connaissances mathématiques développées. Rien n'est plus opposé à l'esprit de la guerre. La règle de trois simple a suffi jusqu'ici et suffira encore pour la solution des problèmes relevant du calcul qui peuvent se présenter au cours des opérations.
>
> La conduite des armées ne peut reposer que sur des procédés absolument simples ; autrement, ce serait le désordre. Elle réclame, aujourd'hui comme toujours, de la part des chefs, de grandes qualités naturelles, un savoir professionnel qui s'étend sans cesse, une haute culture de l'intelligence, mais surtout l'esprit de réflexion, de calcul, en un mot l'esprit philosophique...

Nous avons admiré la haute culture et l'esprit philosophique de M. Mercier, de M. Gonse, de tous les chefs polytechniciens qui ont étalé, depuis deux ans, leur prodigieuse ignorance dans les choses mêmes de l'artillerie, et leur invraisemblable stupidité. Nous avons vu leur intelligence au niveau de leur moralité : au-dessous de tout. Ce sont des produits de l'X.

L'École polytechnique a vécu jusqu'ici sur la légende que Napoléon était une espèce de polytechnicien avant la lettre. A Sainte-Hélène, Napoléon déclare :

Mon projet était de supprimer l'École polytechnique. Cette École n'existait pas autrefois, et nous n'en avions pas moins de très bons officiers d'artillerie, du génie et de la marine.

Il est grand temps d'exécuter le projet de Napoléon, militaire notoire.

DUELS

Le 1er mars 1898, au moment où MM. les guerriers à notre solde emplissaient le Palais de Justice de leurs cris et du bruit de leur ferraille, j'écrivais :

Des millions de Français se privent du nécessaire pour offrir à l'armée professionnelle les galons, les bottes, les plumets qui l'enivrent. Et le sabre qu'on menace de nous passer au travers du ventre, c'est nous qui l'avons payé.

En nous tuant, ces messieurs tueront la poule aux œufs d'or. Quand ces messieurs nous auront tués, je vous prie, qui est-ce qui les entretiendra ?...

... Le bourgeois qui paye une bonne pour faire griller sa côtelette est incompétent en matière de cuisine ; il en ignore les règles et la pratique ; cependant *il commande*, il décide s'il mangera du poulet ou du lapin, à la broche ou à la casserole ; il use du droit de critique. Si sa bonne répliquait aux observations par l'envoi d'un cartel et de deux pompiers pour témoins, le patron trouverait la plaisanterie mauvaise ; il ne s'y prêterait pas.

Quand un monsieur que nous payons pour nous apprendre à faire l'exercice se permet de nous provoquer, que devons-

nous faire? Si un civil nommé Dupont offensait personnellement un militaire nommé Durand, la question ne se poserait pas. Mais quand un militaire, en qualité de militaire, lance un défi aux citoyens parce qu'ils sont des citoyens, la question se pose.

Elle a été posée de nouveau, plusieurs fois, par les provocations directes des coupe-jarets de l'Etat-major, qui prétendaient réduire violemment les gêneurs au silence. Inutile de revenir sur le côté personnel de ces incidents. Mais il reste à fixer la doctrine d'une façon générale.

MM. les militaires professionnels sont des fonctionnaires, des employés de la nation, des employés aux modestes gages. Ils commencent même une campagne pour solliciter quelque petite augmentation. Nous ne la leur accorderons sans doute pas; le pays est peuplé d'une infinité de travailleurs utiles dont la situation commande l'intérêt beaucoup plus que la leur. Quand on dit qu'ils sont des fonctionnaires comme les autres, on exagère encore un peu, pour sauvegarder leur amour-propre : car la Démocratie, justement ombrageuse, ne leur octroie pas le droit, qu'elle reconnaît au plus pauvre cantonnier, d'avoir une opinion politique et d'exercer les prérogatives de citoyen. Nous permettons aux fonctionnaires civils de se vêtir à leur guise, et nous imposons aux fonctionnaires militaires le costume qui nous plaît; nous les habillons aujourd'hui en rouge, en bleu; si nous trouvons

plus gai de les habiller demain en rose, en vert-pomme ou jonquille, nous en sommes les maîtres.

Il est impossible de comprendre comment cette condition assez humble peut leur suggérer de l'arrogance. Nous nous passerions bien de redire des vérités pénibles, et d'ailleurs évidentes: pourquoi nous y oblige-t-on par des agressions?

Personnellement, j'ai compté dans le monde militaire un certain nombre de camarades et de bons amis. Aussi, pendant bien des années, j'ai discuté les institutions militaires avec une grande modération de forme, en évitant de heurter les susceptibilités de personne. J'avais raison au point de vue sentimental; j'avais tort au point de vue politique. On ne peut changer les institutions sans sacrifier les personnes qui bénéficient des abus présents. Mais les événements auxquels nous avons assisté, les violences, les menaces et les outrages que nous avons subis, nous affranchissent des délicatesses, qui seraient désormais des faiblesses. Quand la lutte est engagée — comme elle l'est désormais — entre les droits de la démocratie et les prétentions de la faction militaire, il faut prendre parti. Je voulais bien de mes amis *pour amis;* je ne les veux pas *pour maîtres*. Je leur ferai, sans doute, dans la bataille, des blessures qu'ils ne me pardonneront pas, et dont l'appréhension me retenait naguère; ils n'hésiteront pas davantage à me sabrer, si ja-

mais leur parti prend le dessus. Les idées sont tout, et les hommes, rien.

Donc, nous prétendons, que les galons d'or, les plumes, les bottes et la ferraille même nikelée, payés de notre bourse et de nos privations, ne confèrent pas à ceux qui s'en parent le droit de manquer d'égards, de politesse, de déférence envers nous, leurs patrons. A plus forte raison, ne leur confèrent pas le droit de nous violenter.

C'est non seulement notre droit de journalistes, mais c'est notre devoir absolu de citoyens de dénoncer les crimes et de saper les institutions qui compromettent la sûreté de la patrie, la liberté, la justice, le bonheur des peuples. Et quand nous le faisons, nul ne peut se permettre de nous en demander compte.

On réclame la suppression des sous-préfectures : faudra-il descendre en champ clos avec trois cent soixante sous-préfets ? On propose la réduction du nombre des perceptions, des recettes particulières, des tribunaux d'arrondissement : faudra-t-il entrer en lice avec tous les agents du fisc, les gabelous, les juges, avocats, huissiers, avoués, greffiers et recors de France et de Navarre ? Est-ce que les maîtres de l'Université nous envoient des cartels quand nous crions : A bas l'internat ! à bas le lycée-caserne ! Nous nous indignons de la catastrophe de Bouzey sans avoir tous les Ponts et

chaussées sur les bras. Et quand nous nous plaignons de la défectuosité des téléphones, nous n'admettons pas que les petites téléphonistes nous provoquent en combat singulier.

Quant au caractère « guerrier » des militaires professionnels, c'est une pure chimère, un anachronisme. Ces messieurs ne meurent pas pour nous, ne se battent pas pour nous ; c'est nous qu'on fait tuer pour leur gagner des galons, des croix, des pensions, du panache ; nous servons des rentes à leurs familles, même quand ils succombent au *champ d'honneur* du parjure, du faux et de la trahison ; au combat, leur place est derrière nous ; en guerre, ils courent six fois moins de risques de mort que nous. Ceux d'entre eux qui sortent des Ecoles sont les seuls Français qui, dans le prétendu service « universel », échappent totalement à l'infection de la caserne. Malgré les parades que nous leur faisons faire au 14 Juillet pour amuser nos petits garçons, ils ne sont pas plus soldats que nous; ils le sont moins ; ils sont les seuls Français qui n'aient jamais été soldats.

Alors, ils voudront bien nous laisser discuter entre nous ce qu'il n'appartient qu'à nous de décider. Quand nous aurons arrêté ce que nous jugerons utile, nous le leur communiquerons pour qu'ils obéissent. A bas les conseils de guerre ! à bas la crapaudine et le silo ! à bas la justice militaire ! à

bas les bagnes militaires ! à bas les faussaires, les tripoteurs et les kaiserlicks !

PRINCIPES :

1° On ne se bat pas avec un homme qu'on paye, à l'occasion du service pour lequel on le paye ;

2° Les indigènes de Paris ne sont pas les indigènes de Tananarive ou d'Ambiki, de Fourmies ou de Sikasso ;

3° Les officiers sont, au regard des citoyens, dans la même position que les soldats au regard des officiers. Quand les officiers rendront raison de leurs insultes et de leurs mauvais traitements aux simples soldats, les citoyens condescendront à rendre raison de leurs critiques aux officiers ;

4° Même en admettant qu'on puisse avoir une « affaire d'honneur » avec un officier, on n'aurait droit qu'au *numéro 2*. Les Allemands ont le *numéro 1*. Depuis près de trente ans, l'armée allemande attend que ces intrépides lui demandent raison de l'effroyable humiliation qu'elle leur a infligée. S'ils ne sont pas plus pressés que ça de venger leur honneur du côté de Metz et de Strasbourg, ils peuvent bien attendre une trentaine d'années avec nous aussi.

*
* *

Deux jeunes gens se sont battus en duel aux environs de Bordeaux ; l'un est mort. Si le duel n'a-

vait pas eu lieu, quel qu'en soit le motif, les *hommes d'honneur* de la localité se seraient exprimés sévèrement sur le compte des deux adversaires. Si le duel s'était terminé, comme il arrive le plus souvent, par une égratignure, la presse de la localité en aurait fait des gorges chaudes. Et dans les deux cas, la foule se serait associée au jugement de la presse ou des hommes d'honneur. Le duel ayant une issue fatale, on va traîner le survivant devant la justice, l'accabler de reproches parce qu'il a tué plutôt que de se laisser tuer, peut-être le condamner.

Un honnête homme, maltraité par un coquin, bretteur de profession, le poursuivait en police correctionnelle. Le juge interpelle le plaignant : « N'avez-vous pas songé, lui demande-t-il, à porter cette affaire sur un autre terrain? » L'honnête homme, respectueux de la loi, s'étonne d'une telle algarade. Et le juge reprend rudement : « Je suis magistrat ; mais je suis aussi homme d'honneur. » L'un des adversaires étant mort, le même dispensateur de la justice demandera la tête, ou tout au moins l'emprisonnement, du meurtrier. Battez-vous, ne vous battez pas, vous avez le choix d'être odieux, embroché, ridicule ou mis en prison. Mais vous n'êtes pas libre de vous placer dans ces alternatives ou de les éviter ; il dépend du premier chenapan venu de vous les imposer.

Telles conjonctures peuvent se présenter dans la vie, où le duel est le seul moyen pour deux hommes de résoudre un problème qui échappe à la loi ; mais ce sont des circonstances graves, rares par conséquent. L'abus du duel dans les querelles de tripot, dans les discussions d'estaminet, dans les charivaris parlementaires, l'avait fortement discrédité. L'usage qu'en ont prétendu faire les ruffians de l'Etat-Major et de la presse immonde, au cours des deux dernières années, l'a rendu tout à fait grotesque.

On a publié, dans les journaux, un arbitrage d'honneur de M. Robert Mitchell, de la maison Blanche d'Antigny. C'est un rêve. Ce vieil écumeur du boulevard, servant de scribe pour toutes les besognes malpropres à l'ancien masseur d'une fille, à l'ancien pensionnaire d'une maison de correction, à l'un des émargeurs les plus cyniques du Panama et des fonds secrets, à l'assassin Arthur Meyer, déjeunant des juifs, dînant des antisémites, écrivant des infamies qu'il ne signe pas, signant des saletés qu'il n'a pas écrites, suppliant ses adversaires de ne pas lever son lâche pseudonyme, gratifié de vingt camouflets sanglants, et jouant l'homme d'honneur professionnel, offre un spectacle assez curieux. L'arbitrage de Mitchell-Desmoulins-Meyer, comme la présence d'Arthur d'Antigny, avec sa main gauche, au duel Turot-Castellane,

suffirait à décrier pour jamais ces équipées absurdes.

L'affaire de Pellieux n'est pas moins édifiante. Ce général a voulu renouveler le coup tenté naguère par un colonel qui commande chez nous les gendarmes après avoir fait le bandit à Madagascar, et qui redoute la cour d'assises autant que Vidocq redoutait la police avant d'en être. M. de Pellieux, général et gentilhomme, eût été trop content de sauver du gibet sa plume d'autruche, sa particule, et sa face de Tartufe, en trouant la peau d'un homme de bien.

Acolyte et protecteur du traître, de l'escroc, du tenancier de maison publique et chevalier de la Légion d'honneur, Estherhazy, le noble militaire a trouvé des mots qui resteront historiques, à côté des mots du Uhlan et des mots du faussaire Henry. La « répugnante corvée » dont il avait chargé ses ses témoins, et l'adversaire « qui sait insulter mais ne sait pas se battre » demeureront au répertoire de l'éloquence militaire.

En 1870, Pellieux-la-Boucherie servait d'aide de camp à l'un des aides de camp de Napoléon III; avec ses patrons et ses collègues, le sous-ordonnance de Badinguet se sauva ventre à terre devant les Allemands. Il courrait encore si les ennemis de la France ne lui avaient offert une hospitalité confortable, comme à tous les demi-Prussiens de l'ar-

mée de Condé. C'est une comédie vraiment forte que de voir ces misérables fuyards, capitulards et poltrons, ayant perdu de si belles occasions de se battre, ayant évité avec tant de prudence de se battre depuis trente ans, parler de gens qui ne savent pas se battre.

Le respectable et vaillant Français que provoquait ce sinistre personnage n'aurait eu qu'à mettre un casque à pointe au bout d'un bâton, pour que le Pellieux retombât à genoux, demandant merci, comme à Sedan, et promettant deux provinces pour sa rançon. Quand on pense que de pareils individus nous mèneraient demain à l'ennemi comme ils y conduisirent nos pères, on est bien forcé de convenir que leurs menaces de boucherie paraissent trop justifiées.

Quant au « répugnant » contact du monsieur, les femmes que l'étranger nous enverra l'an prochain feront sagement de l'esquiver. Le général Zurlinden aurait dû laisser au général de Pellieux la gloire d'invoquer les usages de l'armée au bénéfice de la maison de passe d'Esterhazy. Nous avons, dans la belle aristocratie française, des gentilshommes de diverses sortes ; ceux qui tuent les femmes à coups de couteau, comme à l'Opéra-Comique ; ceux qui tuent les femmes à coups de bâton, comme les gardénias du Bazar de la Charité ; ceux qui tuent les femmes à coups de revolver, comme

le vicomte d'Assailly ; ceux qui les exploitent simplement, comme nos comtes les plus sémillants. Le gentilhomme de Pellieux, lui, ne les tue pas ; il tient du P. Du Lac que les crimes les plus sûrs sont ceux que la victime elle-même n'ose pas révéler pour ne pas se souiller; l'habileté suprême du malfaiteur jésuite consiste à rendre la victime complice du bourreau pour cacher le méfait.

Le gentilhomme de Pellieux fait chanter les dames ; les brillants officiers d'état-major qui lui ont servi d'intermédiaires dans cette besogne ne sont pas encore aussi connus que ceux qui tiraient des plans politiques et militaires dans les urinoirs de Paris ; mais le mérite du grand chef n'en ressort que mieux. En 1849, le général autrichien Haynau se fit une réputation européenne en fouettant et pendant les femmes des patriotes hongrois ; le peuple de Londres lui cracha au visage quand il osa venir en Angleterre. A l'exposition de 1900, les femmes du monde entier voudront voir, parmi nos généraux faussaires et traîtres, le général de Pellieux, bourreau de femmes, émule du général Haynau.

L'idée d'un duel avec un être de cette espèce dépasse toute imagination. C'est trop déjà qu'on ait permis à l'admirable colonel Picquart de se commettre avec Henry, bandit infâme et coupe-jarret de l'Etat-Major. On s'expose à des lendemains trop

cruels, en accordant l'honneur d'une rencontre aux gens de la rue Saint-Dominique. Il faut les forcer à rendre des comptes devant la justice et devant la nation : rien de plus.

Les hommes qui se sont exposés à tout, depuis deux ans, pour la défense de la justice et de la vérité, peuvent se vanter d'une campagne de guerre un peu plus sérieuse que les exploits de nos Tartarins militaires ; à lui seul, Francis de Pressensé a bravé plus de fois la mort qu'une demi-douzaine de colonels de notre garde nationale ; et quand les Pellieux se mettaient à l'abri dans les prisons allemandes, quand les Rochefort, Judet, Coppée, Lemaître et consorts se terraient au fond des caves, la plupart de nos amis prenaient volontairement le fusil pour combattre l'envahisseur. Ils ont donc cent fois le droit de mépriser les drôles qui les provoquent.

Nous avons assez souvent, traité selon leurs mérites, nominativement, tous les coryphées de la presse immonde ; ils ont les joues chaudes de nos soufflets ; ils n'ont jamais cru le duel nécessaire au nettoyage de leur propre honneur ; ils le préconisent seulement pour l'honneur des autres. Cette contradiction découvre un truc assez grossier.

Quand il sort des bouges prétoriens ou des sentines cléricales un obscur *bravo* pour nous proposer une « affaire d'honneur », nous avons le droit

de croire et de dire qu'il est payé par la bande des coquins plus notoires dont nous avons marqué le visage. Et ces entreprises d'assassinat, pleinement conformes à la tradition de la Société de Jésus, auront achevé de ruiner la coutume imbécile du duel politique.

CRIMES COLONIAUX

A MADAGASCAR

Quand on voit ce qui se passe en France — la justice fonctionnant sous l'œil des mouchards et des garde-chiourme dominicains, le jury terrorisé, les magistrats insultés et menacés, les dossiers falsifiés, les arrêts rendus par ordre — on peut imaginer ce qui se passe au loin, dans les colonies. Quand on voit à quels excès d'audace se portent, en face même de la nation, les faussaires, les concussionnaires, les parjures, les factieux, les traîtres que nous laissons se déguiser en généraux pour déshonorer l'uniforme et le drapeau, on peut imaginer les infamies et les atrocités que ces gens-là commettent quand ils ont affaire à des vaincus sans défense, et qu'ils se croient à l'abri des indiscrétions.

Ainsi s'explique la situation présente à Madagascar.

Immédiatement après la conquête, le budget de la Résidence générale était de 3 millions ; aujourd'hui, le budget de M. Galliéni, vice-roi de l'île, s'élève à 45 millions. En inscrivant au Budget de 1899 une subvention de 23 millions et demi, la commission de la Chambre exprime la crainte d'avoir encore de gros suppléments à proposer au cours de l'exercice.

Bien des régions et des peuplades, écrit le rapporteur, M. Doumergue, sont encore insoumises. D'autres, qui avaient été considérées comme pacifiées, se soulèvent parfois brusquement. Les Sakalaves, qu'on avait présentés à l'origine comme nos meilleurs amis et alliés, demeurent ce qu'ils ont toujours été : nos pires adversaires. Il est nécessaire, pour maintenir l'ordre et notre domination, d'installer en bien des endroits des postes solides avec garnisons.

Non seulement il n'est pas question de réduire le corps d'occupation, mais encore il a fallu expédier des renforts à plusieurs reprises. Depuis la prétendue conclusion de la paix, la guerre est aux quatre coins du pays.

Comment une population douce et sans énergie, qui n'avait pas opposé la moindre résistance à l'envahisseur, a-t-elle été réduite aux résolutions désespérées? Quelles violences, quelles iniquités, quelles cruautés les conquérants ont-ils accumulées pour pousser à la révolte des peuplades qui s'étaient soumises au premier coup de canon? Le monde le saura tôt ou tard, et ce sera la honte de la France.

Le premier acte qui a marqué notre établissement à Madagascar est une félonie presque sans exemple. Le premier acte en dehors de la conquête elle-même, bien entendu : car l'usurpation d'une terre habitée sur ses habitants est déjà suffisamment odieuse, de la part d'un peuple qui se plaint d'avoir perdu deux provinces. Mais la substitution du traité d'annexion du 18 janvier 1896 au traité de protectorat du 1er octobre 1895, sans nul motif, sinon que nous étions les plus forts et qu'il plaisait à la France de renier sa signature, paraît encore moins honorable.

Les Hovas avaient accepté un protectorat ; trois mois après leur pays était déclaré colonie française ; un peu plus tard, la reine, qui s'était fiée à la parole d'un général français, partait en exil, non sans craindre pour sa vie. Depuis lors, les pillages, les vols, les extorsions de terres, de maisons et d'argent, les rapts, les viols, les incendies, les massacres de populations paisibles pour la justification des « bulletins de victoires », des distributions de croix et des propositions d'avancement, ont répandu le deuil et l'épouvante dans l'île entière.

On verra tout à l'heure par quels procédés cyniques des hommes qui portent l'uniforme français dépouillent les sujets de la France, au service des forbans coloniaux et des grandes Compagnies

financières. La Banque dont il s'agit dans cette affaire reparaît à toutes les pages de l'histoire de l'entreprise malgache. L'exposé des motifs d'une proposition soumise à la Chambre (*Documents parlementaires* n° 370) porte justement que :

> La France n'a point perdu à Madagascar plusieurs milliers de ses enfants pour se déclarer satisfaite quand le journal *le Temps* aura publié dans sa Semaine financière l'information suivante :
>
> « Le Comptoir national d'escompte a fondé, en 1896, la Compagnie coloniale de Madagascar au capital d'un million pouvant être élevé à 5. *Cette Compagnie sera en mesure d'absorber, le moment venu, les opérations les plus importantes.* »

On sait comment elle essaye déjà d'absorber, grâce à certaines complicités militaires, le patrimoine des Hovas trop riches. On sait aussi comment fonctionnent *par ordre*, à côté des tribunaux civils de fantaisie, les conseils de guerre du coin du bois. Le double assassinat par lequel a débuté le gouvernement de M. Galliéni fait l'orgueil de nos glorieux juges militaires. Le crime de l'une des deux victimes était d'avoir défendu victorieusement Farafate deux fois contre nos armes, dans la première et dans la seconde guerre, sans jamais capituler : ce que nos capitulards ont regardé comme une injure personnelle. Et la femme du fusillé, le lendemain de la fusillade, a dû subir les sadiques attentats du fusilleur, officier supérieur dans l'armée française. Il était commandant alors ;

il a monté en grade, depuis qu'il a fait égorger de sang-froid, par les sauvages tirailleurs Haoussas, les habitants du paisible bourg d'Ambiki. Infâme comme de Pellieux, il sera général comme lui.

Les proclamations de M. Galliéni, vantant les bienfaits de la France au peuple dépouillé, provoquant la délation, promettant des primes à la trahison, débitant les plus effrontés mensonges, orneront les bonnes anthologies militaires. Mais son *Journal officiel* mérite une lecture attentive.

L'arrêté n° 1846, établissant un impôt sur les terres, les maisons, les hommes, femmes, chevaux ânes, chiens, bœufs, veaux, porcs, moutons et chèvres, des droits de timbre, d'enregistrement, de marché, d'abatage, de transport et de passeport, dispose en outre :

Art. 4. — Tout homme valide de 16 à 60 ans doit fournir au gouvernement une prestation de cinquante journées.

L'arrêté n° 1817 institue dans les provinces de l'Imerina le *service militaire personnel de cinq ans...* avec faculté d'exonération.

Mille autres décrets complètent ceux-là. C'est-à-dire que M. Galliéni dispose des biens, des personnes, des existences de tout un peuple avec une désinvolture que n'ont jamais affichée les satrapes, les proconsuls ou les pachas. Il enrichit ses créatures, dévalise et fusille qui lui déplaît, lève des impôts, exige des corvées, trafique avec les compa-

gnies et les aventuriers de toutes sortes, et ne rend de comptes à personne. Sous lui, cent officiers font de même en de moindres proportions. Au Soudan, au Congo, ailleurs encore, il en va pareillement.

Il est d'abord intolérable que la France couvre de son nom tant de forfaits. Il est en outre infiniment dangereux que les chefs militaires et les soldats restent exposés à de telles causes de démoralisation. Quand ces hommes, ayant assisté ou participé à d'odieux abus de la force, reviennent parmi nous, ils rapportent et propagent dans l'armée nationale des idées, des vices, des passions, une « mentalité » qui ne concordent plus avec notre civilisation. Ils professent le mépris de la vie humaine, et ne reconnaissent plus que le droit du sabre. Ils sont prêts à traiter les citoyens français comme ils traitaient les nègres, et Paris comme Tananarive ou Sikasso. Tout crime se paye : nous expierons peut-être ici ceux que nous laissons commettre là-bas.

* * *

Au mois de décembre 1895, le général Duchesne et les survivants du corps expéditionnaire de Madagascar étaient établis depuis plusieurs semaines à Tananarive, mais le personnel des Administrations civiles n'était pas encore arrivé ; ni la Cour d'appel

ni les tribunaux civils de la nouvelle possession française n'existaient. Les flibustiers de tout acabit qui pouvaient redouter l'intervention des magistrats dans leurs affaires résolurent de dépouiller promptement quelques riches Hovas avant l'organisation d'une justice régulière.

Ils s'adressèrent au chef d'escadron de gendarmerie, prévôt du corps expéditionnaire, chargé par le général Duchesne d'assurer l'ordre dans la ville conquise et d'exercer en fait une juridiction de simple police. A plusieurs reprises, nous avons apprécié les fautes commises ou subies par M. Duchesne dans la conduite de la campagne, et leurs fatales conséquences. Du moins, ce général fut honnête homme ; il refusa notamment d'assumer la responsabilité de l'infamie prescrite par Hanotaux, de déchirer lui-même le traité au bas duquel il avait mis sa signature, et d'en imposer un pire aux vaincus par la seule raison du plus fort. Il y a, dans l'histoire, peu d'exemples d'une telle félonie : M. Duchesne ne voulut point y tremper. Il ne permit aucun des attentats qui allaient signaler le proconsulat de son sinistre successeur. Dans l'ordre de chose qui nous occupe, il avait sévèrement interdit à son prévôt de s'immiscer dans aucun procès, aucun différend, aucune affaire civile.

Le prévôt viola cette consigne. Il mit son pouvoir au service d'un certain nombre d'individus qui

produisaient de prétendues créances contre des indigènes ; il fit saisir *manu militari* plusieurs Hovas supposés de bonne prise, les enferma dans un bâtiment isolé, avec les fers aux pieds et aux mains, gardés par des sentinelles. A trois d'entre eux, il réclama 100.000 francs au nom du Comptoir d'Escompte ; aux autres, une quarantaine de mille francs pour la Congrégation des Jésuites de Tananarive, et 50.000 francs pour divers créanciers improvisés. Les Jésuites se plaignaient qu'une de leurs maisons eût été pillée ; les prisonniers n'étaient point accusés d'avoir participé au pillage, mais seulement de ne pas s'être dévoués à l'empêcher. Par menaces, par violences, le prévôt tâcha de déterminer ses victimes à payer les rançons exigées ; finalement il rendit, de sa propre autorité, *trente jugements*, dont un au profit des Jésuites et vingt au profit du Comptoir d'Escompte.

Le général Duchesne avait quitté Tananarive sans rien soupçonner de cette histoire. Il était remplacé par un Résident général civil, M. Laroche, dont le prévôt et sa bande essayèrent de surprendre la bonne foi. Ils revêtirent les trente jugements de cette formule trente fois répétée :

Le tribunal mixte *prévu à l'article 4 du traité de* 1885, **et réorganisé par décision du général Duchesne**, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Le Résident général, à première vue, trouva les

documents suspects ; imbu d'idées arriérées sur l'administration de la justice, il prétendit s'opposer à l'exécution de pareilles sentences. Les bénéficiaires déçus organisèrent contre le gêneur une campagne de plaintes et de dénonciations : il fut rappelé en France.

Mais sa résistance avait rendu courage aux indigènes ; ils supposèrent que tous les Français n'étaient pas des brigands, et portèrent devant la Cour d'appel nouvellement installée les jugements du fantastique « tribunal mixte. » La Cour d'appel de Tananarive annula les trente jugements. Le Comptoir d'Escompte se pourvut en cassation. La Cour de cassation fit interroger le général Duchesne. Légitimement indigné d'avoir pu paraître complice d'une machination malpropre, le général Duchesne témoigna par écrit « qu'il avait au contraire donné l'ordre au prévôt de ne point s'occuper des affaires civiles. »

Le 27 décembre 1898, sur le rapport de M. le conseiller Dareste, et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Sarrut, la Chambre civile de la Cour de cassation a rendu l'arrêt suivant (n° 48-338) :

Attendu que, d'une part, la juridiction attribuée au Résident français par le traité de 1885 ne pouvait — en supposant même que le traité ne fût pas anéanti par la conquête — être transférée à un juge autre que ce Résident ;

Et, d'autre part, que, soit pour modifier la composition du

tribunal, soit pour en créer un nouveau il aurait fallu un acte régulier de l'autorité publique et, spécialement, un arrêté du général en chef ;

Attendu, dès lors, que le prétendu tribunal dont il s'agit n'avait pas d'existence légale, et qu'il appartient à la Cour de cassation de le déclarer même d'office ; que, par suite, les décisions qu'il a pu rendre ne sont pas de véritables jugements ; que les droits des parties sont entiers et qu'elles peuvent les faire valoir ainsi qu'elles aviseront en se conformant à la loi ; que l'appel n'était donc pas recevable ;

Casse..., et remet la cause et les parties au même état où elles se trouvaient avant ledit arrêt.

Ainsi, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel qui annulait les jugements — parce qu'il n'y avait pas de jugements susceptibles d'annulation — parce qu'il n'y avait pas eu de tribunal pour les rendre.

Jugements et tribunal étaient une simple invention du prévôt.

Ce prévôt sans doute, avait lu *Gil Blas de Santillane*. Il se rappelait le bon tour des trois voleurs qui se déguisent en commissaire de la sainte Inquisition, alguazil et greffier, pour soulager un riche marchand de ses espèces. Il se déguisa, lui gendarme, en tribunal, pour dévaliser quelques Hovas.

Les trente jugements rendus par le chef d'escadron de gendarmerie renferment trente mensonges, puisqu'ils visent un tribunal qui n'existait pas et ne pouvait pas exister ; encore une fois trente mensonges, puisqu'ils visent une décision du géné-

ral Duchesne que ce chef n'avait pas prise, tout au contraire. Ils constituent trente faux en écritures publiques, trente actes de piraterie. Leur auteur a mérité trente fois le bagne.

A son retour, il fut fait lieutenant-colonel de la garde républicaine à Paris ; il est aujourd'hui colonel d'une légion de gendarmerie. L'ordre et la propriété sont sous bonne garde.

L'histoire de la campagne de Madagascar est navrante, assurément ; elle déshonore nos administrations militaires ; mais elle ne déshonore pas la France. L'histoire de la colonisation de Madagascar est pire. Les massacres de populations paisibles, les extorsions de terres et d'argent, les supplices, les fusillades, les rapts, les viols, les vols, les incendies, tous les crimes imaginables ont illustré l'administration de M. Galliéni. Son procès, à la fin du dix-neuvième siècle, serait la répétition du procès de Warren Hastings à la fin du dix-huitième. C'est pourquoi la canaille césarienne a quelquefois flairé son homme dans l'accusé.

*
* *

AU SOUDAN

Toutes les fois que j'ai rapporté les épouvantables forfaits des explorateurs militaires en Afrique, j'ai

essuyé les reproches de la bande prétorienne. Or, je n'ai jamais énuméré la centième partie des massacres, incendies, viols, pillages et trafics d'esclaves que commettent ces guerriers.

Depuis six mois, on me faisait dire de bonne source : « Surveillez la mission Voulet-Chanoine ; vous apprendrez des choses telles qu'on n'en a jamais vu. » Pourtant, on en a vu de terribles. Ce n'était rien. Les capitaines Voulet et Chanoine, chargés d'une mission quelconque au Soudan pour y ramasser des galons et des croix, escortés d'une troupe de sauvages pareils à ceux que Paris acclamait le 14 juillet derrière M. Marchand, ont dépassé en férocité, en cupidité, en sadisme, tous leurs devanciers.

Le gouvernement, averti de toutes parts, s'en est ému : il a télégraphié au Gouverneur général de l'Afrique occidendale de faire faire une enquête par un officier supérieur. L'enquête a révélé des crimes atroces, innombrables. M. le lieutenant-colonel Klobb en a adressé le rapport au gouvernement. Ordre fut donné de procéder à l'arrestation des deux capitaines pirates, qui mettaient le Soudan à feu et à sang et déshonoraient comme tant d'autres le drapeau français.

Le lieutenant-colonel Klobb et le lieutenant Meynier furent chargés de ramener les capitaines Voulet et Chanoine à Kayes.

Les capitaines Voulet et Chanoine, qui avaient transformé leurs soldats en brigands, ont fait assassiner le lieutenant-colonel et le lieutenant, avec une partie de leur escorte.

Voici les dépêches officielles :

Saint-Louis, le 19 août 1899.

Colonies-Paris.

Je reçois du président de Say le télégramme suivant :

« Je viens d'apprendre que le lieutenant-colonel Klobb et le lieutenant Meynier ont été assassinés par le capitaine Voulet, près de Zinder, à Damangar, le 14 juillet.

Parmi les hommes de l'escorte, huit ont été blessés, neuf tués et deux ont disparu ; les survivants sont arrivés ce matin à Dosso, les bagages sont perdus. Dès qu'il eut rejoint la mission Voulet, le colonel Klobb fit prévenir le capitaine : ce dernier lui répondit qu'il le recevrait à coups de fusil s'il avançait.

Le colonel s'avança et se fit reconnaître par le capitaine Voulet, qui le somma de s'arrêter. Le colonel Klobb répliqua qu'il avancerait, tout en donnant l'assurance qu'il ne tirerait pas.

Arrivé à cent cinquante mètres de la troupe du capitaine Voulet, le colonel Klobb essuya trois feux de salve, commandés par le capitaine et, suivis de feu à volonté.

Le lieutenant Meynier fut tué le premier par une balle au flanc ; le colonel Klobb, après avoir été blessé à la jambe d'un coup de feu, fut également tué par une seconde balle à la tête. Aussitôt, le capitaine Voulet fit exécuter une charge à la baïonnette.

L'escorte du colonel Klobb, voyant ses deux chefs tués, bat en retraite, sous le commandement d'un sergent indigène, après avoir réuni les blessés ; elle vient d'arriver à Dosso, rapportant la copie d'une lettre adressée par le capitaine Voulet au colonel Klobb ; l'original de cette lettre a été envoyé au Dahomey par le commandant de la 2e brigade Bosso. Je fais une enquête dont les résultats vous seront transmis le plus tôt possible.

(*Signé :*) BERGES. »

Porto-Novo, 19 août 1899.

Colonies (Paris)

Résident supérieur du Haut-Dahomey, en tournée, m'adresse le télégramme suivant, que je vous transmets sauf confirmation :

« Péréré, 18 août. — Capitaine Le Sol vient de m'adresser un courrier, que je reçois en route, m'annonçant que le lieutenant-colonel Klobb, le lieutenant Meynier, et quelques soldats et porteurs de leur escorte ont été tués sur les ordres du capitaine Voulet, qui s'était refusé à remettre au colonel Klobb le commandement de sa mission.

Le capitaine disait au colonel, dans une lettre violente, qu'il avait avec lui 600 fusils, et qu'il le traiterait en ennemi s'il avançait.

Le colonel s'efforça d'être reconnu par Voulet, mais trois feux de salve tirés à son approche l'atteignirent et le blessèrent ainsi que le lieutenant Meynier, celui-ci mortellement. Le colonel fut tué par une balle à la deuxième décharge.

J'ai demandé confirmation d'urgence de ce télégramme au président supérieur et lui ai prescrit de me communiquer tous les nouveaux renseignements qu'il pourrait se procurer.

(*Signé :*) Fonsagrives). »

Au moins, il n'y aura pas dans cette affaire un mystère comme dans la sinistre affaire Quiquerez-Billot-de-Segonzac. Tout est clair.

Les malheureux soldats qu'on fait pourrir à Biribi ou qu'on fusille comme des chiens, pour un geste irrespectueux, apprendront avec édification comment leurs chefs pratiquent la discipline. Tandis que généraux et colonels se couvrent mutuellement de boue dans le procès Dreyfus, les capitaines assassinent les lieutenants-colonels en Afrique.

Le capitaine Chanoine est le fils, le digne fils, du général Chanoine, ex-ministre de la guerre. Le général a montré, dans une séance parlementaire historique, comment ses pareils trahissent en pleine bataille ; le capitaine montre comment ses pareils entendent l'honneur de la corporation.

Le père général assassine avec des faux et des mensonges ; le fils capitaine assassine à coups de fusil ; belle famille militaire !

Au reste, le capitaine Voulet et le capitaine Chanoine se sont montrés assez logiques. Ils n'ont pas compris pourquoi les mêmes actes qui avaient conduit M. Marchand à l'apothéose devaient les conduire au conseil de guerre. Ils ont appliqué les théories que l'État-Major et les généraux s'efforcent de faire prévaloir depuis deux ans. Ils ont tué les honnêtes gens qui les gênaient dans le crime : c'est précisément ce que l'État-Major et les généraux préparent encore, après quelques essais infructueux.

*
* *

EN INDO-CHINE

La Chambre et le Sénat ont voté l'autorisation pour le gouvernement général de l'Indo-Chine d'emprunter deux cents millions, *avec la garantie* de la République française.

Le brigandage colonial passe par deux phases successives : la période militaire et la période civile.

Ainsi, Madagascar est encore dans la phase du brigandage militaire. Bientôt, peut-être, la vérité sera connue ; et par le fait de quelques bandits empanachés, la France se trouvera traduite à la barre de l'Humanité.

L'Indo-Chine, plus avancée que Madagascar, est entrée dans la phase du brigandage civil. M. Doumer doit y construire pour deux cents millions de chemins de fer. Il n'y a pas bien longtemps, M. Doumer était conspué dans toute la presse pour le cynisme avec lequel il a vendu ses services au ministère Méline. Aujourd'hui, M. Doumer circule dans les couloirs du Luxembourg et du Palais-Bourbon, tout gonflé d'importance et plus entouré qu'Arton avec les émissions du Panama. Deux cents millions !... quelle curée !...

Un rédacteur de journal officieux écrivait :

> Hier, j'ai passé une heure à attendre M. Doumer et je ne regrette pas mon temps. On coudoie là des solliciteurs de toutes les catégories, depuis les anciens compagnons de lutte des heures électorales jusqu'aux fonctionnaires en congé qui poursuivent ici leur chef, ayant de l'avancement à demander. Mais les plus encombrants de tous sont assurément les députés ; mon Dieu ! que ces gens-là sont gênants avec leur infatigable faconde ! Ils étaient bien là une trentaine, hier soir, tous flanqués de protégés, des fils de courtiers électoraux dont on n'a pu rien faire en France, et que nos honorables rêvent de caser dans une bonne sinécure du Tonkin ou de l'Annam.

Avec les députés, il y avait autant de sénateurs, et puis des entrepreneurs, des nègres, des prêtres, des « femmes élégantes ». Deux cent millions !... Et tous ces mendiants avaient été devancés. M. le gouverneur général n'avait pas encore mis le pied sur le quai de Marseille que la présidence de la République téléphonait à l'hôtel de Noailles, pour prescrire à M. Doumer de ne voir personne à Paris avant Félix Faure lui-même. A tout seigneur tout honneur. Notre tanneur national, ancien ministre de la marine et qui n'a jamais souffert au ministère des colonies que des amis à lui, connaissait de longue date les pépites indo-chinoises.

Il ne manque pas, en France, d'entreprises où deux cents millions trouveraient leur utile emploi. Pourquoi gaspiller à l'autre bout du monde, dans un pays que nous ne sommes en état de défendre ni contre les Anglais, ni contre les Chinois, ni contre les Japonais, les centaines de millions qui féconderaient notre territoire? Pourquoi? Tout simplement parce que les tripotages sont beaucoup plus faciles et plus sûrement impunis à trois mille lieues d'ici que sous nos yeux.

Pour comprendre l'explosion de cupidité que l'emprunt de M. Doumer a provoquée parmi les politiciens d'affaires, il suffit de se rappeler les précédents scandales indo-chinois. J'en noterai deux, bien caractéristiques, l'affaire du chemin de

fer de Phu-lang-Thuong à Lang-Son, et l'affaire de l'opium. Elles sont particulièrement connues de M. Krantz, que la prudence de M. Faure-Belluot a placé au ministère des travaux publics.

Le chemin de fer de Phu-lang-Tuong à Lang-Son surpasse le fameux chemin de fer du Sénégal ; il occupe une place d'honneur au-dessus des contrats, pourtant si curieux, qui furent passés par le gouvernement général d'Indo-Chine avec les Messageries fluviales, avec les constructeurs de la citadelle d'Hanoï, des docks et du port d'Haïphong, etc.

Il projette un rayon de vive lumière sur les causes de la déconfiture permanente de l'Indo-Chine, que le bon argent de la France vient soulager périodiquement, par des cadeaux de dix à cinquante millions.

Les dépenses de la ligne de Phu-lang-Thuong à Lang-Son avaient été fixées par les infaillibles ingénieurs à 3,876,106 francs. La note finale s'est élevée à 21,838,931 francs : *six fois* le montant du devis primitif. Les commissions du budget se sont évertuées à découvrir comment on pouvait payer 21 millions un travail estimé 3 millions. Elles ont constaté d'abord des marchés extravagants, des majorations de prix fantastiques, des avances de fonds obtenues des entrepreneurs au taux de 26 0/0. Elles ont reconnu, d'autre part, qu'une partie des 21 millions avait servi à des dépenses

militaires, au moyen de détournements et virements pratiqués selon le système Lockroy. Partout le mensonge dans les écritures, couvrant d'inavouables tripotages.

Quand un simple projet de 3 millions a donné lieu à des pareilles gabegies, on peut imaginer ce qui sortira d'un plan de 200 millions.

L'affaire de l'opium n'est pas moins édifiante. Par contrat en date du 7 septembre 1887, le gouvernement général de l'Indo-Chine avait concédé à une Société fermière le monopole d'abrutir et d'empoisonner avec l'opium les nouveaux sujets de la France. L'œuvre civilisatrice commençait :

Des contestations, écrit *M. Krantz* (depuis ministre) dans un rapport parlementaire, ne tardèrent pas à s'élever entre l'administration et la Société, au sujet de l'interprétation que devait recevoir l'article 3 de la convention, fixant le minimum de redevance annuelle à payer par le fermier.

Au lieu de faire trancher la difficulté, conformément aux stipulations de l'article 17 du cahier des charges — aux termes duquel « les contestations pouvant survenir entre la Société fermière et l'administration du protectorat pour l'interprétation ou l'exécution du cahier des charges, devaient être réglées sans appel par le résident général en conseil de protectorat » — le sous-secrétaire d'État aux colonies en dehors de l'intervention du résident général au Tonkin, signa, le 13 octobre 1890, à Paris, un traité transactionnel dans lequel des conditions nouvelles, qui aggravèrent encore la situation du protectorat au regard de la Société fermière, furent substituées aux conditions de l'ancien contrat.

Le nouveau traité ainsi accordé, en violation formelle du cahier des charges, par le sous-secré-

laire d'État, permit à la Société de distribuer des dividendes de 26 à 32 0/0.

L'appétit vient en mangeant. La Société de l'opium constitua contre le gouvernement général de l'Indo-Chine un dossier qui le terrifia, et le détermina à racheter le monopole, le 14 mai 1893.

Ce rachat, écrivait M. Krantz, fut effectué moyennant une indemnité de 3,400,000 francs (somme qui représente deux fois et demie le capital engagé par la Société : 1,200,000 francs.)

Le protectorat reprit en outre les immeubles et le matériel moyennant un forfait de 200,000 francs, alors qu'en 1891 ils avaient été évalués à peine à 50,000 francs par le commissaire du gouvernement près la ferme. Enfin, les opiums en magasin furent payés sur factures établies par la Société, en dehors de tout contrôle de l'administration.

L'agent principal de toute cette affaire, l'homme qui tirait des sous-secrétaires d'État, pour la Société de l'Opium, de si extraordinaires avantages, avait été flétri par un arrêt de la Cour de Saïgon comme mandataire infidèle « coupable d'insigne mauvaise foi ». Les rapports de l'inspection générale des finances le désignaient comme un individu « peu scrupuleux », chassé de l'administration, et concluaient :

On a peine à comprendre comment les sous-secrétaires d'État traitaient de gré à gré des affaires aussi importantes avec des personnalités d'un caractère aussi équivoque. C'était s'exposer volontairement aux appréciations les plus sévères de l'opinion publique.

Le personnage en question s'appelait M. de

Saint-Mathurin. Il avait payé la modeste somme de 200,000 francs au directeur d'un grand journal, M. Edwards, chevalier de la Légion d'honneur, rien que pour l'aboucher avec les *hauts personnages* qui allaient « s'exposer aux appréciations les plus sévères de l'opinion publique ».

Une information fut ouverte contre MM. Edwards et Saint-Mathurin sous le chef de corruption de fonctionnaires. Un commissaire de police, s'étant présenté chez l'un deux, trouva, bien en évidence, la copie de deux lettres d'un *haut personnage*, et fut averti que les originaux seraient rendus publics le lendemain s'il insistait. Le commissaire de police court encore ; l'information, elle, s'arrêta net.

M. Edwards avait précédemment « arrangé l'affaire du renouvellement du privilège de la Banque de l'Indo-Chine, moyennant une commission de 300,000 francs : il prenait 200,000 francs à M. de Saint-Mathurin pour « arranger » l'affaire de la ferme de l'opium. Devant la commission parlementaire d'enquête sur les marchés du Tonkin, il déclara (Rapport au président de la République, annexe n° 20) :

Le sous-secrétaire d'État des colonies, à cette époque, était **M. Félix Faure.**

Le gendre de Belluot préludait ainsi à l'opération, plus grandiose, des transports de Madagascar.

M. MARCHAND

Depuis qu'elle a perdu Boulanger, la *Boulange* a cherché sans relâche un nouvel empanaché prêt pour la sédition. Parmi les tristes coquins de notre glorieux Etat-Major, elle n'a pas trouvé son affaire, et la manière dont M. Roget a lâché pied, le 23 février 1899, lui a valu de son complice Déroulède, à la caserne de Reuilly, une mémorable bordée d'invectives.

Deux nouveaux sujets sont annoncés, autour desquels la bande se prépare à de prochains attentats : M. Galliéni et M. Marchand.

M. Galliéni, naguère, tenait la corde. Il est général; il a pour lui le prestige des plumes d'autruche; contre lui, le gâtisme inhérent au grade. Quand on apprit de quelle façon il avait fait assassiner par un conseil de guerre, jugeant sur ordre exprès, deux notables Hovas, il y eut parmi nos

cannibales parisiens une explosion d'enthousiasme; on acclamait d'avance, en ce fusilleur émérite, l'auteur de la future saignée populaire; Arthur Meyer le désignait alors à ceux de Coblentz et de Rome comme l'égorgeur providentiel.

Depuis quelque temps, les actions de M. Galliéni sont en baisse. Nos uhlans de l'intérieur sont un peu revenus sur le compte des généraux; ils souhaitent quelque chose de plus vert. M. Galliéni semble destiné maintenant à prendre, sur la sellette, la place qu'auront laissée vacante les généraux transférés au bagne. Il répondra d'un certain nombre d'abus de pouvoir qui serviront d'ornement aux annales de la colonisation française.

Pendant deux années, nous avons vu les fruits du *militarisme à l'intérieur*, en temps de paix: trahisons, faux, parjures, concussions, vols, chantages, assassinats, pitreries burlesques et crimes infâmes. Dans l'affaire Galliéni, on verra l'œuvre du *militarisme à l'extérieur*, en pays conquis: encore des faux et des mensonges, encore toutes les formes de la plus basse déloyauté, avec des forfaits atroces: massacres de populations paisibles pour justifier des rapports pompeux, des propositions de croix et d'avancement; fusillades d'innocents, tortures de prisonniers à la mode des Peaux-Rouges, viols continuels de femmes et de

jeunes filles, suppression violente de tous les malheureux indigènes dont la femme ou la maison ou la terre est désirée par un des envahisseurs.

Au reste, quand on a constaté ce que les militaires osent en France, en plein Paris, sous l'œil du peuple hébété, on ne s'étonnera point de ce qu'ils commettent à deux mille lieues de tout contrôle. On décidera seulement s'il faut laisser déshonorer la France au dehors comme on l'a laissé souiller au dedans.

Le terrain que M. Galliéni a perdu dans la *Boulange*, c'est M. Marchand qui l'occupe.

N'étant que commandant, comme Esterhazy, M. Marchand semble aux conspirateurs un instrument plus solide que les vieillards étoilés. Il est officiellement leur homme. Il a été « lancé » de main de maître, auprès de tous les badauds de France, par la pullulante presse des états-majors et des sacristies.

M. Georges Thiébaud, qui a monté le premier boulangisme, qui a essayé de monter le second, est allé « lui-même » en Abyssinie pour donner au héros l'investiture de la L. D. P. et de la L. de la P. F. Le célèbre Déroulède, du fond de son cachot, lui adressait des télégrammes historiques. Le prince d'Orléans a écrit à M. Arthur d'Antigny pour offrir encore une accolade à cet autre officier supérieur.

La représentation se déroule selon le programme invariable.

On dira que M. Marchand n'est pas responsable du cabotinage de ses *barnums*, et qu'il sera sans doute fâché d'être ainsi compromis. C'est une erreur absolue. M. Marchand est depuis longtemps en correspondance avec les factieux. Au cours de l'affaire Dreyfus, il était au cœur de l'Afrique ; alors que l'armée presque unanime se solidarisait stupidement avec les bandits de l'État-Major, il avait la bonne fortune de pouvoir tout ignorer : il n'a pas voulu en profiter. Il a tenu à prendre sa place parmi les insulteurs de la justice et de la vérité. Il a écrit des lettres à Judet, à Forain ; il s'est enrôlé dans la L. de la P. F., dans la bande de Monte-Carlo.

En même temps qu'il envoyait en France M. Baratier pour sonder le terrain, **il abandonnait son poste et ses soldats** pour venir au Caire s'entretenir avec les supérieurs des Congrégations, et rédiger ses dépêches aux employés d'Edmond Blanc. Un jour, peut-être, un gouvernement voudra élucider et sanctionner cet acte prévu par les lois militaires, et commis au moment même où la guerre pouvait éclater. L'impunité d'un manquement si grave serait un précédent redoutable, alors que l'indiscipline des chefs militaires cause déjà tant de scandales.

On a commencé de « chauffer » la foule avec

des articles de journaux, des chansons de café-concert et de carrefour, des images et tous les accessoires de la Boulange. Des milliers d'imbeciles, qui n'ont jamais regardé une carte, ont plein la bouche des exploits de M. Marchand. Combien de gens savent ce qu'il a fait ? et combien peuvent le savoir ? *A beau mentir qui vient de loin.* Le commandant Esterhazy nous a montré comment on fabrique des faits d'armes imaginaires ; le lieutenant de Segonzac nous a fait voir comment on raconte des explorations fantastiques. En démarquant deux histoires de Jules Verne, on nous a composé un fameux roman : nous n'irons pas vérifier sur place.

Voici toutefois un document sincère, la lettre d'un sous-officier de tirailleurs sénégalais de la mission :

Tambourah, 27 août 1897.

Chers parents,

Nous sommes allés dans l'Oubanghi pour occuper la haute Égypte, faire connaître notre force aux Derviches, lancer un bateau sur le Nil et réunir, si c'est possible, notre colonie d'Obock, sur la mer Rouge, à celle du Congo, sur l'Atlantique. Nous sommes vingt-trois blancs pour ce travail, avec cinq cents tirailleurs noirs. Le plus pénible est pourtant fait ; je viens de conduire les derniers morceaux du bateau au bord de la rivière du Souch, où on va le monter.

Je ne me suis guère amusé *avec ces deux cents porteurs que nous avions pris de force* et qui cherchaient à s'échapper à la moindre occasion. *On avait beau fusiller ou pendre ceux qu'on rattrapait*, les autres essayaient quand même et quel-

qu'un réussissait tout le temps. Alors, les charges seraient restées en arrière si je n'avais pas eu la patience d'aller dans les villages voisins, avec quatre ou cinq tirailleurs, *pour ramasser les hommes ou les femmes qu'on y trouvait;* on leur plaçait trente kilos sur la tête et je continuais la route avec toutes les charges ; parfois, tout le monde abandonnait le village, *je mettais le feu à une ou deux cases ;* généralement, le moyen était bon, tout le monde revenait ; *on faisait attacher le chef, qui était obligé de donner des esclaves* pour enlever les charges.

D'autre fois, personne ne se présentait ; *nous faisions enlever tout ce qui était dans les cases ou les greniers,* et nous le distribuions aux autres noirs du convoi, qui mouraient de faim. La nuit, on surveillait tout ce monde-là ; mais ils s'enfuyaient tous à la fois *et il était difficile de tuer tout le monde.*

Ce manège-là m'a bien fatigué et bien dégoûté. Vous ne devez pas trop vous étonner de ce que je viens de raconter : c'est la seule façon d'obtenir quelque chose de ces brutes. J'en souffrais au début ; mais quand je les ai vus si dégoûtants, si sauvages, *se disputer beaucoup de leurs camarades fusillés pour les manger*, il m'arrivait *d'avoir envie de faire faire des feux de salve dans le tas.*

Je me porte bien... etc.

Voilà les hauts faits qu'on demande à la France de célébrer. Voilà les atrocités qu'on propose à notre admiration, et dont la France s'enorgueillit à la face du monde.

Il y a eu des explorateurs qui ont honoré leur patrie et l'humanité ; il y a eu des Livingstone, il y a des Bonvalot, qui ont servi la France par des prodiges de courage, et sans tirer un coup de fusil. Mais ils n'ont jamais été candidats à la dictature.

Ce qu'a fait la mission Marchand, c'est ce que font les militaires sur toute l'étendue de notre do-

maine colonial, en Indo-Chine, à Madagascar, au Soudan.

Les Français qui seraient assez insensés pour applaudir à de tels exploits doivent penser à l'avenir : ils doivent comprendre *qu'ils ratifient leur propre égorgement, l'incendie de leurs villes, le viol de leurs filles et de leurs femmes*, pour le jour où la nouvelle trahison de Coblentz et de Rome aura livré notre patrie à l'envahisseur. Comment nous plaindre, quand nous subirons ce que nous aurons approuvé ?

* * *

A peine commencée, la réclame de MM. Galliéni et Marchand a capté l'attention des badauds. Non seulement la tourbe césarienne, mais les gens mêmes qui se piquent de réprouver les crimes militaristes, sont prêts à porter en triomphe les deux charlatans égorgeurs de nègres. Les uns le déclarent hautement dans leurs journaux ; d'autres, qui n'ont pas de journaux, l'annoncent en particulier. Ils n'en ont pas encore fini avec les traîtres, les voleurs, les faussaires, les maîtres-chanteurs de l'État-Major ; mais ils sont impatients de se traîner derrière les bottes du bourreau de Madagascar ou de l'autre.

Ils veulent bien admettre que les généraux Mer-

cier, de Boisdeffre, Gonse et consorts sont de méprisables coquins, et le commandant Esterhazy un scélérat complet : mais à condition d'adorer la plume d'autruche de M. Galliéni, et d'acclamer les tartarinades de M. Marchand. Ils veulent bien s'indigner des forfaits commis à Paris ; mais cette indignation consume leur provision d'honnêteté ; ils se réservent d'absoudre, de glorifier les forfaits plus honteux et plus lâches commis au-delà des mers. Leur jugement varie suivant les latitudes ; leur conscience ne s'émeut plus à l'est de Barcelonnette, ni au sud de Constantine. Celui-ci m'écrit : « Après tout, Galliéni et Marchand n'ont jamais tué que des nègres ! » et signe *Un ami de la justice et de la vérité*. Les gens de Rome disent exactement de la même manière : « Après tout, Dreyfus n'est jamais qu'un juif ! » Celui-là me demande ironiquement si j'ai traversé l'Afrique : « Non ? alors !... »

Eh bien, quand M. Marchand aurait traversé l'Afrique, et traversé la lune par-dessus le marché, son cas resterait le même. Et quand M. Galliéni aurait établi à Madagascar, comme il s'en vante, la paix des cimetières, ses responsabilités n'en seraient en rien diminuées.

J'ai dit et je répète que le proconsulat du général Galliéni à Madagascar n'a été qu'une suite d'abus de pouvoir audacieux et de crimes exécrables ;

que les fusillades, les condamnations par ordre, les spoliations violentes, les égorgements de populations paisibles, les chantages, les meurtres et les viols ont déshonoré le nom français dans la Grande, comme les infamies de l'État-Major l'ont déshonoré en France. Un tel régime, d'ailleurs, était la suite logique de la perfidie sans exemple avec laquelle le gouvernement de la République a déchiré le premier traité qui portait sa signature, pour en substituer un autre, en vertu du droit de la force : attentat que l'avenir fera peut-être payer cher à notre pays, coupable de se livrer à des Méline, à des Hanotaux, à des récidivistes du mensonge, du parjure et du faux.

Si les hommes à qui nous avons la folie de confier le drapeau ne respectent pas plus les traités et la foi jurée que la vie humaine, quand ils ont affaire à des peuples sans défense, comment pourrons-nous invoquer le droit des gens pour nous-mêmes, à l'heure possible de nos revers ?

Les généraux qui ont trahi, fabriqué des faux, menti, volé, sont des traîtres, des faussaires, des menteurs, des voleurs, en dépit de leurs plumes d'autruche, et quand même leur victime serait un juif. De même les gouverneurs de colonies et les explorateurs qui ont pratiqué le meurtre, l'incendie, le pillage et le viol sont des bandits, malgré les médailles que peut leur décerner la Ligue des

Q. de B., et quand même leurs victimes auraient eu la peau noire.

D'un bout à l'autre de notre empire colonial, les mêmes sanglants exploits se multiplient impunément. En Nouvelle-Calédonie, la population indigène est dépouillée de ses moyens d'existence et systématiquement exterminée. En Indo-Chine, la justice sommaire du vice-roi Doumer abat les Annamites par centaines. Dans toute la largeur de l'Afrique, d'Obock et de Tamatave à Dakar, le fer et le feu marquent la trace de nos soldats. Les dépositions de M. Vigné d'Octon et de vingt autres sont maintenant classiques.

Les féroces tirailleurs haoussas et sénégalais que commandent des officiers français torturent les hommes, mutilent les enfants, éventrent les femmes, brûlent les villages, traînent derrière eux des harems et des troupeaux d'esclaves à l'ombre du drapeau tricolore. Et trop souvent, fonctionnaires militaires, fonctionnaires civils, soldats de France égarés par la fièvre et l'alcool, sombrent dans la même sauvagerie.

Qu'il y ait une partie du peuple français toute prête à regarder ces abominations comme des titres de gloire, c'est ce qu'on n'aurait jamais cru, si l'on n'avait vu depuis dix-huit mois la moitié des nôtres s'associer de cœur et de fait aux vilenies les plus odieuses.

De ceux-là était M. Marchand. M. Marchand qui nous a traités d'**infâmes**, nous qui sauvions l'honneur de la France en luttant pour la justice, au moment où ce collègue d'Esterhazy mitraillait bravement de pauvres êtres nus et sans armes. Vous entendez bien, équivoques dreyfusards qui courez à *la Marchandise*, c'est votre idole de demain qui l'a écrit aux gens d'Edmond Blanc : vous êtes **des infâmes**.

Or, quand M. Marchand nous insultait, il était au Caire. Il avait abandonné sans autorisation son poste et ses soldats. Il s'entretenait avec les supérieurs des Congrégations antifrançaises ; il correspondait avec le *bravo* de Marinoni et la bande de Monte-Carlo. Nous ne voulons pas douter que le gouvernement ne demande compte tôt ou tard à ce chef militaire d'un acte prévu et puni par toutes les lois militaires.

Et quand on aura demandé à M. Marchand ce qu'il venait faire au Caire, il faudra lui demander ce qu'il était venu faire à Fachoda.

M. Marchand est venu à Fachoda en violation de ses instructions.

La présence de M. Marchand à Fachoda a failli provoquer une guerre entre la France et l'Angleterre ; elle a mis la France dans la nécessité d'une reculade pénible.

La guerre, et spécialement la guerre avec l'Angleterre, était à ce moment souhaitée, voulue, fo-

mentée de toutes les façons par les conspirateurs clérico-militaires, qui voyaient dans une mobilisation le seul moyen d'étouffer l'affaire Dreyfus, de sauver les bandits empanachés, d'imposer au pays le joug et le bâillon.

M. Marchand était en correspondance avec les meneurs du complot prétorien.

Il faut savoir si l'affaire de Fachoda n'a été que la maladresse d'un aventurier trop ambitieux, ou si elle a été un crime prémédité et concerté contre la sûreté de la patrie.

* * *

Il me reste à parler deux fois encore de la « question Marchand ». J'ai constaté trop souvent à quel point notre malheureux peuple est infecté du poison militariste et césarien pour me troubler de quelques injures. Je suis compris d'assez de bons Français. Et puis, je serais seul de mon avis que je n'en retrancherais pas un mot ; depuis que je tiens une plume, j'ai pris l'habitude de rester moi-même, entre les hommes de réaction qui craignent que je ne prenne un jour leurs têtes avec leur cher argent et les démagogues mercantiles qui tremblent que je ne prenne leur circonscription.

Les grognements de la foule ne m'émeuvent point parce que je ne fais pas de la politique, du moins

comme on l'entend aujourd'hui ; je prétends ne consulter que ma conscience et ma raison, ne suivre que la logique et la morale, et les suivre jusqu'aux dernières conséquences. Actuellement, cette méthode est le contraire de la politique ; il faut qu'elle devienne la politique, pour que le monde change.

Il me semble non seulement légitime, mais nécessaire, de poser toutes les questions, et surtout les plus délicates, pour forcer les gens à prendre parti, pour élargir et creuser de plus en plus le fossé qui sépare les deux races d'hommes dont l'une doit éliminer l'autre. Nous avons distingué déjà les apologistes du faux, du parjure, de la trahison, du mensonge et du vol ; il est utile de noter maintenant les admirateurs du meurtre, du pillage, du viol et de l'égorgement des faibles par les forts. Tant pis pour les honnêtes gens qui n'aiment pas à se déclarer ; ils se déclareront tout de même ; j'accoucherai leurs consciences, pour qu'on sache ce qu'il y a dedans.

Je continue :

Ayant abandonné sans autorisation son poste et ses soldats, à la veille d'une guerre probable dont il eût été l'auteur, M. Marchand était venu au Caire.

Il y fit deux choses.

Il entra en relations avec les supérieurs des congrégations romaines ; au séminaire des Missions

africaines, il prononça des homélies dont les feuilles de sacristie citent ce passage :

Quand une œuvre qui a coûté beaucoup d'efforts aboutit à un résultat négatif, il reste la consolation d'avoir travaillé pour Dieu. Vous, missionnaires, vous êtes plus heureux ; vous semez et la semence pénètre et germe. Le drapeau peut disparaître ; l'influence religieuse reste.

Amen.

Ensuite, M. Marchand prit sa plume et rédigea la lettre du 6 novembre 1898, adressée aux employés de Monte-Carlo, que *le Petit Journal* de Marinoni communiquait le 20 novembre à la France :

C'est là que nous apprîmes, disait le brave commandant, que l'affaire Dreyfus avait été rouverte avec *l'horrible campagne des infâmes*, etc.

Avec un admirable ensemble, la presse des uhlans proteste aujourd'hui que M. Marchand ne s'est jamais occupé de l'affaire Dreyfus. Avec un admirable ensemble, la presse des uhlans invoquait alors l'autorité décisive de M. Marchand, qui avait sans doute étudié le dossier dans le Bahr-el-Ghazal, pour montrer l'infamie des défenseurs de la vérité.

A cette heure, un certain nombre des infâmes que flétrissait M. Marchand s'apprêtent à l'acclamer. Ils ne lui gardent pas rancune de la stupidité toute militaire avec laquelle il les condamnait sans rien savoir, comme au conseil de guerre. A leurs effusions, ces infâmes mettent seulement une petite

condition : que M. Marchand ne jouera pas le jeu des césariens, qu'il ne sera pas l'homme cherché par Arthur Meyer et Déroulède. S'il consent à ne pas lever l'étendard de la guerre civile, leur infamie indulgente lui tressera des couronnes.

Or, j'ai dit et je maintiens que la question Marchand doit être examinée en dehors du néo-boulangisme, à d'autres points de vue.

Les outrages de M. Marchand à propos de l'affaire Dreyfus ne nous atteignent pas plus que ceux d'un Esterhazy ou d'un Gonse quelconque. Et que M. Marchand soit ou non l'homme de la nouvelle Boulange, cela n'a pas la moindre importance, puisque la nouvelle Boulange en trouvera un tôt ou tard ; contre celui-ci ou contre un autre, l'inévitable bataille sera toujours livrée.

La question Marchand que j'ai envisagée, sur laquelle je répète que le peuple français doit prendre parti, c'est la question de la colonisation par le fer et par le feu, la question des massacres coloniaux, la question de l'extermination des « races inférieures ».

Il y a des explorateurs qui travaillent pour la science et pour la patrie sans verser le sang : des Livingstone et des Bonvalot.

Il ya les conquérants militaires, qui promènent le meurtre et l'incendie à travers les continents, qui déshonorent par d'exécrables forfaits le dra-

peau qui leur est confié. M. Marchand est un type du genre. J'ai rapporté le propre témoignage de ses compagnons qui se vantent de leurs fusillades, de leurs pillages, et qui regrettent de n'avoir pas pu « tuer tout ». J'ai sous les yeux un volume écrit à la gloire de M. Marchand, qui le montre, aux premiers pas,brûlant trente villages pour « organiser » son convoi. Voilà le système qu'il faut juger. La personne de M. Marchand n'est pas plus à considérer que celle du dernier de ses tirailleurs. C'est le système des *Crimes coloniaux*, des *Crimes militaires aux colonies*, que la France devrait flétrir, et qu'elle ose glorifier.

Nous allons les voir, les Défenseurs de la Justice!

Nous allons les entendre objecter, peut-être, que les nègres n'ont pas droit à la justice.

Nous allons les entendre proclamer que la justice n'est pas un article d'exportation.

Nous allons les entendre expliquer que nous nous sommes montrés justes avec fracas dans une certaine cause pour avoir le droit d'être injustes avec férocité aux quatre coins du monde.

Pour moi, je ne suis pas tellement vendu aux juifs que je veuille réserver la justice à Dreyfus, ni même à tous ses coreligionnaires; je la réclame pour les nègres. S'il y a deux justices, pour l'Afrique et pour l'Europe, si le meurtre, l'incendie et

le viol sont regardés ici comme des forfaits, là-bas comme des exploits, je demande de quel droit nous avons raillé les deux justices de Ravary. Ou s'il existe quelque part un nègre juif, qui soit victime de l'iniquité, que devons-nous faire ? le défendre comme juif ? ou l'abandonner comme nègre ?

Le peuple français ne va-t-il pas, parmi les peuples d'Europe, se dégoûter le premier de tant d'hypocrisie ?

L'autre jour, Jaurès montrait le peuple « socialiste et vraiment républicain » de Marseille et de Toulon, de toute la France ensuite, prêt à fêter « d'un cœur joyeux » M. Marchand, s'il daignait rester un simple fusilleur de nègres, sans aspirer à la dictature.

Quoi ! Jaurès, vous dont le courage et la foi généreuse nous entraînent à servir ce peuple socialiste, vraiment républicain, croyez-vous qu'il en soit là ? pouvez-vous le confesser sans désespoir ?

Ces socialistes, ces vrais républicains, qui dénoncent le fléau du militarisme, vont célébrer le militarisme dans ce qu'il a de plus odieux, de plus violent, de plus lâche !

Ces opprimés vont applaudir au massacre des faibles ? Comment oseront-ils, ensuite, se plaindre de l'oppression ? Les travailleurs s'indignent de traîner dans la servitude une existence misérable, de subir la loi du plus fort, de voir leurs femmes et leurs filles en proie à la luxure de leurs maîtres.

d'être ramenés sous le joug par le sabre et par la mitraille quand ils essayent de s'affranchir ; mais ils vont admirer les hommes qui sèment la terreur et la mort parmi de pauvres créatures, qui se font, le fusil au poing, des harems et des troupeaux d'esclaves ?

Si les blancs ont de pareils droits sur les noirs, les hommes du sang bleu — bleu de Prusse — de l'armée de Condé sont peut-être fondés à les exercer sur les hommes du peuple à sang rouge. Les travailleurs d'Europe, multitude innombrable, déprimée, soumise devant la violence et l'audace d'une poignée d'exploiteurs, sont dans la même situation que la tourbe des nègres tremblants devant les lebels et les mitrailleuses des explorateurs, colonisateurs, égorgeurs.

Si le droit du plus fort sur le lâche et le faible est consacré pour l'Afrique, il doit être accepté pour l'Europe.

Ah ! Jaurès, si les travailleurs, les socialistes, les prolétaires, sont aussi injustes, aussi méchants que leurs maîtres, et s'il ne leur manque, pour être aussi atroces, que d'être maîtres à leur tour, comment ne pas les mépriser ? comment garder le courage de lutter pour eux ?

*
* *

Quand un homme, quand un peuple essuie un

affront qu'il ne peut ni esquiver ni venger, il tâche de l'ensevelir dans le silence. Nous n'avons pas cette pudeur. Nous triomphons de nos échecs et de nos humiliations comme les autres triomphent de leurs succès. En pierre, en marbre, en bronze, en peinture à l'huile, en peinture à l'eau, nous faisons revivre depuis trente ans le souvenir de nos défaites ; tous les chefs militaires responsables du désastre ont eu leur apothéose ; on a seulement disgracié ceux qui avaient sauvé l'honneur, comme Denfert-Rochereau ; on a mis au rang suprême le stupide Mac Mahon, qui avait commis la même trahison que Bazaine, en sacrifiant son devoir militaire à des calculs politiques ; et la Chambre n'aura pas de cesse qu'elle n'ait décerné, à tous les combattants de la déroute, une médaille commémorative de leur fuite et de leurs capitulations.

En une semaine, Toulon, Marseille, Paris, la France ont célébré Fachoda.

Il n'y a pas dix mille Français qui aient vu sur une carte la position de Fachoda ; mais il y a dix millions de Français qui savent qu'à Fachoda, la France a été cruellement humiliée. Pour appeler et retenir l'attention du monde sur cet événement, ils ont fêté avec fracas l'humiliation de leur patrie et l'homme qui la lui a value.

C'est le dernier aspect de la « question Marchand ». Il n'est pas banal.

Que le nom de Fachoda échauffe, en Angleterre, l'enthousiasme des Anglais, rien de plus légitime ; qu'il excite, en France, l'enthousiasme des Français de Coblentz, des fils de traîtres qui cèdent à leur instinct héréditaire de trahison, et qui se réjouissent des défaites de la France républicaine, aujourd'hui comme il y a trente ans, rien de plus naturel. Mais que de prétendus patriotes osent provoquer le peuple à souligner lui-même la mésaventure nationale, c'est trop de sottise ou de perfidie. L'Europe entière se moque de nous.

Si ce n'est pas l'humiliation de la patrie qu'on fête, c'est l'homme qui la lui a value. M. Marchand a déployé toute sa « belle énergie » pour placer la France dans l'alternative d'une reculade pénible ou d'une guerre impossible à soutenir. *Il l'a fait en violant ses instructions*. J'ai dit, j'ai répété, que ce chef est passible à la fois du conseil de guerre pour abandon de son poste et de la Haute Cour pour crime, inconscient ou concerté, contre la sûreté du pays. Là-dessus, des gens « sensés » ont crié à la folle exagération ; et Judet et tous les sous-Judet ont dénoncé ma perversité. Cependant je n'ai pas un mot à retrancher. J'engage les charlatans qui réussissent à mettre M. Marchand dans la plus fausse des positions, à le consulter sur la justesse de mes allégations, ou même à lui conseiller d'en demander publiquement justice. Et je parie volon-

tiers l'honneur de M. de Rochefort contre la pipe d'Esterhazy que le commandant Marchand supplira ses « amis » de parler d'autre chose.

La feuille d'Arthur d'Antigny et de Mitchell-Meyer a recueilli des sigatures pour un hommage à Marchand ; on y voit les mêmes noms que dans la souscription pour Henry : tout l'armorial de l'Emigration. Comme un vol de corbeaux annonce le cadavre, cette affluence de Kaiserlicks annonce le crime contre la France. Et c'en était bien un, que de jeter délibérément la France dans une guerre contre l'Angleterre, alors que nos arsenaux étaient vides, nos côtes désarmées, nos escadres invalides, alors que nos marins sont commandés par des amiraux de sacristie, dont les pères étaient à Quiberon sous l'uniforme anglais, et dont les fils sont à Jersey, en terre anglaise, sous la souquenille des jésuites allemands.

Qu'on fête l'humiliation de la patrie, ou l'homme qui la lui a value, c'est une égale faillite du sens moral et de la dignité.

Le rôle du gouvernement dans cette conjoncture manque de franchise. Le gouvernement sait mieux que personne la gravité des fautes commises par le commandant Marchand ; le gouvernement sait mieux que personne la grandeur du péril auquel la France a échappé, et ce qu'il en a coûté pour le conjurer ; le gouvernement sait bien qu'il a désa-

voué M. Marchand. Cependant, il lui décerne des honneurs et des récompenses ; par peur des bandes nationalistes, il prend en quelque sorte l'initiative des manifestations malencontreuses. Le gouvernement a donc l'air de désavouer, devant les factions de l'intérieur, le désaveu qu'il a formellement exprimé devant une puissance étrangère. Quelle idée donnera-t-il à cette puissance et aux autres de sa loyauté ?

Si M. Marchand a commis des fautes graves, pourquoi le récompense-t-on ? pourquoi ne le punit-on pas ?

Si M. Marchand avait raison de faire ce qu'il a fait, pourquoi l'a-t-on désavoué ?

Alors, les représentations qu'on prépare, et que le gouvernement dirige ou permet, sont une démonstration contre l'Angleterre ? Tous les Judet, les Coppée, les Lemaitre, les Arthur Meyer, les réfractaires et dispensés de terre et de mer provoquent la perfide Albion à des combats où leur précieuse peau ne courra point de risques? Et la foule aveugle qui se fie à leurs boniments témoigne ses regrets de la reculade pacifique ? Et le gouvernement signifie à l'Angleterre, après lui avoir offert les concessions nécessaires à la paix, qu'il est au désespoir de n'avoir pas pu opter pour la guerre ? Quelle autre faillite du sens moral et de la dignité !

Pour masquer ces tristes équivoques, on déclare

qu'il s'agit d'honorer dans la mission Marchand, indépendamment des circonstances de fait, la bravoure et l'énergie nationales. On brode sur ce thème les grosses flatteries, les bas dithyrambes dont se repait la vanité de la multitude. C'est encore une mauvaise besogne. Si la nation française avait besoin d'affirmer sa bravoure et son énergie après des revers sans nom, elle devait choisir un autre champ que l'Asie, que l'Afrique, et d'autres adversaires que des peuplades désarmées. L'expansion coloniale n'était peut-être pas une nécessité pour un pays dont la population reste stationnaire et dont l'industrie ne produit que des articles chers, qui ne peut exploiter par conséquent ni les terres vacantes ni les marchés commerciaux inférieurs. En admettant que la fondation d'établissements lointains s'imposât pour obéir à la mode internationale, il y avait, pour l'effectuer, d'autres moyens que le fer et le feu, le meurtre, le viol et l'incendie.

Après Waterloo, nous avons pris nos revanches sur les Arabes et remplacé les provinces du Rhin par l'Algérie. Après Sedan, nous avons pris nos revanches sur les Annamites et les noirs, et remplacé l'Alsace-Lorraine par le Tonkin, Madagascar, le Soudan. La prochaine fois, nous prendrons nos revanches sur les Esquimaux. Est-ce là l'énergie et la bravoure dont nous devrions nous larguer ?

Sommes-nous un grand peuple parce que nous nous vengeons de notre abaissement devant les forts en écrasant, souillant, dépouillant les faibles ?

A de tels crimes, hélas ! il y a toujours des châtiments. Nous invoquons, pour tuer et voler aux quatre coins du monde, l'abominable théorie des *Races supérieures*. Les Allemands qui bombardaient Paris se proclamaient une Race supérieure, chargée par le dieu germanique de châtier les Welches corrompus.

Les chefs et les soldats qui avaient dépravé depuis quarante ans l'esprit public par leurs gasconnades, par l'amplification de leurs exploits contre des ennemis sans organisation, sans commandement, presque sans armes, ne connurent que la fuite et la reddition quand ils rencontrèrent des hommes. Ils devaient se faire un jeu de lutter un contre dix ; et devant un ennemi souvent inférieur en nombre, ils signèrent les capitulations les plus honteuses que l'histoire ait enregistrées. Les Tartarins d'Algérie, Canrobert le kaiserlick, Mac-Mahon l'imbécile, Bazaine le soudard, nous traînèrent à la boucherie dans les plaines de France. Les Tartarins d'Indo-Chine, de Madagascar et du Soudan promettent de nous y conduire encore ; prenons garde qu'ils ne tiennent parole. Si jamais nos villes flambent, si nos régiments fondent sous la mitraille, au rouge soleil de massacre qu'évoquait

Esterhazy, pensons aux forfaits que nous aurons permis et célébrés nous-mêmes. *La Justice immanente* que nous appelons contre les autres est aussi suspendue sur nous.

Fêter la mission Marchand, c'est fêter à la fois l'égorgement des nègres et la reculade devant les Anglais, l'égorgement des faibles et la reculade devant les forts ; c'est fêter à la fois notre crime et notre châtiment. Quelle inconscience !

* * *

La Revue du 14 Juillet 1899 a été la revue de M. Marchand et de ses nègres. Les pompiers, les polytechniciens, les municipaux et les soldats ont servi de cadre aux célèbres tirailleurs du célèbre explorateur.

Les journaux jésuites et les filles de banquerou-tiers américains avaient devancé le Parlement pour distribuer de l'argent à ces guerriers : il paraît qu'on donne maintenant des pourboires à l'armée, quand on en attend certains services. La tradition des Césars de Rome est recueillie par nos gentils-hommes des grands bars. A Milan, les aristocrates italiens, qui ne sont pas riches, offraient simple-ment aux soudards des cigares et des *lire* en papier pour les exciter « à tirer fort, à viser juste » ; chez nous, la noblesse de l'aquarium et du cochon salé

peut payer en espèces trébuchantes l'espoir d'une tuerie parisienne.

Le gouvernement y ajoute l'honneur du défilé à Longchamp, sous les yeux de Judet, de Lemaître, de Vaugeois, de Rochefort et de Berry d'Ange. M. Déroulède a boudé, parce que les tauriers du héros de Fachoda, soldat authentique, empêchent de dormir le lieutenant réformé. Mais Arthur Meyer, grand apôtre de la saignée, portait les voeux du P. Du Lac aux braves dont on avait escompté l'appui.

Sur d'immenses affiches qui ont déshonoré les murs de Paris, les *barnums* de M. Marchand nous ont montré ses hommes, aux faces bestiales et cruelles, mitraillant un invisible ennemi. L'ennemi reste invisible parce qu'il aurait fallu le représenter nu et sans armes, au milieu de son village incendié. Les tirailleurs n'en tirent que mieux.

Nous les acclamons. Des nègres qui se vendent aux blancs pour égorger d'autres nègres satisfont pleinement notre présente moralité. Dans un pays où l'armée a pour chefs des Français dont les pères se louaient aux Anglais et aux Prussiens pour exterminer d'autres Français, des nègres fusilleurs de nègres ont droit à tous les égards. Il est entendu que les noirs et les jaunes qui défendent leur pays contre nos usurpations sont des rebelles ; il est entendu que les noirs et les jaunes qui trahissent

leurs frères sont des héros. Nous enseignons ainsi à nos enfants la justice, le patriotisme et la loyauté. Le diable sait quels fruits la France retirera de cette éducation.

Nous sommes d'ailleurs très logiques en faisant massacrer les nègres d'Afrique par d'autres nègres, puisque nous faisons massacrer les nègres d'Europe par d'autres nègres : je veux dire les ouvriers en blouse par d'autres ouvriers déguisés en soldats.

Au Creusot, les nègres de M. Schneider ont senti la baïonnette des nègres de M. Jamont. Il est donc naturel que nos honnêtes travailleurs applaudissent au meurtre des nègres noirs par leurs frères, puisqu'ils plient l'échine eux-mêmes sous le fusil de leurs propres neveux, de leurs propres enfants. M. Marchand est un Schneider du Soudan ; M. Schneider est l'intrépide et glorieux colonisateur du Creusot.

Que la France, fidèle à sa grande mission, porte à travers l'Afrique le flambeau de la civilisation. Nous ne pouvons pas faire plus pour nos pupilles que pour nous. Comme nous habillons des ouvriers en soldats pour mater d'autres ouvriers au profit des patrons, nous habillons aussi des nègres en soldats pour juguler d'autres nègres. Ils s'en acquittent admirablement.

Quand je dis que, sur toute l'étendue de notre empire colonial, les soldats français quelquefois et

les troupes indigènes toujours promènent l'assassinat, le viol, l'incendie, les commandités des compagnies coloniales jettent des cris d'indignation. Je citerai donc une fois de plus le tableau de la prise de Katinou, d'après le *Journal d'un Marin* :

Le village étant pris et le chef tué, les troupes blanches ont regagné les avisos, et il ne reste plus sur les décombres que nos auxiliaires indigènes...

L'un d'eux, en ricanant, éventre une femme mourante et s'amuse à lui casser les dents sous ses talons.

Une autre émasculе voluptueusement une sorte d'Hercule qui râle encore, et dont les deux bras carbonisés demandent grâce.

Un troisième va de-ci de-là, piétinant tous les cadavres avec une indicible frénésie, et plongeant le bout de sa sagaie dans tous les yeux où brille un dernier éclair d'agonie.

Celui-ci entortille de sanglants intestins sur le canon de son fusil, et son voisin s'acharne à scier, avec la lame ébréchée de son sabre, les seins d'une vieille dont la maigre carcasse palpite.

Je vois une fillette de six à sept ans dont le corps vient d'être tranché en deux parties égales. A côté des tronçons, un enfantelet (le frère, sans doute) est couché, son petit crâne aplati comme un fromage, et j'aperçois, se tendant vers eux, les bras crispés et raidis d'un cadavre de femme, gisant le ventre ouvert dans une marmelade de viscères.

Je recule d'horreur, et comme je regagne le bord, je rencontre une troupe de prisonniers conduits par nos auxiliaires. C'est un horrible défilé d'adultes aux poitrines balafrées, aux crânes labourés d'entailles, et dont tous les membres sont criblés de coups de sabre et les dos éraflés par les balles. Beaucoup ont les mains carbonisées, le nez coupé, les oreilles aux trois quart arrachées. Certains n'ont plus que des lambeaux de pieds et se traînent péniblement. Le visage de plusieurs n'est qu'une plaie. Les yeux vidés par les flammes, ils marchent en titubant, appuyés sur leurs voisins.

Pourtant une sélection a été faite ; l'on n'a mis le carcan qu'à ceux susceptibles d'être vendus, et dont les blessures pourront être guéries avant le passage des caravanes. Les autres ont été effroyablement achevés.

Derrière le médecin français, les soldats mutilent, torturent les blessés. Avec les survivants, on fait des troupeaux d'esclaves pour la vente, des harems pour la débauche. Les chefs de tribus offrent des jeunes filles aux officiers pour gagner leurs bonnes grâces. A Madagascar, ce sont les Jésuites qui se chargent de recruter les sérails. En Indo-Chine, les officiers achètent des femmes en arrivant, les revendent quand ils partent. Partout le viol. A Tananarive, les pères ou les maris qui protestent sont bâtonnés par les valets des ravisseurs. On a obligé des femmes à se livrer au chef qui venait de fusiller leurs parents. Partout l'ignominie ; et sur le passage des féroces tirailleurs haoussas, soudanais, sénégalais, partout des atrocités sans nom.

Voilà ce que Paris se plait à fêter. Des créatures vêtues en femmes frémissent à ces récits. Ames blettes de l'armée véreuse, vivandières de Coblentz, elles s'échauffent l'imagination. *Où viole-t-on ?* s'écrient-elles impatiemment. Arthur Meyer en avertit M. Marchand :

> Au milieu de toutes ces extasiantes choses, Marchand a dû sentir une palpitation plus vivace, plus ardente que toute cette ardeur, et dont la folle énergie brûlante l'atteignait à travers l'espace : l'admiration fanatisée des femmes qui, avec des lar-

mes d'énervement sous les paupières, le souffle accourci aux battements trop forts de leur cœur, songeaient à lui, et elles aussi répétaient son nom, avec ce frisson d'amour qu'elles mettent dans leurs admirations et dont se fleurissent les triomphes des héros.

Ce sont les filles des belles dames qui crevaient les yeux aux prisonniers parisiens, en mai 1871. En travaillant à l'abolition de la justice militaire, de Biribi, des boucheries guerrières, on regrette un peu de ne pas pouvoir les conserver pour les fils de ces femmes-là.

JUSTICE MILITAIRE

A bas les conseils de guerre !

Voilà la première conclusion — il y en a d'autres — qu'il faut tirer des affaires Dreyfus-Zola-Picquart.

Le seul nom de conseils *de guerre* en temps *de paix* semble ridicule. Autant le mot est ridicule, autant la chose est odieuse. Il est ridicule que de paisibles fonctionnaires, professeurs de gymnastique militaire, administrateurs du matériel de défense, aussi étrangers que les autres citoyens aux champs de bataille, s'affublent de plumes, de casques et de ferraille pour juger à tort et à travers. condamner des innocents, acquitter bruyamment des traîtres et des escrocs. Il est odieux que des hommes de sang-froid appliquent à de malheureux enfants des peines féroces pour châtier des peccadilles. Les monarchies de l'Europe ont depuis

longtemps déposé leurs codes militaires au musée des horreurs, à côté des instruments de torture. Seule, l'étonnante République française, paradis des moinés d'Inquisition et des empanachés de guerre civile, garde ses lois de sang, ses tribunaux de violence, ses juges d'iniquité.

Nous avons parcouru plusieurs fois (*l'Armée contre la Nation*, p. 252...) l'histoire des conseils de guerre ; nous avons dressé des listes de leurs condamnations par ordre, et de leurs acquittements par ordre. Quand la sentence n'est pas réglée d'avance par « l'autorité supérieure », elle est dictée par les motifs les plus étrangers à la justice. Au début de ce siècle de crimes militaires, que vient de clore le drame Dreyfus-Picquart, l'assassinat du duc d'Enghien présentait déjà les mêmes détails abominables. Nous en avons cité quelques-uns : par exemple Savary, général des mouchards, présidant effectivement derrière le fauteuil du général Hullin, président nominal, comme M. de Pellieux, patron d'Esterhazy, présida réellement derrière le fauteuil de M. de Luxer, comparse docile. Une curieuse étude de M. Welschinger sur *le Duc d'Enghien* révèle d'autres analogies bien curieuses.

Jugement à huis clos ; pas de preuves des accusations ; rien qu'un rapport de police reconnu faux ; un réquisitoire qui n'était « qu'un ramassis de commérages » ; une pièce secrète, unique, envoyée par

le gouvernement, affirmant sans démonstration la culpabilité de l'accusé. Là-dessus, condamnation et fusillade, parce que le chef le veut, parce que l'envoyé du maître est là, qui exige sa proie.

Le colonel Préval, désigné d'abord comme rapporteur du conseil de guerre, avait refusé net, offrant plutôt sa démission. L'ordre était donc évident, puisqu'un honnête homme le repoussait. Un sieur Dautancourt, capitaine, assuma la tâche misérable. Sous le général Hullin, président, travaillèrent les exécuteurs Guitton, Bazancourt, Ravier, Rabbe, Barrois, tous colonels. C'étaient des soldats pour de bon, non pas de vagues figurants comme ceux d'aujourd'hui. Mais ils avaient toute la lâcheté morale du métier. Parfaitement conscients de leur crime, ils le commirent. Plus tard, écrasés de remords, poursuivis par le mépris public, ils demandèrent pardon. Le général Hullin écrivit :

Je dois observer que, mes collègues et moi, *nous étions entièrement étrangers à la connaissance des lois*... Pour comble de malheur, le rapporteur et le greffier n'avaient guère plus d'expérience que nous.

... Vingt ans écoulés n'ont point adouci l'amertume de mes regrets... Qu'on me tienne compte, ainsi qu'à mes collègues, des circonstances fatales au milieu desquelles nous avons été appelés à prononcer !

Retenez l'excuse des juges : « Ils étaient entièrement étrangers à la connaissance des lois. » Et leur conscience était entièrement servile.

C'est la même excuse que balbutient maintenant les sept « loyaux officiers » du conseil de guerre de décembre 1894. Le général Mercier, à qui nulle vilenie ne coûte, et qui devait au moins couvrir ses complices, les a lâchés devant la Cour de cassation. Il a confessé la communication de la pièce secrète ; mais il a déclaré qu'il avait laissé le conseil libre de la communiquer ou non à la défense.

Le conseil ne l'a point communiquée. Les sept juges — MM. Maurel, colonel, Echeman, lieutenant-colonel, Florentin et Patron dit Maillard, chefs de bataillon, Gallet, chef d'escadrons, Roche et Freystætter, capitaines, ont commis un acte de forfaiture. Chargés de juger un homme, ils l'ont assassiné traîtreusement. Qu'il fût innocent ou coupable, leur infamie était pareille. En supprimant les garanties que la loi établit contre l'erreur, ils se sont rués volontairement dans l'erreur.

Comme Hullin et ses acolytes, MM. Maurel et consorts murmurent « qu'ils étaient entièrement étrangers à la connaissance des lois ». Et leur conscience était entièrement muette ; leur honneur spécial était entièrement aveugle. Il ne leur venait pas à l'idée qu'on n'étrangle pas un homme sans lui dire pourquoi. Non. Ils n'y auraient songé que s'ils l'avaient lu dans la loi : or, ils ignoraient la loi.

Eh bien, justement, il est monstrueux qu'on

remette la vie et l'honneur d'un homme entre les mains de prétendus juges qui ne connaissent pas la loi. A bas les conseils de guerre !

Le général Lambert qui, n'étant plus bon à rien dans son métier, fait irruption dans le nôtre, écrit des articles « vibrants » pour défendre les conseils de guerre. « Sans les conseils de guerre, plus d'armée ! Les conseils de guerre sont essentiels à la défense nationale ; si on ne condamne pas les innocents, si on n'absout pas les coupables, si on n'acquitte pas Esterhazy et Bazaine, si on ne fusille pas Jeannin, la patrie est perdue !... »

Or le général Lambert a été, sauf erreur, trois ans commissaire du gouvernement près d'un conseil de guerre. Et le général Lambert ne connaît pas même les lois militaires. Dans son dernier article, il fait les erreurs les plus grossières. Notamment, il confond les compagnies de discipline avec les bataillons d'Afrique. Tout le monde sait que les soldats des compagnies de discipline sont des hommes punis disciplinairement, sans avoir subi de condamnation ; que les soldats des bataillons d'Afrique sont des repris de justice, et que, par une absurdité toute militaire, les repris de justice des bataillons d'Afrique sont traités avec beaucoup moins de cruauté que les simples « mauvaises têtes » des compagnies de discipline. Tout le monde le sait ; mais le général Lambert ne le sait pas. Et,

pendant trois ans, il a été le d'Ormescheville d'un conseil de guerre ; il a fait appliquer à des malheureux des lois atroces dont il ignore même le contenu. Et l'autre d'Ormescheville, le vrai, Boxon, l'inénarrable ganache du procès Dreyfus, continue toujours d'envoyer en prison, au bagne, à la mort, de pauvres garçons innocents.

A bas les conseils de guerre ! Comme on l'a dit à la Chambre, « ils s'effondrent sous les huées ».

Les militaires qui raisonnent, et qui ont conscience de leur inaptitude au métier de juges, font une seule objection sérieuse. Ils soutiennent que les conseils de guerre ne jugent pas, n'ont pas à juger ; qu'ils enregistrent simplement, avec une certaine latitude entre le *minimum* et le *maximum*, les punitions arrêtées par le commandement. Jusqu'à soixante jours de prison, pas besoin de conseil de guerre ; au delà, le conseil de guerre intervient, mais, pure formalité. C'est la thèse expressément formulée dans un ordre du jour par le colonel du 145e de ligne : les juges n'ont pas le droit de résister, par un acquittement, « aux décisions certainement impartiales et raisonnées » du commandement. (*Armée contre la Nation*, p. 261.)

La nation ne peut pas tolérer une telle conception de la « justice ».

Les conseils *de guerre* en temps *de paix* sont, au

milieu de notre ordre social, un monstrueux anachronisme.

* * *

A bas les conseils de guerre ! A bas la justice militaire ! A bas les bagnes militaires !

Les politiciens du Parlement qui ne reculent devant aucun expédient pour soustraire leurs fils, leurs neveux, les fils et neveux de leurs courtiers électoraux, à la caserne qu'ils ont eux-mêmes esquivée, peuvent prolonger l'horreur du militarisme actuel ; ils ne la perpétueront pas. Nous répéterons jusqu'à la victoire définitive : A bas les conseils de guerre ! à bas la justice militaire ! à bas les bagnes militaires !

M. le sénateur Ranc expliquait dernièrement au public les principaux supplices infligés par les bourreaux militaires aux victimes des juges militaires. Il est important de signaler que ces atrocités ont été implantées dans l'armée française par Cavaignac II, fils d'assassin, futur assassin, tortionnaire en attendant. C'est dans le bataillon d'infanterie légère qu'il commandait en 1842 que Cavaignac II appliqua le premier le supplice de la *crapaudine* et le supplice du *silo*. M. Stéphane Arnoulin a retrouvé les rapports des médecins en chef et du sous-intendant qui constatèrent à l'origine les effets de ces inventions monstrueuses :

Le silo, dirent-ils, est une fosse circulaire dont les parois vont en se rapprochant du fond vers l'orifice. L'ouverture circonscrit un espace d'un mètre carré, que ferme une espèce de trappe percée de trous qui peuvent admettre le bout du doigt. Cette espèce de fosse peut avoir sept mètres de profondeur, et le sol du fond a un diamètre de trois mètres.

Au lever de la trappe, une vapeur très visible, tiède et affectant affreusement l'odorat s'est exhalée du trou, au fond duquel nous avons vu, sur le sol nu, onze hommes en chemise, accroupis au bord d'un grand baquet contenant leurs déjections de toute espèce.

La durée de leur séjour dans ce bouge se lisait sur leur visage par les nuances graduées de l'étiolement et de la souffrance. Deux d'entre eux, dont le physique nous a paru plus détérioré, nous ont dit y vivre depuis deux mois.

Les hommes soumis au régime du silo reçoivent pour nourriture du pain et de l'eau et sont aérés matin et soir, pendant une heure, par l'ouverture complète de la trappe.

Cette « généreuse » distribution d'air et de lumière ne paraît-elle pas calculée sur le temps pendant lequel on peut ne pas mourir lorsqu'on est plongé dans un air méphitique et à peine respirable ?

Nous avons reçu plusieurs fois à l'hôpital des militaires qui, après un séjour prolongé sous terre, étaient dans un état de maigreur extrême, décolorés, froids, peu sensibles, hébétés. Ils se sont éteints dans un affaiblissement graduel de toutes leurs facultés.

D'autres avec toute l'intégrité de leur intelligence, ont assisté à la destruction de leurs membres, amenée par un scorbut irrémédiable.

D'autres, après quarante-huit heures de prison dans le silo, ont été atteints d'accès pernicieux ou de dysenterie rapidement mortelle.

Quelques-uns enfin, par le bénéfice d'une organisation exceptionnelle, ont échappé à la mort, en conservant toutefois des infirmités qui nous les amènent plusieurs fois dans une année à l'hôpital.

Le futur égorgeur des Parisiens complétait le régime du silo par l'application de la crapaudine : il l'infligeait au soldat coupable simplement d'avoir découché.

Il y a trois sortes de crapaudine la crapaudine avec suspension, la crapaudine à plat face au soleil, la crapaudine à plat face à terre.

Pour les trois sortes de crapaudine, on lie fortement les bras du torturé derrière le dos, en faisant joindre les coudes et les poignets ; on relève les jambes le long des cuisses, et on les attache aussi à la hauteur des chevilles.

Quand on a un moyen de suspension, un arbre ou une solive, on hisse, au moyen d'une forte corde, l'homme ainsi retroussé, de manière à ce tout le poids du corps pèse sur la ligature des poignets.

Quand on n'a pas de moyen de suspension, l'homme retroussé est mis sur le sol, face au soleil, au soleil d'Afrique en été ! — et il reste ainsi pendant de longues heures, attaqué par les mouches et d'autres insectes.

Quelquefois, en hiver, quand il pleut, on tourne le patient face à la terre, de telle sorte qu'il lui faut, par un continuel effort, soulever la tête pour ne pas être étouffé par la boue.

Il arrive que les mains ou les pieds tombent, séparés du corps par la gangrène. Pour manger, l'homme « retroussé » doit ramper sur le sol comme un ver, et lapper de l'eau grasse dans une gamelle. Si la souffrance lui arrache des plaintes, on lui enfonce dans la bouche une pierre ou un bâton en guise de bâillon.

Le P. de Ravignan, jésuite, savait bien ce qu'il faisait en choisissant Cavaignac II pour noyer Paris

dans le sang. Depuis le viol de M^lle^ de Labarrère jusqu'à l'assassinat de l'infâme faussaire Henry, en passant par le silo, la crapaudine et les journées de Juin, la race de Cavaignac est une race de monstres. L'espèce de spectre en qui elle s'éteint aujourd'hui et qu'on voit errer autour de la Chambre en bégayant d'imbéciles mensonges, offre tous les stigmates de l'aliéné criminel.

Du bataillon de Cavaignac II, l'usage des tortures se répandit dans toute l'armée d'Afrique. La crapaudine, le silo, le bâillon, l'assassinat final, y sont toujours en honneur. Le terrible livre de Darien, *Biribi*, n'a rien changé ; les indignations éphémères qu'ont soulevées la mort de Chedel, de Petitbois, de cent autres, n'ont rien changé ; les mépris de l'Europe entière, qui nous regarde comme un peuple de sauvages, n'ont rien changé.

Les hommes qu'on ne tue pas, on les souille. Aux bataillons d'infanterie légère, aux compagnies de discipline, dans les pénitenciers, dans les ateliers de travaux publics, les malheureux que ne broie pas la torture sont pourris tout vifs par des crimes sans nom. Partout le sang, partout l'ordure. Un député « militariste » a présenté, sur ces matières, une proposition de loi dont il est impossible de citer l'exposé des motifs. Et s'il m'avait plu, dans le procès de l'*Armée contre la Nation*, de soumettre au jury ce document parlementaire, il eût

fallu prononcer le huis clos, pour ne pas étaler publiquement les végétations de la pourriture militaire.

Le poteau d'exécution, le silo, la crapaudine et le reste attendent éventuellement tous les fils du peuple français. Il n'y a pas de mère qui, livrant son enfant à la caserne, puisse avoir la certitude qu'il en sortira sauf. Un geste imprudent suffit, avec un *sous-off* envieux, avec un Parisot pour colonel, avec un Boxon d'Ormescheville pour procureur, avec cinq ou six brutes inconscientes pour juges. Des centaines et des centaines de malheureux garçons gémissent dans la bourbe et dans les supplices, pour des forfaits qui valaient bien un mois ou quinze jours de prison.

Pour les chefs, c'est autre chose. Qu'un général soit déloyal, traître, factieux comme M. Zurlinden, M. Chanoine, M. Jamont, M. Metzinger ; qu'il ait détruit, sans combat et pour de louches trafics, la moitié d'une armée comme M. Mercier, M. Duchesne ; qu'il ait, devant l'ennemi, jeté ses canons et son trésor à la rivière pour se sauver plus vite, comme M. de Négrier, on en fait un grand chef, on lui confie cinquante mille hommes à conduire à la boucherie. Les honneurs et les appointements grossissent en proportion de l'indignité ou de l'incapacité démontrée du sujet. Il semble qu'on veuille faire du haut commandement, comme l'a dit la

commission sénatoriale saisie de l'affaire Boyer, « le réceptacle de ce qu'il y a de plus criminel dans la nation ».

De sorte qu'en définitive, nous ne possédons pas deux justices, quoi qu'en ait dit le Ravary des cercles, mais bien quatre :

— Une justice civile pour les riches, les voleurs de millions comme Eiffel ;

— Une justice civile pour les gueux, les voleurs de pain sec ;

— Une justice militaire pour les chefs, traîtres, escrocs, voleurs, faussaires, parjures ou conspirateurs.

— Une justice militaire pour les soldats.

Dans une nation qui se croit démocratique, c'est trop.

Nous tâcherons plus tard de réduire à l'unité les deux justices civiles. Pour le moment, il s'agit de supprimer les deux justices militaires.

A bas les conseils de guerre !

*
* *

Parmi les crimes que le Pouvoir militaire a si audacieusement accumulés dans la seule affaire Dreyfus, et dont une partie des pouvoirs civils se sont ensuite rendus complices, il y en a deux surtout qui appellent un impitoyable châtiment : le

crime de forfaiture, et le crime de haute trahison.

La forfaiture est le crime des juges.

Les magistrats civils, bien entendu, l'ont commis allégrement toutes les fois qu'on leur en a fait espérer un suffisant salaire. Le procureur général Bertrand, l'homme du maquis de la procédure, a multiplié les abus de pouvoir et les dénis de justice il a donné les ordres auxquels ont obéi les juges prévaricateurs ; il devait être frappé d'abord. Mais les juges prévaricateurs eux-mêmes restent sous le coup de la loi. Les sieurs Caze, Vaulx d'Achy, Wendling, Villers, Corentin-Guyho, membres de la Chambre des mises en accusation, flétris par la Cour de Cassation, complices d'Esterhazy et de du Paty de Clam, sont frappés d'indignité par l'article 185 du Code pénal. L'exercice de toute fonction publique, et surtout de la judicature, leur est interdit *par la loi* pour une durée de cinq à vingt ans.

Si le garde des sceaux avait la velléité de les soustraire à la peine qu'ils ont encourue, il s'associerait implicitement à leur crime. En attendant les actes accomplis par ces hommes dans l'exercice des fonctions qu'ils continuent d'exercer indûment sont viciés. De ce chef, la légalité est suspendue au Palais de Justice de Paris.

Mais la forfaiture des juges militaires est pire : à la fois plus cynique et plus lâche.

Le conseil de guerre qui a, le 22 décembre 1894,

condamné **illégalement** le capitaine Dreyfus était composé de MM. Maurel, colonel ; Echemann, lieutenant-colonel ; Florentin et Patron *dit* Maillard, chefs de bataillon ; Gallet, chef d'escadrons ; Roche et Freystœtter, capitaines.

Depuis quatre ans, par une faiblesse malheureuse ou par une habileté inadmissible, les partisans même de la revision vont répétant que « l'honneur, la loyauté des premiers juges ne sont pas en cause ». Au contraire, l'honneur et la loyauté de ces hommes sont en cause, et si la justice les pèse, elle n'en trouvera pas lourd.

Il y avait deux vices, dans le procès de décembre 1894 : l'erreur et l'illégalité.

L'erreur, certainement, n'entache pas l'honneur des juges. Tant que les juges seront des hommes, ils pourront se tromper, ils se tromperont. Les douze jurés qui avaient condamné Jamet et Léger en 1893 se sont trompés ; nul ne leur en fait un crime. Ils se sont trompés *de bonne foi*, c'est-à-dire après avoir jugé sans passion, sans prévention, sans intérêt dans la cause, au grand jour, comme des honnêtes gens. Ils restent des honnêtes gens et peuvent marcher la tête haute.

Est-ce le cas des juges de Dreyfus? Est-ce que leur honneur et leur loyauté, qu'une erreur de bonne foi eût laissés intacts, ne sont pas entachés par l'illégalité, qui constitue l'erreur *de mauvaise foi*?

La loi institue des garanties contre l'erreur : la principale est la publicité ; même en cas de huis clos, il y a la discussion complète des chefs d'accusation et des preuves. Les juges de 1894 ont *volontairement* supprimé ces garanties : c'est-à-dire qu'ils se sont *volontairement* exposés à l'erreur, *volontairement* précipités dans l'erreur. Avec des officiers pleins de préjugés, de partialité, jugeant sous l'œil de leurs supérieurs, plus préoccupés de deviner et de prévenir les désirs d'un général ou d'un ministre qui tient leur avenir entre ses mains que de démêler la vérité, les garanties légales sont dix fois plus nécessaires qu'avec les jurés, libres citoyens. Et ce sont précisément les juges militaires qui suppriment les garanties, biffent la loi, se ruent dans l'erreur et dans l'illégalité !

Ils allèguent maintenant « qu'ils ne connaissaient pas la loi » ! Des juges qui ne connaissent pas la loi ! Comment ont-ils l'audace de prononcer sur le vie d'un homme ? Mais faut-il connaître la loi ? Leur *conscience*, leur *loyauté*, leur *honneur*, ne leur criait donc pas qu'il est monstrueux de condamner un accusé sans l'entendre, de lui dérober les preuves invoquées contre lui, de l'étrangler par derrière ? L'ancien forçat Alphonse Humbert pourra leur dire que, dans les bagnes mêmes, les bandits qui ont décidé de tuer un de leurs compagnons n'o-

seraient pas le faire sans lui signifier les motifs de la sentence. C'est encore l'honneur « civil » qui règne aux galères. Et notre honneur *civil* n'est pas le même que l'honneur de ces officiers-là.

On pourra trouver des écrivains de maison centrale, de malheureux fous affamés de réclame, des réfractaires pressés de payer à l'État-Major le prix de leur exemption, pour affirmer que « l'honneur des juges de 1894 n'est pas en cause ». On en a bien trouvé pour justifier le parjure et le faux. Mais partout où respire un honnête homme, une voix s'élèvera pour proclamer que les juges de 1894 ont commis une action abominable et vile : *Dreyfus eût-il été cent fois coupable*, ils avaient à le **juger**, et ils l'ont assassiné par derrière.

L'homme qui les a poussés ou contraints à ce crime est le général Mercier. En vertu de l'article 114 du Code pénal, les juges de 1894 pourront rejeter leur forfaiture sur M. Mercier, s'ils justifient qu'ils ont jugé *par son ordre*. Ils seront alors trop heureux d'avouer qu'ils ont jugé *par ordre*. Et M. Mercier, aux termes de l'article 115, est passible du bannissement.

« Vous voulez donc que je fasse arrêter le général Mercier ! » s'écriait M. Zurlinden, effrayé par les menaces de chantage de la presse immonde. Et pourquoi pas ? M. Mercier n'est pas au-dessus des lois. On a bien arrêté le général Caffarel. On aurait

bien arrêté le général comte d'Andlau, sénateur, s'il ne s'était pas sauvé. Parce qu'un de nos salariés se pique des plumes sur la tête, peut-il commettre impunément les crimes les plus lâches et les plus odieux ? Ou l'article 115 du Code pénal frappera M. Mercier, général, ancien ministre, ou la loi n'est plus qu'un vain mot, et chacun de nous reprend ses droits individuels.

L'autre crime à punir est le crime de haute trahison.

Il y a haute trahison quand M. Billot, général et ministre, fait porter à Clemenceau des renseignements secrets ; quand M. de Boisdeffre, général et chef d'État-Major, communique au sire de Rochefort des documents secrets ; quand l'amiral Besnard, amiral et ministre déchu, explique en détail aux journalistes anglais l'état de nos arsenaux.

Mais il y a haute trahison plus audacieuse et plus criminelle quand l'État-Major général de l'armée fait fabriquer par ses colonels faussaires de fausses lettres de l'empereur d'Allemagne et de l'attaché militaire allemands.

Les individus qui sont à la tête de l'armée nationale ont jeté la patrie, de propos délibéré, dans le plus grand danger qu'elle ait couru depuis longtemps. Si l'empereur Guillaume avait demandé compte à la France de l'infamie de ses chefs mili-

taires, la France était dans l'alternative : ou d'obéir à une sommation violente, de céder à la menace — ou de se solidariser devant le monde avec une poignée de gredins, et de faire tuer un million d'hommes à cause des faussaires galonnés.

L'empereur Guillaume a signifié, dans la *Gazette de Cologne*, sa méprisante longanimité ; il a déclaré devant l'Europe que les pitoyables canailleries de l'État-Major général français ne valaient pas même une réclamation de sa part. Il en a seulement pris note pour l'avenir.

Quelle sera l'expiation des traîtres empanachés à qui la France doit d'avoir couru de tels périls, essuyé de telles humiliations ?

*
* *

M. Boxon d'Ormescheville, commissaire du gouvernement près le deuxième conseil de guerre de Paris, ayant travaillé sous du Paty de Clam au procès de décembre 1894, a été envoyé en disgrâce au Mans. La presse esterhazienne s'en afflige. Nous aussi. Voilà Paris privé d'une de ses curiosités pour l'Exposition.

Quand les étrangers demanderont à voir la presse française, on leur montrera Rochefort ou Arthur Meyer, le vieux bookmaker passé mouchard, et le

proxénète juif qui demande à « saigner » le peuple, au nom de la noblesse très catholique.

Quand les étrangers demanderont à voir l'armée française, on leur montrera Esterhazy et Judet, le Uhlan escarpe, escroc et traître, qui représentait, hier encore, l'armée active, et le faussaire émérite, chassé de l'Université comme un malpropre, qui représente toujours l'armée de réserve. Vive l'armée !

Pour la justice civile, on exhibera le juge Delegorgue (la question ne sera pas posée) et le procureur Bertrand (le marquis de la procédure). Pour la justice militaire, on comptait sur le couple Ravary et d'Ormescheville. L'un n'allait pas sans l'autre. Les mémorables savates en tapisserie que le commandant Boxon, appuyé sur son sabre, étalait au Palais de Justice, devaient être offertes à l'admiration internationale. On ne les remplacera pas. On n'a pas même recueilli dans un phonographe la phrase de ce chicaneau militaire et sénile : « I...il se...era...a écha...arpé a...avant la... a fin. » Par bonheur, il nous reste son rapport.

Entre les monuments d'imbécillité d'après lesquels le monde se fait une idée du gouvernement français, et du peuple qui le supporte, le rapport de M. Boxon d'Ormescheville restera sur le même plan que l'expertise de Bertillon et le discours de Cavaignac. Par une sorte de pudeur assez extraordinaire

l'État-Major n'a pas encore osé publier les folles élucubrations du mensuromane ; on n'a pu connaître que « la citadelle » et les notes annexes : de quoi faire doucher à mort une dizaine d'experts. Au contraire, le discours Cavaignac a été collé sur tous les murs, éveillant dans les esprits la mémoire de Norton.

Les papiers du nègre Norton, qui furent lus à la tribune de la Chambre, le 22 juin 1893, comme preuves de la trahison de Clemenceau et de Rochefort, portaient en propres termes que :

La loi sur les insultes aux souverains étrangers n'a pas été présentée à l'instigation de l'empereur d'Allemagne, mais à celle du prince de Monaco, qui craint une campagne contre Monte-Carlo. .

Quant à Arton, on devrait le laisser tranquille, M. Andrieux ne pourra pas si facilement le prendre ; Arton se cachera, et on rira de M. Andrieux pour ses peines. Mais cet homme extraordinaire devient stupide en présence d'une femme. On a fait beaucoup trop de bruit autour de la mélinite. Le coup d'État du jeune roi de Serbie doit être considéré comme une réponse du tsar aux agissements en Bulgarie. En ce qui concerne la Belgique, la situation pourrait devenir critique. Ne perdez pas de vue les Pays-Bas. La visite navale au sultan est une chose plus ennuyeuse qu'on ne croit.

En écoutant ces insanités, la Chambre ne dissimulait pas son ahurissement. La conclusion du nègre était que l'Angleterre avait acheté Clemenceau pour 300,000 francs et Rochefort pour 90,000 francs. Les chiffres étaient aussi saugrenus que le reste. Si l'Angleterre avait été assez pingre pour

donner la misérable somme de 500,000 francs d'un homme tel que Clemenceau, elle n'aurait pas été en même temps assez prodigue pour donner 90,000 francs d'un pitre comme Rochefort, qu'elle pouvait avoir pour 90 francs.

Quelque envie qu'eût la Chambre de se venger de la longue domination de Clemenceau, la stupidité des histoires qu'on lui apportait était si énorme qu'elle creva de rire sur-le-champ, et qu'un instant après, elle flétrit durement les inventeurs de la chose.

Or, le 7 juillet 1898, Cavaignac lisait, devant la Chambre nouvelle, cette lettre d'un attaché militaire étranger à son confrère et complice, datée soi-disant de novembre 1896, deux ans après la condamnation de Dreyfus :

J'ai lu qu'un député va interpeller sur Dreyfus. Si... je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. C'est entendu. Si on vous demande, dites comme ça, car il ne faut pas que on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui.

M. Alphonse Humbert. — **C'est clair !**

Toute la Chambre, avalant cette idiotie plus idiote que les papiers Norton, répétait avec le ci-devant *Père Duchêne* : « C'était clair ! »

C'était clair, en effet, ces complices du traître qui s'avertissaient de ne pas vendre la mèche, deux ans après le début des scandales ; ces espions continuant de correspondre après qu'on leur avait inter-

cepté « plus de mille lettres » ; ces associés de Dreyfus écrivant son nom en toutes lettres pour épargner une nouvelle canaillerie à *l'Éclair* d'Alphonse Humbert ; ces nobles étrangers parlant le français des vaches espagnoles, et négligeant d'écrire en leur propre langue pour la commodité de l'État-Major.

C'était clair. Cela devait avoir été conçu par le fou sinistre qui a déjà trouvé la Dame voilée, la preuve « par le pied qui remue » et le coup de la lanterne sourde. Cela devait avoir été rédigé par l'odieuse brute que l'État-Major avait si bien choisie pour ses sales besognes, par ce misérable colonel Henry qui s'est fait justice (?) avec une célérité bien rassurante pour le reste de la bande. La marque de fabrique était sur le faux.

Cependant, Cavaignac l'a d'abord contresigné. La honteuse Chambre l'a paraphé, enregistré : elle se l'est approprié. Tous les peuples de la terre, qui ont encore le temps et la bonté de s'occuper de nous, pouffent de rire ou se récrient de dégoût, en voyant par quels grossiers artifices le mensonge et l'iniquité mènent la France.

Mais ils savaient déjà, par le rapport d'Ormescheville, comment se rend chez nous la justice et sur quelles déductions biscornues, sur quelles conclusions ridicules un citoyen français peut être condamné par ses pairs. La seule publication de ce

document a bouleversé les quelques milliers d'hommes qui se piquent encore de raisonner dans ce pays. On y a vu qu'un officier d'État-Major, sorti d'une École d'élite, investi d'une mission de confiance par les chefs mêmes qui allaient le perdre, était convaincu de trahison : parce qu'il avait déclaré *avoir froid aux doigts*, alors que du Paty de Clam y avait chaud ; parce qu'il avait « probablement et *sans être vu de personne* » pénétré dans un autre bureau que le sien ; parce qu'il avait douté de la parfaite sécurité des documents secrets dans les bureaux où M. Boxon reconnaît lui-même qu'on entre comme dans un moulin ; parce que le bordereau révélateur n'était *qu'en partie* d'une écriture pareille à la sienne ; parce que, « serré de près dans l'interrgatoire, *il s'en tirait sans trop de difficulté* » ; parce qu'il savait l'allemand, étant Alsacien, *et même* l'italien ; parce qu'il avait fréquenté d'autres cercles que Ravary ; parce qu'il y avait, sur ses relations, des rapports de police tellement bêtes qu'on n'a pas eu le toupet de les invoquer ; enfin, parce qu'*il n'y avait pas* de papiers compromettants chez lui.

Ce réquisitoire paradoxal, invraisemblable, qu'on jurerait fabriqué par Courteline ou par Tristan Bernard, pour couvrir de ridicule toute la gent justiciarde, a entraîné contre l'accusé une condamnation pire que la mort. *Et depuis quatre ans, son*

auteur continue de faire condamner des soldats, des citoyens, des hommes.

Quand M. Millevoye produisit à la tribune les papiers Norton, il n'était plus procureur, il ne requérait plus l'application des lois. Boxon d'Ormescheville, lui, travaille toujours de son état; il opérait à Paris; désormais, il opère au Mans. Il y a des Français qu'on emprisonne, qu'on envoie à Biribi ou qu'on fusille sur les conclusions de cet... individu. N'est-ce pas épouvantable?

*
* *

Certes, même dans la société civile, la conception de « l'honneur » semble s'obscurcir un peu. Nous voyons tous les jours autour de nous des choses qui heurtent les anciennes définitions. Par exemple, d'ignobles faussaires érigés en martyrs glorieux, et des gourgandines révérées comme des Lucrèces; des chefs d'État qu'on fait marcher avec de vieilles histoires de vol et de prostitution; une Chambre des députés qui s'incorpore avec enthousiasme le prince d'Arenberg et qui fait afficher dans tout le pays les faux grossiers de Cavaignac; une Légion d'honneur ayant eu pour grand maître le gendre de Belluot, qui chasse de ses rangs les gens de cœur à mesure qu'elle les y découvre, et qui collectionne amoureusement les escrocs, les maîtres-chanteurs,

les filous, les traîtres, les mouchards : des députés de Cythère et de Lesbos, représentants du Moulin-Rouge et de la baronne d'Ange, qui se font les champions de la morale, de la famille, de la religion, du prestige militaire et du patriotisme ; des adultères scandaleux, maquignons de leurs sœurs ou de leurs « épouses », qui déclament contre la décadence des mœurs, et qui s'efforcent de restaurer la chevalerie ; des Arthur Meyer, proxénètes, assassins, panamistes, enseignant au peuple son devoir, par délégation d'une « élite sociale » pourrie de vices et de débauches ; tous les réformés, les réfractaires, les déserteurs et les lâches notoires formés en bataillon sacré pour « défendre » contre les patriotes le drapeau tricolore ; Rochefort, Déroulède, Judet, parlant au nom de la France ; et tel écrivain généreux, loyal et brave, contraint à de navrantes rétractations, pour avoir découvert aux yeux de la foule un coin du fumier de Paris.

Cependant, *l'honneur spécial militaire* est encore plus bizarre, plus accidenté, plus capricant. S'il s'accommodait une fois pour toutes du faux, du parjure, du faux témoignage, de la trahison, de l'escroquerie, de l'assassinat, de la forfaiture, qui sont ses principales caractéristiques d'un bout à l'autre de l'affaire Dreyfus, on serait du moins fixé. Mais ses préceptes varient si souvent et se contredisent si fort qu'on désespère de les réduire en lois.

Comparez, par exemple, la conduite des chefs militaires à l'égard de Zola dans l'affaire Esterhazy et leur conduite à l'égard du sire de Rochefort dans l'affaire Chédel : et comprenez si vous pouvez !

Dans une pensée de pitié, pour épargner aux juges d'Esterhazy la honte d'avoir absous ce bandit, d'avoir nié l'évidence au sujet du bordereau, d'avoir souscrit aux lettres du Uhlan, d'avoir solidarisé l'armée française avec le ménage de la fille Pays, Zola s'était avisé de leur offrir une excuse, au moins une circonstance atténuante. Comme l'histoire entière des conseils de guerre établit que cette juridiction rend ses sentences par ordre, Zola s'était risqué à dire que MM. de Luxer et consorts avaient blanchi le Uhlan par ordre. Il les déchargeait ainsi dans la mesure du possible. On pouvait n'éprouver que de la commisération pour de malheureux officiers placés entre leur conscience et leur gagne-pain. Ne faut-il pas manger ? Un peu plus, on allait les plaindre... Et puis, voilà qu'ils se rebiffent, qu'ils revendiquent bruyamment la gloire de leur acte et qu'ils font expier à Zola sa générosité si mal placée.

Or, à plusieurs reprises, le sire de Rochefort a écrit en toutes lettres dans sa feuille que les assassins du soldat Chédel avaient été acquittés *par ordre ;* qu'en les absolvant, le conseil de guerre avait obéi à l'ordre de M. Zurlinden, alors ministre de la guerre.

Voici l'affaire en quelques mots. Le soldat Chédel est une des dix mille victimes immolées dans les atroces bagnes militaires qui attendent le général Mercier, le commandant Esterhazy, le colonel du Paty de Clam et quelques autres. Sous les ordres du commandant Racine, du 3e bataillon d'infanterie légère, le lieutenant Rochette, le sergent Michel et le caporal Gally avaient torturé le chasseur Chédel avec une si épouvantable férocité que, même à Biribi, tous les gardes-chiourmes en avaient frémi d'horreur.

Les détails du drame indignèrent toute la France, quand ils furent révélés, au mois de septembre 1895, devant le conseil de guerre de Tunis. Comme Chédel était mort dans les supplices, l'autorité militaire dut « informer ». Le commandant Racine ne fut pas même inquiété; le lieutenant Rochette, le sergent Michel, le caporal Gally, furent **acquittés** à l'unanimité : parce que, déclara cyniquement le conseil de guerre, « ils n'avaient fait que suivre la tradition du bataillon ».

A cette occasion, l'ancien forçat Alphonse Humbert, qui ne connaissait pas encore tous les arguments de la rue Saint-Dominique, écrivit :

> *Il faut*, **dit-on**, *respecter la chose jugée*.
>
> Nous défions bien qu'on trouve un honnête homme qui respecte le jugement du conseil de guerre de Tunis acquittant les assassins du disciplinaire Chédel.

C'est justement ce que nous disons du jugement qui a innocenté Esterhazy, et du jugement qui a condamné Dreyfus. Le forçat de *l'Éclair* ajoutait :

S'incline qui voudra. Nous pensons, nous, que, comprise ainsi, *la justice militaire* ne représente plus cette précieuse garantie de l'ordre, de la discipline et de l'universelle fidélité au devoir dont tout le monde sent bien que l'armée a besoin, mais qu'elle *est tout simplement une école d'assassinat*.

Les tortionnaires sont prévenus qu'ils n'ont pas besoin de se gêner. Et la France aussi est prévenue que *ces infamies-là* ne sont pas, comme on pouvait l'espérer, le fait d'un petit nombre de coquins, mais qu'elles *ont la haute approbation des juges militaires, des chefs en qui s'incarne l'honneur de l'armée*.

Il allait bien, le futur complice de du Paty de Clam.

Le sire de Rochefort, futur entreteneur d'Esterhazy, n'allait pas mal non plus. Il écrivait (23 octobre 1895) :

M. Zurlinden a menti, quand il a prétendu avoir interdit les tortures corporelles dans les bataillons et les pénitenciers d'Afrique. Non seulement il permet les tortures, mais il autorise l'assassinat...

Non seulement le ministre de la guerre, protecteur naturel des soldats, **fait acquitter** par les officiers de ses conseils de guerre les assassins de Chédel, mais il se venge des cris d'horreur poussés par la France tout entière **en faisant assassiner** Petitbois.

Ni M. Zurlinden, ni les officiers du conseil de guerre incriminé ne bronchèrent.

Le 8 septembre dernier, en traitant M. Zurlinden

de « traître, vendu à la juiverie et valet de Guillaume », le doyen de la presse jaune — (oh ! que jaune !) — renouvelait expressément l'accusation de 1895. Ni M. Zurlinden, ni les officiers du conseil de guerre n'ont encore bronché.

Ou ceux qui poursuivent Zola sont bien impudents, ou ceux qui ne poursuivent pas Vascagat sont bien lâches.

Dans sa lettre, Zola dénonçait au mépris public, nominativement, les généraux Mercier, de Boisdeffre, de Pellieux, Gonse, etc. Ceux-là non plus n'ont pas poursuivi. Du moins, M. Méline, président du conseil, a imaginé un prétexte. Il a dit que « l'honneur des grands généraux était *au-dessus* des appréciations du jury ». Le jury peut apprécier l'honneur de MM. de Luxer et consorts, parce que c'est un honneur de catégorie inférieure, un honneur de seconde classe.

Mais les juges qui ont absous les assassins de Chédel, n'ayant à juger qu'un simple lieutenant, étaient inférieurs en grade aux juges du commandant Esterhazy. Leur honneur n'est tout au plus que de troisième classe. Pourquoi demeure-t-il muet devant l'insulte? Est-ce qu'on l'aurait trouvé *au-dessous* des appréciations du jury?

LES SOLDATS

L'adjudant Lorimier, ancien secrétaire particulier du colonel Henry, s'est pendu dans son écurie. On ne peut pas affirmer que la mort du colonel Henry lui-même soit un suicide. On croirait plutôt le contraire. La violation des formalités légales, l'absence de tout procès-verbal d'autopsie, l'éloignement des témoins, l'escamotage du cadavre, les présomptions médicales, l'inhumation précipitée, la pluie d'or (135.000 francs et une pension) répandue sur les héritiers, les dernières paroles et les dernières lettres connues du misérable, les indications de son complice Esterhazy, l'intérêt manifeste des hauts coupables, les traditions de la famille Cavaignac et les allures du Cavaignac actuel, tout concorde à fortifier l'hypothèse de l'assassinat.

Un dernier incident paraîtra décisif : les funérailles du faussaire national ont été religieuses ;

or tout le monde sait que l'Église catholique refuse ses bénédictions aux suicidés ; tout le monde connaît l'attachement du clergé catholique à ses principes et son horreur de la simonie ; donc, évidemment, pour autoriser les obsèques religieuses, l'évêque du diocèse a reçu du ministre de la guerre l'assurance ou la preuve que le bourreau de Dreyfus ne s'était pas donné la mort lui-même.

Les suicides ne sont pas très fréquents parmi les officiers. Dans ces deux dernières années, on n'a guère noté que ceux du commandant Euvrard, professeur de tactique à l'École de guerre ; du commandant Ply, directeur de l'atelier de construction de Puteaux ; du lieutenant de vaisseau B... à Grenoble ; du lieutenant d'artillerie R. B... à Tlemcen ; du lieutenant-colonel de La Roque à Issoire ; du sous-lieutenant d'infanterie La Rivière à Domfront ; du capitaine d'infanterie de marine Beautron à Paris ; du capitaine d'infanterie Cassagnade, poète kleptomane, à Blidah.

Parmi les soldats, c'est autre chose. Le suicide est une épidémie permanente de la troupe. En campagne, d'abord : pendant l'expédition de Madagascar, un grand nombre d'hommes, notamment dans la Légion étrangère, ont mis fin d'eux-mêmes aux souffrances que leur infligeait l'incurie du commandement. Aux compagnies de discipline, qui sont le conservatoire des supplices les plus

atroces, les suicides ne se comptent pas. Mais dans les régiments de France, ils sont beaucoup plus nombreux que le public ne le suppose et que l'administration militaire ne l'avoue. Ceux qui ne peuvent être dissimulés rempliraient encore, chaque année, les colonnes d'un journal.

Quand un officier se tue à cause de chagrins privés, ou d'un dépit professionnel, ou pour couper court à quelque scandale, on tâche de sauver les apparences. On invente une histoire d'accident ou de fièvre chaude. On fait au mort des obsèques décentes, quelquefois solennelles. Toutes les hautes autorités militaires ont porté un suprême témoignage de sympathie et de solidarité au bourreau, parjure et faussaire Henry. J'ai vu l'état-major du ministre de la guerre, des représentants du gouvernement, trois cents officiers en uniforme suivre le convoi du commandant Euvrard, suicidé.

Je ne critique pas ; je constate et je continue. Au 116e de ligne, à Vannes, un caporal s'étant tué, le colonel a publié l'ordre du jour suivant :

> Le caporal Pichoux, de la 14e compagnie, vient de se suicider. Il avait contracté une dette vis-à-vis d'un homme de son escouade.
>
> Fuyant la punition méritée, il a fait plus mal encore : il a agi *contrairement aux principes de notre religion chrétienne ; il a déserté notre drapeau.*
>
> Nous ne devons avoir à manifester de regrets que pour le chagrin qu'il cause ainsi à son père et à sa mère.

Les honneurs funèbres ne lui seront pas rendus.

NOTE. *Une voiture de corvée* sera mise, avec deux hommes, à la disposition de M. le commandant Mironneau pour faire effectuer le transport du corps du caporal Pichoux de l'hôpital à la gare, etc.

Au 87e de ligne, en mars 1898, le sergent Cattier s'étant tué, le colonel a défendu à ses camarades de suivre le corps au cimetière ; il a mis au rapport que la victime avait commis un « acte de lâcheté ».

Au 51e de ligne, à Beauvais, en février 1899, un jeune soldat s'étant tué, le colonel Roy de la Chaise a fait lire un ordre du jour ainsi conçu :

Le régiment a été attristé par la mort du soldat Vaillant, qui s'est tué parce qu'il souffrait.

Le colonel rappelle que le suicide est *un acte de lâcheté*, également réprouvé par la morale et *par la religion*.

Qui se tue pour tout autre motif que pour ne pas survivre à son honneur déserte.

Les honneurs militaires ne seront pas rendus au soldat Vaillant.

A Castres, en mai 1898, un artilleur menacé du conseil de guerre s'est pendu avec sa cravate; le colonel l'a fait placer *sur une voiture de fumier*, et jeter à la fosse commune sans même avertir la famille.

A Kef, naguère, un chef de bataillon d'infanterie légère avait mis au rapport :

L'enterrement du chasseur qui s'est lâchement suicidé hier aura lieu ce soir, à cinq heures. Quatre hommes de corvée seulement accompagneront *le tombereau*.

Le commandant fait savoir que le cadavre de tout individu qui se suicidera dorénavant sera exposé pendant 24 heures *sur un tas de fumier*, au milieu du camp auquel il appartiendra.

Au Tonkin, le colonel Laurent a rédigé cet ordre du jour, lu à toute la troupe :

Le caporal Philibeaux vient de se donner la mort.

Le colonel fait observer aux militaires du régiment que le suicide a toujours été considéré comme une lâcheté dans toute les conditions de la vie. C'est, entre autres, l'opinion formulée à différentes fois par l'empereur Napoléon Ier, qui flétrissait comme lâche, déserteur du drapeau et traître à son pays un de ses généraux qui s'était donné la mort...

... Après toutes ces considérations, le colonel déclare que le caporal Philibeaux est mort lâchement, en manquant à tous ses devoirs, et qu'il ne mérite que la sépulture des lâches.

Il ne sera accompagné *au trou où on l'enfouira*, par aucun de ses camarades ; on louera une brouette et deux Annamites pour le porter au cimetière.

On demandera à la place si elle n'a pas de vieux effets de condamné, et le sergent chargé du peloton des punis s'assurera que l'on a enterré LA CHAROGNE.

Le colonel : LAURENT.

C'est pousser un peu loin l'amour des privilèges, que d'établir une pareille distinction entre le suicide des officiers, entouré d'honneurs, et le suicide des soldats, honteusement outragé.

Sans doute, si tous les soldats se tuaient, il n'y aurait plus d'officiers. De tous temps, les maîtres ont détourné les esclaves de s'affranchir par la mort. Mais c'est justement parce que le suicide est la garantie suprême de notre dignité, de notre

liberté, de nos vengeances, que nous n'en laissons pas le monopole aux oppresseurs.

Par le temps qui court, les chefs militaires feraient bien de ne pas insulter à « la charogne » des soldats morts, s'ils veulent qu'on respecte la leur.

*
* *

La Revue du 14 juillet a eu lieu comme d'habitude. C'est tous les ans une parade inutile et bête, où les badauds rendent hommage à l'armée en acclamant toutes sortes de gens qui ne représentent guère l'armée : les gendarmes et gardes républicains, la police à pied et à cheval, les pompiers armés de fusils à répétition contre l'incendie, les élèves des grandes Ecoles qui deviendront officiers sans avoir jamais été soldats, sans avoir jamais fait de service militaire.

On y ajoute, à la vérité, quelques milliers de véritables soldats ; on les fait patauger dans un marécage quand il pleut, ou griller sous un soleil terrible quand le temps est beau, pour l'amusement des galopins, des femmes hystériques et des chienlits de la *Patrie française*, des Coppée, des Lemaître-Leveau, des Sypheton, des Rambaud, des Vaugeois, des vieux éclopés, ramollis, dispensés, réformés, réfractaires. Sous les applaudissements

de Georges Berry, député de la baronne d'Ange, et d'Arthur Meyer, masseur de Blanche d'Antigny, devant tout le personnel de l'Aquarium national, on fait pivoter de braves jeunes gens comme des figurants de Cirque. Au son de *la Marseillaise* et du *Régiment de Sambre-et-Meuse*, on fait défiler devant des chefs kaiserlicks de bons petits Français dont les pères entonnaient justement *la Marseillaise* pour charger les traitres de Coblentz. C'est-à-dire, en somme, qu'on bafoue l'armée de toutes les façons.

Le bataillon que nous prétendons voir manœuvrer incessamment aux Revues comprendra tous les Patriotes qui se sont distingués dans l'Affaire. Il faut que nous admirions sous le sac les farceurs et les cabotins qui ont dépensé jusqu'ici leur ardeur militaire en déclamations. Le futur comte Leveau, jadis, a contribué de ce qu'il avait de plus précieux aux plaisirs de toute la garnison d'Alger, depuis les grands chefs jusqu'au dernier tambour; il lui en est resté cette expression équivoque de « notre armée adorée » ; mais il n'a jamais servi de son propre corps. Nous voulons absolument le contempler, avec le chargement réglementaire sur le dos. Il ne peut pas se contenter d'épucer les bichons de sa duègne pour tout exploit.

Avec les autres grotesques de la presse immonde, avec les petits privilégiés du barreau qui se rou-

laient l'année dernière aux pieds d'Esterhazy, avec tous les *Vive l'armée!* qui ont soigneusement esquivé la caserne, on doit constituer un fameux régiment. Le cri de *Vive l'armée!* suppose au moins trois ans de service. Un gouvernement qui ferait son devoir comblerait les vœux de ces guerriers méconnus en les incorporant pour trois années dans une troupe d'avant-garde, sous de bons adjudants corses. Allons, monsieur le ministre de la guerre, ne les faites pas languir !

Leur charlatanisme a tout de même provoqué, depuis quelque temps, un commencement de dégoût. Au procès des voyous d'Auteuil, le susbtitut Laurence a tenu un langage honnête, dans ce même Palais de Justice où s'étaient jouées tant de comédies effrontées. Il a dit aux gentilshommes des grands bars et des nobles tripots :

Nous aimons l'armée tout autant que vous. Et nous disons : oui, *vive l'armée!* à condition qu'il s'agisse de la nation en armes, de l'armée tout entière, depuis le dernier troupier jusqu'au général en chef...

Mais l'armée que vous acclamez n'est pas notre armée nationale. C'est l'armée des factieux et des rebelles que vous appelez à votre tête. Voilà la vérité. Voilà le sens de vos cris, qui d'ailleurs ne nous effrayent guère, car nous sommes tranquilles : l'armée de la France ne vous suivra pas.

« L'armée de la France ne vous suivra pas » : c'est-à-dire que les soldats, nos fils ou nos petits frères, ne suivront pas les chefs des conspirateurs,

les chefs révoltés, les chefs criminels. L'armée de Condé, les Kaiserlicks et les jésuites, ont vainement accaparé les galons et les panaches ; s'ils veulent aller plus loin, l'armée du peuple en fera justice. Voilà les magistrats eux-mêmes qui le proclament.

Et les vrais militaires aussi. On a lu les articles du colonel Robert, les lettres du colonel Chaffaud. On a lu la belle déclaration de l'amiral Réveillère, à Brest, en réponse aux manœuvres d'embauchage de la Ligue des Faussaires. L'amiral Réveillère préside les Bleus de Bretagne, les bons citoyens qui tiennent tête, dans ce dernier refuge de l'obscurantisme, à l'audace des hobereaux et des frocards. L'amiral Réveillère est un noble cœur et une forte intelligence ; après une carrière de vrai marin, une de ces carrières que ne connaissent point les intrigants et les jésuites de la rue Royale, il a voulu fixer les résultats de son expérience ; il a écrit un livre admirable, que j'ai vingt fois signalé au public : *la Conquête de l'Océan*, et des brochures bourrées d'idées : *L'Europe unie*, *Tutelle et Autarchie*.

Bien entendu, les honneurs ne se sont pas accumulés sur un homme qui se mêlait de penser librement, sans licence de la Congrégation. L'odieux Lockroy s'est bien gardé de payer les dettes de la marine et de la France envers un de leurs meil-

leurs enfants ; il a comblé de plaques et de rubans les amiraux de Coblentz ; il a volontairement oublié l'amiral Réveillère, comme il a sacrifié un autre homme, écrivain rare, administrateur de premier ordre, aux haines de l'amirauté kaiserlick. Mais il nous suffit, à nous, de savoir que les hommes de notre espèce, les vrais hommes de la nation, restent supérieurs en tout et fermes à leur poste. Nous les y trouverons, quand nous aurons arraché enfin l'armée et la marine à la race des traîtres, aux gens de Rome et de Coblentz.

Pour en revenir à la parade du 14 juillet, non seulement elle est une fâcheuse corvée pour les soldats, une occasion de désordres pour les bandits nationalistes, une indécente exhibition d'empanachés qu'il faudrait avoir la pudeur de tenir dans l'ombre au moins cette année. Mais, encore, elle porte préjudice à la bonne instruction des troupes. Un officier m'écrivait l'année dernière, à ce propos :

Voilà *un mois* que nous nous occupons de la revue.

On passe le temps à faire des mouvements de revue et des défilés. Tous les jours, de cinq heures quarante-cinq à neuf heures et demie, nous pompons le défilé. C'est *un mois* de perdu pour l'instruction.

On ne s'occupe plus que des manœuvres en rangs serrés, des alignements et maniements d'armes. A certains moments, on apprend aux officiers à saluer ! et cela, par ordre supérieur !

Si vous ajoutez à ces instructions générales tout ce que le détraquement des cerveaux intermédiaires peut imaginer, vous

penserez qu'au point de vue de l'utilisation du temps, la revue du 14 juillet est néfaste.

Elle l'est également par les habitudes d'esprit qu'elle engendre. Je passe sous silence le temps consacré par les états-majors à la préparation de ces sortes de cérémonies. C'est tous les ans la même chose, mais tous les ans c'est le même affolement pendant un mois.

On en arrive à juger de la valeur d'une troupe par la manière dont elle présente les armes, fait par le flanc et marche de front au son d'une musique guerrière. La conséquence est qu'on attache une importance exagérée aux mouvements rigides, et que l'esprit s'accoutume à cette rigidité et la transporte dans les autres branches de la chose militaire...

D'autre part, tout est faux, arrangé, truqué pour cette comédie. Les compagnies ou escadrons sont complétés par des débris d'autres compagnies ou escadrons. Ni les soldats ni les cadres ne sont à la place qu'ils occuperaient réellement pour partir à la frontière. Le spectacle est menteur : les congratulations sont menteuses ; l'enthousiasme des exploiteurs de patriotisme est menteur. Un peuple honnête et sérieux ne devrait pas prendre plaisir à de pareilles farces.

*
* *

Les gros marchands de sardines, manquant de débouchés pour leurs animaux à l'huile, ont fait une découverte patriotique : à savoir que la soupe à la sardine est excellente pour le soldat.

Précédemment, les armateurs de la grande pêche,

les fabricants de fromages et les éleveurs de porcs ont suggéré aux administrations militaires que la morue, que le gruyère, que le cochon français constituaient des aliments de premier ordre pour la troupe. Et les bons journaux en ont publié la démonstration scientifique : analyses de la morue, du gruyère français (bien supérieur au gruyère suisse), du cochon français (bien supérieur au cochon américain), énumération des éléments nutritifs accumulés sous un petit volume et pour un prix minime. Rien n'y manquait. Selon que sévissait la mévente des porcs, ou la mévente des fromages, ou la mévente de la morue, la morue, le gruyère ou le cochon était désigné péremptoirement comme la vraie nourriture du soldat.

Aujourd'hui, c'est la sardine. Quand Jésus-Christ, le fameux juif, nourrissait une foule innombrable avec trois poissons, ces poissons étaient des sardines. Si les sardiniers savent comment on parle à la rue Saint-Dominique, la soupe à la sardine supplantera les conserves de viandes empoisonnées, comme les conserves ont détrôné le cochon national, qui avait évincé le gruyère, qui avait remplacé la morue. Les marchands de conserves empoisonnées avaient facilement arrangé leur petite affaire avec les bureaux de la guerre, parce qu'ils sont représentés au Parlement ; alors, donnant donnant : les parlementaires abdiquent

leur droit, ou plutôt trahissent leur devoir de contrôle, ferment les yeux sur tous les pillages, ratifient toutes les infamies, pourvu qu'on leur paye trois ou quatre fois leur valeur des marchandises avariées. Les militaires sont contents, les trafiquants-politiciens le sont aussi, comme aussi les patriotes professionnels.

Il n'y a que les soldats qui pourraient se plaindre ; mais, d'abord, on les prie de se taire ; et puis, ils crèvent, ce qui assure encore mieux leur discrétion. Leurs familles sont dressées à la résignation. Des cinquante mille mères dont on a sacrifié les fils au Tonkin, des huit mille mères dont on a littéralement assassiné les fils à Madagascar, des centaines de mères dont on empoisonne les fils avec la viande, avec l'eau, ou dont on tue les fils à la caserne, aux manœuvres, à Biribi, au poteau, jamais une seule n'a réclamé.

Du moment que la peau de Judet ne risque rien, le peuple français n'en demande pas davantage. La mort de ses enfants le laisse froid. « On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs ! » disait joyeusement, quand il travaillait dans les massacres coloniaux, le ministre des affaires étrangères. Et le sinistre Cavaignac, digne fils de son père, digne petit-fils de son grand-père, justifiait l'hécatombe de Madagascar, les crimes de l'État-Major, l'imbécillité du général Duchesne, par des formules de domini-

cain : « La loi d'airain, les considérations supérieures. »

Les soldats meurent à propos, si leur mort sert la patrie : non pas la Patrie des honnêtes gens et des bons citoyens, mais la patrie des concussionnaires, des tripoteurs, des fournisseurs éhontés, des chefs intrigants et corrompus. « Mourir pour la patrie ! » Au Tonkin, c'étaient les concessions de pépites ; à Madagascar, c'étaient les affaires de M. Suberbie et les marchés de mufets, de voitures Lefèvre, de transports Faure-Belluot ; en France même, ce sont les fournitures de conserves Prevet, ou de morue rouge ou de cochon trichiné ; ce sera demain la soupe à la sardine.

Il faut bien que l'armée serve à quelque chose. Elle ne servira jamais à faire la guerre, parce que personne ne songe à nous la déclarer ; parce que nous ne sommes en état de la soutenir contre personne ; parce qu'au premier bruit inquiétant, tous les braves à trois poils pâlissent ; Pellieux annonce la Boucherie, et le lieutenant d'état-major Judet, l'Achille aux pieds nickelés, se refourre au fond de la cave qui l'abritait en 1870. L'armée sert à cabotiner le 14 juillet, et à fournir *gratis* trente mille domestiques aux officiers. Elle sert à constituer le trafic des dispenses et des exemptions qui payent la servilité parlementaire, la lâcheté électorale, l'ignominie du barreau, la bassesse de la ma-

gistrature et les services des faussaires. Mais elle sert, par-dessus tout, à couvrir un milliard annuel de dilapidations.

La répartition des garnisons, qui devrait s'expliquer par des raisons stratégiques, est réglée uniquement par des motifs politiques. Les régiments, les bataillons nouveaux font l'objet d'enchères publiques. Si le « commerce local » vote bien, il aura des soldats à rançonner. Si Cherbourg est sage, on y jettera quarante millions pour mettre des cailloux au fond de la rade. Si Nancy marche droit, on lui donnera des fortifications condamnées par tous les stratégistes, mais qui amèneront dans la ville dix mille ouvriers italiens, compatriotes du *Petit Journal*. Si Brest se tient bien, on y enverra un surcroît d'artilleurs, pour les canons qui restaient muets pendant la tournée Lockroy.

Devant les casinos de la Manche, on promènera la division navale du Nord, et devant les tripots de la Provence, l'escadre de la Méditerranée. Grands bals à bord des cuirassés. Les jeunes officiers de vaisseau s'agenouilleront, le matin, sous la bénédiction de NN. SS. les évêques et feront valser, le soir, les drôlesses très cotées ou les demoiselles à gros sacs.

Excellents pour les danseuses, les bateaux de 12,000 tonnes sont encore meilleurs pour les métallurgistes. Les blindages de dix millions, militai-

rement stupides, sont industriellement merveilleux. Ils procurent des dividendes étonnants. C'est pourquoi l'amiral Besnard en commandait à foison, après avoir promis au Parlement d'y renoncer. C'est pourquoi M. Lockroy fait exécuter, quand il est ministre, ceux dont il exigeait l'abandon, quand il était candidat.

Vive l'armée ! vive la marine ! On en raffole, de « nos petits marins », de « nos petits soldats », dans les États-Majors, dans le beau monde de Coblentz et de la Vendée, chez les munitionnaires voleurs et chez les aristocrates entretenus. Ces braves petits marins, ces vaillants petits soldats, on les fusille, on les empoisonne, on les oblige à tuer les camarades ou à mitrailler leurs frères, on les livre par dizaines de mille à la typhoïde, à la fièvre paludéenne, à la dysenterie. Mais ça n'a pas d'importance : *loi d'airain, considérations supérieures*. On les aime tout de même terriblement, parce qu'ils sont commodes.

Ils mangent de la viande à soldats, ils mangent de la soupe à la sardine, ils mangent tout ce qu'on veut : ce qui rapporte des millions aux gens *chics*, aux patriotes empanachés — aux assassins.

*
* *

Au moment où les infamies de la justice militaire et les atrocités des bagnes militaires se révèlent à

la foule trop longtemps aveugle, voici un livre opportun. L'auteur est à peine échappé des supplices qu'il raconte ; il a passé quelques années **Sous la casaque** des disciplinaires ; il a survécu par chance ; il écrit sans violence, avec précision, ce qu'il a souffert et ce qu'il a vu souffrir.

Le crime qu'il avait commis a été relaté en son temps par les journaux. Dans un fort de l'Est, un sous-officier attendait un paquet de brochures socialistes ; le chef de gare, un misérable mouchard comme il en grouille aujourd'hui partout, éventa le contenu du colis, et dénonça le destinataire au colonel. Le sous-officier fut arrêté, jeté dans une casemate ; parmi ses papiers aussitôt saisis, on trouva la lettre d'un soldat, qui se plaignait d'un caporal en termes « subversifs ». A son tour, le soldat est empoigné. On découvre dans son paquetage : un *Traité d'anatomie*, *l'Anthropogénie* de Hœckel, *l'Origine des espèces*, *les Maximes d'Epictète*, *le Livre de la Voie et de la Vertu* de Lao Tseu. Un jeune homme qui fait de pareilles lectures est un monstre aux yeux des brutes. On le traduit en conseil de discipline sur les griefs suivants :

— A excité un supérieur à punir un subordonné ;

— A communiqué à des journaux des documents et des faits intéressant la discipline intérieure de l'armée (*il avait prévenu un ami de l'arrestation du sous-officier*).

— A montré dans des écrits intimes (*carnet de notes*) des

sentiments de haine profonde contre l'armée et ses chefs et **contre l'ordre social actuel**.

Moyennant quoi, cinq individus sans âme ni conscience, obéissant à l'ordre du chef de corps décident qu'un homme sera retranché du monde, livré à d'ignobles tortures, à peu près condamné à mort.

Voilà donc la victime en route pour les compagnies de discipline qui sont, avec les bataillons d'Afrique et les pénitenciers militaires, l'une des hontes de l'armée française. On connaît déjà le terrible *Biribi* de Darien. J'ai signalé ici un document parlementaire, émanant d'un député nationaliste et militariste, rempli de révélations si répugnantes qu'on ne saurait même l'analyser dans un journal. Je n'ai pas même osé le produire devant le jury, quoique M. de Freycinet, en l'honneur de l'État-Major, parût tenir à remuer publiquement tout le fumier militaire. Son ministère, d'ailleurs, a comme une vertu spéciale qui attire les scandales, et la protection dont il a couvert autrefois l'immonde capitaine Bouïs, des spahis, semble s'étendre actuellement sur les immondes sous-officiers des chasseurs de Saint-Germain et des dragons de Pont-à-Mousson.

Les hautes parentés de ces infâmes ne les sauveront point ; il faudra qu'on déclare aux familles de France si leurs enfants dérobés aux Flamidiens de

l'école congréganiste doivent être la proie des Flamidiens de l'armée cléricale. On aura beau traîner en justice les citoyens qui ne regardent pas le vol, l'ivrognerie, le mensonge et la sodomie comme les éléments essentiels de la défense nationale, on ne fera pas que la caserne flamidienne ne soit un foyer de pourriture. Et quand telles sont les mœurs de l'armée régulière, quelles ne doivent pas être les mœurs des compagnies de discipline, des bataillons d'infanterie légère, des pénitentiers où l'on envoie de prétendus coupables pour les « amender » !

Sous la casaque, l'auteur, M. Dubois-Desaulle, a noté surtout les tortures, les violences furieuses des bourreaux, les lâchetés écœurantes des bourreaux et des victimes, tout un système abominable et logique d'avilissement, de dégradation. Ces garde-chiourme galonnés qui s'ingénient à provoquer la révolte pour avoir la joie de raffiner le châtiment, ces forçats que l'épuisement et la douleur poussent au suicide ou réduisent aux dernières bassesses, qui se dénoncent et se livrent mutuellement pour obtenir un répit, ces pièges partout tendus aux désespérés, ces troupes de moribonds chargés d'énormes fardeaux sous un soleil de feu, décimés par la faim, par la soif, par la vermine, par la fièvre, par les coups, ces mille formes de l'assassinat lent et lâche, il faut les montrer au monde stupéfait. Il faut étaler ce spectacle en vive

lumière. Au jour, la crapaudine, le silo, le bâillon, le « tombeau », les fers, et tous les instruments de meurtre ! Quand nous crions : *A bas les juges militaires ! à bas les bourreaux militaires ! à bas les conseils de guerre !* il faut qu'on sache partout pourquoi, et quelles horreurs sans nom récèle notre civilisation de tartufes.

L'homme prédestiné pour les compagnies de discipline, pour les bataillons de zéphyrs, pour les travaux publics, est à peine arrivé au régiment que les punitions pleuvent sur lui. Une fois dans l'engrenage, il est perdu. Le premier chef qui le désigne comme « dangereux » le sacrifie à jamais. M. Dubois-Desaulle cite des exemples : à l'un, cinquante-cinq punitions en soixante jours ; à l'autre, deux cent dix jours de prison en quatre jours. J'ai vu des livrets portant six cents jours de prison : un bachelier ès lettres et ès sciences, un élève des Beaux-Arts, dont l'intelligence avait déplu d'abord. Certains condamnés ont devant eux *plus d'un siècle* de prison ou de travaux forcés à subir.

Relisez les chefs d'accusation formulés contre le disciplinaire qui vient d'écrire *Sous la Casaque* : nul acte d'indiscipline ou d'improbité, mais le pire des crimes, un crime d'**idées.** Cette histoire, sans cesse répétée dans la réalité, contient toute l'explication du rôle de l'armée dans la société actuelle.

Depuis vingt-cinq ans, les militaires professionnels nous ont extorqué trente milliards, sous prétexte de reprendre l'Alsace et la Lorraine ; ils ont pris quelques territoires à des jaunes ou à des noirs sans défense ; ils ont pris des absinthes et du champagne en quantité ; ils ont pris du galon sur toutes les coutures ; ils ont même pris d'assaut les bureaux de deux ou trois journaux ; ils ont sabré des mariées au bal, des boutiquiers sur leur porte, et des voyageurs endormis en wagon ; mais, pour l'Alsace et la Lorraine, ils ne marchent pas plus loin que la place de la Concorde.

Cependant, ils ont gagné leurs milliards. Ils se sont institués les gendarmes de la société cléricale et capitaliste. Toute la jeunesse passe par leurs mains : ils épient les caractères ; et tout ce qui sort de la valetaille, tout ce qui paraît vivant, indépendant, capable de courage et d'honneur, ils le suppriment. Le sieur Parisot, colonel, inflige soixante jours de prison à qui lit *l'Aurore*, et décerne des grades aux mouchards. Voilà l'utilité de l'armée : c'est un crible. A Biribi, les jeunes gens qui feraient des hommes ! L'Eglise et le Capital n'en veulent point devant eux. Des esclaves abrutis et des larbins à l'échine souple, c'est tout ce qu'il faut pour travailler, pour servir...

Je ne conseillerai jamais aux jeunes hommes qui subissent la servitude militaire un mouvement de

rébellion. Je les adjure d'être patients et muets, de se montrer d'autant plus exacts, disciplinés, irréprochables, qu'ils sentent de plus violents dégoûts. C'est folie de se découvrir à l'ennemi quand on ne peut pas se défendre. Il faut se garder sains et saufs pour le service de la justice et de la liberté, qui n'ont déjà pas trop d'apôtres. On peut bien se taire trois ans. Une haine recuite est plus solide. Après, on n'en parle que mieux, on n'en tape que plus fort.

*
* *

Nous ne doutons pas qu'un ministre de la guerre ne finisse par nous apporter les résultats de l'enquête ordonnée par ses prédécesseurs sur le cas de M. Parent, colonel du 145e de ligne, qui outrageait et menaçait les officiers capables d'indépendance d'esprit.

Nous demandons aussi les résultats de l'enquête ouverte sur les « cochonneries » de M. Hardtschmidt, le général révolté d'Angers, qui a voulu s'associer par un ordre du jour factieux au coup de canne de M. de Christiani.

En attendant, nous pouvons donner quelques échantillons peu connus de la littérature de M. Hardtschmidt : ils éclaireront les rapports entre chefs et soldats, et la vie de cette «grande famille» qu'est le régiment.

M. Hardtschmidt commandait jadis à Reims le 132e régiment d'infanterie. La collection de ses ordres du jour n'est pas banale.

Exemples :

Le colonel ne peut tolérer plus longtemps que l'on continue de déformer les visières des képis de tout modèle, pour leur donner une forme bombée, semblable à un abat-jour d'aveugle, et semblable aussi aux visières des casquettes que portent MM. les souteneurs.

... Tout homme trouvé, après le 15 février, avec une visière bombée, *sera mis en prison*. Le caporal et le sergent seront punis, et ces punitions ne dégageront nullement la responsabilité des officiers de peloton. Toute dégradation intentionnelle faite à un effet est une faute grave, et légalement elle devrait être déférée *au conseil de guerre*.

Deux soldats sont punis pour n'avoir pas ramené leur camarade ivre au quartier. Ordre du colonel :

Il y a un proverbe qui dit : « Quand on se couche dans le son, on est mangé par les cochons. » De même quand on fréquente des saligauds, il faut s'attendre à avoir quelque mauvaise affaire. Donc, quand des militaires ne veulent pas avoir d'affaire, ils évitent de se mettre en société avec des saligauds du genre d'Audoin.

Le colonel n'aime pas les Parisiens :

Binet est encore un de ces fricoteurs parisiens qui, pour ne pas tirer au sort et aller dans quelque mauvais poste, *préfèrent s'engager pour quatre ans*, à Reims, où il y a moyen de rigoler, et d'où l'on peut aller à Paris en moins de trois heures. Le colonel a déjà dit qu'il en avait assez de cette fichue clique. Ils vont successivement disparaître du régiment sans

pardon ni rémission. C'est le sixième qui fait la culbute depuis l'automne dernier.

Systématiquement, M. Hardtschmidt fait donc envoyer à Biribi les hommes qui, pouvant ne faire que trois ans, ont contracté dans son corps un engagement de quatre ans. Drôle de chef !

Dans ses ordres du jour, les mots de *crapules*, *souteneurs*, *maq...*, se succèdent avec une admirable régularité, à l'adresse de ses soldats. Il a aussi des proclamations à l'adresse des p... (les mots sont en toutes lettres au cahier) :

Que des militaires aiment cette mauvaise viande-là, cela est leur affaire. Mais il est tout à fait inconvenant qu'ils montrent publiquement leur sale goût, surtout à leurs chefs. Cela a l'air de leur dire : « Voilà le cochon que je fréquente ; ça vous embête, mais ça ne vous regarde pas. »

Le reste serait plus difficilement cité.

Voici maintenant le régime des peines disciplinaires, sous les ordres de M. Hardtschmidt :

Quant aux hommes punis de cellule, ils doivent recevoir le matin une demi-gamelle de bouillon clair au pain, sans portion ni plat de légumes, et le soir un rata *minimum*, avec portion de viande choisie parmi les morceaux ne donnant pas de graisse, tels que tirant, os, etc...

... Le soldat Liagre (3-4) à qui le général de division inflige soixante jours de prison parce qu'il ne peut plus, paraît-il, être envoyé dans une compagnie de discipline, sera écroué après le repas de ce soir à la prison n° 2, à Colbert, et inaugurera le nouveau régime.

On le présentera demain matin aux soldats Bourdon et Carmaux (2-2) qui vont passer en conseil de guerre pour refus

d'obéissance. Et Bourdon et Carmaux expliqueront à Liagre comment on s'y prend pour quitter le 132e lorsqu'on en a assez.

Le colonel promet à Liagre un paquet de tabac lorsqu'il aura refusé d'obéir, comme ont fait Bourdon et Carmaux. Il le prie seulement de se dépêcher, afin que les trois puissent partir ensemble avec les gendarmes.

Hardtschmidt devenu général a conservé ses façons et son style de colonel. Comme il a renié la foi de son père dans le giron de l'Eglise romaine, on l'a fait divisionnaire. Et comme il a insulté le président de la République, on lui a donné un poste de première ligne. Il peut actuellement pratiquer ses « cochonneries » — (l'expression lui appartient) — sur douze à quinze mille hommes.

LA MARINE DE SAINT-MICHEL

Le 15 décembre 1896, M. Lockroy, n'étant pas ministre, s'écriait à la tribune de la Chambre :

Je ne veux pas, comme on m'en a accusé bien à tort, jeter le trouble dans les esprits, et cependant je veux faire mon devoir, tout mon devoir.

Messieurs, les ministres de 1870 ont caché la vérité à leur pays et, depuis ce temps, la France mutilée se tourne vers eux et accuse leur mémoire : elle les maudit parce qu'ils n'ont pas parlé.

Je ne veux pas qu'un jour on puisse me dire : Ou vous n'avez rien vu et vous êtes incapable, ou vous n'avez rien dit et vous êtes criminel.

Si, en 1869, les ministres militaires étaient montés à la tribune et avaient dit à la Chambre : « Il n'y a pas de canons dans nos forteresses, notre artillerie est défectueuse, nos troupes ne sont pas assez nombreuses » — ils auraient été injuriés, calomniés, mais ils auraient rendu service à leur pays.

En mai 1898, M. Lockroy, n'étant toujours pas ministre et sollicitant le renouvellement de son

mandat de député, déclarait à sa première réunion électorale :

Si la France était attaquée par une puissacce maritime même de second ordre, telle que l'Allemagne, par exemple, nos ports militaires ne résisteraient pas quarante-huit heures.

Quelques mois plus tard, *le Petit Var* affirmait qu'au moment de l'affaire de Fachoda, la place de Toulon était à peu près sans défense, et l'escadre de la Méditerranée dépourvue des approvisionnements et munitions nécessaires ; qu'il y avait un nombre insuffisant de pièces en batterie, peu de projectiles dans l'arsenal et dans les soutes, point d'argent à la direction de l'artillerie, des stocks de lard et de blés avariés ; enfin, que l'un des exemplaires de la défense de Toulon avait disparu.

M. Lockroy, devenu ministre, et sommé de s'expliquer, répondit d'un ton badin que ces révélations étaient de pures fadaises, qu'il y avait des obus et des canons à ne savoir qu'en faire, que le lard était succulent et qu'on ne trouverait « pas même un charançon » dans les magasins de blé. Des racontars de journaux ? l'ex-journaliste en faisait gorge chaude. Il n'y attachait pas plus d'importance qu'aux articles alarmistes qu'il écrit lui-même, aux discours pessimistes qu'il prononce lui-même, aux cris d'alarme effrayants qu'il pousse lui-même dans ses périodes d'éclipse ministérielle.

Cependant, ses démentis n'ont convaincu personne. Au ministre Lockroy tout le monde oppose non seulement la sûre documentation du *Petit Var*, mais les révélations du député Lockroy. La Marine, d'ailleurs, n'a-t-elle pas renoncé à poursuivre cette phrase de *l'Armée contre la Nation*, dont elle confesse la vérité :

> En marine, pas de déclaration ministérielle qui ne soit un mensonge, pas de document officiel qui ne soit un faux.

Puisqu'il est manifeste que, du ministre Lockroy et du député Lockroy, l'un a menti, pas un Français ne doutera que ce ne soit le ministre.

M. Lockroy, candidat ministre, adopte les théories de la jeune Marine, préconise infatigablement les grandes vitesses comme premier élément de puissance navale. Depuis le combat des Horaces et des Curiaces, ou même depuis le siège de Troie, tout le monde sait qu'à la guerre il est essentiel de courir plus vite que l'ennemi : parce qu'alors on est maître d'accepter le combat, ou de le refuser, ou de l'imposer ; on est sûr d'attaquer l'ennemi quand on a de bonnes chances ; on est sûr de lui échapper quand on craint un malheur. Après trente siècles de méditations, les Compétences navales se sont avisées de cette nouveauté ; et les esprits hardis qui prétendent la mettre en pratique forment la téméraire « Jeune Marine ». M. Lockroy s'y inscrit, lorsqu'il est en chasse du maroquin.

Le 4 février dernier, par exemple, il rabrouait durement le ministre en fonctions, amiral Besnard, au sujet des torpilleurs :

Il y a, monsieur le ministre, disait M. Lockroy, une question grave sur laquelle j'appelle votre attention.

Vous nous demandez un certain nombre de torpilleurs, et vous avez raison assurément, car nos défenses mobiles sont en tel état qu'elles appellent un renouvellement partiel et même total.

Mais ces torpilleurs ne doivent filer que 24 ou 23 nœuds ! J'ai l'honneur de vous faire remarquer qu'aujourd'hui nos contre-torpilleurs marchent à des vitesses très supérieures ; que, de plus, les contre-torpilleurs ou *destroyers* anglais atteignent des vitesses de 26, de 27, 28, les Anglais prétendent même de 30 nœuds.

Je veux bien que les 30 et 31 nœuds soient une exagération patriotique de la part de l'Angleterre, mais il est certain que ces bateaux atteindront des vitesses bien supérieures à 24 nœuds...

Il faut, pour que nos torpilleurs échappent à ces *destroyers*, qu'ils marchent plus rapidement qu'eux. Or, que nous propose-t-on ? des torpilleurs qui marchent plus lentement que les *destroyers*. Ce sont des bateaux voués, semble-t-il, à une perte certaine ou à une timidité excessive et dangereuse.

Je demande à M. le ministre comment il peut se faire qu'aujourd'hui on propose à la Chambre de voter des torpilleurs filant 23 ou 24 nœuds.

L'étonnement et l'anxiété de M. Lockroy, non ministre, étaient d'autant mieux fondés que l'industrie privée française avait déjà construit un torpilleur, le *Forban*, réalisant 30 nœuds. Il déclarait encore le 31 janvier 1898 :

Je sais ce que dira M. le ministre de la marine : « Nous

commandons des torpilleurs à 24 nœuds ; mais une fois qu'ils sont à flot, l'habileté de nos constructeurs est si grande qu'ils donnent généralement 27 à 28 nœuds.

D'abord, ce résultat n'est pas toujours acquis.

Ensuite, je ferai remarquer à la Chambre que, comme nous donnons une prime de *plusieurs milliers de francs par dixième de nœud*, **commander des torpilleurs à 24 nœuds, c'est préparer à l'avance 200,000 à 300,000 francs de primes** (par bateau) pour le fournisseur. (Très bien ! très bien !)

Au budget de 1899, le ministre Lockroy commande : aux arsenaux de l'Etat, deux contre-torpilleurs d'escadre à 23 nœuds 1/2 et 23 nœuds, quatre torpilleurs de première classe à 23 nœuds, deux à 24 nœuds ; ici, pas de primes ; mais à l'industrie privée : *vingt-deux* torpilleurs à 24 nœuds, plus un croiseur cuirassé à 19 nœuds.

De deux choses l'une :

Ou les vitesses prévues seront exactement réalisées : alors, le ministre Lockroy est un traître qui livre *de parti pris* la flotte française à l'ennemi ;

Ou les vitesses prévues seront dépassées : alors, le ministre Lockroy est un prévaricateur et un concussionnaire qui prépare *sciemment* **sept millions** de primes pour les fournisseurs.

M. Lockroy, candidat ministre et « Jeune Marine », condamne les cuirassés gigantesques. Il trouve extravagant de jouer trente millions et la vie de six cents hommes sur un coup de torpille ; il démontre que ces bateaux, absurdes chefs-d'œuvre

du génie industriel, épuisent le budget et laissent la France à peu près désarmée sur mer. La folie des cuirassés a ruiné la marine française, pour enrichir le syndicat métallurgiste qui monopolise la fourniture des plaques de blindage. Le député Lockroy le sait.

Or, le ministre Lockroy, trouvant en cours de construction quatre énormes cuirassés de vingt-six et de vingt-sept millions, décide d'en construire un **cinquième**, plus énorme, le *Suffren*, de 12,728 tonnes, et **de trente millions**. Sans doute, l'ordre de mise en chantier remontait au ministère de M. Besnard. Mais les travaux n'étaient pas commencés; les devis n'étaient pas même établis définitivement; il suffit soit d'un contre-ordre pour sauver trente millions, pour empêcher une criminelle folie. Le ministre Lockroy ne veut pas donner le contre-ordre, parce qu'il craint d'arracher un profit déjà escompté aux fournisseurs de blindages.

Le député Lockroy ne va-t-il pas demander au Parlement si c'est la défense nationale et l'intérêt budgétaire, ou bien les dividendes du syndicat métallurgiste, qui dictent le devoir du ministre Lockroy?

Et la convention relative aux services transatlantiques? Depuis trente ans, le budget a fourni plus de 300 millions de subventions à la Compagnie

transatlantique. Cette année une convention nouvelle a été présentée au Parlement pour assurer, en treize ans, 66 millions de plus à la même Compagnie, qui s'engage en échange à réaliser des vitesses *inférieures* de deux ou trois nœuds aux vitesses obtenues par les grands paquebots anglais, allemands, américains. Le 4 novembre 1897 et le 29 mars 1898, à la Chambre, le député Lockroy avait émis des votes hostiles à la convention malfaisante. Devenu ministre, il est allé la défendre et la faire adopter par le Sénat le 5 juillet...

L'amiral Aube, chef de la Jeune Marine, dont M. Lockroy s'est fait l'auxiliaire intermittent, avait désigné Porto-Vecchio, Bizerte et Rachgoun comme les trois sommets d'un triangle stratégique dans la Méditerranée française. Le programme de la récente tournée que M. Lockroy a bruyamment organisée comportait la visite de ces trois positions, encore inutilisée après quinze ans d'« études ». Soudain, Rachgoun a été effacé de l'itinéraire ; le ministre ne s'y est pas rendu ; le plan que la marine croyait voir enfin réalisé se trouve abandonné.

Pourquoi ?

La Libre Parole avait publié sous ce titre : **Un Honteux Tripotage,** une série d'accusations formelles et graves.

M. Lockroy voyage pour affaires. — Une colossale flibusterie, etc.

Nous avons un port de guerre naturel à Mers-el-Kebir, à deux kilomètres d'Oran ; Lockroy préconise l'abandon de ce port et la création d'un nouveau port de guerre à l'embouchure de la Tafna.

Le but de cette création ?

Bobèche crie bien haut....

(*Bobèche* est le nom familier de M. Lockroy dans un certain nombre de journaux.)

Bobèche crie bien haut et fait proclamer par une presse vendue que c'est dans l'intérêt de la défense nationale ; Bobèche ment impudemment ; l'affaire de Rachgoun est une ignoble spéculation...

... Elle éclate enfin au grand jour, la vérité sur le voyage de notre grand Bobèche national et nautique ! C'est sous le couvert de prétendus projets concernant la défense des côtes algériennes que ce misérable (M. Lockroy), accompagné du juif Ignace, son chef de cabinet, organisait ce nouveau Panama.

Et c'est pour la réussite d'une affaire véreuse de plusieurs centaines de millions que le *Pothuau*, pendant plusieurs semaines, et sous l'égide du drapeau tricolore, aura charrié à nos frais le pitre ataxique (M. Lockroy) auquel un ministère vendu à Berlin a confié la réforme de notre marine.

Ou M. Lockroy ne pouvait rien répondre, ayant commis réellement la forfaiture dont il a été accusé à quatre reprises : alors, comment n'a-t-il pas aussitôt disparu du ministère ?

Ou M. Lockroy n'a rien à se reprocher. Alors, comment a-t-il gardé le silence ? Et surtout, pourquoi a-t-il renoncé aux projets longuement mûris, abandonné Rachgoun, sacrifié la défense nationale à sa tranquillité personnelle ?

* * *

S. Exc. Edouard Lockroy fait établir à l'entrée de son ministère des barricades qu'on ne peut plus franchir qu'avec un mot de passe. Il recrute des officieux dans la presse en distribuant des cigares, des promesses d'emplois et des croix de la Légion d'honneur *(sic)* entre la poire et le fromage. Il promet au petit personnel de ses bureaux de rétablir, par des virements illégaux, les gratifications supprimées au budget. Il maintient, par une illégalité plus scandaleuse encore, la quatrième section d'État-Major qu'il avait abusivement créée, et que la Chambre lui a ordonné de supprimer. Il joue à l'amiral, à l'Archevêque. Après avoir gagné quelque tolérance à force de platitudes, il commence à soulever l'universel mécontentement à force d'extravagances.

Les marins ne s'occupent pas des croix de la Légion d'honneur *(sic)* données aux courtiers de la publicité ministérielle ; mais ils surveillent la répartition des décorations entre eux ; et le vice-amiral Rieunier, ancien ministre de la Marine, n'a pas pu se dispenser d'envoyer à S. Exc. Lockroy le poulet suivant, au sujet de certaines promotions trop choquantes :

Paris, le 22 décembre 1898.

Monsieur le ministre,

Par diverses décisions insérées au *Journal officiel* les 11,

12 et 15 décembre, le ministre de la marine a prononcé des *inscriptions d'office* au tableau de concours pour la croix d officier de la Légion d'honneur, en faveur de trois capitaines de frégate et d'un lieutenant de vaisseau.

On se demande, tant elles paraissent insolites à première vue, comment vous pouvez les justifier aux yeux de la marine et du public. Quels sont les services nouveaux qui valent cette faveur à ces officiers, au lendemain du jour où leurs titres, examinés avec le plus grand soin par les commissions du premier et du deuxième degrés auxquelles vous les avez déférés, n'avaient pas été jugés suffisants ?

Les officiers généraux et supérieurs qui les composent sur votre désignation n'ont pas joui longtemps de la confiance que vous aviez mise dans leur équité ; et vous avez même décidé que ces *inscriptions d'office* prendraient rang dans le tableau de concours d'après l'ancienneté de ces officiers.

Ces inscriptions sont illégales ; vous n'avez pu les justifier par les mots : *services exceptionnels*, et vous avez violé votre propre décret du 7 novembre dernier...

... J'expose les faits dont l'illégalité est évidente ; je les soumets à l'appréciation de la marine entière et de l'opinion.

Dans la distribution des sinécures bien appointées, le favoritisme est encore plus effronté. Deux chefs de bureau de quatrième classe ont été bombardés sous-directeurs en passant sur le dos de onze fonctionnaires qui avaient des titres. Deux employés subalternes ont été bombardés chefs de bureau, l'un comme camarade d'école du sous-ministre juif Ignace, l'autre comme *secrétaire particulier de Mlle Lucie Faure*, dauphine !... Le chef du cabinet militaire et le chef du secrétariat particulier militaire — (ce que c'est compliqué !) — sont

magnifiquement logés au ministère, et touchent cependant de copieuses indemnités de logement.

Le premier de ces deux fonctionnaires était précédemment aide de camp de l'amiral Cavelier de Cuverville, depuis chef d'État-Major général. M. de Cuverville tient tout et met ses créatures partout. M. de Cuverville est connu principalement pour la diplomatie qu'il a pratiquée au Dahomey avec le P. Dorgère, missionnaire. C'est lui qui signa le traité du 3 octobre 1890, en vertu duquel *la France devait payer à Behanzin un tribut annuel* de 20,000 francs! La Chambre refusa de ratifier cet arrangement saugrenu. Mais M. de Cuverville écrivit qu'il rendait grâces à saint Michel de l'heureux succès des négociations ; il attesta plus tard que la protection de ce grand Archange l'avait empêché de sauter avec l'*Amiral-Duperré* ; il voua toute la marine française à saint Michel ; il ôta de ses navires la devise réglementaire *Honneur et Patrie*, pour y substituer *Dieu et Patrie*. Grâce à quoi le juif Lockroy, flanqué du juif Ignace, a jugé que la marine de la République ne pouvait être mise en meilleures mains.

Dans sa ferveur pour saint Michel, l'ex-rédacteur du *Rappel* avait même imaginé de créer au Japon un poste d'attaché naval, tout exprès pour M. de Cuverville fils, sorti de la marine depuis dix ans, et candidat socialiste chrétien aux élections légis-

latives. Au dernier moment, M. Lockroy prit peur et se contenta d'octroyer l'Étoile des Braves à l'officier démissionnaire. Pour marquer son peu de satisfaction, M. de Cuverville fils conduit dans les rues les bandes nationalistes. Ce n'est pas nous qui le dénonçons : les journaux clérico-césariens signalaient son attitude avec éloges le 13 décembre dernier. La famille du chef d'État-Major général de la flotte conspue la Justice et la Cour de cassation : bel exemple de discipline militaire ou civique.

A l'heure où l'Angleterre adressait à la France des sommations qui pouvaient entraîner une guerre immédiate, *le Petit Var* affirmait l'impossibilité de défendre Toulon et d'approvisionner notre principale escadre. Il n'y avait point de canons aux batteries, point de projectiles dans les soutes ; de plus, un des trois exemplaires du plan de défense de Toulon avait disparu...

Questionné à la Chambre, M. Lockroy répondit en ricanant que les allégations du *Petit Var* étaient « des contes de ma Mère l'Oie ». Aussitôt, *le Petit Var* prouvait la disparition du plan de défense en citant une lettre de l'amiral Bellanger à l'amiral Sallandrouze de la Mornaix ; le ministère de la marine chargeait l'amiral Parrayon d'une enquête ; des notes officieuses annonçaient l'arrivée continuelle de stocks de projectiles dans les parcs et magasins de Toulon. C'est-à-dire que l'administra-

tion de M. Lockroy a fait publiquement la preuve des impudents mensonges de M. Lockroy.

La question du bateau sous-marin est résolue. Les expériences du *Gustave Zédé* sont décisives. Le sous-marin plonge, marche, voit clair, se dirige. Le règne du cuirassé finit. Pour le prix d'un cuirassé de trente-millions, cinquante torpilleurs submersibles à 600,000 francs protégeront cent fois mieux nos côtes et nos ports. La grande marine est condamnée. Les petits sous-marins peuvent se construire vite : au printemps prochain, la France devrait en posséder une flottille. M. Lockroy prédit tout haut la guerre maritime pour cette époque ; il ne commande pas de sous-marins ; il commande au syndicat métallurgiste des cuirassés de trente millions, qui seront à flot dans cinq ans au plus tôt.

Dix fois, nous avons entendu à la Chambre M. Lockroy fulminer contre l'amiral Besnard, contre les inepties, contre la duplicité, contre les gaspillages, contre les mensonges et les quasi-trahisons de ce ministre. Le *Journal officiel* est rempli de ces philippiques. Elles débordaient même en volumes. De son côté, l'amiral Besnard faisait publier dans la presse anglaise des déclarations de ce genre (*Daily Mail*) :

— La marine française souffre d'une *maladie* dont elle ne guérira pas facilement.

— Ah ! et laquelle ?
— *M. Lockroy !*

Au mois d'octobre, comme M. Besnard était atteint par la limite d'âge, le ministre Lockroy saisit sa plume et lui écrivit :

Monsieur le vice-amiral,

Au moment où vous allez passer dans la deuxième section de l'État-Major général, je tiens à vous témoigner officiellement toute ma satisfaction pour les éminents services que vous avez rendus à la marine et au pays, au cours de votre brillante carrière : en particulier, comme commandant de la division navale de l'Extrême-Orient, comme préfet maritime, et enfin comme chef suprême du département.

Voilà le polichinelle.

*
* *

Depuis vingt-cinq ans, la France dépense, dans l'espoir de posséder une flotte, de 250 à 300 millions par an, sans compter les budgets extraordinaires qui vont de 40 à 200 millions. Résultat : les amiraux déclarent que nous ne serions pas en état de soutenir une guerre navale contre le Japon. Survienne un incident de Fachoda, et l'État-Major de la rue Royale est affolé, le gouvernement atterré.

Mais il y a des compensations. Les feuilles nationalistes publiaient l'autre jour la dépêche suivante, qui a fait tressaillir d'orgueil tous les bonnets à poil de la L. D. P. et de la L. D. P. F. :

Le bal de l'escadre est chaque hiver le grand événement mondain, dont la venue est impatiemment attendue sur le littoral.

Cette fête, dont le vice-amiral Fournier, les officiers généraux, les commandants et les officiers étaient les aimables dispensateurs, a eu lieu cet après-midi et a dépassé en éclat et en beauté tout ce que l'on s'était plu à rêver.

La rade de Villefranche, égayée par les rayons d'un flamboyant soleil, animée par les massifs navires de l'escadre, présentait un coup d'œil superbe.

Le *Brennus* avait été décoré, avec beaucoup d'originalité et de goût, de trophées de drapeaux, de pavois, plantes vertes, tentures et fleurs ; de grandes tentes plafonnaient le navire où se pressaient plus de trois mille invités, parmi lesquels toutes les autorités et la plupart des personnalités mondaines de Nice et du littoral.

Très remarqués, deux officiers de hussards russes venus en grande tenue.

A six heures, des projections lumineuses ont été faites par tous les navires.

En voilà bien pour 300 millions. Les Anglais ont Trafalgar et Fachoda ; nous avons le bal annuel de l'escadre. Les marins prétendent que nos cuirassés n'ont ni vitesse, ni rayon d'action, ni stabilité ; mais toutes les petites femmes du monde et du demi-monde qui travaillent l'hiver sur la côte de Provence les déclarent *very good for flirtation*. Nos officiers n'ont pas leurs pareils pour faire avec grâce les honneurs de notre argent : nos matelots n'ont pas leurs pareils pour installer des salles de bal, transporter ces dames en canot et servir de larbins dans les fêtes.

Cependant M. Lockroy rêve mieux encore. Son

activité ne se lasse point. Après avoir mis en chantier le *Suffren* pour soutenir les dividendes de la métallurgie, et commandé toute une flottille de torpilleurs à 23 et 24 nœuds pour assurer quelques millions de primes aux constructeurs, il cherchait ce qu'il pourrait faire de plus pour la marine. Les succès de nos admirables officiers au bal de l'escadre, et sans doute aussi l'inspiration du grand saint Michel de Cuverville, lui ont suggéré un projet d'augmentation des cadres.

M. Lockroy veut créer **500** nouveaux officiers de vaisseau ; et devant le Parlement, dont il connait l'étonnante ignorance, il affirme que le personnel actuel ne suffit pas au service de la flotte.

Quelques chiffres, sans doute nouveaux pour le public, éclairciront ce mystère.

En bloc, le tonnage de la flotte anglaise représente 1,500,000 tonnes, et le tonnage de la flotte française, 750,000. C'est-à-dire que, sans entrer dans le détail des unités, on peut admettre que le matériel naval anglais est double du matériel naval français. Comparons maintenant les deux personnels. Il n'y a pas d'amiraux en France, et il y en a 15 en Angleterre : mais ce sont des dignités purement honorifiques. Pour les grades effectifs, on devrait trouver à chaque échelon deux fois moins d'officiers en France qu'en Angleterre : on en trouve autant. Voici les chiffres :

En Angleterre, 20 vice-amiraux, 35 contre-amiraux, 184 capitaines de vaisseau, 276 capitaines de frégate, 300 lieutenants de vaisseau de plus de quatorze ans de grade, 636 lieutenants de moins de quatorze ans, 242 enseignes. En tout, 1,693 officiers.

En France, 15 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 125 capitaines de vaisseau, 214 capitaines de frégate, 100 lieutenants de vaisseau de plus de quatorze ans de grade, 653 de moins de quatorze ans, 530 enseignes. En tout, 1,637 officiers.

Nous avons un nombre presque égal d'officiers pour une marine deux fois moindre. C'est-à-dire que nous entretenons proportionnellement deux fois plus d'officiers que les Anglais. De même, dans l'armée de terre, nous entretenons proportionnellement beaucoup plus d'officiers que les Allemands.

En temps de guerre, l'expérience a montré ce que font les officiers de vaisseau. Il servent *à terre*, très bravement. Au moment de l'affaire de Fachoda, tous ceux qui commandaient au loin devaient, en cas d'hostilités, débarquer dans la colonie la plus proche leur équipage et leur artillerie. Depuis 1870, rien de changé.

En temps de paix, voici quelle est la répartition des cadres de la marine. Je prends la fin de l'année 1898, alors qu'une rupture avec l'Angleterre parais-

sait imminente. Il y avait 250 officiers en congé ou en résidence libre dans leurs foyers ; il y avait, il y a toujours plus de 60 officiers attachés au sixième port (rue Royale, Paris) ; il y en avait 838 à terre. Sur les 45 vice-amiraux et contre-amiraux, 14 sont fixés en permanence dans la capitale, 12 dans les ports de France, 7 en congé. Pour les autres grades, sauf les enseignes, il n'y a jamais plus de 40 à 45 0/0 de l'effectif en service réel, c'est-à-dire sur les escadres, les bâtiments en essais, les torpilleurs, aux défenses mobiles, aux stations lointaines.

Même en n'employant à la mer que la moindre partie des cadres, même en réduisant la durée de l'embarquement beaucoup au-dessous de ce qu'exigerait un sérieux entraînement professionnel, on arrive encore à surcharger les navires français d'État-Majors excessifs, presque ridicules. Avec les 500 nouveaux officiers qu'imagine M. Lockroy, nous aurons 500 officiers de plus à terre, ou des équipages composés d'autant de chefs que de matelots.

Il y a bien, dans les cadres, un élément sacrifié, qu'il serait équitable et nécessaire de relever ; c'est le corps des officiers mécaniciens. La machine est l'âme du vaisseau moderne ; ou plutôt le vaisseau moderne est une immense machine. Les officiers mécaniciens assument une tâche autrement rude et des responsabilités autrement lourdes que les officiers de vaisseau spécialistes du canon et de la

torpille ; ils tiennent dans leur main le sort du bâtiment, et lui donnent toute sa valeur. Or, on leur fait une situation misérable ; à cause de leur origine démocratique, on affecte de les regarder comme des manœuvres, tenus à l'écart du commandement. Leurs effectifs sont si restreints qu'on leur impose deux « quarts » de quatre heures aux machines, dans une température de 40 à 50 degrés, tandis que l'officier de vaisseau n'est astreint qu'à quatre heures de quart sur sa passerelle. Et ces hommes, qui accomplissent avec un dévouement toujours égal le plus dur et le plus périlleux des services, on a l'aplomb de les classer comme « non combattants ».

Il faut à la flotte un fort surcroît d'officiers mécaniciens. M. Lockroy veut ajouter 500 officiers à galons aux cadres déjà pléthoriques du « grand corps ».

Tous officiers : c'est la maladie nationale. Au mardi gras, il y avait dans les rues de Paris quelques milliers de pauvres petits *chienlits* déguisés en militaires : pas un seul en soldat ; tous en officiers. Plumes et galons, galons et plumes, voilà le bonheur des sauvages et des Français. Henri Heine, quelque part, observe que l'autruche est l'oiseau le plus bête de la création. Par quelle profonde ironie la nature fait-elle pousser les mêmes plumes sur le derrière de l'oiseau le plus bête de la créa-

tion et sur le chapeau de nos glorieux chefs ? Quel rapport y a-t-il entre la tête d'un général ou d'un amiral français et le croupion d'une autruche ?

* * *

Son Excellence Lockroy, ministre de la République, ex-journaliste radical, invoque les décrets impériaux pour refuser son témoignage en Cour d'assises. En Angleterre, il serait tenu de déposer comme le premier citoyen venu ; en France, de par la volonté de Napoléon Ier, il est au-dessus des lois ; et ça s'appelle une démocratie... Eh bien, puisque l'Excellence esquive ce dialogue, je poursuis mon monologue.

A propos du projet ministériel qui augmenterait dans des proportions énormes « le grand corps » des officiers de vaisseau, j'ai montré que notre flotte compte déjà autant de chefs que la flotte anglaise, pour un matériel deux fois moindre. M. Lockroy, naguère, s'en étonnait aussi. Dans les **Rapports** *de la Commission extra-parlementaire de la Marine* (annexe 5), je trouve les questions suivantes, formulées par M. le député Lockroy :

— Notre levée permanente annuelle n'est-elle pas *trop forte ?* Pourquoi exercer tant de gens s'ils ne doivent pas servir à bord de nos navires ?

— Combien l'Angleterre recrute-t-elle de matelots chaque année ? Pourquoi en recrutons-nous *le double ?*

Pour le service domestique des officiers, pour fournir des musiciens, des plantons, des brosseurs, des canotiers à quiconque porte un galon, et des larbins aux bals de l'escadre.

— N'est-il pas nécessaire d'avoir des commandants jeunes ? La chose est-elle possible avec le système actuel ?

— *N'est-il pas bizarre* de recevoir à l'Ecole navale presque autant d'élèves que l'Angleterre en reçoit à bord de la *Britannia* ?

Aujourd'hui le ministre Lockroy prétend créer *cinq cents* officiers de plus, pour augmenter des cadres qui sont relativement deux fois plus forts que les cadres de la marine britannique.

Le député Lockroy demandait encore :

L'avancement est-il bien compris à bord ? Le moral des officiers est-il bon ? N'y a-t-il pas quelque découragement parmi les lieutenants de vaisseau ?

Il fournissait lui-même les réponses. D'abord, dans son livre la *Marine de guerre*, écrit au lendemain de son premier passage rue Royale :

Plus que partout ailleurs, et cela devait être, le favoritisme a fait des ravages dans la marine. Ce grand corps, où les amitiés et les haines sont vivaces, où sévit ce que vulgairement on appelle « l'esprit de bouton », ne pouvait pas échapper aux entreprises de l'esprit de famille.

Point de garanties pour l'avancement ; tout est dans la main des chefs, car seuls ils disposent des emplois qu'il faut avoir remplis pour obtenir le grade supérieur :

... Il s'ensuit que, si un officier n'est pas nommé par le ministre ou choisi par un commandant, quel que soit son courage et quel que soit son mérite, sa carrière se termine dans les bas grades. Il s'ensuit aussi qu'un autre officier, souvent de moindre valeur, mais protégé et appuyé, peut remplir facilement toutes les conditions et conquérir ainsi, au pas de course ses galons ou même ses étoiles.

Avec un pareil système, comment la faveur ne serait-elle pas toute puissante ?...

C'est ainsi que le haut personnel de la marine se recrute un peu comme l'Académie française, par une sorte de cooptation.

D'où, découragement de tous les travailleurs :

A quoi bon l'étude, l'amour du métier, la fatigue, la peine, le sacrifice perpétuel de soi-même, si la naissance, la parenté, l'amitié ou la protection d'un chef ouvrent la carrière, assurent les titres, les dignités, les hauts grades et les honneurs ?

A quoi bon lutter, à quoi bon naviguer, à quoi bon étudier, à quoi bon peiner sur de longs travaux qui s'en iront dormir dans des archives inexplorées ou qui, s'ils sont par hasard découverts et parcourus, deviendront peut-être le prétexte d'hostilités sourdes et de malveillances secrètes ?

Notez l'impudence du ministre qui a fait cette critique sanglante de l'avancement, et qui me traîne en Cour d'assises pour avoir écrit à mon tour que l'avancement n'est pas toujours la récompense du vrai mérite.

Le même député Lockroy revenait à la charge le 31 janvier 1898, et s'écriait à la tribune de la Chambre :

Rien n'est plus douloureux que de constater le rôle important que le favoritisme joue aujourd'hui dans la marine... Les

passe-droits, les faveurs y causent des désespoirs et des colères *plus violentes encore* que dans l'armée de terre... Ce favoritisme, de même que l'engorgement de la carrière, arrive à produire un découragement funeste et à faire que nombre de nos officiers quittent aujourd'hui l'armée navale.

Quand j'étais au ministère, j'ai pris, je crois, des mesures de justice et d'équité.

J'avais voulu d'abord que l'avancement ne fût plus dans la main des chefs ; j'ai voulu que les capitaines de frégate embarquassent à tour de rôle et que, pas plus que dans l'armée terre, le colonel ne pût choisir son lieutenant-colonel. Cette mesure a été rapportée.

Or, redevenu ministre, M. Lockroy ne l'a pas reprise, car elle eût gêné les combinaisons de la coterie dont il est maintenant l'humble serviteur. En cas de crise, toutes les créatures des grands chefs entendent que le « testament ministériel » leur assure des commandements fructueux, au lieu de reprendre leur place normale au tableau.

Jamais le favoritisme n'a sévi avec plus d'audace. Un seul chef a reçu le juste prix de son mérite : l'amiral Fournier... parce que M. Lockroy voulait éloigner pour deux années un concurrent possible au portefeuille. Un favori de l'amiral Duperré (de Londres) est devenu contre-amiral pour avoir proclamé, à la stupéfaction de M. de Tréveneuc et de la commission des crédits extraordinaires, qu'il n'y a en marine « ni tactique ni stratégie ». C'est M. Roustan. Par contre, M. Gourdon, l'ancien chef de pavillon de Courbet à bord du *Bayard*, le héros

de Sheï-Poo qui eut sous ses ordres le lieutenant Duboc, l'homme qui avait les plus beaux états de service *de guerre* dans la marine, a été systématiquement sacrifié ; et quand M. Lockroy s'est décidé trop tard, à le faire contre-amiral, il l'a relégué dans un poste à terre, à Toulon. Il réserve les commandements à la mer aux cotillonneurs du bal de l'escadre.

Cette fête ridicule, dont je parlais tout à l'heure, ne devait pas avoir lieu cette année. Au lendemain de Fachoda, les officiers la trouvaient déplacée : M. Lockroy l'a imposée par un ordre formel, « pour ne pas laisser l'impression d'une attitude humiliée » ! L'amiral Fournier voulait du moins partir en manœuvres le lendemain : M. Lockroy a prescrit le séjour et les divertissements coutumiers, pour donner leur compte aux hôteliers, touristes et petites dames de la côte.

Telles sont ses préoccupations, auxquelles M. de Cuverville fils ajoute de continuels soucis. Tandis que M. Cavelier de Cuverville père, venu de Coblentz comme le Mouton de Boisdeffre pour être chef d'état-major général de la République, appelle les bénédictions du glorieux archange Michel sur la flotte, M. Cavelier de Cuverville fils conspue la Cour de cassation dans les rues.

Candidat « socialiste chrétien » à Montrouge, en mai 1898, le fils du chef d'état-major condéen ne dédaignerait pas, cependant, les faveurs officielles.

M. Lockroy l'a fait « proposer » pour la Légion d'honneur, à la suite d'une période de vingt-huit jours ; M. Lockroy a demandé par lettre pressante, à M. Delcassé, de créer tout exprès pour lui un poste d'attaché naval au Japon ; M. Lockroy finalement, lui a confié la direction d'une revue « militaire » officieuse, à laquelle les carrés des escadres et les officiers sont instamment priés de s'abonner. Le nom et la situation du père Grévy servaient beaucoup aussi au gendre Wilson, pour recruter des souscripteurs à *la Petite France*. Il est imprudent, quand on attend de l'avancement, de refuser vingt-cinq francs au fils du chef d'état-major général.

Au reste, M. Lockroy, qui comptait me jeter en prison, se montre quelquefois généreux envers les folliculaires. Un jour que M. de Morès avait envoyé à *la France* un article contre cet homme d'Etat, et qu'il s'étonnait de ne pas le voir paraître, il reçut du journal le télégramme suivant :

Monsieur le marquis,

Il y a trois semaines à peine le personnage visé dans votre article **(Lockroy)** a gracieusement et amicalement sauvé notre directeur **(Lalou)**.

C'est grâce à lui que nous sommes restés debout et que nous avons pu faire votre campagne.

Vous êtes trop juste pour ne pas penser qu'on ne peut étrangler un ami qui a tendu une main secourable, et j'espère que vous ne m'aurez pas su trop mauvais gré d'avoir gardé l'article.

Votre bien dévoué,

AUBEY.

Avis aux confrères qui auraient besoin d'une « main secourable ».

*
* *

Le glorieux archange saint Michel se relâche ; à Paris, comme à Toulon, comme à Bourges, il laisse sauter les poudrières et les laboratoires ; l'amiral Cavelier de Cuverville a beau se couvrir de scapulaires, se donner la discipline, ouvrir des souscriptions pour ériger des chapelles, la protection céleste s'est écartée de lui depuis qu'il travaille avec un ministre circoncis.

Cependant M. Lockroy triomphe ; il annonce qu'il a sauvé la patrie ; en quelques mois, il a créé magiquement les escadres, les approvisionnements l'artillerie, les machines, les arsenaux, les plans qu'il déclarait inexistants ou détestables l'année dernière. Quel homme ! quel génie ! quel *puffiste !*

Au moment de Fachoda, quand nous n'avions ni flotte pour tenir la mer, ni batteries pour protéger les côtes, il a fait reculer l'Angleterre, rien qu'en créant une section de plus à l'Etat-Major général. Contre la loi, contre la volonté du Parlement, il a grossi le nombre des vaillants marins qui naviguent autour de la place de la Concorde ; il a fait venir de Toulon à Paris tel officier dont la femme était réclamée pour le whist d'une amirale ; et devant

ces preuves d'une résolution intrépide, la perfide Albion s'est calmée. La Chambre elle-même, étonnée d'un pareil exploit, a proclamé que le ministre avait eu raison de la bafouer, et que la commission du budget avait tort de défendre ses prérogatives.

Quelle discussion scandaleuse, mais instructive! Ce ne sont plus des profanes, des *pékins*, cette fois, qui ont décrié la marine; c'est entre amiraux que l'affaire a été réglée; l'amiral Rieunier, jadis ministre, l'amiral de Cuverville, aujourd'hui chef d'état-major général, ont étalé publiquement les mépris, les rancunes et les haines dont tous ces illustres chefs sont animés les uns contre les autres. Ils se jalousent, ils se diffament partout, ils ne peuvent se voir face à face, sans que les injures et les insinuations leur montent aux lèvres. Ils s'entre-déchirent dans les bureaux comme ils se sont vingt fois trahis et comme ils se trahiraient demain devant l'ennemi, en trahissant du même coup la patrie.

Quel grief enflammait donc ces deux vieillards, également usés, également bornés, imbus des mêmes préjugés contre le progrès? Leur différence d'origine, peut-être. L'un, M. Rieunier, est un de ceux qu'on appelait autrefois officiers de fortune, officiers du pavillon bleu. L'autre, le grand chef d'hier, est un officier du pavillon rouge, un fils des

Uhlans de Coblentz. C'est évidemment par hasard que la faction clérico-prétorienne avait placé à la tête des deux états-majors généraux, de l'armée de terre et de l'armée de mer, Boisdeffre et Cuverville, deux revenants de l'armée de Condé. Pour la marine seule, nous avons montré plus haut que cinquante pour cent des officiers sont élevés par les congrégations romaines ; et ce n'est pas un paradoxe banal que de voir les marins de la République française commandés par des hommes que dressent, en pays anglais, les Jésuites, agents du pape italien, sous les ordres d'un « général » allemand.

Tel étant le recrutement du personnel, quatre exemples nouveaux feront comprendre quelle est la gestion du matériel et de nos milliards.

Deux cuirassés, le *Charlemagne* et le *Gaulois*, entrés en armement au mois d'octobre 1897 et au mois de février 1898, ne pourront prendre place dans la flotte qu'à la fin de 1899, parce que les Bureaux de la rue Royale se sont querellés deux ans au sujet de certains marchés.

Par suite de quels tiraillements, de quelles longues et laborieuses négociations entre la direction du matériel et celle de l'artillerie — écrit le rapporteur du budget — a-t-il pu advenir que, pour le *Charlemagne*, mis en chantier le 30 septembre 1893, les tourelles (destinées à recevoir l'artillerie) n'aient fait l'objet d'un marché que le 27 novembre 1895, c'est-à-dire vingt-six mois après ?

Comment le *Gaulois*, bien que plus favorisé, a-t-il dû lui-même attendre dix mois pour que ses tourelles fussent commandées, à la date, elles aussi, du 27 novembre 1895?

Comment, après tant de retards et d'imprévoyance, a-t-on pu se prêter à des prolongations de délais et à des modifications de plans *sollicitées par le fournisseur* ?...

Même histoire pour le cuirassé *Saint-Louis*, dont les tourelles ont fait l'objet de pourparlers prolongés sept mois entre le fournisseur et la direction de l'artillerie. Il devait être prêt en 1899; il ne le sera qu'en 1900. Si un conflit avait éclaté à la fin de l'année dernière, la flotte française aurait été privée de ses deux meilleurs vaisseaux — puisque ce sont les plus neufs — par le crime de l'Administration navale.

Des responsabilités ? Il n'y en a pas.

Pour ces constructions neuves, les crédits sont énormes ; sans cesse on en arrache de nouveaux à l'aveugle faiblesse du Parlement. Comment les emploie-t-on ? M. Pelletan a très bien expliqué devant le jury que personne au monde ne peut le dire. Mais, de loin en loin, le hasard fournit un indice. L'amiral Rieunier s'est bien gardé, dans son réquisitoire, de faire allusion à l'affaire des casernes d'infanterie de marine de Lorient, parce qu'il y a été mêlé comme ministre. On la connaît cependant; on sait comment l'hostilité de l'amiral préfet maritime contre un entrepreneur a coûté au budget plusieurs centaines de mille francs d'a-

mendes et de dommages-intérêts. Des fonctionnaires et ouvriers de la marine, sur l'ordre de leurs supérieurs, ont fomenté des grèves et provoqué des destructions de matériel ; ils ont encouru des condamnations : et l'amiral ministre Rieunier en a payé le montant sur les crédits des constructions neuves. Combien de dizaines de millions passent ainsi chaque année dans de louches opérations, dissimulées par des virements et par des faux?

Nous avons vu, tout à l'heure, à propos du *Charlemagne* et du *Gaulois* l'intervention du fournisseur. A la commission extraparlementaire, M. Lockroy, n'étant pas ministre, avait posé les questions suivantes :

Y a-t-il nécessité de faire des marchés de gré à gré? Comment procède-t-on aux recettes? Comment tient-on la main à la stricte exécution des marchés? Les retards sont-ils nombreux? Et les rebuts? Et les non-exécutions? Quelles pénalités appliquées pour ces divers faits? Le sont-elles d'une manière rigoureuse?

Au nom de la même commission, le même futur ministre exposait ailleurs l'histoire des torpilleurs *167*, *168*, *169*, fournis par le Creusot. Cette puissante maison avait mis quatre années pour exécuter une commande qui demandait dix-huit mois. A l'entrée en service, les bâtiments livrés étaient déjà très avariés ; le métal de leur coque se dissolvait et se perforait ; les torpilleurs tout neufs étaient bons à mettre en réparation, sinon au

rebut. Or, pour les uns, la commission de recette outrepassa ses attributions afin de favoriser le fournisseur ; pour l'autre, le ministre lui-même imposa la recette à la commission qui résistait. Le pays était volé, la défense nationale trahie. Pourquoi ? Mystère. Des responsabilités ? Jamais.

Aux États-Unis, en 1897, le gouvernement fédéral payait à l'industrie les plaques de blindage de ses vaisseaux 563 dollars la tonne : les fournisseurs s'étaient syndiqués pour dépouiller l'État. Le syndicat (*pool*) fut brisé. Aussitôt après, l'une des compagnies qui en avaient fait partie offrit de fournir pendant vingt années les mêmes cuirasses à 240 dollars la tonne (1,200 francs). En France, pour les trois derniers cuirassés construits, le budget a payé 2,700 francs la tonne les plaques de ceinture et 2,780 francs les plaques de tourelle. Pourquoi ? Parce que le syndicat détruit aux États-Unis subsiste ici, et que les fournisseurs ont des moyens particuliers pour obtenir la complicité des ministres ou de leurs bureaux.

De même que les commissions de recette acceptent toutes les fournitures, les commissions d'achat ratifient tous les prix. Et M. Lockroy, endoctriné par saint Michel, se garde bien de chercher les réponses au questionnaire qu'il formulait avant d'être ministre.

*
* *

Depuis vingt-huit ans que nos Déroulèdes et nos Judets cabotinent avec une « revanche » imaginaire, nous avons dépensé six milliards pour la marine. Au témoignage des diverses commissions extraparlementaires ou parlementaires qui ont vérifié de près la situation, ces six milliards n'ont servi *à rien*. A rien pour la France, bien entendu ; car ils n'ont pas été perdus pour le syndicat de la métallurgie, pour les grands fournisseurs, pour tout ce qui prospère et s'engraisse à nos dépens.

Nous continuons de jeter dans ce puits 280 millions par an, sans préjudice des crédits extraordinaires qui vont de 40 millions à 260 millions. C'est à peu près aussi raisonnable que si les victimes du Panama remettaient 1,500 nouveaux millions aux Letellier, aux Eiffel, aux Arthur Meyer, aux Rochefort, au *Petit Journal*, à tous les filous qui les ont dépouillées une première fois.

Il y a deux partis à prendre.

L'un, que Clemenceau, Paul Fontin, et quelques autres bons citoyens dont je fus dès la première heure, ont prêché sans relâche — et sans succès — depuis quinze ans : il consiste à faire table rase de l'administration navale actuelle, à jeter bas l'édifice vermoulu de la rue Royale, à réorga-

niser la marine de fond en comble, à réédifier complètement l'usine ou l'outillage navals avant d'y risquer de nouveaux capitaux.

L'autre parti consiste à supprimer purement et simplement la Marine, en tant que grande force militaire.

Cette solution radicale aurait effrayé les plus hardis réformateurs civils. Quoique nous ne péchions pas par timidité d'esprit, nous aurions hésité à la proposer. Mais elle est justifiée aujourd'hui par des militaires, par des compétences, avec un si grand luxe d'arguments que les gens les plus encroûtés dans la routine en seront frappés.

A Brest, au mois d'août 1898, le *ministre* Lockroy déclarait, après beaucoup d'amiraux :

> Dans les guerres futures, la marine aura un grand rôle à jouer. La mer, qui était autrefois un obstacle entre les peuples, sera peut-être, un jour, le champ de bataille des nations. C'est peut-être sur mer que se jouera le premier acte du drame. C'est peut-être la mer qui en entendra le dernier mot.

A la tribune de la Chambre, le 1er février 1898, le *député* Lockroy donnait les explications suivantes :

> Sur le programme du conseil des travaux, je trouve 64 bâtiments cuirassés pour les mers d'Europe, et 4 bâtiments pour les mers lointaines et la défense des colonies.
>
> Cela signifie que nous renonçons à combattre dans l'océan Pacifique, dans l'océan Atlantique, dans l'océan Indien et dans le bassin oriental de la Méditerranée, que nous cellons la dé-

fense à nos côtes, et que nous entendons désormais ne plus combattre que dans les mers européennes.

Pour une défensive absolue, est-il nécessaire de construire des navires de 30 millions ?

Évidemment non. Les flotilles préconisées par l'amiral Jurien de la Gravière et par l'amiral Aube, les bateaux-canons pour les attaques de jour, les torpilleurs pour les attaques de nuit, tous les petits bateaux, puissants par le nombre, par l'invisibilité, par l'audace des officiers et des matelots, seraient la meilleure protection.

Qu'arriverait-il, d'autre part, en présence d'une guerre extra-européenne ? Car si on a raison d'envisager surtout la guerre européenne, qui est pour nous la plus terrible menace, il faut pourtant considérer aussi qu'une guerre extra-européenne est toujours possible : nous avons eu, il y a dix ans, la guerre avec la Chine. Nous pouvons l'avoir encore avec ce pays ou avec le Japon. Que ferons-nous ?

Vous dites que vous enverriez des navires de votre escadre active ? Les cuirassés ne peuvent pas passer par le canal de Suez, et ne peuvent pas faire le tour de l'Afrique, faute de dépôts de charbon où se ravitailler. Vous enverriez donc des croiseurs ? Mais alors vous dépeupleriez vos escadres et vous seriez obligé de renoncer à la guerre européenne. Vous disiez à la commission que la marine ne pouvait avoir à recommencer les expéditions du bailli de Suffren ; elle ne pourrait même pas recommencer les campagnes de Courbet.

C'est certain. Nos amiraux ne se gênent pas pour dire tout haut que nous ne serions pas en état de soutenir une lutte avec le Japon.

Voilà donc la situation : le grand état-major na-

val abandonne les mers du monde entier ; il se cantonne dans la défense de la métropole ; il affecte uniquement à la défense du littoral français, de l'Algérie-Tunisie et de la Corse la totalité de la flotte. Au prix de six milliards, la marine affirme qu'elle ne peut être que l'auxiliaire de l'armée de terre dans une guerre continentale.

Or, en 1870, quels services a rendus cet auxiliaire ? *Aucun*. Non seulement les sommes énormes que la France avait dépensées sous le second Empire pour la réfection de sa flotte n'ont produit aucun effet pratique, mais encore c'est la Prusse, presque dépourvue de marine, qui fit menacer par ses bateaux Bordeaux et la Martinique. La tentative de diversion dans la Baltique, par l'escadre de l'amiral Bouët-Willaumez, fut lamentable : lamentable dans l'organisation, lamentable dans les péripéties. Comme toujours, il y eut dans les bureaux et dans les conseils du gouvernement de furieuses querelles de personnes pour l'attribution du commandement ; mais nul souci de préparer les moyens d'exécution. Les arsenaux étaient vides ; les vaisseaux qui figuraient sur le papier n'étaient pas en état de prendre la mer ; tout se passa comme nous le verrions demain ; les officiers de la marine n'avaient pas plus de cartes des côtes allemandes, notamment de la Jahde, que les officiers de terre n'avaient de cartes de l'Alsace. La croisière sur les

côtes de Poméranie fut une démonstration vaine, par conséquent ridicule.

Les marins rentrèrent en France et servirent comme fantassins, à l'exception des futurs amiraux qui se sauvèrent en Angleterre. Les centaines de millions dévorés par les fournisseurs et les états-majors de la marine étaient perdus. Si les mêmes sommes avaient été appliquées à la réfection de l'artillerie de terre et à l'organisation des forces de seconde ligne, le sort des armes eût probablement changé.

Telle est la leçon de l'expérience, qui se répèterait demain exactement dans les mêmes conditions, ou dans des conditions pires, puisque l'Allemagne possède aujourd'hui une flotte redoutable.

Voici, d'autre part, les conclusions d'un travail singulièrement instructif, publié par un des officiers laborieux de l'armée de terre sous ce titre : *La Marine dans les guerres modernes.*

Deux hypothèses y sont envisagées : guerre avec l'Angleterre, guerre avec la Triple Alliance.

Comme l'Angleterre consacre toutes ses ressources à la marine, et que nous ne pouvons y consacrer que la moindre partie des nôtres, nous ne serons jamais en état de lui disputer la mer. Elle ne saurait nous inquiéter sur le continent, ni même menacer notre littoral pour les raisons qui seront indiquées ci-dessous. Elle agirait seulement contre notre commerce maritime, qui est médiocre, et

contre nos colonies lointaines, *dès à présent abandonnées* dans les plans de nos états-majors, mais dont il est possible et même facile d'organiser la défense autonome.

Dans l'hypothèse de la guerre continentale — à laquelle s'est précisément limité l'état-major de la rue Royale — le rôle de la marine se réduit à deux modes d'action : la « grande guerre », la guerre d'escadres, les batailles rangées de grands vaisseaux, et l'attaque des côtes, les bombardements, les débarquements.

Notre auteur examine chacun de ces cas avec une clarté, une abondance d'argumentation et une loyauté rares. Il se fonde sur les faits et sur les jugements les plus autorisés. Il ne laisse rien dans l'ombre, et ses raisonnements les plus techniques sont intelligibles au premier venu, fût-il client de Rochefort ou de Judet.

La guerre d'escadres est désormais une vaine parade. Dans un conflit qui jettera des millions d'hommes sur les champs de bataille, la perte de quelques centaines ou milliers de matelots et d'un matériel de cent millions sera purement insignifiante. Surtout, elle n'aura pas la moindre répercussion sur les péripéties de la guerre. La destruction de l'escadre prussienne en 1870 n'aurait rien changé au dénouement. La victoire ou l'anéantissement de la marine française dans une nouvelle

lutte n'influerait que sur la fixation des indemnités de guerre, mais n'aurait aucune importance à côté d'un nouveau Sedan ou d'un nouvel Iéna.

Quant aux côtes, elles sont à l'abri. L'écrivain militaire, qui est artilleur, établit qu'elles sont absolument protégées par les batteries, fixes ou volantes ; il connaît les exemples passés de bombardements, de débarquements, de forcement de passes ; il établit que ces opérations sont : ou désormais impossibles, ou tellement périlleuses et coûteuses que le risque n'entre pas en comparaison avec le résultat possible — en tout cas sans effet sur l'ensemble des opérations. Quand on luttera pour la vie ou la mort, on ne s'amusera pas à des piqûres d'épingle. Enfin les armes préconisées par l'amiral Aube, par l'amiral Jurien de la Gravière, réclamées *naguère* par M. Lockroy, garantiraient l'absolue sécurité du territoire, sans coûter des milliards, sans enrichir des fournisseurs dévorants, sans justifier ces états-majors absurdes, ces légions *d'amiraux, plus nombreux dans notre marine que les navires en état de combattre.*

Un bref raisonnement de l'auteur résume tout :

Première hypothèse : l'armée française est anéantie ; la flotte française est victorieuse. Conclusion : *La France est perdue.*

Deuxième hypothèse : l'armée française est victorieuse ; la flotte française est anéantie. Conclusion : *La France est sauvée.*

Donc, supprimons la marine.

LA GUERRE

Nous avons été à deux doigts d'une guerre avec l'Angleterre ; le péril esquivé cette fois renaîtra demain ; l'Angleterre se croit menacée par l'extravagante politique étrangère de la France ; l'opinion anglaise est surexcitée par les menées d'un parti militaire aussi détestable au-delà qu'en deça du détroit ; le peuple anglais brûle d'engager une lutte pour laquelle il se sent prêt, pour laquelle le monde entier sait que nous ne sommes pas prêts. Une presse criminelle, tous les Judets à la solde des Marinoni venus de l'étranger, « demi-Français, naturalisés d'hier », travaillent depuis dix ans à réveiller les haines préhistoriques entre deux nations que rien ne devrait désunir.

L'or allemand et l'or russe entretiennent le complot qui doit jeter la France contre l'Angleterre, pour livrer l'Afrique aux Allemands, l'Asie aux

Russes, le vieux monde aux deux autocrates, Guillaume et Nicolas. Quand la France et l'Angleterre se seront mutuellement affaiblies, saignées, ruinées, les Germains et les Slaves n'auront plus de rivaux : il n'y aura plus d'asile en Europe pour l'esprit de liberté ; le despotisme et la réaction fouleront impunément les peuples.

Après 1870, la France avait à choisir entre deux partis.

Elle pouvait arrêter là son histoire militaire. Elle n'était pas réellement diminuée, puisque l'Empire qui lui coûtait trois départements à sa chute, lui en avait apporté trois en 1860. Avec la République, avec le véritable avènement de la Démocratie, une ère de paix, de travail, de progrès matériel et moral pouvait s'ouvrir. L'hégémonie intellectuelle sur le monde civilisé suffirait à l'honneur d'une grande nation : et quelques kilomètres carrés de plus ou de moins n'y font rien.

Ou bien la France devait préparer la revanche, *et la prendre*. Pendant quinze ans, elle a fait croire au monde entier qu'elle n'avait pas d'autre rêve. Une orgie d'armements et de continuelles tartarinades présageaient perpétuellement la guerre. A la fin, la vanité de cette comédie a paru manifeste. Au commencement du siècle, les Allemands, écrasés par Napoléon, n'avaient mis que sept ans pour se relever : ce furent les vaincus mêmes d'Iéna qui

vainquirent à Leipzick et qui reportèrent à Paris les humiliations de Berlin. Chez nous, les capitulards de Sedan, de Metz et de Paris ont attendu d'être hors d'âge pour dire à la génération suivante : « Allez-y donc ! » La génération suivante leur a répondu : « Pourquoi n'y êtes-vous pas allés vous-mêmes ? » Et c'est pour rien que nous avons cabotiné vingt-huit ans.

Nous nous sommes seulement vengés de Bismarck sur Behanzin et sur Ranavalo ; nous avons témoigné notre indignation de Bazeilles en fusillant, pillant, violant et brûlant par toute l'Asie et l'Afrique ; nous avons protesté contre le rapt de l'Alsace et de la Lorraine en déniant aux Crétois le droit de choisir leur nationalité, en volant la patrie des hommes jaunes et des nègres sans défense. Est-ce une potitique pour la France ?

Nous n'avons su choisir ni la paix ni la guerre. La vanité nationale, incurablement blessée par des désastres sans exemple, n'a pas voulu de la paix définitive, seule féconde. Et les classes gouvernantes, les classes privilégiées et jouisseuses, n'ont pas voulu de la guerre où le service obligatoire universel eût entraîné leurs enfants. Les bourgeois n'étaient belliqueux qu'à l'époque du remplacement. Aujourd'hui, les expéditions coloniales ont toute leur faveur, parce qu'on n'y sacrifie que les *parias* du service de trois ans ; les dispensés, sol-

dats d'un an, restent auprès de leurs familles. Cette lâcheté a passé des dirigeants parmi le peuple : et le peuple accepterait volontiers une guerre contre l'Angleterre, qui contenterait les bas instincts de violence, et qui n'exposerait qu'une catégorie restreinte de combattants.

Toute la presse de la Triplice, allemande et française, exploite ces honteux sentiments. Des journaux français ont la naïveté — pour ne rien supposer de plus — d'emprunter aux feuilles d'outre Rhin la démonstration « que la marine anglaise n'existe pas ». L'illustre maréchal Lebœuf le disait de l'armée prussienne en juillet 1870 : « Elle n'existe pas; je la nie! » Là-dessus, on criait : « A Berlin ! » Du moment qu'il n'y a point de marine anglaise, on commence à sortir des plans de débarquement sur Londres.

Une guerre entre la France et l'Angleterre serait un crime affreux contre l'humanité. La civilisation reculerait de deux siècles. L'Angleterre est la terre sacrée de la liberté, le suprême refuge de la liberté quand la réaction triomphe sur le continent. Le gouvernement « conservateur » anglais a repoussé avec mépris les propositions policières auxquelles s'est associée la République (!) française, sous prétexte d'anarchie. L'Angleterre est un grand et permanent exemple de la puissance de la volonté. Il arrive que son rude égoïsme écarte la sym-

pathie ; mais ses fortes vertus commandent le respect.

Une guerre entre la France et l'Angleterre achèverait la ruine économique de ce pays-ci. Les Russes, nos « précieux alliés », ne nous achètent rien ; les Allemands nous inondent de leurs marchandises ; les malheureux Sénégalais, Congolais, Malgaches, Tonkinois ne se soucient point des riches produits français et n'ont pas de quoi les payer. Notre agriculture et notre industrie n'ont qu'un marché : l'Angleterre. Ce marché fermé, c'est plus de la moitié de l'exportation supprimée, douze à treize cents millions perdus, sans compter ceux que les Anglais laissent en vivant chez nous. L'Angleterre souffrira, la France bien davantage.

Cependant le malheur menace. Parce que le pays aveugle et le Parlement servile ont laissé, durant des années, sans contrôle, un Hanotaux disposer de tout, engager la patrie en échange d'une décoration ridicule, trahir les traditions et les intérêts nationaux pour des affaires de banque ou pour des intrigues d'antichambre, de toutes parts les causes de conflit surgissent ou vont fatalement surgir.

Cette politique folle et criminelle, puisqu'on l'adoptait, du moins fallait-il mettre la France en état de la soutenir. On ne l'a pas fait. Les Chambres ont donné six milliards à la Marine, sans

vouloir en surveiller l'emploi. Les milliards ont disparu ; nulle trace n'en est restée. Les enquêtes parlementaires ont révélé le « néant » de nos ressources navales. Nous avons presque autant d'amiraux et d'officiers de vaisseau que les Anglais ; mais nous n'avons ni cuirassés, ni croiseurs, ni torpilleurs, ni torpilles, ni projectiles, ou si peu, ou de si mauvaise qualité, que le premier choc épuiserait tout. Les côtes de France, la Corse, Bizerte, les colonies sont sans défense. Les candidats ministres le disent, les officiers l'écrivent, les amiraux le crient à tout venant. On a beau poursuivre les journalistes qui le répétent, il n'y en aura pas un canon de plus en batterie.

Les chefs imbéciles promettent de « mourir glorieusement » : cette liquidation du vieux personnel et du vieux matériel aurait un bon côté. Mais nos milliards? Mais cet empire colonial qui nous a coûté si cher et qui serait perdu ? Mais la défaite sur mer après la défaite sur terre, et la ruine, et la chute profonde ?

Quel aura été le pire crime, d'avoir conduit la France à cette lutte abominable, ou, l'y ayant acculée, de l'avoir laissée sans armes ? Et quel sera le châtiment? Nul. On condamnera les patriotes coupables d'avoir prévu et prédit la catastrophe.

*
* *

En Angleterre comme ici, les honnêtes gens prévoient les crimes de la faction prétorienne qui se déchaîne partout contre la civilisation, contre la liberté. En Angleterre comme ici, les honnêtes gens sentent venir la guerre. Son Excellence Lee-kroy fixait au printemps dernier les débâcles qu'il nous avait préparées. Les « impérialistes » et les chauvins d'outre-Manche échauffent l'opinion britannique de la même façon que Judet et ses pareils empoisonnent l'opinion française. Du moins, ceux d'outre-Manche ont une excuse, immorale, odieuse, patriotique : ils comptent sur la victoire de leur nation. Les misérables qui tâchent d'exciter le peuple français contre les Anglais savent bien qu'ils attirent sur la France une catastrophe. Ils y travaillent de parti délibéré pour des raisons faciles à comprendre.

Les Anglais pacifiques ont donné un bel exemple ; ils ont entrepris une vaste campagne de presse et de réunions pour appuyer le rescrit du tsar Nicolas II, les propositions de désarmement, tout au moins la limitation des armements, et l'extension des traités d'arbitrage. M. Stead, directeur de la *Review of Reviews*, après une entrevue avec l'autocrate russe, a organisé à Londres, une imposante manifestation à laquelle se sont associés de diverses manières les personnages les plus considérables du royaume ; il appelait d'Amérique, de

Suède, Norvège, Danemark, Hollande, Belgique, des délégués qui devaient recueillir à Paris, Vienne, Berlin, ceux de France, Autriche, Allemagne, et porter à Pétersbourg l'expression du vœu pacifique de l'humanité. C'eût été le « Pèlerinage de la Paix ». La feuille *War against War* (Guerre à la Guerre), répandue à des millions d'exemplaires, est l'organe de cette « Croisade internationale pour la Paix », vaillamment secondée par la revue *Concord* et les autres journaux pacifiques.

Le rescrit de Nicolas II, en lui-même, peut être suspect comme tout ce qui vient des gouvernements, surtout des gouvernements despotiques, mortels ennemis des peuples ; la paix de l'humanité ne saurait trouver de fondement solide que sur le sentiment éclairé de la démocratie. Mais auprès de la foule servile, l'initiative du tsar garde une grande importance. Il faut donc la souligner, la renforcer. Quelle qu'ait été l'arrière-pensée du gouvernement russe quand il a lancé sa proposition de Conférence pacifique, il faut en tirer un effet réellement utile.

M. Stead, à Saint-James hall, le 18 décembre 1898, disait :

Ce qu'a prouvé l'incident de Fachoda, c'est que deux nations peuvent vivre en paix côte à côte aujourd'hui et faire après-demain leurs préparatifs pour s'entr'égorger. Que vous donniez tort à la France, ou que la France vous donne tort, le fait reste le même : en une semaine, en un jour, il est possible que les

conditions de la vie internationale soient bouleversées, et que deux nations se trouvent face à face l'épée à la main. Que devons-nous conclure ? Que, si nous sommes sages, nous applaudirons à toute mesure que prendront les hommes responsables pour accroître le nombre des sauvegardes contre une guerre subite et de premier mouvement.

Avant tout, il faut que les peuples s'accoutument à garder leur sang-froid. Or, rien n'est plus propre à calmer leurs colères imbéciles que de considérer quels individus s'efforcent de les allumer, et pour quels abominables motifs.

J'ai répété souvent qu'une guerre entre la France et l'Angleterre serait un malheur irréparable pour toute l'humanité. L'Allemagne et la Russie, qui cherchent à la fomenter avec la complicité d'une ignoble presse de traîtres, en recueilleraient tout le fruit ; les deux autocrates de Pétersbourg et de Berlin se partageraient le Vieux Monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique. La civilisation, terriblement menacée déjà par le réveil du fanatisme papiste et des fureurs réactionnaires, reculerait de plusieurs siècles. La liberté sombrerait définitivement sur le continent. La France, privée du grand marché qui fait vivre encore son industrie et son commerce, dépouillée des colonies qui lui ont coûté tant de sang et d'or, humiliée sur mer après l'avoir été si rudement sur terre, périrait de misère et disparaîtrait du nombre des grandes puissances. Elle tomberait en même temps sous la botte des prétoriens.

Car il faut le crier bien haut, l'expliquer partout, le ressasser dans les journaux, dans les réunions, dans les conversations avec les bonnes gens qu'affolent les déclamations et les mensonges : toute manœuvre qui tend à rendre la guerre inévitable ou probable émane de la conspiration clérico-césarienne.

En tout pays du monde, c'est la faction prétorienne qui nourrit les préjugés haineux et qui provoque les guerres, parce qu'elle en profite. Sur les ruines et sur les cadavres, les grands financiers et les grands fournisseurs édifient leurs monstrueuses fortunes ; sur les ruines et sur les cadavres, les empanachés moissonnent des galons, des croix, des pensions, des honneurs, de la puissance à monnayer ensuite. Nous voulons en finir avec le fléau du militarisme, autant pour la paix de l'humanité que pour la conservation matérielle et morale de la patrie. Et les prétendus apôtres de la paix qui n'osent pas se déclarer contre le militarisme, qui courbent l'échine devant les cabotins en culotte rouge, sont de méprisables tartufes. Le militarisme naît de la guerre et conduit nécessairement à la guerre.

Mais ce péril est particulièrement grave en France dans les circonstances présentes. Le caste prétorienne se trouve en butte au discrédit, au mépris, à la défiance, à la haine de tous les honnêtes gens.

Contre elle s'élabore un acte d'accusation formidable. Les trahisons, les vols, les faux, les mensonges, les prévarications, les parjures, les concussions, les assassinats, la pourriture profonde de cette engeance s'étale en pleine lumière ; chaque jour apporte sur le tas de nouveaux griefs et de nouvelles preuves. On voit quelles âmes de boue recouvrent les dorures de l'uniforme. La bande avait espéré se sauver à force de cynisme, et par un coup de violence ; mais elle se prend continuellement à ses propres pièges, et sa lâcheté l'a toujours arrêtée dans le crime au moment de l'exécution. La guerre est maintenant son seul espoir.

Non pas une guerre continentale, certes. Ces guerriers sont toujours sous l'impression de la raclée reçue jadis ; ils n'en veulent plus tâter. Cavalcader à Longchamp avec les pompiers et les gendarmes, ou défiler devant la statue de Strasbourg sous la protection des roussins, suffit à leur ardeur belliqueuse. Mais, pour le reste, ils se rendent justice ; ils se connaissent ; ils connaissent leur propre science, leur propre courage, et l'état dans lequel ils ont mis l'armée nationale. Sur terre, ils ne marchent pas. Sur mer, à la bonne heure ! On y fera tuer trente mille matelots. Et loin du danger, les trois millions de soldats qui ne se battront pas joueront à la guerre tout de même, hurleront la *Marseillaise*, se saouleront d'alcool et de fureur, acclameront les généraux.

L'ivresse gagnera toute la nation. L'exemple de l'Espagne est d'hier: à chaque défaite croissait l'enthousiasme militariste. Un vainqueur serait César ; les vaincus, les capitulards, les fuyards, sont encore sacrés comme Canrobert, Weyler ou Mac-Mahon ; ceux mêmes qui ne verront pas le feu n'auront qu'à paraître en bottes et en plumes pour se faire applaudir.

Finie, alors, l'affaire Dreyfus ! finies les inquiétudes, les terreurs de la lumière sur le Panama militaire ! Plus de comptes à rendre ; l'état de siège partout. Les Mercier, les Négrier, les Boisdeffre, les Pellieux, les Zurlinden, les Chanoine, les Gonse, les Kaiserlicks, les chouans, les jésuites, les traîtres, les menteurs, les filous, les gâteux et les factieux seront les maîtres de la France, maîtres absolus, avec droit de vie et de mort sur tout le peuple, droit de vendre la patrie, droit de tuer les patriotes...

La guerre demain, heureuse ou malheureuse, c'est la dictature après-demain. Nous voulons la paix et la liberté.

*
* *

Que des femmes, des « Ames de l'armée », comme elles s'intitulent si drôlement, fassent des déclarations échauffées aux culottes rouges, on le conçoit ;

tout le monde comprend ce qu'elles cherchent — ou plutôt ce qu'elles regrettent, car ce sont toujours des vieilles.

Mais il faut une dose excessive d'impudence à des Coppée, à des Jules Lemaître, à des Méline, à tous leurs pareils, pour se livrer à des manifestations militaristes après avoir esquivé toute charge militaire. Voilà des lâches qui n'ont pas plus combattu pour la patrie envahie que le lâche Rochefort ou le lâche Judet, et qui prétendent livrer à la boucherie, aux conseils de guerre, à la crapaudine, au silo, les hommes de la génération suivante. Ils devraient avoir la pudeur de se taire. Ils paraissent aussi odieux que les officiers sortis des Écoles, qui sont désormais les seuls Français dispensés du service militaire et des souillures de la caserne, et qui s'obstinent à prolonger le temps de caserne pour les autres citoyens. De tels exemples d'inconscience en disent long sur l'état moral d'un peuple ; ils s'accordent avec l'apologie du faux et l'apothéose de la trahison.

La persistance de l'excitation militariste nous présage la guerre prochaine. L'incident de Fachoda est clos, mais on en fera naître d'autres du même ordre quand on voudra. J'ai expliqué pour quels motifs on le voudra bientôt, pour quelles causes la guerre sera déchaînée entre la France et l'Angleterre, alors que le vrai peuple français et le vra[illegible]

peuple anglais en ont horreur, alors que leurs intérêts les plus essentiels et les plus manifestes leur commandent de vivre en paix. Il faut le répéter, le crier partout : s'il reste un moyen de prévenir la catastrophe, c'est le seul.

La guerre sera déchaînée par ses fauteurs habituels ; par les grands financiers et les grands fournisseurs, d'abord. L'an passé (9 mars 1898), M. Drumont comprenait très bien l'objet actuel de nos institutions militaires :

Notre armée, écrivait-il, et notre flotte ne servent plus à assurer la gloire du nom français, à défendre notre politique séculaire, à appuyer la volonté de tous les citoyens ; elles ne sont plus que des arguments, des moyens, des atouts pour favoriser le jeu des banquiers.

Dans ces conditions, pourquoi Rothschild et ses pareils ne forment-ils pas un syndicat pour subvenir à des dépenses qui sont payées par le peuple tout entier et qui ne profitent qu'à une oligarchie de financiers ?

Le service militaire obligatoire universel suppose l'existence d'une société collectiviste. Il est naturel, en effet, que tous contribuent à défendre le patrimoine qui appartient à tous. Dans les républiques de l'antiquité, les esclaves n'étaient pas beaucoup plus heureux que les prolétaires de la république moderne ; mais on n'aurait jamais eu l'idée de les envoyer au combat ; les propriétaires seuls, les citoyens co-propriétaires du sol et des revenus publics, donnaient leur sang à la patrie, parce

qu'elle était pour eux réellement une patrie.

Dans la société moderne, les exploiteurs et les oppresseurs sont infiniment plus roués ; en temps de paix, ils accaparent la jouissance de la patrie ; en temps de guerre, ils se mettent à l'abri et font verser le sang des exploités, des esclaves. Il ne faut pas qu'on vienne nous parler du service obligatoire égal pour tous, puisqu'il est une infâme duperie, puisque les privilégiés échappent aux expéditions coloniales en échappant au service de trois ans, puisqu'ils se réfugient dans les services auxiliaires ou dans les emplois soustraits à la mobilis tion, puisqu'en dernier recours on les fait officiers, pour leur assurer des risques six fois moindres. C'est-à dire que la société « démocratique » moderne a réalisé ce comble d'iniquité, de rendre les risques et les charges *inversement* proportionnels aux profits et aux jouissances.

La guerre, utile aux combinaisons des agioteurs et aux trafics des munitionnaires, est devenue surtout nécessaire au salut de la caste militariste. A mesure que les crimes et les infamies de cette engeance ont été mieux prouvés, elle s'est trouvée plus désespérément acculée aux résolutions extrêmes. A moins d'une guerre, les faussaires, les traîtres, les filous, les concussionnaires, les factieux du Parti militaire sont perdus ; chaque jour apporte contre eux de nouveaux griefs ; chaque jour grossit

contre eux le dégoût, le mépris, la haine de ce qui reste sain dans la nation. La guerre les sauverait ; la guerre leur rendrait le pouvoir, l'inviolabilité, l'irresponsabilité.

Ce qui pousse un Zurlinden, conspirateur audacieux mais ridicule, ce n'est pas tant la passion de dominer que le besoin d'étouffer l'affaire Clarkson et Cº, l'affaire des Lits militaires, l'affaire Lebaudy et le reste. Ils en sont presque tous là. Des affaires Turpin, des affaires Triponé, des affaires Hemerdinger, ils en ont presque tous à leur actif ; du capitaine mouchard Herqué, du colonel esterhaziste Gaudelette, retour de Majunga et de Tananarive, jusqu'au général de Pellieux, jusqu'au général de Boisdeffre, complices de faux, de forfaiture et de trahison, tous ont un compte à régler avec la justice. Que la guerre éclate, et tout disparaît. Les misérables accusés de la veille deviennent de glorieux chefs, de glorieux Bazaines ; Cuverville de Coblentz, Boisdeffre de Biberach et de Quiberon passent grands patriotes ; tous nos émigrés, nos chouans, nos uhlans prennent militairement possession de la France, et se débarrassent d'abord des bons Français, pour trahir en liberté.

Ils veulent la guerre. Ils veulent la guerre avec l'Angleterre, parce qu'ils ont peur de la guerre avec l'Allemagne. Ils mendient les bonnes grâces de Guillaume ; ils font insulter les Alsaciens au Parle-

ment et dans la presse ; ils déclarent que les annexés sont des traîtres, pour leur ôter l'envie de redevenir Français. A de Mun le jésuite, à Déroulède le faussaire, il suffit d'avoir une fois reçu la schlague. Ils ne marchent plus de ce côté-là. Tuer des Parisiens sans armes, égorger, brûler, violer chez les nègres sans défense, tant qu'on voudra. Mais contre les cousins de nos kaiserlicks, ils n'en sont plus. Avec l'Angleterre, à la bonne heure. On cabotinera sans danger, loin des coups : c'est leur affaire.

Ils trouvent des complices pour égarer l'opinion, pour empoisonner la foule. La presse immonde réchauffe les vieilles haines, ranime les préjugés stupides. On raconte qu'un journal anglais réclame à grands cris la guerre contre la France, parce qu'il a pour directeur l'amant d'une Corse assez riche, espèce de prophétesse en son île, et rêvant de la rendre indépendante pour y vaticiner plus à l'aise. Les plaisirs de cette personne romanesque ne regarderaient personne, s'ils n'avaient point de conséquences ; mais ils deviennent une affaire publique, s'il y faut pour ragoût le bombardement des villes, l'engloutissement des flottes, le deuil des mères, des sœurs, des autres amantes, et la ruine de deux pays.

Notez bien les noms de tous ces écrivains, de tous ces politiciens qui prêchent directement la guerre

contre l'Angleterre ou qui travaillent tortueusement à la provoquer. Quand elle éclatera, surveillez-les. Si le Jaluzot de *la Patrie*, si le Judet du *Petit Journal* ne sont pas sur le premier bateau qui coulera, les mères des victimes se chargeront sans doute de faire justice.

Les factieux militaires veulent la guerre.

Les honnêtes gens et les bons citoyens ne la veulent pas.

Ici se pose un problème qu'il est temps, pour chacun, de discuter au fond de sa conscience.

Pourquoi ceux qui ne veulent pas la guerre sont-ils tenus de céder à ceux qui la veulent — plutôt que les seconds de céder aux premiers ?

Pourquoi le sieur Jaluzot, député, qui n'ira jamais à la guerre, aurait-il le pouvoir de m'y envoyer, si je ne veux pas y aller ? Pourquoi Lemaître-Leveau, Méline l'Affameur, qui sont des lâches et n'ont point pris le fusil en 1870, osent-ils décider que les hommes d'aujourd'hui le prendront ? Si le député Déroulède, qui s'est réfugié à Breslau pendant la guerre, prétend disposer de ma vie aujourd'hui, pourquoi ne disposerais-je pas d'abord de la sienne ?

Il est intolérable que les hommes qui causent délibérément la guerre n'y aillent jamais, et qu'on y expédie toujours ceux qui ne la veulent pas. Il faudrait aviser à faire le contraire.

* * *

L'Europe attentive assiste à l'agonie du militarisme. Le monstre sanglant se débat dans la fange; il en éclabousse notre malheureuse patrie; mais l'espoir de la délivrance prochaine et définitive affermit les cœurs parmi les dégoûts de cette crise. Incarnée dans l'infâme colonel Henry, l'armée prétorienne a cabotiné comme lui, s'est déshonorée comme lui, est acculée comme lui au suicide pour lequel on lui offre de toutes parts un concours empressé.

Cependant, à la Haye, les délégués des gouvernements ont étudié, étudieront de nouveau l'an prochain les moyens d'assurer la paix du monde.

Nous avons montré dès le principe un juste scepticisme au sujet du manifeste de Nicolas II. Les intentions humanitaires d'un gouvernement quelconque, et particulièrement d'un autocrate, sont toujours suspectes. La diplomatie russe est maîtresse en fait de mystifications. Au siècle dernier, quand la grande Catherine méditait quelque attentat contre un de ses voisins, elle amusait d'abord l'Europe d'une farce « philosophique »; elle promulguait un code, elle convoquait un congrès populaire; les meneurs de l'opinion européenne s'attendrissaient, s'enthousiasmaient; et

Catherine dépouillait tranquillement le Polonais ou le Turc. Le manifeste de Nicolas II, après le monstrueux forfait d'Arménie, annonçait un autre crime, que nous avons vu s'accomplir en Finlande.

Mais dans l'état présent de l'humanité, la perfidie même des despotes et le médiocre machiavélisme des politiciens doivent servir le progrès. Réunie à la Haye pour une manifestation platonique, la Conférence enfantera peut-être des réalités utiles, un ordre de choses nouveau, une solide garantie de la paix.

Avant d'expliquer comment, il faut répéter que la plus solide garantie de paix réside dans la volonté pacifique des peuples. Tant que les peuples ont considéré les guerres comme des calamités inévitables, ils les ont souffertes ; ils ne les souffriront plus dès qu'ils se seront mis en tête de s'y soustraire. Il leur suffit de *ne pas vouloir*.

Toujours la guerre est souhaitée, machinée, déclarée par ceux qui n'y vont point, qui n'en craignent nul préjudice, qui n'en attendent que des profits d'argent, de pouvoir ou de vanité. Toujours, la guerre est faite avec l'épargne, la chair et le sang de ceux qui ne la voulaient point. Cette absurdité doit finir. Que ceux qui voudront la guerre y aillent : que ceux qui ne veulent pas la guerre demeurent chez eux. Pourquoi donc la fureur des belliqueux s'imposerait-elle aux pacifiques, plu-

tôt que la sagesse des pacifiques aux belliqueux ?

Moi qui suis soldat, désigné pour aller à la guerre, et qui ne veux point la guerre, pourquoi donc céderais-je à la fureur criminelle de Coppée, de Lemaître, de Rochefort, qui sont de misérables lâches, et qui poussent à la guerre parce qu'ils n'iraient pas ? Si Coppée, Lemaître, Rochefort, conspirent contre ma vie, pourquoi ne prendrais-je pas la leur d'abord ? Ou pourquoi, tout au moins, ne les entraînerais-je pas dans ma catastrophe ? Est-il admissible que l'armée des citoyens parte pour la boucherie sans mener avec elle, ligottés au premier rang des compagnies, souffrant la fièvre et la faim, recevant la mitraille, les cabotins meurtriers qui auront déchaîné le fléau ?

La volonté pacifique des peuples, déjà, fait réfléchir les gouvernants. Le risque sera terrible pour nos maîtres, en quelque pays que ce soit, d'armer des millions d'hommes que la folie chauvine peut égarer quelques jours, et que les préoccupations sociales ressaisiraient ensuite. *Une fois armés, comment les désarmer ?* Se figure-t-on qu'ils seront comme des instruments inertes dans la main de cette cohue de chefs improvisés, ahuris, affolés ? Ils seront exaspérés par la souffrance physique, par la pensée de leurs enfants affamés, par l'horreur du massacre imminent ou des périls affrontés; ils se souviendront de ce qu'ils ont enduré quand

l'exploiteur les tenait sous les baïonnettes, et de ce qu'ils peuvent à leur tour, ayant l'exploiteur au bout de leur fusil. Après la lutte, ils prendront de dures revanches. A moins que, dès le premier jour, au lieu de se ruer sur l'ennemi prétendu, ils n'exécutent l'ennemi véritable qu'ils ont sous la main.

Ces considérations profitent beaucoup au maintien de la paix.

Si la conférence de la Haye créait contre le péril de la guerre une protection de plus, tant mieux ; il n'y en aura jamais trop ; et l'invraisemblance de la guerre, une fois admise, aurait pour conséquence prochaine l'abolition du militarisme.

Le désarmement ou la limitation des armements que le manifeste de Nicolas II semblait proposer comme programme, ne comporte pas de solution satisfaisante, de sanction pratique, de contrôle compatible avec l'indépendance des peuples et leur souveraineté à l'intérieur de leurs frontières respectives. Dans cette voie, la recherche de la paix conduirait tout droit à la guerre.

Au contraire, la constitution d'un tribunal international de conciliation et d'arbitrage serait d'une efficacité certaine. Si les gouvernements de tous les peuples civilisés organisaient cette haute juridiction, ses décisions s'imposeraient dans tous les différends par la seule puissance de l'opinion pu-

blique universelle. On a combiné des systèmes de sanctions matérielles ; par exemple, dans un ouvrage considérable (*La Guerre future*) traduit du russe en allemand et en français, M. Jean de Bloch suggère qu'il suffirait d'exclure l'Etat récalcitrant de l'union postale et télégraphique et d'interrompre tous rapports commerciaux avec lui, pour le réduire sans employer la force. Même ces expédients semblent superflus.

La paix est aujourd'hui l'intérêt commun de toutes les nations ; les liens économiques, financiers ou commerciaux, sont tellement nombreux, tellement ramifiés, mêlés, soudés, que le trouble produit sur un nœud important de ce réseau provoque partout ailleurs des répercussions désastreuses. Il est impossible que deux grands peuples en viennent aux mains sans que les autres peuples souffrent tous. Dès lors, tous les peuples prendront en haine celui d'entre eux qui leur vaudra cette épreuve. Le peuple qui refuserait de soumettre sa cause au tribunal d'arbitrage confesserait qu'il la sait injuste ou douteuse, et qu'il médite un pur abus de la force. Le peuple qui refuserait d'accepter la décision du tribunal d'arbitrage, après en avoir admis la juridiction, soulèverait l'opinion du monde entier contre lui. Et pas un peuple est en état de braver le mépris ou l'hostilité du reste de l'humanité.

Rien que le délai nécessaire pour une tentative de conciliation rendrait la guerre impossible. Il n'y de guerre possible désormais que par surprise, quand le crime des gouvernants profite d'un accès de fièvre chauvine pour lancer deux peuples l'un contre l'autre. Les premiers coups de canon tirés, le reste suit fatalement. Si l'accès de fièvre était coupé, tout serait sauvé. Il n'y a pas de peuple civilisé, aujourd'hui, que les abominables artisans de massacres puissent égarer plus de quinze jours. Il n'y a pas de peuple civilisé que la presse honnête, les honnêtes femmes, les associations pacifiques, la pression internationale, ne puissent ramener au sang-froid en deux semaines. La seule existence du tribunal d'arbitrage, le seul engagement que prendraient les gouvernements de se prêter, avant toute violence, à un essai de conciliation, rendraient donc la guerre à peu près impossible.

Les peuples ne supportent l'effroyable fardeau du militarisme que par terreur de la guerre. Affranchis de la terreur, ils se débarrasseraient promptement du fardeau. La face de la terre serait changée, l'humanité entrerait dans un âge nouveau.

Le militarisme, foyer d'infection physique et morale pour toute la nation ; le militarisme, école de tous les vices pour les soldats, école de tous

les crimes pour les chefs; le militarisme, qui se manifeste à l'extérieur par la trahison, le meurtre, le viol et l'incendie, à l'intérieur par les fusillades de citoyens, le faux, le parjure, le vol et la sédition; le militarisme, qui a conduit deux fois la France aux pires catastrophes et qui vient de la couvrir de honte, passerait au musée des horreurs, entre le cannibalisme et l'Inquisition.

A l'esprit militaire, c'est-à dire à l'inconscience dans l'ignominie, à l'inconscience dans l'atrocité, succèderait l'esprit civique, c'est-à-dire le patriotisme des honnêtes gens. Nous voulons voir cette France-là.

LES INSTITUTEURS

Pour venir à bout des préjugés qui dépriment l'humanité en général et la nation française en particulier, pour en finir avec le militarisme qui souille, qui stérilise, qui déprave notre peuple et qui en fait une proie toujours offerte aux attentats césariens, il nous faut le secours des femmes ; il nous faut aussi le secours des instituteurs.

Quand on entreprend de refaire un peuple, c'est par l'enfant, c'est par l'école qu'il est nécessaire de commencer. Si la Démocratie, non contente de livrer à ses pires ennemis le commandement de ses troupes et le soin de sa sûreté, laisse empoisonner l'esprit des enfants et des jeunes gens dans la famille, à l'école, au collège, à la caserne, il ne servira pas à grand'chose que la vérité soit prêchée librement aux citoyens de vingt-cinq ans.

L'immense majorité des hommes, travailleurs

des champs ou travailleurs de l'usine, ne lisent plus ou ne lisent guère après l'école ; leurs idées se fixent au moment où le labeur quotidien n'a pas encore éteint chez eux toute curiosité ; leurs impressions d'enfance et de jeunesse restent définitives. Les exploiteurs sociaux le savent bien ; ils n'épargnent rien pour enfoncer à jamais dans le cerveau de leurs futurs esclaves, dès les premières années de la vie, les mensonges qui les mettront plus tard à la discrétion des maîtres. Ainsi s'explique le prodigieux effort qu'a fait l'Église pour maintenir ses écoles et ses collèges en face des écoles et des lycées laïques ; les centaines de millions sacrifiés par l'Etat n'ont pas pu lutter contre les milliards dont dispose la Congrégation. Le vicomte Melchior de Vogüé (de l'Académie française), insultant comme un goujat à la mémoire de Pécaut, annonce la prochaine apothéose du F. Flamidien. Le mensonge s'étend et s'affermit, les ténèbres s'épaississent. Comment sauver la Démocratie des complots de la contre-Révolution, quand les jeunes hommes arrivent à la vie civique avec un cœur gangrené, avec une intelligence pervertie par les sophismes de réaction ?

Le militarisme et le cléricalisme ont étroitement lié leur partie ; ou, plutôt, le militarisme est l'instrument du cléricalisme contre la liberté ; l'armée prétorienne est l'épée et le bouclier des Jésuites

contre la Révolution ; les factieux empanachés ne sont que des pantins dont les gens de Rome tirent les ficelles. On n'abattra point le cléricalisme à moins de l'avoir désarmé par l'abolition du militarisme. Or, les instituteurs laïques, assez éclairés sur le péril clérical, ont-ils suffisamment compris la portée du péril militaire ? Et tandis qu'ils maudissent la Congrégation, ne favorisent-ils pas inconsciemment ses desseins par une prédication militariste, en croyant faire œuvre patriotique ?

L'enseignement primaire, plus peut-être que l'enseignement secondaire, est encore infesté de bas patriotisme, du patriotisme à la Déroulède, du patriotisme de café-concert, du patriotisme avec lequel Béranger prépara républicainement le Deux-Décembre et le second Empire, du patriotisme des pitres et des brigands. L'Histoire, dont les effroyables leçons devraient vacciner le peuple contre le virus césarien, est toujours enseignée de la manière la plus fausse et la plus dangereuse. On vante aux enfants, comme des traits glorieux, des crimes qu'il faudrait dénoncer à leur exécration. Des personnages qu'il faudrait leur présenter comme des monstres leur sont montrés comme de grands citoyens. Les fastes guerriers sont trop souvent un sujet d'exaltation, au lieu d'être uniquement un sujet d'horreur et d'effroi.

C'est pourtant par l'Histoire que pourrait se faire

l'éducation démocratique et que pourrait être illustrée merveilleusement la croisade antimilitariste d'où dépend notre salut. Bien à propos, de nombreux matériaux ont été préparés pour une excellente besogne. Tous les *Mémoires* de l'époque napoléonienne que l'esprit de lucre ou la superstition bonapartiste ont mis au jour substituent la vérité vraie aux mensonges des imposteurs académiques : le père Thiers est allé rejoindre le père Loriquet, son émule en impudence ou son égal en ignorance. Les soudards, soldats ou généraux, sont sortis du sépulcre pour confesser eux-mêmes leurs épouvantables exploits. Après les tableaux à la Van der Meulen, que confectionnaient par ordre les historiens officiels, nous voyons les gravures à la Callot, les photographies mêmes de la grande flibuste.

Qu'on les montre donc aux enfants. Qu'on leur raconte, sur le témoignage des « héros » en personne, les vastes égorgements, les massacres de prisonniers, l'incendie des villes, des fermes, des moissons, les pillages, les séditions, les trahisons, trahisons sans relâche, trahisons sous toutes les formes, trahisons par jalousie, trahisons par cupidité, trahisons par ambition, trahisons qui sont toute l'histoire militaire et tout le métier militaire.

Comment les soldats comprennent le patriotisme ? Expliquez la guerre d'Espagne, ou la guerre du Mexique, ou la guerre de Madagascar, et l'exterми-

nation de tous les patriotes coupables d'avoir défendu le sol et l'honneur de leur pays. Pour la poésie de la guerre, dépeignez les champs de bataille, les cités anéanties par la mine et par les bombes ; les sièges de Saragosse ; l'île Lobau, tout entière couverte de membres amputés ; la plaine de Wagram, où les mourants sont grillés dans les blés en flammes ; les étangs d'Austerlitz engloutissant des milliers d'hommes sous la glace rompue ; les fondrières de Pultusk et de Golymin, où la roue des canons pétrit la chair humaine avec la boue ; la porte d'Ebersberg, où les chevaux de Napoléon et de son escorte enfoncent jusqu'aux jarrets dans le sang. Dans les bivouacs, faites voir les braves guerriers allumant leurs feux avec les manuscrits uniques et les livres précieux, se chauffant avec les bois sculptés des vieilles cathédrales, rapiéçant leurs tentes et leurs couvertures avec les toiles de Rubens ou de Murillo arrachées de leurs cadres.

Admirez la discipline, le dévouement, l'abnégation militaires dans la retraite de Russie, où des milliers de brigands déguenillés, généraux, officiers, soldats, chargés des dépouilles de Moscou, se disputent une gorgée d'eau-de-vie, une paire de bottes, un lambeau de cheval, écrasent leurs camarades expirants, et parfois les dévorent ! Mais pourquoi remonter si loin ? la campagne de Madagascar est d'hier ; et si le rapport officiel du géné-

ral Duchesne, que compulsait rageusement l'avocat général Lombard en Cour d'assises, est aussi menteur que les Bulletins de la Grande Armée, les comparses pourront tout de même décrire des scènes bien atroces...

Le peintre officieux Detaille a peint un *Rêve* où le petit soldat, dormant sa dernière nuit avant la boucherie, voit des drapeaux, des lauriers, toute la quincaillerie des triomphes guerriers. Quel peintre patriote peindra donc, pour qu'on l'accroche dans chaque école, un *Rêve* où le petit soldat verra son propre corps affreusement mutilé, sa chaumière en ruine, sa mère morte de désespoir et de faim, sa petite sœur mendiant sur les routes, et son général égorgeant les derniers hommes libres pour se faire empereur ?

Le voilà, le tableau scolaire !

Le voilà, le thème de patriotisme pour les instituteurs !

Les exploiteurs sociaux sont très roués. Ils ont offert aux instituteurs la dispense de deux années de service, et l'épaulette de sous-lieutenant de réserve.

Les instituteurs ne voudront pas acheter ces privilèges au prix d'une trahison ; ils ne trahiront pas le peuple dont ils sont ; ils ne trahiront pas la démocratie qui compte sur eux ; ils ne défendront pas le service de trois ans *pour les autres*, ayant le

service d'un an pour eux-mêmes ; ils ne se prendront pas pour des délégués de l'État-Major et ne se feront pas les complices de la faction prétorienne, parce qu'on les déguise quelquefois en officiers.

LES FEMMES

Dans la lutte que nous avons entreprise contre le fléau du militarisme, nous devons avoir pour auxiliaires toutes les honnêtes femmes, toutes les femmes qui sont dignes d'être amantes, épouses et mères.

Il y a des femmes qui fondent des sociétés pour secourir les blessés ; c'est bien ; mais il serait beaucoup mieux d'empêcher qu'il puisse y avoir des blessés à secourir. Il y a des femmes qui fondent des ligues pour inviter les gouvernements à maintenir la paix ; c'est bien ; mais il serait beaucoup mieux d'instruire les jeunes générations à ne pas vouloir la guerre. Tant qu'on n'aura pour garantie de la paix que la magnanimité des *tsars*, des *kaisers* et des *queens*, on ne travaillera pas en sûreté ; la paix sera définitive seulement quand les peuples auront résolu de ne plus souffrir la guerre.

Or les hommes sont, dans tous les pays, ce que les ont faits leurs mères. Pourquoi les mères laissent-elles croître et s'enraciner dans le cerveau de leurs fils, au lieu de les en arracher, les instincts sauvages et les préjugés féroces ? Pourquoi permettent-elles qu'on leur farcisse la mémoire de légendes menteuses, et qu'on leur corrompe le cœur avec une morale d'assassins ?

Certes, c'est un spectacle bien lamentable que celui des Coppée, des Lemaître, des Rochefort, de tous les vieillards branlants qui veulent jouer aux soldats. Quand ils étaient jeunes, leur laideur et leur gaucherie les privaient de femmes ; leurs tares physiques et leur lâcheté les écartaient du service militaire ; tombés dans le gâtisme, ils sont en proie au sadisme patriotard comme au sadisme sexuel ; ils ne peuvent pas voir le jupon d'une maritorne ou la culotte d'un dragon sans baver d'enthousiasme : « Ga... ga... ga..., l'Amour... ga... ga... ga..., la Victoire. » Ils font lever le cœur ; mais enfin, ce sont des ruines. Il est cent cent fois plus triste de voir d'innocents petits garçons qui jouent à la guerre, qu'on déguise en soldats, qui brandissent des sabres et des fusils, qui ne rêvent que massacres et qui ne parlent que de tuer. Que peuvent être les mères de ces malheureux enfants ?

La caserne devrait inspirer à toutes les femmes

une haine impitoyable : car c'est à la caserne que les hommes apprennent à mépriser la femme. Dans ce foyer de vices brutaux, de perversion ignoble, de maladies innommables, les meilleurs deviennent mauvais. J'ai entendu notre brave ami Allemane s'écrier, dans les réunions : « Mères ! ce n'est plus vos fils ; jeunes filles ! ce n'est plus vos frères, ce n'est plus vos fiancés que vous rend la caserne ! » Parole terrible et vraie. Regardez bien l'enfant qui revient ; vous croyez le reconnaître ; on vous l'a changé ; il aura des mots, il aura des regards qui vous blesseront, qui vous inquièteront, qui vous feront entrevoir un abîme. Entre cet être et vous, pauvre petite sœur, pauvre petite amoureuse, il y a quelque chose d'irréparable.

Comme le disait si bien M. de Freycinet, ministre de la guerre, tous reviennent du régiment moralement diminués ; beaucoup reviennent pourris physiquement, tuberculeux, syphilisés, alcooliques ; d'autres ne reviennent pas du tout : les conserves empoisonnées, la typhoïde, les conseils de guerre, les bataillons d'Afrique, les compagnies de discipline, la crapaudine, le silo, les pénitenciers immondes attendent leur proie. Les expéditions coloniales font de plus vastes hécatombes. Et les femmes se taisent !

Il y avait des femmes, et des mères, et des

sœurs, au camp de Sathonay, quand fut passé en revue le malheureux 200e que les tripotages de Félix Faure destinaient à l'extermination. En Italie, les femmes de Pavie n'avaient pas toléré que l'infâme Crispi envoyât leurs fils à l'abattoir africain. En France, les mères et les sœurs acclamaient leurs enfants et leurs frères partant pour Madagascar, allant voler, de par le droit du plus fort, la terre d'un peuple sans défense. Les femmes applaudissaient. La fièvre et la dysenterie, pires que des fusils, ont châtié cruellement cet enthousiasme impie. Mais la guerre n'eût-elle même pas fait de victimes chez les nôtres, c'était encore le meurtre, le viol, le pillage, l'incendie, qu'elle annonçait pour « l'ennemi ». A savoir qu'on a tué leur fils, ou bien à savoir que leur fils, leur fiancé, leur frère, a tué, brûlé, pillé, violé, des créatures honnêtes et bonnes devraient éprouver une douleur à peu près pareille. Quel deuil de ne jamais le revoir ! Mais quelle épouvante et quelle horreur de le revoir couvert de sang, meurtrier, bandit, bourreau !

Le fléau du militarisme est entretenu par les soins et pour le profit des militaires professionnels. Quelle est la cause habituelle des vocations militaires ? La femme. Depuis la loi de 1889, sans doute, il faut ajouter le souci de la dispense ; on court aux grandes Ecoles parce qu'elles préservent de la caserne ; on se fait officier, parce que c'est

aujourd'hui le seul moyen de n'être pas soldat. Mais dans les cervelles de dix-huit ans, la femme joue un rôle décisif. Aux jeunes écervelés, l'uniforme apparaît comme le gage de conquêtes innombrables ; aux jeunes calculateurs, l'uniforme apparaît comme l'appât qui pêchera la forte dot ou, comme ils disent, le gros sac. Des mères élèvent leurs fils et les poussent dans la carrière militaire avec cet espoir avoué. Ce sont des femmes qui connaissent les autres femmes, qui connaissent les jeunes filles.

Eh bien, les femmes n'auront-elles pas honte ? Ne sont-elles pas humiliées de passer pour des sauvagesses ou des guenons, qui se laissent fasciner par un oripeau rouge, par un bouton doré, par du clinquant ? Ne rougissent-elles pas de passer pour des détraquées, que l'odeur du gros drap, du cuir échauffé, des muscles las, affole comme Messaline, attirée aux bouges de Suburre par la sueur des gladiateurs et des portefaix ?

Depuis la femelle des cavernes, jusqu'aux petites dames et aux Belles Madames du Concours Hippique, la femme est responsable en majeure partie du cabotinage guerrier des mâles. Il serait temps qu'elle rachetât les maux qu'elle a causés. Quand la femme voudra montrer qu'elle est femme par la pudeur, par la pitié — quand elle redoutera pour ses fils, pour ses frères, pour son

amant, pour son fiancé, la crasse physique et la crasse morale — quand elle aura des sentiments élevés au lieu de sensations basses — quand sa conscience comprendra que le vol, le viol, l'incendie et l'assassinat, commis en culotte écarlate et en bottes à l'écuyère, ne diffèrent point des forfaits d'un Troppmann ou d'un Vacher civils — elle déclarera la guerre à la guerre, et par conséquent la guerre au militarisme.

Elle élèvera ses enfants dans l'exécration des grands égorgeurs, dans l'horreur des grands crimes que célèbre l'immorale histoire; à ses fils, elle donnera le dégoût du vice crapuleux et la haine de la violence aveugle, brutale, criminelle; à ses filles, elle inspirera le mépris des fats galonnés, empanachés, ridicules, et l'effroi de la tuerie.

Alors, la caserne et le militarisme auront vécu.

*
* *

Ayant réclamé le concours décisif des femmes pour la guerre à la guerre, et par conséquent pour la guerre au militarisme, j'ai reçu des approbations dont je ne parlerai point, et des récriminations auxquelles il faut répondre.

Je m'étais hasardé à rendre les femmes responsables, au moins en grande partie, du fléau qu'elles devraient maudire. Les haines de peuple à peuple,

les préjugés barbares et les guerres se sont perpétués par les soins et pour le profit de la caste militaire internationale. La caste militaire s'est formée partout, consolidée, recrutée sous l'influence de la femme.

Une foule de prétendues vocations militaires sont engendrées, dans les cervelles de vingt ans, par la certitude que la culotte rouge procurera des conquêtes féminines nombreuses, avec une capture féminine fructueuse. Le képi galonné d'or ou d'argent semble, pour une multitude de jeunes guerriers, la forme honorable de la haute casquette. Et les mères encouragent ce calcul ; elles connaissent l'âme de leur sexe ; elles dressent leurs garçons à la chasse au gros sac avec une impudence touchante. Or, pourquoi devinent-elles juste ? Pourquoi les femmes de notre « monde civilisé » se laissent-elles prendre, comme des guenons ou des sauvagesses, aux oripeaux voyants, ou comme des détraquées aux apparences — souvent trompeuses — de la vigueur bestiale ?

A ces griefs, on riposte par de graves accusations. Si la femme n'est pas ce qu'elle devrait être, à qui la faute ? Convient-il à l'homme de lui reprocher ses faiblesses ou ses aberrations, quand il en est l'auteur ? L'homme n'a-t-il pas formé ou déformé la femme à sa guise ? Il l'a privée de son indépendance, de sa personnalité, de sa dignité.

Les lois, fabriquées par les hommes, écrasent les femmes, comme elles écrasent les pauvres, ayant été fabriquées partout et toujours par les riches ou par leurs serviteurs. Comment l'homme après avoir asservi et déprimé la femme, ose-t-il lui demander compte de ses erreurs ? Comment peut-il attendre d'elle sa propre régénération et son salut ?

Voilà l'objection.

Elle n'a pas la moindre valeur. Il est trop vrai que les femmes ne possèdent pas dans la société française la place et les droits qui leur sont dus. Mais il n'est pas vrai que la femme n'ait aucun moyen d'affranchir sa conscience et d'éclairer sa raison, de coopérer au progrès humain, de préparer l'avènement d'un monde nouveau. La femme française exerce une influence considérable sur son mari ; la mère française, presque toujours, pétrit à son gré le cœur et le cerveau de ses enfants, à l'âge où les empreintes reçues demeurent ineffaçables. Son rôle est donc immense, et sa responsabilité capitale, dans l'éducation du peuple. Ce n'est pas la conquête de quelques prérogatives politiques peu enviables qui accroîtrait son pouvoir réel. Aujourd'hui, plus que jamais, l'action utile est séparée des titres qui conféraient auparavant le monopole d'agir. Pas plus que Clémenceau et Jaurès n'ont eu besoin de se faire élire députés pour

accomplir en quelques mois une œuvre politique de haute portée, les femmes n'ont besoin d'une carte d'électeur pour diriger dans les voies honnêtes la pensée de la génération prochaine.

La mission des institutrices, notamment, paraît bien importante. Une mère ne parle qu'à ses enfants ; une institutrice peut déposer des germes bienfaisants dans l'intelligence d'enfants très nombreux. Elle devrait s'adresser même à plus d'enfants qu'on ne lui en confie actuellement chez nous ; presque tout l'enseignement primaire est une besogne de femmes ; des femmes en sont chargées pour les enfants des deux sexes chez des peuples voisins, qui n'ont qu'à se louer de cette organisation ; des femmes devraient en être chargées en France.

Malgré leur sujétion, plus apparente que réelle, les femmes ont l'esprit plus libre, plus curieux, plus hardi que la moyenne des hommes de ce pays-ci. Les Germains et les Gaulois le savaient déjà. Les instituteurs, sur qui notre naïve République avait fondé tant d'espoir, n'ont jamais montré beaucoup de hardiesse. L'éducation qu'ils ont reçue dans les écoles normales, la direction pédagogique et politique qui leur est donnée par des chefs rétrogrades, les détournent trop souvent de leurs devoirs envers la démocratie. Au lieu d'être des agents de progrès, beaucoup d'entre eux sont des agents d'obstruction.

Les manuels et les livres en usage dans les écoles sont infestés de la tartuferie opportuniste et des mensonges utiles à la bourgeoisie nantie. Spécialement sur la question militariste, l'instituteur républicain ne diffère en rien de l'instituteur réactionnaire ; entre l'école officielle et la concurrence congréganiste, il n'y a qu'une émulation dans le chauvinisme le plus malfaisant. Toutes les légendes absurdes et meurtrières sur lesquelles se fonde la pitoyable situation de l'Europe actuelle sont entretenues dans le peuple, en chaque pays, par l'instituteur primaire. Pour le séduire plus sûrement, chez nous, les privilégiés ont eu l'adresse de l'associer à leurs privilèges. Dispensé des deux tiers de la charge militaire commune, orné d'un galon ou même d'une épaulette, l'instituteur croit travailler à sa propre gloire et consolider sa grandeur personnelle, en favorisant la propagande prétorienne.

L'institutrice ne commettrait pas la même faute, si elle donnait jusqu'au bout l'enseignement primaire aux deux sexes. En attendant, elle dispose de l'esprit des petites filles, qui disposeront un peu plus tard de l'esprit des garçons : qu'elle y crée de salutaires associations d'idées, entre l'idée de guerre, d'uniformes, de soldat, et l'idée de tout ce que des créatures humaines peuvent éprouver de souffrances, de hontes, de dégoûts.

Deux mauvais *chromos*, offerts à l'admiration des passants dans les boutiques à louer, devraient orner la muraille de toutes les écoles de village ; le premier montre les adieux et les serments de la promise et du promis, qui va quitter la ferme pour le régiment ; sur le second, la petite paysanne en bonnet pleure à la porte de la caserne, tandis que le gars, tout reluisant sous les galons de sous-off, refuse de la voir, et va retrouver sur l'autre trottoir une drôlesse en falbalas.

Il faut que, pour toutes les femmes, la caserne soit le mauvais lieu où l'homme apprend à les mépriser, d'où le fiancé revient brutal, ivrogne, avec un corps souillé, avec un cœur flétri. L'homme qui tue, l'homme qui ment, doit faire horreur à l'honnête fille. Or, pas de filles à soldats, pas de prétoriens.

En Angleterre, où le militarisme et le papisme font ensemble d'inquiétants progrès, notre éminent confrère M. Hodgson Pratt ose faire une observation bien cruelle et bien juste. Le métier des armes est regardé comme spécialement « aristocratique et gentilhommesque », parce que les familles nobles ont toutes, dans leurs galeries, des portraits d'ancêtres en défroques bleues ou rouges ; et les « dames du monde » demandent ce que feraient leurs maris, si on supprimait le militarisme. Alors, les bourgeoises prennent à leur compte le même

raisonnement et les mêmes grimaces, pour avoir l'air de « dames du monde ».

Les boutiquières, qui seraient les plus respectables femmes si elles avaient le bon sens de rester ce qu'elles sont, comme Mme Jourdain, rougissent de voir leur fils rassembler à leur mari. Est-ce pour laisser croire qu'elles ont eu des aventures avec la garnison ? Drôle d'ambition, chez un honnête commerçant, de suggérer aux voisins que son fils a pour père un officier !

*
* *

Nous avons vu quelle est la responsabilité des femmes dans les maux qui viennent du militarisme : il faut voir maintenant la responsabilité des femmes dans les maux qui viennent du cléricalisme.

Ici, le rôle des femmes est capital. A vrai dire, toute l'entreprise cléricale repose sur la crédulité, la faiblesse, la docilité féminines. L'Église catholique en général et la Congrégation en particulier savent à merveille qu'elles tiendront les hommes quand elles se seront emparées des femmes. Le cléricalisme vit et prospère par l'asservissement de la femme ; l'affranchissement intellectuel de la femme le tuerait.

Si la haute administration, la haute magistrature,

la haute armée sont aux mains de la Congrégation, si les fonctionnaires subalternes de l'administration, de la magistrature, de l'armée sont obligés de faire les mêmes grimaces et mômeries que leurs chefs, c'est évidemment parce que la plupart des chefs ont été nourris dans les jésuitières ; mais c'est aussi parce que les maris subissent l'influence des femmes, qui obéissent aux ordres du confesseur.

Même élevé dans une officine cléricale, l'homme aurait abandonné promptement les pratiques religieuses ; la femme l'y ramène ou l'y maintient. En mariant eux-mêmes, à des filles de leur choix, leurs anciens élèves devenus leurs agents, les Jésuites n'ont pas pour unique but d'accaparer les grosses dots ; ils veulent aussi se réserver un sûr moyen d'action, une garantie contre les velléités d'ingratitude et d'indépendance ; en confessant la femme, ils gardent le mari en leur pouvoir.

Même élevé dans une officine cléricale, le général, l'amiral, le président de la cour, le recteur, l'inspecteur de quelque service que ce soit, à moins d'être un fanatique d'une espèce assez rare, ne tiendrait pas la main à ce que ses subordonnés fissent profession de zèle religieux ; mais « la générale », ou « l'amirale », ou « la présidente », ou « l'inspectrice » est intransigeante. C'est elle qui passe la revue, le dimanche, à la grand'messe,

et qui note les absents ; c'est elle qui reçoit les dénonciations et les plaintes du clergé ; c'est elle qui s'informe de l'établissement où les enfants de chaque famille font leurs études ; c'est elle qui veille à l'avancement des « bien pensants », à la disgrâce des suspects.

S'il est utile aux desseins de la Congrégation de convertir une vieille ganache militaire ou civile, un général ou un académicien, Ramollot ou Leveau, pour employer sa plume d'autruche ou sa plume d'oie, c'est une femme qu'on en charge. Les Jésuites en ont de tous les modèles ; ils ont des ingénues et des grandes coquettes, des jeunes cabotines et des vieilles comtesses, pour tous les goûts et les tempéraments ; à Madagascar, ils procurent même des petites filles aux sérails militaires, en échange de quelques coups de main. Les femmes, d'abord, leur rapportent l'argent ; les vieilles femmes et les veuves sont la proie désignée aux escroqueries et captations de testaments ; les veuves livrent à la fois leur patrimoine, le patrimoine et la personne de leurs enfants ; les femmes sont la clientèle des établissements à miracles, de Notre-Dame-des-Victoires, de Lourdes, de la Salette, de Fourvières, du Sacré-Cœur, de Paray-le-Monial ; les femmes dépouillent leur foyer pour orner les autels, et refusent une culotte à leur mari pour offrir une chasuble au vicaire.

Les femmes, enfin, vont à confesse. La confession, cette invention géniale et monstrueuse de l'Église romaine, six ou sept cents ans après la diffusion du christianisme, est le rouage essentiel de toute la machine. Par la confession, la congrégation connaît le secret des individus, des familles, des États ; par la confession, elle dispose des femmes, qui mènent les hommes ; elle gouverne les ménages et les nations. Aussi l'usage de ce formidable instrument de règne a-t-il été réglé minutieusement, perfectionné sans relâche par les Machiavels cléricaux.

De même que les Jésuites peuvent offrir des épouses ou des maîtresses en tous genres aux hommes dont ils ont besoin, ils tiennent des confesseurs appropriés aux femmes de toutes catégories, confesseurs pour « dames du monde » ou confesseurs pour cuisinières ; de Rodin à d'Aigrigny, la gamme est riche, et chacun travaille dans sa spécialité, pour le profit commun. Le P. Du Lac, qui confesse les dames légitimes ou non des messieurs de l'État-Major, ne confesse pas la payse de leurs ordonnances ; mais le Jésuite crasseux qu'il prépose à cette besogne y fait aussi sa moisson de renseignements. Après quoi, le moine sinistre et l'immonde général de Pellieux opèrent à coup sûr.

L'Ami du Clergé, « revue de toutes les questions ecclésiastiques », recherchait dans son numéro du

16 mars 1899, quels sont les devoirs d'un confesseur à l'égard de la fille d'une marchande de journaux :

Le devoir du confesseur, dit-il, est d'obliger la jeune fille à prendre les moyens propres à faire cesser la vente des mauvais journaux. Elle engagera sa mère avec respect et douceur, mais avec fermeté, à ne plus vendre que des feuilles honnêtes, et même à chercher une autre industrie, s'il le faut, pour qu'elles puissent vivre honnêtement et chrétiennement. En cas de refus absolu de la mère, la jeune fille n'étant pas encore *sui juris* pourra continuer de servir la clientèle jusqu'à ce qu'elle puisse cesser cette coopération. Mais elle observera exactement les règles suivantes :

Elle insistera auprès de sa mère pour qu'elle expose le moins possible les publications qui attirent le plus les regards et dont la lecture offre un danger plus grand. Elle ne vendra les mauvais journaux qu'à ceux qui les demandent expressément, mais elle ne les offrira pas. Au contraire, elle se montrera prévenante à l'égard de ceux qui cherchent les bonnes lectures ; elle s'empressera de leur offrir les meilleures publications. Si quelques clients sont indécis sur le choix qu'ils veulent faire, elle leur conseillera toujours les bons journaux et, au besoin, leur en fera valoir les avantages.

Cette solution, applicable même dans les villes où les marchands de journaux sont nombreux, le serait surtout dans une localité où il n'y a qu'une seule marchande de journaux. Le scandale serait alors beaucoup plus grand et la coopération au mal bien plus efficace.

Voilà de quoi s'occupent les hommes en soutane dans les boites obscures où ils s'enferment avec leurs pénitentes. Mais ils s'occupent d'autre chose aussi, car *l'Ami du Clergé* traite ensuite cette question :

Q. — Parfois des jeunes filles s'accusent de mauvais désirs sans en faire connaitre l'objet.

Un confesseur peut-il se contenter de cette désignation vague ?

Après le petit commerce, les grosses saletés. Il y a des mères, en France, pour envoyer leurs filles à confesse, comme il y a des pères pour envoyer leurs fils à Flamidien ; et puis, on s'étonne que la race pourrisse.

L'importance capitale de la confession dans la politique jésuite est attestée par le nombre immense des ouvrages que leurs docteurs y ont consacrés. Là dedans se trouvent réunis les produits les plus extraordinaires de la perversité intellectuelle et de la perversité morale. Il est impossible. à qui n'a pas lu de ses propres yeux, d'imaginer de tels prodiges de dépravation. Des gros livres de bibliothèques, ces abominations ont passé dans les *Manuels* familiers de tous les séminaristes et de tous les prêtres. Tout ce que des cerveaux détraqués, affolés par une existence contre nature, tout ce que le délire des hystériques et des érotomanes furieux peuvent enfanter d'horreurs, est accumulé dans des centaines de pages, et sert de nourriture quotidienne aux jeunes lévites, aux confesseurs austères, aux vénérables prélats.

Dans les livres, il faut recourir au latin pour confier au papier un tel amas d'ordures. Mais, dans

le confessionnal, ce n'est pas en latin que le confesseur parle à sa pénitente ; c'est en français qu'il lui pose d'abominables questions, qu'il exige des précisions stupéfiantes, qu'il suggère, explique, discute et fait bien comprendre les inventions de la plus infernale débauche, du vice ignoble, de la corruption morbide. Les traités, d'ailleurs, les plus autorisés, invoquant des considérations physiologiques, prescrivent aux confesseurs de commencer ces investigations avec les pénitentes qui atteignent l'âge de *six ans*.

Il n'y a sûrement pas de crime flamidien, même suivi d'assassinat, qui puisse être comparé à ces souillures d'âmes. Il n'y a pas de prostitution physique aussi sale, aussi écœurante que la prostitution morale des femmes qui vont s'enfermer dans un coin obscur, avec un étranger hybride et papelard, pour fouler aux pieds toute retenue, renier toute pudeur, livrer les secrets de leur âme, de leur corps, de leur lit, trahir leurs parents, leur mari, leurs enfants, écouter des propos qu'elles ne tolèreraient ni chez un médecin dans un péril de mort, ni chez un amant dans une minute de folie. Regardez-les, cependant, sortir de cet égout, le front impassible ; ce sont des *femmes honnêtes*, des femmes bien pensantes, des femmes dirigeantes, des femmes qui règlent la morale publique et même la morale officielle.

On connaît quelque chose de plus étrange encore que ces étranges créatures : c'est la mère qui les a livrées, petites filles, à l'ignominie du confessionnal ; c'est le mari qui les y laisse, ou qui les y pousse, escomptant le profit de cette soumission répugnante à la Puissance cléricale.

Par là s'expliquent l'avilissement et l'effondrement progressif des peuples soumis au joug de Rome. Si la France n'est pas tombée au même degré que l'Italie et que l'Espagne, c'est parce qu'elle avait apporté jusqu'ici, dans ces pratiques dégradantes, une sorte de froideur et de légèreté. Mais le fanatisme papiste est en pleine renaissance, et la chute va s'accélérer.

Que les femmes cessent donc de demander ce qu'elles peuvent, en dehors de l'action politique directe. Elles peuvent **tout,** puisqu'elles peuvent en finir avec le cléricalisme, comme elles peuvent en finir avec le militarisme. Qu'elles recouvrent leur pudeur et leur dignité. Qu'elles aient honte de passer, elles et leurs filles, pour des femmes à soldats, pour des femmes à curés ; qu'elles soient des *honnêtes femmes* : cela suffit pour transformer un peuple.

LA FOULE

Nous n'étions, au début, qu'une poignée pour soutenir le combat ; même après l'adhésion tardive des demi-honnêtes gens, nous ne sommes pas la majorité ; la majorité demeure inerte ; vingt millions de Français continuent d'attendre les événements, d'écouter et de répéter de stupides mensonges sans jamais les contrôler ; quatre cents députés, bien instruits, eux, continuent d'équivoquer, d'épier les dispositions de leurs comités, de maquignonner des combinaisons électorales, parlementaires, ministérielles... Si nous étions réellement le peuple loyal et généreux qu'étaient nos pères, est-ce qu'une explosion d'indignation universelle, irrésistible, spontanée, n'aurait pas déjà rejeté dans le néant les scélérats qui ont souillé aux yeux du monde civilisé l'honneur du drapeau, l'honneur de l'armée, l'honneur de la justice, l'honneur de la patrie ?

Or, nous n'en sommes pas là. Il s'en faut. La famille et les amis du malheureux que l'infâme État-Major a condamné, que d'infâmes bourreaux ont torturé cinq ans, peuvent se réjouir du résultat conquis. Nous, qui n'avons vu et ne voyons dans cette affaire que ce qui importe à la France, nous supputons ce qu'il a fallu d'énergie pour décider la victoire, ce qu'il en faudra pour l'achever, et les résistances irréductibles que la justice, la vérité, le sens de la liberté, rencontrent dans des millions d'âmes françaises ; nous en sommes épouvantés.

Partout il y a des coquins, en porportion plus ou moins forte; nulle nation n'est discréditée parce qu'elle en compte même un grand nombre dans ses rangs ; mais l'impunité du crime, l'indulgence, la complaisance pour les criminels, trahissent un défaut de moralité qui suffit à décrier un pays. Où les coquins jouissent-ils d'une plus grande impunité que chez nous ? Où trouvent-ils plus d'indulgence, plus de complaisance ? Où l'oubli est-il plus prompt et l'absolution plus facile ?

L'affaire Norton fournit un exemple bien caractéristique de ces défaillances de l'opinion publique, et de leurs conséquences. Quand les acolytes du nègre faussaire eurent été démasqués, couverts d'opprobre et de ridicule, notés d'infamie par la justice, chassés du Parlement, on dédaigna d'exiger contre eux des peines effectives. On les croyait

perdus à jamais. Après quelques années de silence, ils ont reparu triomphants ; ils ont payé d'audace : ils étaient dans leur rôle ; mais ils ont trouvé des collèges électoraux pour leur rendre le mandat législatif : et c'est là le scandale. Le peuple choisit pour le représenter des faussaires notoires ; comment s'étonner que le faux devienne l'instrument habituel de gouvernement, que la Chambre s'y associe en toute occasion, que les journaux vendus en fassent hautement l'éloge ?

De même en mille autres cas. Pour chef de l'État français, le Parlement désigne un personnage compromis dans des histoires d'escroquerie, de prostitution, de prévarication, de concussion. Les patriotes scrupuleux s'en inquiètent ; on leur ferme la bouche au nom du respect *(sic)* de la vie privée. Ensuite, il arrive que les histoires d'escroquerie, de prostitution, de concussion, de prévarication influent dangereusement sur la vie politique du pays, en mettant l'auguste personnage à la merci de conspirateurs qui le font chanter : la nation expie sa capitulation de conscience.

Une fois que le sens moral d'un peuple est entamé, il a vite fait de s'atrophier complètement. C'est alors qu'on admire un Déroulède, capitulard devant l'ennemi, égorgeur professionnel de Français, stipendié de Rothschild aux élections de 1889 (Ed. Drumont, *Testament d'un Antisémite*), prudem-

ment réformé du service militaire, jouant les patriotes et prêchant la guerre où il n'irait pas ; un Déroulède, après avoir travaillé avec Norton, exploité contre Clemenceau des documents qu'il savait faux, ou déchargé Rochefort d'une trahison qu'il croyait vraie, c'est-à-dire après avoir été lui-même *ou faussaire ou traître,* se posant en chevalier de la vertu : tout au plus chevalier de la Légion d'honneur, entre Eiffel et Pollonnais ! — un Rochefort, invraisemblable amas de hontes, prodige de corruption dans sa vie privée comme dans sa vie publique, après trente ans de mensonge, de débauches, de pots de vin, de diffamations, de calomnies, prenant en mains la défense de l'État-Major et nourrissant cent mille imbéciles d'effrontés mensonges, pour qu'on ne lui ramène pas Maxime Dreyfus de l'Ile du Diable ; — un Cavaignac, héritier de deux générations d'assassins, rêvant tout haut de massacre, accumulant les mensonges et les faux, et donnant au monde le spectacle de son inconscience ; — un Dupuy, mal lavé du meurtre de Carnot, complice du procès Dreyfus, auteur de la Loi scélérate, organisateur de la boucherie de Madagascar, complice avec Hanotaux de l'extermination des Arméniens, ressaisissant le pouvoir pour satisfaire ses haines et protéger ses acolytes ; — un Judet, salarié d'un ex-Italien et d'un juif renégat, panamiste, chassé de l'Uni-

versité, taré de toutes les façons, empoisonnant des millions de lecteurs frustes et crédules, organisant la guerre fratricide entre Français, préparant la guerre monstrueuse contre l'Angleterre pour le compte de l'Allemagne ; — une bande extraordinaire de proxénètes et de catins, d'escrocs, de forbans, régnant sur l'opinion ; et la politique de la France, les destinées de la France, l'honneur de la France, régentés par des Letellier, des Edmond Blanc, des députés de Lesbos, des mandataires de la baronne d'Ange, des Eva la Tomate, des Margot à quatre et à cinq doigts, et des Peaux de toutes sortes de bêtes.

A qui s'en prendre ? A ces bandits ? Non ; ils font leur métier ; ils obéissent à leur instinct ; ils sont ce qu'ils doivent être.

Le coupable, c'est le peuple qui les endure, bien mieux : qui les écoute, qui les adopte, qui les acclame ; le peuple qui maintient à la tête de son armée des misérables comme les généraux Mercier, Billot, de Boisdeffre, de Pellieux, Roget, Gonse et consorts ; le peuple où le colonel Henry, dix fois parjure et faussaire, obtient des apologies et des statues ; où des officiers, dans leurs *mess*, réclament du champagne en apprenant que le général Chanoine vient de montrer une fois de plus « *comment ils trahissent* ».

Les Uhlans de la rue Saint-Dominique, les capi-

tulards à la Déroulède, prétendent que nous ne sommes pas de bons patriotes. Si nous étions seulement des patriotes tièdes, nous céderions au mépris, et nous secouerions la poussière de nos souliers sur ce malheureux pays. Parce que nous sommes des patriotes ardents, parce que nous avons le patriotisme vraiment chevillé dans le cœur, nous voulons surmonter tous les dégoûts et refaire au peuple français une âme libre, une conscience droite et vaillante. Il y aura de l'ouvrage.

*
* *

Les appels à « l'union entre tous les Français », les sermons sur « l'étroite solidarité qui doit unir tous les Français », multipliés dans les temps de crise, émanent quelquefois d'une excessive naïveté, plus souvent d'une extrême impudence. En tout cas, aucun homme sensé ne peut les prendre au sérieux ; aucun honnête homme ne peut en tenir compte.

Il y a chez nous, comme partout, des braves gens en grand nombre, mais poltrons, et des malandrins en minorité, mais hardis. Pousser les braves gens dans les bras des malandrins, sous prétexte de fraterniser patriotiquement, c'est faire aux malandrins la partie belle. Par complicité ? par bêtise? il n'importe. La tentative est scandaleuse.

L'union cordiale entre les exploités et les exploiteurs, entre les opprimés et les tyrans, entre les vrais patriotes et les entretenus de Coblentz et de Rome, entre les fils du peuple français et les agents de la réaction internationale, entre les éternelles victimes et les éternels bourreaux, réaliserait une absurdité. Donc, elle est irréalisable. Mais c'est montrer trop de cynisme ou trop de simplicité que de la prêcher seulement.

Des hommes, qui se prétendent bien intentionnés, passent leur temps à morigéner les dupes de tous les Panamas, les orphelins de toutes les boucheries militaires, les martyrs de toutes les spéculations antiéconomiques et de toutes les iniquités antisociales, qui ont des velléités de se lever contre leurs spoliateurs, contre leurs assassins.

« Soyez bons citoyens ! disent-ils aux malheureux, d'un ton pénétré, d'une voix onctueuse et sévère. Soyez bons citoyens ! Les injustices qui vous accablent, les vols qui vous réduisent à la famine, les coups de fusils que vous recevez ne comptent pas. Ne brisez pas le lien de la solidarité nationale. Cette solidarité sacro-sainte ne s'oppose pas à ce qu'on vous écrase ; mais elle vous interdit d'en garder rancune. »

Eh bien, sincères ou non, les apôtres de cette solidarité-là trahissent le peuple et la patrie, trahissent le progrès et la probité. Ils sont les meil-

leurs auxiliaires des exploiteurs, des oppresseurs, des bourreaux, dont ils décuplent la force et l'audace, en dissolvant les éléments de résistance, en suggérant des excuses spécieuses à la lâcheté commune. Les seuls bons citoyens et les seuls honnêtes gens sont ceux qui mènent la guerre sans défaillance pour la justice et pour la liberté. Avec les scélérats, pas d'union, mais bataille !

L'union qu'il faudrait établir, c'est l'union des exploités, des opprimés, des victimes.

Pourquoi les esclaves sont-ils toujours divisés entre eux ? pourquoi leurs dissensions stupides et leurs aveugles défiances assurent-elles à nos maîtres la domination, la tranquillité, l'impunité ? Le mal disparaîtrait promptement de l'humanité, si ceux qui l'endurent étaient une fois capables de le vouloir ensemble. Par quel prodige ne l'ont-ils jamais voulu ?

Le parti du mensonge et des ténèbres, les admirateurs de Stambouloff, de Canovas, de Bismarck, les fauteurs de massacres et de supplices, les théoriciens et les virtuoses du faux, les apologistes de la Force qui prime le Droit, ne sont qu'une poignée parmi nous. Cependant ils tiennent le pouvoir, ils accaparent les produits du travail, ils usurpent toutes les jouissances, ils appesantissent leur joug sans relâche, ils ajoutent à leurs cruautés de chaque jour la menace de cruautés nouvelles. Et des mil-

lions d'hommes souffrants, à qui l'excès de leur misère devrait donner du moins le courage du désespoir, baissent la tête, courbent l'échine, plient les genoux.

Au lieu de faire face à l'ennemi, les malheureux s'entre-déchirent. Le village ou la grande ville ne retentissent que des querelles des travailleurs. On ne peut parcourir les rues de Paris sans entendre les injures qu'échangent, du matin au soir, les cochers qui conduisent des véhicules de catégories différentes : non par grossièreté simple; on y sent la colère et l'envie mutuelle. Cet exemple, qui frappe d'abord le promeneur, est répété sous dix mille formes dans le monde du travail.

Les conseillers, les guides, les défenseurs des pauvres ne sont pas plus sages. Ils sont pleins de jalousies et de préventions les uns contre les autres. De misérables questions de boutique, des considérations de gros sous, de puériles rivalités de cabotinage les empêchent d'associer leurs efforts. Des arguments très forts, des moyens d'action très puissants sont volontairement négligés par *ceux-ci*, parce qu'on ne saurait les employer sans servir du même coup la réputation de *ceux-là*. Des petitesses ridicules engendrent telle scission, telle désertion, telle trahison qui porte à la cause démocratique un coup dangereux.

La vanité, qui est le grand vice français, cause la

plupart de ces accidents. Chaque *M'as-tu vu* réclame le premier rang sur l'affiche, en plus gros caractères ; ou bien il passe à la concurrence.

Qu'on réfléchisse au cas du misérable Rochefort qui, depuis trente ans, consacre son bagout de camelot et sa terrible impudence d'inconscient à déshonorer tous les champions de la démocratie, pour livrer le peuple sans défense à ses ennemis. Au fond de la haine dont Rochefort a poursuivi l'un après l'autre les meilleurs des républicains, dont il poursuit aujourd'hui l'admirable Jaurès, l'envie basse apparaît.

Tout l'argent qu'il tire de son commerce de papier, de ses trafics de vieux tableaux, de ses complicités panamistes, toutes les apparences de luxe criard et de jouissance crapuleuse dont il tâche d'éblouir les badauds, ne consolent pas ce pitre de n'être qu'un pitre. Il sait que ceux même qui ont le triste goût de ses calembredaines ne le prennent pas au sérieux. Il sait qu'il n'est à leurs yeux qu'un amuseur, et qu'il n'est qu'un instrument méprisé aux mains des castes qui l'emploient. Il aurait voulu être un chef de parti, un prophète, un oracle : il est simplement le queue-rouge d'une baraque foraine. Il aurait voulu être un grand orateur, un remueur de foules : il n'a jamais pu paraître à la tribune, il ne peut pas parler, il défaille de peur devant cinquante personnes. Il sait

que sa physionomie est risible, son geste risible, sa voix risible, et qu'il rassemble sur lui tous les genres de ridicules. Il y oppose un front d'airain ; mais, sous son masque, il est torturé de rage. Il verse à flots la calomnie, le mensonge, l'ordure sur les hommes *qui sont ce qu'il ne peut pas être.*

La vanité, la vanité exaspérée, a fait de ce coquin l'auxiliaire de tous les réacteurs, pendant toute sa vie. Contre Jaurès ou contre Gambetta, c'est le plus redoutable grief qui l'enflamme : le grief du cabotin raté, devant le grand artiste. Il ferait fusiller avec ivresse trente mille ouvriers par Boisdeffre, dès demain, à condition que Jaurès fût dans le tas.

La profonde politique de Rome utilise à merveille les misères morales de l'homme. L'Eglise n'a point de passions inutiles. Quiconque peut la servir est son homme, l'eût-il auparavant outragée. Non seulement elle fait taire ses haines, mais elle apaise les haines réciproques des auxiliaires qu'elle a dessein d'employer ensemble. Eût-on jamais cru possible de trouver réunis dans une action commune Arthur Meyer et Drumont, Drumont et Rochefort, Rochefort et Millevoye-Judet, les généraux et Rochefort qui les a couverts de boue, cent autres encore qui se sont fait de sanglantes blessures, de mortelles offenses ?

Ils sont unis, cependant ; ils travaillent à la

même tâche; ils déclarent tout haut qu'ils se sont pardonné, qu'ils s'aiment, qu'ils s'estiment. Une volonté supérieure les tient et les mène, sans souffrir d'écart, vers le but qu'elle a marqué.

Puisse une telle leçon ouvrir les yeux de la multitude esclave, menacée d'un esclavage plus rude, et que l'union seule affranchirait.

LEURS GENS

M. DÉROULÈDE

En juillet 1898, le sinistre Cavaignac voulait nous expédier à Cayenne : c'était le sang des deux égorgeurs de 1793 et de 1848, du père et du grand-père, qui se réveillait. Maintenant M. Déroulède propose de nous guillotiner ; et, comme la chose ne marche pas à son gré, il organise ouvertement le massacre : c'est le virtuose de la Semaine sanglante qui reparaît.

Quel est donc cet homme, toujours en chasse de Français à tuer ?

Ses amis successifs et ses alliés actuels l'ont jugé.

Le sire de Rochefort, avant de travailler avec lui dans la Boulange, appréciait ainsi ses exercices, après le pillage d'une brasserie de la rue Saint-Marc par la L. D. P. :

La Ligue des patriotes entre dans une brasserie dont la bière lui paraît d'origine allemande; elle casse toutes les chopes, brise toutes les glaces, démolit toutes les chaises de l'établissement et sort d'un pas tranquille sans que la police, ni le procureur de la République, ni le gouvernement se permettent d'intervenir. Paris est à cette Ligue et à ses ligueurs. M. Déroulède, leur général, tombe un jour à poings fermés, en pleine salle de l'Odéon, sur un directeur de journal, sous prétexte que les ancêtres de celui-ci avaient autrefois habité l'Allemagne. Les tribunaux le félicitent.

A la veillée des morts que les fidèles de Gambetta avaient organisée autour de son cadavre, le même M. Déroulède faisait expulser par les gardes de Paris ceux dont le gambettisme ne lui semblait pas suffisamment bon teint.

Aujourd'hui, les ligueurs en question ne se contentent plus de saccager les estaminets : les voilà qui travaillent dans les maisons à quatre étages.

Puisque M. Déroulède et ses amis s'imaginent avoir le monopole de la revanche, qu'ils le prouvent en allant planter le drapeau français sur la cathédrale de Strasbourg...

... Des précautions doivent être prise contre ces sortes de chauvins, pires au fond que des ennemis notoires.

M. Drumont le définissait : « Un vaniteux dangereux, un imbécile de bonne foi, un affolé de réclame ».

Il s'est fait une sorte de profession de son bruyant patriotisme; c'est dans ce rôle que le tout Paris des premières est habitué à le voir, et il ne peut plus dépouiller ce personnage. Il est patriote à la ville et à la campagne, le matin, le soir, aux Variétés et aux Bouffes, à la *Petite Mariée* et à la *Mascotte*.

M. Drumont le traitait encore de « poseur, fanfaron de patriotisme; bref, un sauteur, d'ailleurs assez peu scrupuleux dans ses procédés, toujours

prêt à faire du bruit sur le dos des autres ».

Dans *l'Echo de Paris, de Monte-Carlo et de la rue Saint-Dominique*, M. Bonnamour, le Bonnamour de l'État-Major, décrivait curieusement la L. D. P. et son chef :

> Aux accents des *Chants du Soldat*, cette armée d'ivrognes et de trousse-jupons se leva comme électrisée... Ils préludaient par des contorsions de clown autour du trapèze et de la barre fixe, au relèvement de la patrie. Déroulède, coiffé d'une énorme casquette à visière, présidait à leurs évolutions sur le champ de tir de Vincennes. Sans doute, il se croyait chef d'armée. Il n'était que grotesque.

Le scribe du ministère de la guerre dépeignait ensuite M. Déroulède en habit noir, opérant avec Laguerre et M. Naquet juif sous Boulanger, trépignant dans les plats au banquet du Lac-Saint-Fargeau. Puis Déroulède en redingote, « tenant du badingueusard et du maître d'armes ». Un guignol accompli.

Deux membres de la L. D. P., MM. Henri Canu et Georges Buisson, déclaraient en 1889, dans la préface d'un volume consacré aux exploits du même héros :

> Patriotes et républicains, nous avons cessé d'être boulangistes et ligueurs quand nous avons compris — peut-être un peu tard, c'est notre seul tort — que le patriotisme et l'Alsace-Lorraine n'étaient, entre les mains de M. Boulanger et de M. Déroulède, que la grosse caisse et les cymbales destinées — ô hideuse prostitution ! — à rallier les gobe-mouches pour les mener à l'assaut de la République, assaut où ces deux po-

liticiens espèrent trouver la satisfaction d'appétits aussi inavoués qu'inavouables.

Donc, les anciens amis ou les amis actuels de M. Déroulède l'ont regardé tantôt comme un dangereux imbécile, tantôt comme un intrigant plus roué que scrupuleux.

Il reprend aujourd'hui la direction du patriotisme en France. Autrefois sorti de la Chambre avec fracas, en confessant qu'il n'y était pas à sa place, il y rentre comme chez lui dès qu'il la voit peuplée de faussaires, anciens et nouveaux. Il y étale orgueilleusement sa croix de la Légion d'honneur, insigne d'Eiffel et de Bouis, de nos principaux filous et de nos plus notables mouchards. Il reconstitue, malgré la loi et pour le crime, les bandes de la L. D. P. Il se déclare le chef « des amis de la France contre les amis de Dreyfus ».

En nous appelant les amis de Dreyfus, il traite la vérité comme s'il était général. Il sait bien qu'aucun de nous ne connaît Dreyfus, et que, comme capitaine d'État-Major, ce Juif nous serait plutôt suspect. Nous sommes simplement les amis de la Justice, de la Vérité, de la Liberté.

Mais lui, Déroulède, est l'ami d'Esterhazy l'escarpe, d'Esterhazy l'escroc, d'Esterhazy le Uhlan ; il est l'ami et l'apologiste des faux témoins, des menteurs et des faussaires ; il est l'ami de l'immonde Rochefort, qui cria trente ans *A bas l'armée !*

Pour faire servir à sa réclame les journaux antisémites, M. Déroulède insulte les juifs. A Versailles, quand il surgit entre les jupons des spectatrices, il cria que les amis de Zola étaient vendus aux juifs. Il oubliait son nez, qui trahit de scandaleux croisements avec les douze tribus. Il oubliait ses alliés, ses thuriféraires, ses acolytes, le juif proxénète Arthur Meyer, le juif croupier Edmond Blanc, le juif renégat Pollonnais, toute la juiverie tarée qui se cramponne à sa houppelande d'officier prussien. Il oubliait que M. Drumont l'a convaincu, dans le *Testament d'un Antisémite* (p. 91) **d'avoir touché de Rothschild la forte somme** pour ses maquignonnages électoraux. Pour un monsieur qui fulmine contre l'argent juif, c'est avoir la mémoire un peu courte.

Voilà vingt-cinq ans que M. Déroulède encombre la France de son cabotinage patriotique.

Voilà vingt-cinq ans que M. Déroulède jonche de son cadavre la place de la Concorde, tous les Quatorze-Juillet, et le matin, de peur des coups de soleil ; vingt-cinq ans que M. Déroulède reprend Strasbourg en effigie, et consomme la Revanche en vers de mirliton.

Les hommes de sa génération l'ont enduré, parce qu'ils étaient un peu complices de ses tartarinades. Mais nous, qui sommes maintenant sol-

dats, nous lui faisons savoir qu'il nous horripile et qu'il nous écœure.

Est-il mort pour la patrie, ce brave? Pas du tout; il a très bien survécu aux catastrophes suprêmes; il s'est rendu; il a livré ses armes aux Allemands; il a demandé grâce. Il a perdu l'Alsace et la Lorraine; il ne les a pas reprises. Bien mieux: *pour le cas où la lutte eût recommencé, il a vite quitté l'armée;* **il s'est fait réformer**. Il n'a cessé, pendant un quart de siècle, *de provoquer la guerre, étant sûr de n'y plus aller.*

Nous, soldats, nous disons à ce **réformé** : « Est-ce que vous n'allez pas nous laisser tranquilles ? Les affaires de la patrie nous regardent seuls; elles ne vous regardent plus. »

Là-dessus, M. Déroulède nous menace de sa colichemarde ou de ses assommeurs. L'épée qu'il a rendue aux Prussiens, il est toujours prêt à la tirer contre des Français. Il a fait ses preuves en 1871; avec l'Ernest Roche de M. de Rochefort, il a travaillé sous Galliffet; il était de ceux qui se plongèrent avec furie dans le sang des Parisiens, sabrant les prisonniers, fusillant les petits garçons, éventrant les femmes, flambant les blessés au pétrole, mitraillant sans jugement les hommes par milliers. Il vécut alors le rêve d'Esterhazy. Á l'âge critique, voilà que la fièvre lui remonte au cerveau et qu'il veut revivre sa sanglante jeunesse.

Tuer la Liberté, tuer Paris, tuer des Français : tel est le rêve de cet étonnant patriote, à qui sa fortune permet de ne rien toucher de Schwarzkoppen.

***

Avec une simple photographie et trois noms, l'*Illustration* du 18 février 1899 en a dit plus long sur le voyage de Rochefort en Algérie que six colonnes de journal. La scène est effrayante de vérité. La physionomie du vieux, voûté, vanné, vidé, voyant flotter devant son œil glauque une immensité d'infamies, donne réellement le frisson.

Là-dessus, M. Forain s'est piqué d'émulation dans la rosserie. Pour les obsèques du regretté Félix Faure, il a composé deux scènes si éloquentes que Lemaître et Q. de B. les ont fait refuser par l'*Echo de Paris*. L'une a passé dans *la Comédie parisienne*; on voit le respectable monsieur chic étalé par terre, sous le coup de la fâcheuse apoplexie, et la dame en corset et petit jupon qui crie : « Maria !... vite, vite, l'eau de mélisse et un sapin ! »

On sait que le Régent, Philippe d'Orléans, finit de la même façon ; c'est un trépas tout à fait œil-de-bœuf, auquel Arthur Meyer et Gyp ne trouvent rien à reprendre.

L'autre dessin, publié dans le *Doux Pays*, mon-

tre les ambulances de Majunga, en 1895 ; les fiévreux et les dysentériques s'alignent en longues files, tordus par l'agonie ; le major dit à l'infirmier : « Donnez-leur tout ce qu'ils demandent... excepté de quoi écrire. » Les mères des victimes de Madagascar, en déposant sur la tombe du Tanneur une couronne formée de sept mille petites têtes de morts, ne feront pas une meilleure réponse aux mensonges des harangues officielles.

En deux pages, le cruel collaborateur du juif de Monte-Carlo a résumé l'existence du bonhomme à qui la tartuferie sociale décernait le 23 février une espèce d'apothéose. Edmond Blanc réchauffe, en son sein de bookmaker, un véritable serpent. Au reste, en un siècle où les Artémises nationales se font boucher l'œil par la forte somme, pour ne pas chercher à savoir comment leur mari a été assassiné, sur qui pourrait-on compter ? A peine sur Jules Lemaître, oublieux de ses rancunes d'antan contre le capitaine Clavaroche, et devenu le meilleur camarade de Georges Ohnet ; pas du tout sur Q. de B., flagorné maintenant par le sire de Rochefort qui le jugeait naguère en ces termes (7 juin 1892) :

> Que Quesnay, qui est un drôle, soit allé chercher dans les prisons les faux témoins dont il avait besoin pour établir son réquisitoire contre les accusés de la Haute-Cour, rien de plus compréhensible de la part de cet être qui sue et vomit le mensonge par toutes ses écrouelles.

Au nom et pour le compte de la L. de la P. F., de l'État-Major, des uhlans, des jésuites, de toute la clique flamidienne et panamiste, le Quesnay de Beaurepaire a « vomi et sué » plus d'atroces mensonges en quinze jours qu'il n'en avait forgé dix ans plus tôt avec le concours des mouchards Alibert et Buret. Il a, de son venin, empoisonné sa propre bande. La Ligue des Pornographes en est morte; Cavaignac, enterré; Coppée, ramolli, transi, les pieds dans son bonnet à poil, à la double ration de Brown-Séquard, de laits de poule et de clystères.

Seul, Déroulède est resté debout; seul, Déroulède a marché; à l'intérieur, il marche toujours; il ne demande grâce et ne capitule que devant l'étranger. Aux obsèques de Victor Hugo, l'association des *Béni-bouffe-toujours* avait obtenu sa place dans le cortège; la L. D. P., n'en n'ayant pas obtenu dans le cortège funèbre de Félix Faure, s'est indignée; mais les *Béni-bouffe toujours* étaient une association relativement sérieuse, à laquelle la L. D. P. ne peut avoir la prétention de se comparer. Les excès criminels de son chef demeurent donc sans excuse.

Quel en sera le châtiment? Devant quelle juridiction fera-t-on comparaître l'ancien égorgeur des insurgés de 1871, qui tente à son tour une insurrection? L'enverra-t-on à la prison ou à la

douche ? à l'île du Diable, où sa loyauté bien connue veut maintenir un innocent ? au poteau d'exécution, où sa rage antifrançaise a collé jadis tant de Français ? Et quelles complicités va-t-on découvrir autour de son attentat, quelle hécatombe de conspirateurs, de séditieux et de traîtres, le zèle équivoque de M. Dupuy va-t-il faire sur l'autel de la République provisoirement sauvée?

Je ne sais. Je suppose que M. Déroulède, comme il s'y attend, sortira complètement indemne de son aventure ; et je dirai : Très bien !

L'acquittement de la femme au revolver, de la Belle Madame en fourrures et en perles qui tue des journalistes au hasard, par manière de passe-temps, a choqué les honnêtes gens. Or, il faut bien considérer que cette absolution implique le droit pour toutes les femmes honorables, pour toutes les pauvres filles, d'envoyer quelques balles dans le corps des gentilshommes huppés dont elles auront à se plaindre.

L'acquittement des agresseurs de Philibert Roger, vieux chevaux de retour, pourvus de dix-sept condamnations variées, inquiète les citoyens paisibles. Or, il faut bien noter que la liberté de l'assassinat entraîne la pleine liberté de la défense individuelle. A la violence, il devient légitime et nécessaire d'opposer la violence, puisque la puissance publique se dérobe. Les chefs et les com-

manditaires des diverses troupes qui opèrent sur le pavé de Paris sont assez connus : il n'y a qu'à les rendre corporellement responsables des sévices qu'on aura subis. Le jour du procès Reinach-Henry, un M. Gauthier, qui se fait appeler *de Clagny*, comme Émilienne *d'Alençon*, ou comme Thomas *d'Esparbès*, excitait ouvertement ses affidés au meurtre : je connais un homme qui prétend se promener à sa guise dans les rues de Paris et qui avait résolu, s'il recevait seulement un coup de poing, de casser la tête le lendemain au sire de Clagny.

La L. de la P. F. a organisé, sous l'œil bienveillant de M. de Freycinet, l'embauchage des officiers esterhazystes. Rien de mieux. Cette licence accordée aux uns comporte le droit, pour les autres, de travailler à la contre-partie. Que la L. de la P. F. recueille les engagements des Kaiserlicks et des Jésuites pour un *pronunciamento* : une Ligue des Droits de l'Homme, une Ligue du Soldat-Citoyen se chargera de recueillir les engagements des officiers démocrates pour la résistance ou pour la révolution. Ainsi se fera la séparation des deux armées qui sont dans l'armée.

Que M. Déroulède racole les colonels et les généraux, qu'il envahisse les casernes, qu'il harangue les régiments, qu'il menace l'Élysée, qu'il tente d'exécuter le coup de l'Armée contre la Nation,

et qu'on l'absolve : soit ! Nous en prenons acte.

Nous n'aurions pas commencé. Notre doctrine, vingt fois expliquée ici, et réprouvée avec fracas par les fauteurs de massacres populaires, consiste à tenir l'armée en dehors des discussions civiles. Nous soutenons que le devoir militaire s'applique uniquement à la défense du sol contre l'envahisseur; que les officiers et les soldats doivent ignorer nos démêlés politiques et sociaux, et refuser toujours avec horreur d'y intervenir ; que les officiers capables de commander le feu, les soldats capables de tirer sur leurs concitoyens, sont d'abominables parricides, et qu'il faut les mettre hors la loi.

Mais si les cabotins du patriotisme détournent l'armée de son devoir pour la lancer contre nous, notre sécurité réclame une intervention contraire. Si les capitulards de 1870, les déserteurs, les réfractaires, les réformés, les communards renégats, commettent impunément le crime d'embaucher l'armée dont ils ne sont pas, nous lui parlerons aussi, nous qui en sommes.

*
* *

LA LIGUE DE LA P. F.

A huis clos — naturellement ! — la Ligue *dite* de la Patrie française a tenu sa première séance.

La présidence d'honneur appartenait de droit à l'ombre du colonel Henry, notre glorieux Faussaire national ; et la présidence effective au comte Esterhazy, premier Uhlan de France, venu de Rotterdam à cet effet. Le modèle de drapeau proposé par Hermann Paul dans *le Cri de Paris* a été présenté solennellement par M. Agnès Sorel, historien à l'usage de Saint-Cyr, et bénit par le P. Du Lac ; il porte en lettres d'or la noble devise : **La France aux Faussaires** !

Des remerciements unanimes étaient dus au vaillant bookmaker et croupier de Monte-Carlo, Edmond Blanc, chevalier de la Légion d'honneur de la promotion Wilson-Grévy, qui sert gratuitement dans tout Paris le roman des grogs et des sandwiches. Il paraît que le cadavre donne beaucoup à Monte-Carlo, cet hiver ; grâce à quoi *l'Écho de Paris* reprend en main vigoureusement l'honneur de l'armée. Sur le produit du trente-et-quarante, de la roulette et des suicides, le journal monégasque et dominicain a pu recruter une phalange d'élite ; Q. de B. s'est retrouvé comme chez lui parmi les gros filous panamistes que sa forfaiture a sauvés de la maison centrale, et Forain mange du juif avec ardeur, aux gages du plus ignoble juif. Il manque encore Alibert, le marquis de Rochefort et Buret, de la Haute-Cour.

La L. de la P. F., qu'on appelle aussi *Ligue des*

Bonnets à Poil, à cause de ceux de Lucie Herpin et de François Coppée ; ou *Ligue des Rasoirs*, à cause de Cavaignac et de Basile Brunetière ; ou *Ligue des Dispensés*, à cause des exploits militaires de ses fondateurs, mériterait mieux encore le nom de *Ligue de la Pornographie française*.

Les premiers noms inscrits sur ses listes étaient ceux de Maizeroy, le théoricien des vices contre nature, enrôlé par Arthur Meyer pour chanter Lesbos et la patrie ; — d'Armand Silvestre, l'insatiable scatologue, le peintre infatigable des arrière-trains, le poète *a posteriori*, qu'attendait fatalement Celui de Beaurepaire, et qui créa ces deux belles figures militaires : l'amiral Lekelpudubec (Vive la marine !) et le commandant Laripète (Vive l'armée !) ; — de Lavedan, l'académicien du *Nouveau Jeu* pour vieux fatigués, et qui n'est pas le mari de la débutante ; — de Pierre Louys, auteur du traité de prostitution le plus « vécu » depuis l'*Examen de Flora ;* — de François Coppée, enfin, prince de nos Tartufes.

Cet honnête homme loua naguère aux Letellier du Panama (37 millions) son titre académique et son masque de bedeau pour couvrir, contre les rigueurs possibles de la police et du parquet, les Petites Affiches de la prostitution parisienne :

— **Jne femm. char.**, b. faite, particularit. cur., désire emprunt. 50 fr. p. 6 mois. Écr. *Journal*.

— Mme Marpha, joli tableau à vendre, 239, r. de Londres, au 2e, 2 à 6 heures.

— **Off. caval.,** titré, très vig., promet dévouem. absol. à f. du monde, très riche. Discrét. d'honneur.

Au-dessus, M. François Coppée, de l'Académie française, recommandait aux familles les manuels de débauche de M. Louys et les prospectus bonapartistes de M. d'Esparbès, qui vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur pour services rendus à la Sûreté générale dans le procès des Trente. M. Coppée vend maintenant des scapulaires et des chapelets. Il n'y a pas si loin qu'on le croit du lupanar à la sacristie.

Avec un pareil personnel, la Ligue de la Patrie française pourra représenter dignement la France à l'Exposition, dans les établissements hospitaliers de la rue du Caire. Ailleurs, ses prétentions paraissent excessives. La Ligue des Patriotes était déjà fort déplacée. M. Paul de Cassagnac raillait avec infiniment de raison, jadis,

les stupides revanchards, cette Ligue des Patriotes, corporation néfaste où l'on imagine qu'il faut brailler le patriotisme pour le sentir réellement.

Il ajoutait, avec beaucoup de sens :

Sous-lieutenant démissionnaire et poète en non-activité, M. Déroulède est un mélange assez mal réussi de soldat et de barde, un Ossian de brasserie.

Quand il fonda la Ligue des Patriotes, *cette institution stupidement injurieuse pour toute la nation française*, puisque c'était supposer qu'il y avait des Français qui ne sont pas patriotes, il eut, *pendant quelque temps, l'apparence* d'un certain désintéressement qui faisait compensation à son manque d'équilibre moral.

Le titre de la L. de la P. F. n'est pas moins stupidement injurieux pour toute la nation que le titre de la L. D. P. ; il est bouffon de voir les bons citoyens français excommuniés par le Cubain Heredia, par le Suisse Cherbuliez, et par Jules Lemaître, dont les services militaires manquent vraiment d'éclat.

M. Jules Lemaître, avant de passer chez le juif de Monte-Carlo, avait ouvert au *Figaro* une enquête sur le patriotisme. Un de ses correspondants lui écrivit :

Mon fils va bientôt faire son service militaire. On lui parlera de l'honneur du drapeau, de l'âme de la patrie, etc. Il ira dans les colonies, d'où il me reviendra avec des fièvres... s'il revient.

Je comprends que le général, qui le commandera, les officiers de son régiment, adorent le drapeau et la patrie. Ils sont galonnés et payés pour cela. Mon fils ne peut pas espérer être du côté où l'on profite des avantages de la patrie. Il sera toujours du côté des corvéables. Et alors, pourquoi voulez-vous qu'il soit patriote ?

M. Jules Lemaître réfléchit et répondit :

Je lui ferai remarquer que son fils doit à la meilleure partie de la législation issue de la Révolution française, la possibilité — s'il a de l'énergie et de la chance — d'être un jour de ceux *qui bénéficieront des lois plus qu'ils n'en pâtiront*.

En formulant ce cynique programme d'injustice et d'oppression, le père du *Député Leveau* se sentait devenir Leveau. Le voilà militariste, bêtement, après avoir écrit que, dans l'armée, l'avancement n'appartient qu'aux médiocres, aux intrigants, aux privilégiés de naissance, aux impudents ; après avoir mis sur la scène, comme type de l'officier français, un infect goujat. Lemaître-Leveau ne ménage pas assez les transitions ; toutes les marquises de la haute ne le sauveront pas d'être un politicien ridicule. Il a beau prendre à celui-ci des idées, à celui-là des articles, et s'accrocher à Bonvalot pour avoir l'air d'un « homme d'action », le pauvre vieux professeur est un peu claqué pour entrer dans la bataille.

La Ligue de la P. F., pour l'apothéose des faussaires et la propagation du faux, s'est qualifiée le jour où elle a simultanément écarté un honnête homme, M. Hervé de Kerohant, et reçu à bras ouverts un gredin, Cavaignac. Elle répond très bien aux exigences morales d'un temps et d'un pays où l'on voit les plus notoires malfaiteurs, les souteneurs de carrière, les maris systématiquement complaisants, les escrocs, les voleurs avérés, doubler leurs revenus par les dommages et intérêts que leur alloue la justice ; la loi mise au service de la pègre pour protéger sa respectabilité ; les tribunaux occupés journellement à sauver *l'honneur*

de Vidocq et *la considération* de Dumollard ; les généraux et les colonels rivaliser d'impudence dans le mensonge, dans la concussion, dans la sédition, dans la forfaiture, aux applaudissements de la nation qu'ils détroussent, qu'ils bafouent et qu'ils trahissent : tous les crimes contre la patrie absous, glorifiés ; tous les gens de cœur, menacés, traqués ; l'hypocrisie, la lâcheté, la cruauté basse, déshonorant aux yeux de tous les peuples un peuple autrefois généreux.

La Ligue de la P. F. arrive à sa place, à son heure. Le moment était venu de mettre le nom de la patrie française sur tout ce qui constitue précisément la négation de la patrie française. Quand le colonel Henry devient un « héros », Q. de Beaurepaire « un honorable magistrat », Rochefort « un patriote », Coppée « un poète », il est naturel que les Kaiserlicks, les chouans, les uhlans, les laquais et les jésuites deviennent « les Français ».

*
* *

MÉLINE

Le sire de Rochefort écrivait autrefois « qu'il ne voudrait pas de la peau de Q. de Beaurepaire pour s'en faire un fauteuil, parce qu'il craindrait d'attraper des hémorroïdes en s'asseyant dessus ». Au-

jourd'hui, Q. de Beaurepaire a pris la place du Uhlan dans les affections du pauvre vieux. Q. de Beaurepaire mène le gouvernement, le Parlement, l'opinion d'une foule imbécile. Et par Q. de Beaurepaire, c'est l'ignoble juif Edmond Blanc, tenancier du plus infâme tripot, c'est l'ignoble juif Arthur Meyer, ancien *factotum* d'une fille, qui couvrent la France d'infamie et de ridicule.

Arthur Meyer, Edmond Blanc, représentent aux yeux du monde la belle aristocratie française, le noble faubourg, la sainte Église, les vieilles traditions et l'honneur militaire. Le traître, escroc, souteneur Esterhazy chicane sur la respectabilité de la Cour suprême et sur la pureté du juge d'instruction Bertulus. Presque toute la presse qui s'acharne à perdre un juif innocent est entre les mains des juifs. Les gendarmes sont commandés par des brigands, et la Boulange par le bourreau de Boulanger. Les patriotes belliqueux ont pour chefs un ramassis de dispensés, de réformés, de réfractaires, d'antiques valétudinaires, qui s'excitent entre deux injections de Brown-Séquard. L'académicien de Monte-Carlo, Lemaître, prend son habit verdâtre et son bicorne pour un uniforme de général, et veut absolument faire croire à la sémillante comtesse Leveau qu'il a servi dans les hussards. L'académicien du Panama, Coppée, se fourre jusqu'aux yeux un bonnet à poil pour recevoir des mains de Babet son lait de poule

et son clystère. Toute notre malheureuse société, sens dessus dessous, ahurie, ahurissante, saugrenue, ressemble à l'ancienne descente de la Courtille.

Et, pour comble, la moitié des survivants de la Commune se déclarent les champions de l'armée. Le général de Galliffet passe pour dreyfusard, c'est-à-dire ennemi de l'armée : les vrais amis de l'armée sont l'ex-communard Méline, l'ex-communard Charlie, l'ex communard Alphonse Humbert, l'ex-communard Edmond Lepelletier, l'ex-communard Cluzeret, l'ex-communard Forain, sans oublier le sire de Rochefort. Qu'est-ce que faisaient ces gens-là dans la Commune, il y a vingt-sept ans ? On se le demande. Est-ce maintenant qu'ils sont des renégats ou des vendus ? Est-ce alors qu'ils étaient des traîtres et des agents provocateurs aux gages de la police versaillaise ? Eux seuls le savent. Ils n'en paraissent pas moins extravagants, agenouillés devant les bottes des prétoriens auxquels ils flanquaient naguère des coups de fusil.

J'ai dit un mot de M. Robert Charlie, rédacteur politique de *la République française*, qui défend la propriété intrépidement, après l'avoir pétrolée, qui célèbre l'Armée éperdument après l'avoir canardée, qui sert la Religion pieusement, après avoir publié sur *la chasteté cléricale* de savoureux opuscules (éditions belges). Nous retrouverons cet auteur, pilier de l'Ordre de choses et — depuis peu —

chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui, restons en compagnie de son patron, M. Jules Méline, qui s'attendrit ou s'indigne tour à tour aux tribulations actuelles « de notre armée nationale et de ses glorieux chefs ».

Faussaire émérite, ayant vingt fois falsifié le *Journal officiel* en deux ans de ministère, et falsifié jusqu'à l'affichage de ses harangues, M. Méline était un complice indiqué pour les faussaires de l'État-Major. On sait comment il a fait et laissé faire usage des faux de M. de Boisdeffre, après avoir donné aux gouvernements étrangers sa parole d'honneur de ne jamais s'en servir. Il n'a jamais été soldat ; il n'a pas combattu en 1870 pour la patrie envahie; la plus vulgaire pudeur devrait lui interdire de menacer « les socialistes et les révolutionnaires » des baïonnettes prétoriennes, alors qu'on exhibe encore sa grotesque photographie décorée de la sous-ventrière écarlate des insurgés de Mars. Mais il oublie sincèrement ses propres avatars quand il s'agit de son affaire unique : la gestion de la Compagnie de Famine. (V. *le Nouveau Pacte de Famine*.)

M. Méline est l'homme qui a publié dans *la République française* « qu'il **y a trop de bien-être** » en France. Il s'est dévoué à réduire cet excès ; infatigablement, impitoyablement, il a créé de la misère ; il a ruiné le commerce extérieur, ruiné la marine marchande, ruiné cinquante industries, mis sur le

pavé des populations entières, brisé brutalement les liens qui retenaient encore autour de la France quelques vieilles amitiés, entouré ce pays d'une muraille barbare, jeté entre les peuples des germes de défiance, de haine et de guerre : le tout, en exécution du Nouveau Pacte de Famine, et pour gorger de millions les affiliés du syndicat de Famine.

Le sûr instinct populaire ne s'y est pas trompé. L'œuvre néfaste de 1892 vaut à son auteur le nom de Méline-Famine ou de Méline-Pain-Cher, et lui présage les destinées de l'autre affameur Foulon. Celui-là, qui disait des Parisiens : « Je leur ferai manger du foin ; mes chevaux en mangent! » finit au crochet d'une lanterne, avec une poignée de foin entre les dents. Le nôtre craint la même aventure. Il prend ses précautions, et pousse aux entreprises politiques sa Compagnie de gens d'affaires. De peur que le peuple ne le pende, selon les traditions, il médite de faire d'abord écraser le peuple. Il a l'expérience de la chose.

Au reste, l'évolution du Syndicat de Famine en Syndicat de dictature est fatale. Quand il était au pouvoir, M. Méline aimait à répéter qu'il faisait des affaires et pas de politique, ou de la politique d'affaires : expressions qui n'ont point de sens, attendu qu'un gouvernement, quoi qu'il fasse, fait de la politique pure. Il n'y a pas un domaine économique

isolé du domaine politique. Tout se tient, tout s'enchaîne.

Décoré ou non de l'étiquette républicaine, un État protectionniste est un État réactionnaire. Le système protectionniste est une conception du moyen âge ; il ramène logiquement le moyen âge au complet. Ce n'est pas du tout un paradoxe, mais une vérité évidente, que l'apologie raisonnée du faux et du parjure devait être accueillie avec faveur dans une société qui met des impôts sur le pain, qui maintient des douanes intérieures, qui conserve l'esclavage et la corvée. Les tarifs protecteurs ou prohibitifs de 1892 impliquaient nécessairement, et à bref délai, le complot clérico-militaire.

En effet : les syndicats de spéculateurs, d'accapareurs, de monopoleurs qui souscrivent au Pacte de Famine, qui forment la Compagnie de Famine, ont d'abord en vue la rafle des milliards, et rien de plus. Mais à mesure qu'ils sentent la force de leur situation et qu'ils en recueillent les bénéfices, ils conçoivent d'autres ambitions. Ils désirent la sécurité complète, ensuite la perpétuité. Comment, sinon par la conquête du pouvoir ? Ils ont l'argent : ils payent ce qu'il faut. Comme ils feraient les fonds d'une campagne de publicité, ils les offrent pour un coup politique. Aux prêtres, la réalité du pouvoir ; aux prétoriens, le panache et la parade ; aux forbans industriels et financiers, l'argent.

*
* *

FREYCINET

Au mois de juillet dernier, un soldat du détachement du 145e de ligne cantonné à Montmédy rentra au quartier en état d'ivresse. Le colonel le fit passer en conseil, avec le désir avoué de l'envoyer à Biribi. Le conseil, composé de cinq officiers, ne voulut pas perdre un malheureux enfant pour une peccadille. Par 3 voix contre 2, le soldat fut acquitté. Le 25 juillet 1898, le colonel du 145e, M. Parent, par la voie du rapport, adressa les plus violentes menaces aux officiers qui avaient écouté leur conscience. (*Armée contre la Nation*, p. 261.)

Cet ordre du jour était une infamie. Avec l'ordre du jour du colonel Parisot, du 94e, qui assimile son régiment aux brigades centrales de police, et qui fait de l'avancement le prix des plus lâches délations, il n'y a pas d'exemple d'un pareil outrage à l'honneur militaire.

Quand nous avons signalé le fait, le ministre de la guerre, qui s'appelait alors Cavaignac, annonça qu'une enquête était ouverte. Il tomba. Sous M. Zurlinden, pas de nouvelles. Sous M. Chanoine, pas de nouvelles. Sous M. de Freycinet, pas de nouvelles.

Quelles mesures seront prises pour châtier ce colonel qui violente la justice, qui outrage ses officiers, qui défie la conscience publique ?

Le 145e régiment de ligne n'a vraiment pas de chance. Le 1er mai 1891, ce fut un de ses bataillons qui mitrailla la paisible population de Fourmies.

Il n'est pas de plume, écrivit M. Drumont, capable de rendre exactement l'aspect de cette scène effroyable... Les terribles balles Lebel produisirent un effet véritablement foudroyant. Les femmes épouvantées étaient atteintes dans leur fuite éperdue, heurtaient désespérément à des portes closes, essayaient un suprême effort, et venaient jusque dans les estaminets de la rue des Eliets tomber comme des masses au milieu des consommateurs... Et les terribles balles continuaient leur œuvre, frappaient ceux qui étaient penchés pour relever les victimes.

... La police et les gendarmes furent particulièrement odieux. Ils tirèrent encore par plaisir quand la place était déjà jonchée de morts et de blessés. Certains malheureux furent visés tout spécialement. A côté des soldats qui tirèrent en l'air, il y en eut qui se firent une joie de tirer beaucoup ; un soldat tira jusqu'à neuf balles.

... On tira jusque sur des enfants à la mamelle... Une fillette âgée de huit mois ne pouvait avoir rien de bien effrayant pour la glorieuse armée française ; en fait de revendication sociale, elle ne réclamait guère d'autre droit que celui de prendre le tété de temps en temps ; elle n'en eut pas moins sa pauvre menotte traversée par un éclat de balle !..

Vrai ! commandant Chapus, je ne vous conseille pas de faire inscrire cet exploit sur le drapeau du régiment, et je comprends que vous ayez baissé la tête quand, au retour, vos camarades vous ont regardé bien en face.

Qui ne devine les grosses plaisanteries des officiers prussiens trouvant devant eux le 145e de ligne sur un champ de bataille et disant à leurs soldats : « N'ayez pas peur ; voilà le 145e de

ligne où les chefs sont si peu maîtres d'eux-mêmes qu'ils tirent sur des femmes et des enfants de huit mois sans prendre même le temps de faire les sommations...! »

... Après la fusillade, ce fut horrible. Les hommes, les femmes, les enfants montraient le poing aux pauvres soldats du 145e qui étaient cependant irresponsables du sang versé, puisqu'ils n'avaient fait qu'obéir. On les insultait de toutes parts, on leur crachait à la figure, on leur criait : « Si vous aviez eu devant vous des Prussiens, vous n'auriez pas osé tirer! » Quand ils passèrent au Cateau, la foule ameutée hurlait : « A l'eau! à l'eau! » Ils courbaient la tête... Que voulez-vous qu'ils fissent ? Tuer les mères dont on avait tué les enfants ? Et après ?

De cette horrible tuerie, on a toujours imputé la responsabilité à M. Constans, qui était ministre de l'intérieur.

Mais il y avait un homme qui était président du conseil et ministre de la guerre, qui seul donnait des ordres à l'armée, qui seul avait pu prescrire aux troupes d'emporter des fusils de guerre — (on employait alors encore le fusil Gras dans le service intérieur) — et des munitions de guerre. Cet homme fut le vrai coupable, le vrai massacreur. Cet homme est M. de Freycinet.

Il ne suffit pas, après avoir commis une série d'actions abominables ou louches, de disparaître quelques années de la scène politique pour y remonter ensuite avec une virginité toute neuve. Mais non. L'histoire demeure. Quand on a derrière soi des cadavres, on les traîne jusqu'à la fin.

C'est sous le ministère de Freycinet qu'eut lieu

l'immonde affaire Bouïs, qui forme un des chapitres de *l'Armée contre la Nation* nécessairement visés pour l'honneur de la caserne. Pour sauver un capitaine infâme, qui volait le régiment et qui souillait les soldats, M. de Freycinet brisa la carrière du médecin-major Boyer, coupable d'avoir dénoncé le criminel. M. Boyer subit un mois de prison de forteresse et fut mis en non-activité, parce qu'il ne voulait pas se taire ; et M. de Freycinet fit donner par l'*Agence Havas* l'explication suivante :

Le motif de ces mesures est la publicité que le docteur Boyer a donnée à des démêlés qui devaient conserver un caractère **intime.**

Dans une telle affaire, le mot était charmant ; M. de Freycinet a toujours passé pour un pince-sans-rire émérite. Il aura bientôt l'occasion d'exercer de nouveau son esprit sur cette étrange matière.

Quelles périphrases ingénieuses ne trouvera-t-il pas, par exemple, pour glorifier la caserne en expliquant au jury les aventures de la jument *Sorrente*, au 1er régiment de cuirassiers ? L'enquête est toute fraîche.

Sous le ministère de M. de Freycinet aussi se déroula l'affaire Turpin. Des rapprochements s'imposent avec les derniers scandales. Il y avait alors un traître, nommé Triponé, capitaine dans la réserve, chevalier de la Légion d'honneur (naturelle-

ment), qui travaillait de son métier à la rue Saint-Dominique. Après sa condamnation... mitigée, Triponé bénéficia d'une prompte mesure de clémence. De hauts personnages militaires s'intéressaient à son ménage. Il y eut, dans ce procès, comme toujours, un dossier secret ; on devait l'ouvrir ; on ne l'ouvrit pas ; il contenait les lettres du général Ladvocat au traître. A la première nouvelle de l'arrestation de Triponé, le directeur de l'artillerie avait télégraphié à M^me^ Triponé : « *Prenez mon avoué.* » Racontée par M. de Freycinet à la Cour d'assises, cette histoire trop oubliée, d'ailleurs mal connue, n'eût pas manqué d'intérêt.

Et cet officier d'ordonnance, qui alla quérir M. Charles de Lesseps et l'amena au ministère de la Guerre, pour que M. de Freycinet lui graissât la détente, comment diable s'appelait-il?... Voilà que ma mémoire défaille. C'est drôle. Je pourrais nommer l'officier d'ordonnance qui porta du ministère de la Marine à l'Elysée, par une délicieuse galanterie de M. Lockroy (premier ministère), les dossiers de Madagascar accablants pour Faure-Bellnot ; et j'oublie le nom de l'autre !... Il me reviendra... Ou M. de Freycinet nous le dira.

L'histoire du *Télégraphe*, encore, m'intrigue outre mesure. Cette feuille obscure, on peut dire inexistante, émargea pour 194.049 fr. 40 aux guichets du Panama. Sa publicité ne valait sûrement

pas 49 fr. 40. A la considération de quel homme important la Compagnie détroussée ajoutait-elle **194.000 francs ?**

M. de Freycinet pourrait peut-être le révéler.

Quant à sa façon de négocier les votes au Parlement, on en a vu plus haut un exemple, au chapitre *Tripotages*.

*
* *

Parmi les affaires tragiques et louches qui ont illustré la carrière de M. de Freycinet, et qui l'avaient contraint de faire le mort pendant quelques années, avant d'ouvrir une série nouvelle, il n'y en a peut-être pas eu de pire que l'affaire Turpin-Triponé. J'y reviens pour deux raisons : d'abord, il y a de frappantes analogies entre certaines péripéties et certains personnages de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Turpin ; ensuite, un « accident » qui vient de se produire en Belgique, et qui provoque dans la presse belge d'étranges commentaires, donne à penser que ce drame n'est pas fini.

Le 18 novembre 1898, devant la première chambre civile de la Cour d'appel de Paris, M. Charles de Freycinet étant ministre, le traître Triponé gagnait encore un procès contre Turpin le bon Français. La protection vigilante et forte des hauts complices n'abandonne point le scélérat subalterne.

On se rappelle en gros l'histoire de la mélinite : Turpin a inventé la mélinite, et la manière pratique de l'employer dans l'artillerie ; les Bureaux de la Guerre lui ont volé son invention ; Triponé l'a vendue en Angleterre à la maison Armstrong, qui l'a vendue, comme c'était son droit, au monde entier ; Turpin, dépouillé, trahi, a dénoncé la trahison dont la France était victime ; il en a fourni les preuves ; les Bureaux de la Guerre ont essayé de le réduire au silence par crainte ou par argent ; et, comme il n'a pas voulu se taire, ils l'ont impliqué dans le procès du traître qu'ils étaient obligés d'exécuter.

L'invention de la mélinite a très probablement sauvé la France au moment de l'affaire Schnœbelé. L'inventeur a été ruiné, traqué, jugé à huis clos par le tribunal correctionnel, à huis clos par la Cour d'appel ; même à la Cour de cassation, le huis clos l'a étouffé ; les pièces de l'accusation ne lui ont pas été communiquées ; il n'a pu faire entendre ses témoins. Condamné à cinq ans de prison, il y est resté vingt-trois mois ; puis on l'a mis dehors un beau jour, sans que le registre d'écrou porte trace de sa libération.

Le traître Triponé, capitaine dans l'armée territoriale et — naturellement — chevalier de la Légion d'honneur, a subi un emprisonnement fictif, entouré de tous les égards et de tous les soins que

commandait sa parfaite connaissance des infamies du haut commandement. Les ministres profitèrent, pour le mettre en liberté, des fêtes de Toulon et de Paris en l'honneur des marins russes. Au moment même où le tsar faisait pendre un colonel russe convaincu de trahison, le gouvernement français rendait Triponé à ses criminelles besognes. *La Patrie* s'écriait alors (27 octobre 1893) :

> En tout autre temps, Triponé eût été impitoyablement fusillé. Aujourd'hui il est libre après quelques mois d'incarcération. N'est-ce pas honteux ?
>
> Il y a, au fond de toute cette affaire, de bien mystérieuses choses. Il semble que tout n'ait pas été dit, et que des complicités terribles restent encore à dégager.

Le traître Triponé avait livré à la maison Armstrong, dont il était l'agent, les plans du détonateur de Bourges, les plans d'une nouvelle fusée, les plans des obus de grande capacité et de gros calibre en acier embouti et de l'outillage pour les construire, les plans des obus de campagne de 90^{mm} avec la méthode de chargement ; les rapports des commissions d'artillerie de Calais, de Bourges, de Gâvres et de Toulon ; les plans des appareils de fusion et de chargement des obus à la mélinite.

L'inventeur Turpin, après avoir vainement réclamé du ministère de la guerre, pendant deux années, le châtiment du traître, avait enfin publié

les preuves de la trahison pour faire appel au public.

Et Turpin fut enveloppé dans la poursuite contre Triponé.

Le traître Triponé, capitaine dans l'armée territoriale, agent en France de la maison Armstrong, était comme chez lui au ministère de la guerre. Il circulait librement partout. Il était l'intime du général Ladvocat dont la correspondance fut escamotée au procès. Il avait la confiance du général Mathieu et du colonel, depuis général, Deloye, dépositaires responsables des documents qu'il livrait à l'étranger.

Ni M. Ladvocat, ni M. Mathieu, ni M. Deloye n'ont eu à s'expliquer sur leurs extraordinaires... négligences.

L'agent de la maison Armstrong était encore étroitement lié avec le commandant Roger, directeur des ateliers de Puteaux, où sont arrêtés et fabriqués tous les modèles définitifs envoyés aux arsenaux ; et les ateliers de Puteaux n'avaient pas de secrets pour Triponé.

Nous avons vu d'ailleurs des officiers de vaisseau représenter dans la marine française les intérêts de la maison Maxim. Les officiers qui dirigent les manufactures, arsenaux, ateliers de l'armée et de la marine, qui connaissent tous les secrets militaires de l'Etat, qui se sont approprié

tout le fruit du travail de cent inventeurs, passent les uns après les autres au service de l'industrie privée, portent une expérience et une science dont ils n'ont pas le droit de disposer dans des maisons qui fournissent des armes à toutes les puissances ennemies.

La trahison de Triponé n'était, en somme, qualifiée trahison qu'à cause du rang inférieur du traître. Si Triponé avait été d'abord directeur de l'artillerie, ou directeur du matériel, ou directeur de Puteaux, ou directeur d'un arsenal, il n'aurait pas fait autre chose que ce que font impunément un certain nombre de généraux ou de colonels embauchés par les grandes usines internationales.

Le cas de Triponé montre comment on vend à l'étranger les inventions les plus redoutables ; le cas de Turpin montre comment on les vole aux inventeurs. Après avoir naïvement communiqué aux Bureaux de la Guerre ses découvertes, formules et plans, Turpin attendait que le gouvernement lui apportât sur un plateau le témoignage de la reconnaissance nationale. La Commission des Inventions lui décocha simplement ce rapport :

> Après une discussion approfondie des propositions de M. Turpin, soit au point de vue du principe, soit au point de vue des moyens d'exécution, la commission estime à l'unanimité que ces propositions ne constituent pas une invention susceptible d'attirer à l'Etat qui en serait devenu acquéreur une suprématie quelconque au point de vue de la défense nationale.

Les faibles chances de l'invention, telle qu'elle est présentée par M. Turpin, conduisent la commission à estimer que l'État n'a pas intérêt à se réserver la propriété exclusive de ses brevets.

Le général Mathieu écrivait d'autre part :

Lorsque Turpin avait présenté son invention au ministère de la guerre, les services compétents s'étaient préoccupés avant tout des moyens de profiter de ses idées, de ses travaux et de ses communications, sans avoir plus rien à démêler avec lui, en raison de ses prétentions qu'on *prévoyait* devoir être exagérées.

Le vol et la préméditation du vol sont cyniquement avoués par les voleurs. On déclarait à l'inventeur que son invention n'avait aucune importance, alors qu'elle allait révolutionner l'artillerie, et par conséquent tout l'art militaire. Et, par derrière, les généraux s'entendaient pour le détrousser, afin de... laisser vendre ses découvertes à l'étranger.

Le bon Turpin s'était imaginé, comme l'auraient fait *alors* à sa place la plupart des Français, qu'en s'adressant au ministère de la guerre, en apportant un secret capital pour la puissance et le salut de la France, il aurait affaire à des patriotes, à des hommes consumés de patriotisme. Des officiers ! des généraux ! tout l'État-Major général ! Pensez un peu ! Le malheureux s'aperçut à ses dépens qu'il était tombé dans l'écurie d'Augias, ou dans la caverne d'Ali-Baba. Le capitaine des voleurs, qui

sont beaucoup plus de quarante, s'appelait de Freycinet.

*
* *

J'ai dit que l'affaire Turpin n'était pas close, et que d'étranges « accidents » réveillaient à cette heure la curiosité. Les journaux de Belgique font un rapprochement entre deux faits mystérieux.

Au mois de juin 1894, une explosion détruisit de fond en comble, rue Royale, à Bruxelles, la maison occupée par un agent de brevets nommé Picard ; cet agent avait pris en Belgique les brevets de Turpin ; l'inventeur venait de quitter Bruxelles, et tout le monde pouvait croire qu'il y était encore. L'explosion ne fut jamais expliquée ; la police belge ne rechercha pas les causes ou les coupables ; le parquet de Bruxelles n'ouvrit aucune information.

Le 2 décembre 1898, un violent incendie s'est déclaré à Braine-le-Comte, dans l'imprimerie Zech, qui a été anéantie. Elle renfermait, en dépôt, quelques milliers d'exemplaires du livre *Comment j'ai vendu la mélinite*, interdit et traqué en France, et dont la diffusion dans le public français l'eût sans doute aidé à comprendre les scandales ultérieurs.

Ces hasards sont très curieux ; ils le paraissent davantage encore, à la lumière d'autres incidents.

Le général Mercier, principal auteur de l'affaire

Dreyfus, avait été quelques mois plus tôt l'artisan de la seconde affaire Turpin. C'était l'époque où *la Libre Parole* disait (6 août 1894) :

J'espère qu'on sera définitivement fixé sur le patriotisme des bureaux de la guerre, qui ont joué un rôle important dans les travaux de la commission des inventions.

Et encore (7 août 1894) :

Le ministère de la guerre n'est donc plus seulement une caverne d'Ali-Baba pour les inventeurs, mais un coupe-gorge, un repaire d'étrangleurs.

Et M. Edouard Drumont concluait (5 novembre 1894) :

Regardez ce ministère de la guerre, qui devrait être le sanctuaire du Patriotisme et qui est une caverne, un lieu de perpétuels scandales, un cloaque qu'on ne saurait comparer aux écuries d'Augias, car aucun Hercule n'a encore essayé de le nettoyer. Une telle maison devrait embaumer l'honneur et la vertu ; il y a toujours, au contraire, quelque chose qui pue là-dedans.

Le général Mercier, après l'infamie Turpin, avant l'infamie Dreyfus, travaillait justement dans l'infamie de Madagascar. Ce misérable, que l'armée française a eu la honte de subir comme ministre et comme général de corps d'armée, croit trouver le repos et l'impunité dans la retraite où il s'est enfui sous les huées. Il se trompe.

Dans *la Cocarde* du 31 octobre 1894, M. Maurice Barrès lui donnait cet avertissement :

Ce n'est pas assez d'avoir une culotte rouge et des sentiments patriotiques (?) ; il faut à l'occasion y joindre des actes utiles à la Patrie.

Ce n'est pas assez d'avoir des finesses et des reparties d'avocat...

Ledit général Mercier, étant artilleur, ferait mieux d'avoir du flair que de la langue. Assez de bavardages en France !

Les bavardages byzantins de M. Mercier ne l'empêchaient pas d'accumuler les félonies, les forfaitures et les bassesses. Après avoir invoqué son flair d'artilleur pour décrier l'invention que les Bureaux de la Guerre avaient volée à Turpin, il envoya solliciter l'inventeur de rentrer en négociations avec lui ; à Bruxelles, le représentant du général Mercier se confondit en excuses et en supplications pour amadouer le malheureux que la Commission des Inventions et les chefs de l'artillerie avaient déjà détroussé. Quand le retour de Turpin en France eut apaisé les inquiétudes de l'opinion publique, la bande de la rue Saint-Dominique se remit à bafouer sa dupe. Tout à coup éclate l'affaire Dreyfus : et voilà de nouveau M. Mercier, ministre de la guerre, aux pieds de Turpin, l'adjurant de contenir son ressentiment, de se taire, de compter sur la loyauté future du Pouvoir militaire. L'intermédiaire de ces étonnantes négociations était un « journaliste » que l'État-Major avait employé à vilipender Turpin durant six mois, et qui fut chargé d'implorer son silence. Une fois Dreyfus condamné,

dégradé, perdu, le crédule inventeur demeura Gros-Jean.

Quel lien caché peut exister entre l'affaire Dreyfus et l'affaire Turpin ?

Nous avons rencontré des analogies. Aujourd'hui, nous voyons Picquart embastillé, persécuté, en proie à la meute des bourreaux en culotte rouge, pour avoir écouté la voix de sa conscience, et montré la figure inconnue d'un honnête homme dans un « repaire d'étrangleurs ». Alors, on vit Turpin trompé, dépouillé, insulté, réduit à des coups de désespoir, pour n'avoir pas voulu comprendre à demi-mot les suggestions des généraux concussionnaires et des officiers tripoteurs, pour avoir fait appel spontanément au patriotisme de gens qui voulaient un pourboire, une part de bénéfices. Aujourd'hui nous voyons tout le haut commandement solidarisé avec Esterhazy, et M. de Boisdeffre, M. de Pellieux, M. Gonse, M. Zurlinden, M. de Luxer, les juges du conseil de guerre, unis de cœur avec le Uhlan, le faussaire, l'escroc, le souteneur, le traître. Alors on vit tout le haut commandement solidarisé avec Triponé, l'Esterhazy de l'affaire.

Mais, en dehors de ces ressemblances, il peut y avoir d'autres rapports entre les deux drames. Sinon, comment expliquer les basses manœuvres de M. Mercier pour museler Turpin durant le procès de décembre 1894 ? Comment expliquer le lou-

che incendie de la maison de Braine-le-Comte ?

Il faut se rappeler que Dreyfus était officier d'artillerie ; que d'Ormescheville lui a reproché d'avoir cherché à savoir, comme la femme de Barbe-Bleue, ce qui ne le regardait pas ; qu'il avait des motifs d'irritation contre des chefs brutalement injustes ; qu'il était très capable de découvrir, de comprendre et de noter les ignominies diverses perpétrées en certains bureaux du ministère.

Depuis l'instant de son arrestation, Dreyfus n'a pas été traité comme un criminel qu'on veut punir, mais comme un homme qui en sait trop long et qu'on veut à tout prix séparer du monde. Ni l'adjudant Châtelain ni le capitaine Guillot, traîtres avérés, n'ont subi de pareils supplices ; Triponé, traître plus redoutable, a passé quelques mois en villégiature dans une prison fictive, entouré d'égards et de soins. Seul Dreyfus a été supplicié avec d'incroyables raffinements de férocité, et surtout isolé du reste des humains. On en a fait un second Masque de Fer. Pourquoi ? Quelles terribles révélations ses bourreaux craignent-ils de lui ?

L'*Observer* n'est pas le seul journal étranger qui ait montré notre prétendu service d'espionnage fonctionnant comme une agence d'escroquerie. Beaucoup l'ont dit. Et nous avons depuis longtemps indiqué que le pillage du budget, le partage des millions détournés de la défense nationale, en un

mot la grande curée, est la cause de tous les crimes commis à la rue Saint-Dominique. La « grande vie » de Paris, la chasse aux dots, les femmes *chic* et le baccara coûtent cher ; les soldes sont maigres ; la vente et l'achat des faux documents ne suffisent pas à tout ; les « tuyaux » que le tenancier juif de *l'Echo de Monte-Carlo*, patriote, bookmaker et croupier, peut fournir pour les courses et la roulette crèvent quelquefois. Il reste les inventeurs à rançonner, les fournisseurs à saigner, les faux émargements, les faux poinçons, dix variétés de vol.

Il est possible qu'on fasse trop d'honneur aux factieux emplumés, quand on les croit lancés dans la sédition par passion politique et par appétit du pouvoir : ils deviennent peut-être menteurs, faux témoins, parjures, assassins et rebelles uniquement parce qu'on les a troublés dans leurs déprédations.

*
* *

ARTHUR MEYER

Jules Lemaître, n'étant pas encore Leveau, s'excusait un jour auprès de ses lecteurs de leur parler de Georges Ohnet, son collaborateur à *l'Echo de Paris*, « alors qu'il avait l'habitude de leur parler littérature ». Je m'excuserais volontiers au-

près de mes lecteurs de leur parler d'Arthur Meyer, alors que j'ai l'habitude de leur parler politique. Cependant, je crois que même un pareil sujet rentre dans la politique. On ne comprendrait pas les événements politiques de notre époque, si l'on n'avait médité sur ce personnage symbolique : Arthur Meyer, l'être le plus taré, le plus méprisé, le plus cynique de Paris, parlant au nom de l'aristocratie française, au nom de l'Eglise catholique, au nom de l'Armée.

Il est bien français, et surtout bien parisien, de rire de tout. Sur le boulevard, on témoigne à peu près le même genre d'intérêt au chenapan éhonté qui accumule une rare collection d'infamies, qu'à l'honnête homme qui se donne l'originalité de rester propre. On dit : « Quel type ! est-il drôle ! » On s'amuse des Meyer et des Pollonnais comme de personnages grotesques. En attendant, les méfaits qu'ils commettent sont toujours commis ; les innocents qu'ils calomnient sont toujours perdus ou salis ; et quand ils auront réussi à nous faire assassiner, comme ils y travaillent sans relâche, nous ne trouverons plus la plaisanterie si bouffonne.

Echappé de l'échoppe où son père juif ravaudait les vieux habits et parfilait les vieux galons, Arthur Meyer passa par une maison de correction. Il en sortit proxénète. Il débuta dans le monde par le service intime d'une fille à peu près pu-

blique. Il en sortit gentilhomme, royaliste et catholique. Son impudence prodigieuse l'avait mis de pair tout de suite avec les nobles clients de sa maîtresse ; en épongeant les porcelaines, il avait noué de hautes relations.

Cet être fantastique, écrivait M. Drumont, ce faquin d'une si invraisemblable faquinerie stupéfie littéralement par des plaisanteries faites de sang-froid, qui renversent les gens.

Au moment des obsèques de l'empereur, à Chislehurst, il voulait marcher aux côtés de la famille impériale ; il a pris le deuil du comte de Chambord, et annoncé gravement qu'il ne pourrait assister à la fête d'Ischia, à cause de la mort du roy.

A l'exposition canine, les piqueurs de la duchesse d'Uzès sonnent les « honneurs » quand il arrive : ce qui se comprendrait tout au plus dans une exposition de pisciculture.

L'auteur de *la France juive* disait ailleurs :

Il est permis de rire un peu en songeant à la tête que feraient tous les d'Uzès du passé, s'ils descendaient de leurs cadres de cuivre, et qu'ils aperçussent ce petit youtre dans leur demeure ducale.

L'ancien masseur de Blanche d'Antigny avait monté en grade ; il ouvrait le bal, aux fêtes des Alsaciens-Lorrains, avec la comtesse Aimery de La Rochefoucauld. Il pilotait M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, aux bals de l'Hôtel de Ville, dans le même temps que Georges Berry, l'illustre patriote, y promenait à son bras la baronne d'Ange.

M. Drumont assure que, pour sentir la beauté de cet accouplement d'Arthur Meyer et du duc de

Bisaccia, comme pour connaître l'intérieur du *Gaulois*, il faut lire le *Druide*, roman à clé de M^me^ de Martel, née Mirabeau. Quoique Gyp ne soit pas de nos amies, c'est de bon cœur que je fais cette réclame à son ouvrage, même à la plupart de ses ouvrages ; car la pourriture de la noblesse française y est étalée crûment, par une femme dont on ne peut récuser le témoignage.

L'accès du grand monde et des grands bars facilite singulièrement l'espionnage et la trahison. La lettre suivante découvre l'un des métiers que pratique à Paris le personnage :

PRÉSIDENCE
du conseil des ministres

—

Affaires générales

—

Madrid, 11 février 1884.

PARTICULIÈRE

A Son Excellence Don Manuel Silvela

Très distingué ami,

La personne qui vous remettra cette lettre est M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*. En dehors des services que ce journal, — où se trouvent des plumes autorisées, comme celles de MM. Henri de Pène et Teste — rend au parti conservateur, et que, je l'espère, il continuera à lui rendre, M. Meyer mérite une attention particulière de votre part, à cause de ses vastes relations avec la bonne société de Paris, avec laquelle il se trouve en rapports *suivis et intimes*. Aucun journaliste, certainement, ne possède, à Paris, une situation semblable à celle de M. Meyer, au point de vue du grand monde, qui ne manque pas d'importance (*sic*).

Je crois donc que personne ne peut, comme M. Meyer, vous

être utile au point de vue des renseignements sur ce qui touche le monde financier et la société aristocratique.

Il connaît en outre, à fond, toute l'histoire secrète et intime de la presse, et si vous avez besoin de savoir quels ressorts il faut mouvoir pour influencer chaque journal quelle que soit son opinion, M. Meyer pourra vous éclairer.

M. Meyer est un homme discret, poli au contact de la bonne société, et comme tel vous pouvez l'accueillir avec confiance et lui donner accès dans votre intimité, quand vous le jugerez opportun.

Croyez-moi votre très dévoué ami, qui baise vos mains.

VALLEJO MIRANDA.

En dehors de toute considération sonnante et trébuchante, ce document expliquerait l'ardeur d'Arthur Meyer à défendre Esterhazy, Henry, Boisdeffre, Mercier, toute la clique de l'État-Major ; les traîtres et les espions sont ses confrères.

Les escrocs aussi. Tous les journalistes savent ce qu'allait faire aux fins de mois, place Beauvau, le feu secrétaire de la rédaction du *Gaulois*. Les émissions de valeurs et les catastrophes publiques, les massacres d'Arménie ou l'incendie du Bazar de la Charité, sont pour ce chacal des occasions d'affaires. « Il guette les sinistres, disait M. Drumont, comme les marins de l'île de Batz guettaient autrefois les naufrages. » Il rançonne les compagnies financières. Le *Rapport général de la commission d'enquête parlementaire* sur les filouteries du Panama (session de 1893, n° 2921) indique parmi les « parties prenantes » :

Gaulois	189.000 fr.
Arthur Meyer	98.433 fr.
Gaston Jollivet (syndicat).....	14.216 fr.
Henri de Pène.....	4.000 fr.

Et cætera. J'ai donné ailleurs une liste de « gens du monde », sans doute abonnés du *Gaulois*, qui avaient extorqué à la Compagnie des sommes diverses, de 10 fr. à 35.000 fr. Et ces aigrefins parlent aujourd'hui de Panama avec des mines dégoûtées.

A force de se frotter aux descendants des croisés, Arthur Meyer avait pris les instincts d'un homme d'épée. Un jour, au syndicat des directeurs de journaux, il réclamait la radiation de son collègue Edmond Magnier, qui n'avait pas fait assez brillante figure sur le terrain. Il voulut y paraître à son tour. Il provoqua M. Drumont, saisit par deux fois, de la main gauche, l'épée de son adversaire, et le larda d'un bon coup d'épée. Traduit en Cour d'assises, il plaida l'affolement, et fut condamné à 200 francs d'amende. On le crut fini. Quelques semaines après, il reparaissait, plus reluisant que jamais, au sein du Tout Paris dont il fait l'ornement.

Il a tiré de son duel une compétence dans les « affaires d'honneur ». Il assiste en juge aux rencontres sensationnelles, et le *Gaulois* tranche avec autorité les questions délicates. Arthur Meyer se félicite de son infamie qui le met à l'abri de l'épée

sinon du bâton. Il en joue comme d'autres coquins jouent de leur décrépitude, qui leur permet de répandre l'outrage et la calomnie sans que personne ose assumer la responsabilité de casser leurs dernières dents.

Arthur Meyer, espion de l'étranger, proxénète, escroc, assassin, directeur d'un grand journal, trône dans les théâtres de Paris, dans les tribunes du Palais-Bourbon, dans les fêtes officielles. Il a un jour représenté la France auprès de l'envoyé de la Russie. Les directeurs de journaux lui serrent la main. Les journalistes le saluent très bas. De malheureux écrivains lui louent leur plume et leur nom pour les plus sales besognes.

Arthur Meyer, espion de l'étranger, proxénète, escroc, assassin, est le porte-parole autorisé de l'Église, de l'Aristocratie, de l'Armée. S'il s'est rangé parmi les bourreaux de son frère juif Dreyfus c'est pour défendre l'Armée. Il dit : « Nos généraux, nos officiers. » Les généraux et les officiers ne le lui ont jamais défendu.

Des braves gens écœurés prétendent, après la conclusion de l'Affaire, cracher à la face de Meyer et le bâtonner en toute rencontre, jusqu'à ce que Paris soit purgé de cette ordure.

Je ne sais pas s'ils ont raison. J'éprouve un certain plaisir à pouvoir répéter : l'Eglise ? l'Aristocratie ? c'est Arthur Meyer. Les généraux ? les offi-

ciers ? ce sont les gens d'Arthur Meyer. Cela résume tout ; cela fait image fortement.

*
* *

ALPHONSE HUMBERT

On sait que les rédacteurs de *l'Éclair* sont obstinément restés anonymes quand ils fabriquaient des faux ou faisaient usage de faux pour maintenir au bagne un innocent, quand ils travestissaient et tronquaient des documents pour tromper le public quand ils insultaient bassement Dreyfus et Picquart prisonniers, quand ils accusaient les honnêtes gens d'être vendus à l'étranger, quand ils délayaient d'ignobles rapports de gardes-chiourme pour meurtrir le cœur d'une famille en deuil. Aucune sommation, aucune injure n'a pu décider les auteurs de ces infamies à se nommer.

On sait du moins qu'ils ont pour chefs reponsables M. Alphonse Humbert et M. Georges Montorgueil. Nous retrouverons le second dans la suite. Nous voudrions remettre en lumière les débuts du premier dans la presse, en 1871.

Les lecteurs d'aujourd'hui se rappellent assez le passage de M. Alphonse Humbert au Conseil municipal, et la protection dont jouissaient alors les arts, ou le concours ardent que cet homme politi-

que prêta au couple Abd-ul-Hamid-Hanotaux pour l'égorgement des Arméniens. Mais ils ont oublié la prose du **Père Duchêne**, *marchand de fourneaux*. Nous n'avons eu l'occasion de citer que la phrase où M. Alphonse Humbert réclamait de la Commune l'exécution de Gustave Chaudey :

> Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce jean-foutre-là, et lui faire connaître un peu le goût des bons pruneaux de six livres dont il nous a régalés dans le temps ? Dépêchez-vous.
>
> (12 avril 1871.)

Comme M. Alphonse Humbert était déjà très influent, l'homme qu'il dénonçait fut immédiatement fusillé.

L'éminent rédacteur de *l'Éclair* est devenu châtelain dans le département des grandes chasses. Jadis il n'aimait pas payer son loyer (16 ventôse an 79) :

> Avec quoi paierons-nous les trois termes ?
>
> Nous ne les paierons pas !
>
> Les marchands d'argent auront beau faire, c'est en vain que les huissiers travailleront nuit et jour, que les tribunaux condamneront depuis le lever de l'aurore jusqu'à la nuit close, que les conseils de guerre méditeront leurs lugubres arrêts, que les Bretons de Trochu et les soldats de Chanzy chargeront leurs fusils.
>
> Nous ne paierons pas !

Il n'aimait pas plus la police que les propriétaires :

> Pourquoi tous ces faux patriotes qui sont au pouvoir ne veu-

lent-ils pas supprimer et foutre dans la Seine toute cette infâme préfecture de police qui est une honte pour tous les bons citoyens, au point que pas un patriote ne voudrait jamais habiter rue de Jérusalem ?

Quand *le Père Duchêne* passe sur le quai, et qu'il voit sortir de là, comme d'une niche à bouledogues, toutes ces gueules de roussins, ah ! malheur !... *Le Père Duchêne* les connaît tous ces jean-foutres, car ils l'ont tous filé. Faut-il être Cresson pour vivre avec ces gueux-là !

M. Alphonse Humbert fait l'ornement des grands cercles et des grands bars ; il déposait dernièrement ses hommages éperdus aux pieds du roi Humbert, bourreau des journalistes italiens. *Le Père Duchêne* était en moins bons termes avec la Haute :

> Quelles crapules, tout de même, que ces aristos !... C'est qu'il n'y a pas à dire, ils ont tous les vices, ces nom de Dieu là !... Des jean-foutres complets, quoi !
>
> Ils sont voleurs à faire plaisir — assassins dans leurs moments perdus — faussaires souvent — débauchés tout le temps — pillards comme de vrais bédoins — lâches comme des fouines — et féroces comme des lâches.
>
> Mais, surtout, nom de Dieu ! ivrognes !

Le rédacteur en chef de *l'Éclair* accable, à jet continu, de sa confiance et de sa vénération « nos admirables généraux, nos vaillants officiers, notre armée adorée ». Le 30 ventôse an 79, il s'écriait :

> J'ai vu de bons bougres de soldats — nos frères, ces braves gens qui ont refusé de tirer sur le peuple malgré l'ordre infâme que leur ont donné leurs jean-foutres de généraux — traînant la semelle sur les trottoirs, sac au dos et le ventre

vide, à la recherche des riz-pain-sel, qui ont le toupet de leur refuser des vivres.

Oui ! ces cochons gras de l'Intendance, artisans de tous nos désastres, voudraient jouer sous la vraie République le même jeu que sous la fausse, faire crever de faim nos défenseurs pour arrondir d'autant leurs bedaines.

Le 2 germinal, M. Alphonse Humbert était

bougrement en colère après ce sacré jean-foutre de Trochu, général pour rire, traître pour de bon, calotin de malheur, qui vient de baver à Versailles des insultes sur notre bonne ville de Paris qu'il a rendue.

Ah ça ! cette infâme crapule, bas valet de Badingue, pilier de sacristie, après nous avoir livrés comme bétail en foire, n'est donc pas allé se cacher dans un trou pouilleux de sa Bretagne, pour y manger *tout l'or que Bismarck lui a donné* ?

... Tu ne mérites pas la mort, non, tu es trop vil pour cela. Mais si jamais *le Père Duchêne* t'attrape, foutre ! ton compte est bon. Il te déculottera en place publique et te fouettera jusqu'au sang.

Comptes-y !

En attendant, général de carton, lécheur de patènes, donneur d'eau bénite, loueuse de chaises, rat d'église trichiné, tais ta sale gueule et fais le mort...

Le directeur politique de *l'Éclair* ne peut pas voir le drapeau tricolore sans pleurer d'attendrissement. Il écrivait pourtant le 16 ventôse an 79 :

Les jean-foutres de calotins accepteraient encore qu'une **loque tricolore** remplaçât le glorieux drapeau blanc semé de fleurs de lys d'or — mais le drapeau rouge, jamais!

Eh bien, c'est ainsi que nous le voulons.

Nous n'en voulons plus, du drapeau menteur de vos honteuses républiques, de ce drapeau sous lequel bavardaient et

buvotaient les ventrus de Louis-Philippe, sous lequel ont ripaillé et massacré les soldats de Décembre.

Nous ne voulons plus de toi, drapeau de Transnonain, drapeau de Mentana, drapeau de la Ricamarie, drapeau de Sedan !

Quand l'étendard d'une nation a traîné dans de semblables hontes, il faut en renouveler l'étoffe et en changer les couleurs.

Il faut que le drapeau rouge, qui n'est rouge que du sang du peuple versé par la réaction, remplace le drapeau où le sang de Hoche a disparu sous les éclats de cervelle des mineurs du Creusot et sous les crachats de Failly, de Frossart et de Bazaine.

M. Alphonse Humbert, dans *l'Éclair*, admoneste sévèrement « messieurs les agitateurs du spectre noir » ; car son respect pour l'Église égale son respect pour l'Armée. Comme Père Duchêne, il était d'un autre avis :

Ah ! foutre ! ce n'est pas de la petite bière que la question des calotins, qui sont riches comme des Crésus et qui ont toujours cherché à foutre le peuple dedans en entretenant l'ignorance et la superstition et en fanatisant les bonnes femmes avec des momeries !

Ils sont puissants, les mauvais bougres, oui !

Et ils travaillent en dessous — et dur.

Le Père Duchêne est très convaincu que les patriotes ne lui diront pas qu'il en a menti en affirmant que tous les jésuites sont des jean-foutres.

Le rédacteur de *l'Eclair* ne le répèterait pas au P. Du Lac, son nouveau chef ; mais alors, il voulait :

fermer les boutiques à messes — parce qu'ils s'en servent pour

cajoler les femmes dans leurs sacrées boites à confesse, et pour enseigner d'une drôle de façon la morale aux enfants.

Depuis, le F. Flamidien a reconquis l'estime du Marchand de fourneaux.

M. Alphonse Humbert s'irrite aussi, dans *l'Eclair*, contre « messieurs les agitateurs du spectre blanc ». Il oublie les conseils qu'il donnait au peuple contre l'Assemblée nationale réactionnaire :

> Allez à Versailles, foutre ! Chassez-moi toute cette canaille !
> Vous aurez sauvé la France qu'ils ont perdue, relevé aux yeux de l'Europe entière la République qu'ils voulaient encore une fois foutre dedans.
> Allez à Versailles, foutre !
> Si jamais ils étaient encore là, démolissez toute cette sacrée boutique ! Plantez le drapeau rouge à la porte de cette sacrée assemblée de calotins, et le premier qui montre le nez...
> Foutez-lui un coup de fusil !

La recommandation générale de M. Alphonse Humbert était : « Pas de quartier ! » Le 17 floréal, il entrait dans une terrible colère « contre les citoyens membres de la Commune qui ne vengent pas la mort des gardes nationaux fusillés à Versailles en appliquant la loi sur les otages ». Il avait demandé une prime « pour ceux qui rapporteraient dans leur gibecière une tête de roussin ».

> Et dire qu'on appelle ça une guerre civile !
> Une guerre civile ! Bon si c'était des Français.
> Mais est-ce que c'est seulement des hommes ? Voyons, pa-

triotes ! Failly, Mac-Mahon, Gallifet ! toute la séquelle, toute la boutique de Décembre !

Ah ! c'est eux qui en feraient une rude marmelade des patriotes, s'ils pouvaient ! C'est eux qui se foutraient pas mal de déporter, de fusiller les républicains !

Aussi, mes bons bougres de fédérés, pas de quartier !
Pas de pitié !
La justice prompte, nette, radicale, sommaire !

Les principaux « bons bougres de fédérés » à qui le rédacteur en chef de *l'Eclair* prescrivait d'exterminer « sans quartier » nos glorieux généraux et nos admirables soldats étaient M. Méline et M. Charlie, de *la République française*, M. Lepelletir, de *l'Echo de Paris* : toute la troupe de l'État-Major ; quant au marquis de Rochefort, il était caché déjà quelque part.

LE PROCÈS DE « L'ARMÉE CONTRE LA NATION[1] »

LES POURSUITES

Au nom de la haute armée de Rome et de Coblentz, au nom de l'état-major des kaiserlicks, des jésuites et des faussaires, M. Le Provost de Launay, délateur sénatorial, a sommé le gouvernement de me poursuivre pour avoir écrit *l'Armée contre la Nation*.

Ces gens espèrent-ils, par hasard, me réduire au silence ? Je n'ai pas dit la vingtième partie de ce que je veux dire ; mais ceux qui m'ont lu sentent bien que je dirai le reste. Je n'ai point embrassé le journalisme comme une carrière de profits et de jouissances, mais comme une carrière de lutte et de renoncement. Je veux la vérité, la justice, la

1. Les plaidoiries de Me Albert Clémenceau et de Me Paul Morel sont jointes aux récentes éditions du livre. Elles ont été publiées en brochure par les soins de *l'Aurore*.

liberté, toujours plus de vérité, de justice, de liberté ; je veux la patrie plus grande, c'est-à-dire plus noble et plus pure ; je veux la guerre sans trève et sans merci contre les coquins, et je n'ai jamais attendu d'un pareil métier que des épreuves.

Il y avait en Angleterre, vers le milieu du dix-septième siècle, un homme appelé Lillburne, qui souffrit sous le tyran Charles et sous le tyran Cromwell ; il fut vingt fois battu de verges, emprisonné longuement, exposé au pilori, mutilé ; et de l'échafaud ou de la prison, il criait au peuple les vérités salutaires. Cet homme est le type du journaliste. Mes amis et moi, nous avons affronté et défié, depuis un an, d'autres périls que celui d'un procès de presse : on ne va pas nous faire peur avec les foudres de M. Lebret.

Le sénateur de Coblentz dénonce au gouvernement mes « insultes à l'armée ». A tour de rôle, nous avons tous fait justice de ce mensonge imbécile. On n'insulte pas, on ne peut pas insulter l'armée, qui comprend tout le monde. Je n'ai jamais insulté l'armée, dont je suis. Je n'ai jamais insulté personne : j'ai accusé des coupables, avec preuves à l'appui. Un sire de Rochefort « insulte » quand il traite de sale crapule, de Ganelon, d'assassin galonné, le général qu'il baptisait la veille ou qu'il baptisera le lendemain grand homme. Je n'ai jamais

dit d'un malfaiteur qu'il était un malfaiteur sans en fournir la démonstration précise et documentée. C'est justement ce qui les gêne.

Pourquoi les chefs militaires qui sont nommés dans *l'Armée contre la Nation* n'ont-ils pas bronché ? Les lois et les tribunaux existent pour eux comme pour tout le monde. J'ai dénoncé des traîtres, des faussaires, des menteurs, des concussionnaires, des individus aux mœurs infâmes, des incapables, des prévaricateurs, des voleurs. Je suis prêt à m'expliquer avec eux devant le jury. S'ils n'y viennent pas, on en conclura qu'ils ont de bonnes raisons pour rester tranquilles. Mais **ils ne sont pas l'armée**. C'est insulter l'armée que la solidariser avec eux. M. Le Provost de Launay diffame l'armée de la nation, quand il la confond sciemment et systématiquement avec une poignée de misérables.

M. Renouard, M. Zurlinden, M. Metzinger, M. Jamont sont des généraux factieux ; M. Jamont se maintient général et généralissime en violation de la loi ; M. Mercier, responsable de la boucherie de Madagascar, est coupable de la plus lâche forfaiture ; M. de Pellieux s'est fait le complice et le protecteur d'un traître et d'un escroc ; M. Chanoine a donné l'exemple de la plus basse trahison ; M. Gonse est un menteur impudent ; M. Duchesne a détruit sans combat, pour des combinaisons suspectes,

sept mille soldats français. A tous ces hommes on confie les grands commandements. Qui est-ce qui insulte l'armée ? Le bon citoyen qui dénonce l'incapacité des chefs ? Ou le gouvernement qui met cinquante mille hommes sous les ordres d'un incapable, d'un indigne ?

M. Charles Dupuy, dans sa déclaration ministérielle et dans le commentaire qu'il en a donné, invitait les chefs attaqués à protéger eux-mêmes leur honneur, s'ils en avaient le courage. Il n'y a pas d'autre réponse à faire aux sommations de M. Le Provost de Launay. Je suis prêt à suivre en Cour d'assises M. Besnard, amiral, ou M. Mercier, général : nous y lirons ensemble le *Carnet de Campagne* du colonel Lentonnet.

Mais s'il plaît au gouvernement d'abandonner déjà sa propre thèse et de prendre lui-même en main la défense des muets, je suis prêt encore. Le procès sera sûrement instructif pour le pays. J'affecte ici d'utiliser seulement les faits et les documents publics, officiels ; il y en a d'autres, et qui ne sont pas les moins curieux. Ils trouveraient à la Cour d'assises une utile publicité. Par exemple, M. Dupuy n'a sans doute pas oublié pourquoi l'affaire Hemerdinger et Sarda tourna si court ; il se renseigna là-dessus auprès de Ducret ; l'entretien valut à Ducret 2.000 francs de mensualité sur les fonds secrets ; la Chambre tenta vainement d'é-

claircir ce mystère : nous essayerions. *Et cætera.*

En attendant qu'on ose me demander compte comme d'un crime d'une œuvre qui est une œuvre de patriotisme, j'ai dit hier et je répète que le délateur a lui-même des comptes à rendre.

Que les voleurs, les menteurs, les prévaricateurs, les faussaires et les traîtres s'irritent, quand on met au jour les vols, les mensonges, les prévarications, les faux et les trahisons qui souillent l'armée, qui démoralisent le peuple, qui laissent la patrie sans défense : rien de plus naturel. Mais comment est-il possible qu'ils trouvent des avocats et des apologistes jusque dans le Parlement ?

Comment, sinon parce que les Le Provost de Launay du Parlement sont leurs complices — plus responsables, plus criminels que les auteurs immédiats de tant de forfaits.

Les représentants du peuple, payés vingt-cinq francs par jour, ont pour devoir essentiel de surveiller les fonctionnaires militaires au moins autant que les fonctionnaires civils, et de contrôler avec vigilance l'emploi de l'énorme budget de la défense nationale. Ils ne le font pas ; ils trahissent le peuple. C'est leur négligence, leur complaisance ou leur complicité expresse qui rendent possibles et qui provoquent même les crimes de lèse-patrie.

En vingt-sept ans, on a tiré de nos poches près de trente milliards, sous prétexte d'organiser la

flotte et l'armée ; nous n'avons aujourd'hui qu'un décor d'armée ; nous n'avons, pour ainsi dire, pas de marine. Pendant vingt-sept ans, on nous a commandé l'admiration des chefs militaires à qui nous devions Sedan, Metz et la mutilation de la France ; depuis, nous les avons vus à l'œuvre au Tonkin, à Madagascar ; nous les avons vus à l'œuvre hier dans la caverne de la rue Saint-Dominique.

Qui donc a permis le gaspillage des ressources nationales ? Qui donc a suscité le complot césarien ?

Qui, sinon les Le Provost de Launay du Parlement ?

Ils ont fermé volontairement les yeux sur les fautes et sur les crimes que nous sommes obligés de dénoncer au peuple ; ils les ont absous, ratifiés, encouragés. Ils ont laissé les généraux intrigants et factieux s'emparer de l'armée nationale en écartant les officiers honnêtes et patriotes. Ils ont laissé les généraux incapables et suspects prodiguer la vie des hommes, consumer les milliards du budget.

Par simple aveuglement ? Allons donc !

Les politiciens parlementaires et les généraux politiciens sont unis par d'autres liens que la communauté des coupables ambitions. Ils ont passé des contrats d'une autre sorte. Dans ces marchés de transports pour lesquels on fait des expéditions meurtrières, dans ces marchés de fournitures, de

matériel défectueux, de voitures Lefebvre, de conserves empoisonnées, dans ces trafics et ces tripotages de toute sorte que couvre « le manteau sacré de la défense nationale », les écumeurs du Parlement ont leur part avec les fripons galonnés. S'ils votent le milliard annuel avec tant de facilité, s'ils s'obstinent à n'en jamais contrôler l'emploi, c'est parce qu'ils savent mieux que personne où passent les millions dont la trace est perdue.

Quand leurs complaisances ne leur sont pas payées en espèces, elles sont rémunérées en nature par les congés, les dispenses, renvois anticipés, mises en réforme, que le Pouvoir militaire débite au service de la corruption électorale.

L'*Armée contre la Nation* est un acte d'accusation contre le Pouvoir militaire ; mais c'est un acte d'accusation aussi contre les complices que la faction militaire entretient dans le Parlement. Autant que les Duchesne et les Mercier, les Le Provost de Launay de la Chambre et du Sénat doivent compte au peuple de la France trahie et dépouillée — doivent compte aux mères de leurs enfants sacrifiés.

*
* *

Sans les hommes qui ont fait reculer la bande césarienne et cléricale, la République serait étran-

glée. Le gouvernement républicain paye aussitôt ses dettes : à la première sommation des kaiserlicks et des jésuites, il poursuit ceux qui l'ont sauvé des casemates du Mont-Valérien.

Pour incriminer le *J'Accuse*, de Zola, on a découpé, dans huit colonnes de journal, quinze lignes, ensuite réduites à trois.

Pour incriminer *l'Armée contre la Nation*, Lockroy et Freycinet ont découpé, en douze passages, un total d'une page et demie, dans un volume de trois cent quatre-vingt-quinze pages.

Il est donc entendu que les **393 pages 1/2** auxquelles les intéressés ne trouvent rien à redire, expriment des vérités non seulement incontestables, mais incontestées. Or, elles constituent les preuves des douze phrases poursuivies.

D'après les feuilles d'État-Major, saisies de la chose avant le parquet, mon premier crime résidait en cette proposition : « Nous n'avons plus les mêmes soldats qu'en 1870, mais nous avons bien les mêmes chefs ; on trouve dans le haut commandement la même ignorance, la même incapacité, les mêmes rivalités coupables, la même infatuation. » Ce n'est pas une insulte à l'armée ; c'est un jugement sur les grands chefs, qui ne sont pas l'armée. Quant à la démonstration, j'ose dire qu'elle est facile, et rigoureuse.

Mon second crime consistait en cette allégation :

« En marine, pas de déclaration ministérielle qui ne soit un meosonge, pas de document qui ne soit un faux. » Ce n'est pas une insulte à l'armée, ni à la marine : c'est une critique du gouvernement et de la bureaucratie, qui ne sont pas l'armée. La discussion sur ce point devait être la partie drôle du procès. Le juif Lockroy, flanqué du juif Ignace, à qui le juif Busnach procure les bons offices du juif Meyer ! — (Ohé ! les antisémites !) — aurait passé là quelques moments agréables. Il avait eu la prévoyance de me fournir lui-même tout ce qu'il fallait pour rire un brin. Il s'est prudemment dérobé.

Mon troisième crime, le plus long, 4 lignes en 395 pages, se formulait ainsi :

> La caserne ne donne point l'esprit militaire. Elle est seulement l'école de tous les vices crapuleux : de la fainéantise, du mensonge, de la délation, de l'impudeur, de la débauche sale, de la lâcheté morale et de l'ivrognerie.

Bien entendu, le livre contient des exemples, des preuves. On ne poursuit pas les exemples et les preuves.

On n'a jamais poursuivi M. Barrès, dont le patriotisme est estampillé par l'expert Déroulède, pour avoir écrit :

> Le service militaire *devrait être* une école de morale sociale... Les jeunes Lorrains n'en rapportent que des notions de débauche et d'ivrognerie.

On n'a jamais poursuivi M. Edouard Drumont pour avoir écrit :

Savez-vous quelque chose de plus navrant que l'existence de ce malheureux qu'on enlève à son champ, à son village, et qu'on jette pour trois ans dans une caserne, loin des siens, loin de tout ce qu'il aime, condamné à vivre avec d'autres hommes aussi à plaindre que lui ?

Que voulez-vous qu'il reste, à un pays, de vigueur en réserve, lorsque, dans vingt ans, tous les gens auront passé par cette terrible filière ?

Tous ces fils de la terre, qui seraient mariés avec une brave fille, qui auraient fait souche de gars solides, reviennent chez eux plus ou moins syphilisés, pervertis par les sales amours des fortifications, ayant perdu la notion de Dieu et le respect de la femme, déshabitués de tout travail par une mécanique à la fois éreintante et vide. Ce sont des générations finies.

En ai-je dit davantage ? en ai-je dit autant ?

On ne poursuit pas mille autres qui ont répété les mêmes choses, dans les journaux, dans les livres, en chaire, à la tribune du Parlement.

Alors, pourquoi me poursuit on ?

Parce qu'on voudrait frapper, dans l'auteur de quatre lignes qu'il est impossible d'incriminer sérieusement, l'auteur de tout ce qu'on n'ose pas viser, l'auteur de tout ce qu'on n'ose pas discuter. J'ai décrié la caserne ? Allons donc ! Avant moi, en même temps que moi, mille autres le font avec plus d'acharnement, avec plus de brutalité. La caserne est décriée librement même en Allemagne. Mon crime n'est pas là. Mon crime, c'est l'*Armée de*

Condé. Pourquoi n'en veut-on pas parler au jury? Je lui en parlerai.

Cela dit, je prétends que le troisième chef d'accusation est aussi vain que les deux autres. On a tort de me poursuivre, et on a eu raison de ne poursuivre ni M. Barrès, ni M. Drumont ; pas plus que moi, dans les lignes citées, ils n'avaient insulté l'armée : tout simplement parce que **la Caserne n'est pas l'Armée**.

Dans *les Déracinés* M. Barrès, dans *la Libre Parole* M. Drumont, dans leurs écrits, leurs discours et leurs sermons, les mille autres que je pourrais désigner n'attaquaient pas l'armée ; ils attaquaient un système de recrutement, une organisation du système militaire qui corrompt l'armée, qui ruine les corps, les cerveaux et les âmes, et qu'il faut réformer au plus tôt dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la patrie.

L'admirable et terrible livre de Descaves, *Sous-Offs*, a porté à la caserne le coup mortel. Le jury a proclamé que *Sous-Offs* ne constituait pas une attaque contre l'armée : bien au contraire. Ce fut une grande œuvre d'assainissement. Comment le même jury pourrait-il me reprocher d'avoir, en quatre lignes isolées de *l'Armée contre la Nation*, simplement résumé le livre entier de Descaves ?

Les valets de police qui préparent la besogne des procureurs me répondent : « En écrivant que la

caserne est l'école de la fainéantise, du mensonge, de la débauche, de la lâcheté morale et de l'ivrognerie, vous insultez l'armée, puisque vous représentez l'armée en proie à tous ces vices. » Quel misérable sophisme ! Je dis que nos frères et nos fils sont exposés, dans un lieu malsain, à contracter des vices ; je dis que plusieurs, un trop grand nombre, les contractent. Je ne dis pas tous, ni même le plus grand nombre. J'en arrive, moi, de la caserne. Est-ce que je suis un fainéant ? un menteur ? un débauché ? un lâche ? un ivrogne ? Et les ministres ne sont-ils pas d'effrénés menteurs, voués à toutes les lâchetés morales, sans avoir jamais passé par la caserne ? Voyez Judet, qui ne fut pas soldat...

Si la caserne était un séjour souhaitable pour les jeunes hommes, pourquoi les politiciens les plus patriotes et les bourgeois les plus admirateurs de l'ordre de choses emploieraient-ils tous les moyens, corrects ou non, pour soustraire leurs fils au régiment dans la mesure du possible, après s'y être eux-mêmes dérobés ? La chasse éperdue aux dispenses, réformes, exemptions, le vaste trafic des permissions et congés, n'est-il pas un témoignage contre la caserne ?

Il y a dix ans que je ressasse obstinément ces idées. Le Georges Berry de la baronne d'Ange fait annoncer qu'il mêlera l'affaire Dreyfus à la ques-

tion Fournière. Ce Berry est un perfide coquin. Il sait mieux que personne à quel point ma campagne est antérieure à l'affaire Dreyfus. Il venait réciter mes articles à la tribune de la Chambre et s'en faisait honneur. J'ai dû le rappeler à la pudeur. Il y a dix ans que je travaille à la réforme militaire et navale de la France. J'y ai travaillé avec le concours de Lockroy, qui me poursuit. J'y ai travaillé avec le concours et la chaude approbation des officiers patriotes.

L'Armée contre la Nation est un livre de destruction. Rien de plus vrai. Ordinairement, les démolisseurs démolissent d'abord ; ils promettent de révéler plus tard leurs plans de reconstruction. Je me plais si peu parmi les ruines que j'ai commencé par dire ce que j'entendais faire. Depuis quinze ans que j'écris avec passion, je n'ai pas écarté de mes études une seule question d'intérêt national ; j'ai toujours proposé mes solutions. Pour la question militaire en particulier, j'y suis revenu sans relâche. Et, dans cet amas de travaux, on déniche aujourd'hui quatre lignes suspectes.

Je dis que c'est une infamie de découper quatre lignes dans les quatre cents pages de *l'Armée contre la Nation*. J'ajoute que ce serait encore une infamie de juger *l'Armée contre la Nation* en l'isolant de *l'Armée de Condé*, qui explique la cause première du mal, et de *l'Armée nouvelle*, qui propose les remèdes.

Oui, je condamne la caserne : comme M. Barrès, qu'on n'a pas poursuivi ; comme M. Drumont, qu'on n'a pas poursuivi. Et je soutiens que je n'insulte pas l'armée, qu'au contraire je veux l'assainir et la fortifier : parce que la caserne actuelle est une cause d'affaiblissement physique, intellectuel et moral pour les jeunes hommes ; une cause d'affaiblissement économique, militaire et civique pour la nation.

La caserne est à l'armée ce que sont à l'Université le régime scolaire, les programmes de l'internat.

L'Université ne se sent point outragée, ni menacée, ni moins respectée, parce qu'on discute ses programmes, l'internat et le régime scolaire. Loin de là. Elle y voit une preuve d'intérêt. Elle accepte la discussion ; elle y prend part : elle la provoque.

Et quand M. Lavisse et M. Lemaître dénoncent le baccalauréat comme le destructeur des bonnes études, des vraies humanités, du génie français — on ne pourrait pas dénoncer la caserne actuelle comme un foyer de maladies physiques, morales et sociales, dangereux pour l'armée, pour la nation, pour la patrie ?

Cela n'a pas le sens commun. Ce que j'ai écrit sur la caserne en quatre lignes, tout le monde l'écrit plein des volumes ; tout le monde le crie

publiquement ; les curés le déclament dans la chaire, et les politiciens dans leurs clubs. Je l'ai répété dix ans, sans qu'on y ait objecté rien.

Les quatre lignes que MM. Dupuy-Lockroy-Freycinet poursuivent ont été publiées par *l'Aurore* le 26 novembre 1897, à quelques cent mille exemplaires, sans que le ministère Méline et ses magistrats se soient émus. Le général de Freycinet et l'amiral Lockroy sont plus intraitables que M. Billot et M. Besnard.

Qu'y a-t-il donc ? Il y a que, depuis, j'ai écrit l'*Armée de Condé*. A la sommation des jésuites de Rome et des kaiserlicks de Coblentz, c'est l'Armée de Condé qu'on veut venger.

*
* *

ACQUITTÉ !

Les démocrates du Sénat avaient déclaré à l'unanimité que le gouvernement ne devait pas faire le procès de *l'Armée contre la Nation*. Le Conseil municipal de Paris, grand et suprême jury librement élu par tous les citoyens de la capitale, avait protesté contre les poursuites par un acte assez éclatant. Le jury de la Cour d'assises, le « jury Dufaure », choisi par l'Administration parmi les Français qui donnent le moins d'inquiétude au

pouvoir, s'est pleinement associé à la protestation du Conseil municipal. Il est resté fidèle aux vieilles traditions libérales de la bourgeoisie parisienne.

Le ministère républicain, qui a repoussé les avis des républicains pour obéir aux injonctions des cléricaux et des césariens, reste avec la honte de sa mauvaise action.

M. Edouard Hervé, qui fut un maître du journalisme, m'avait souvent répété que les procès de presse annoncent le dernier degré de sottise dans les gouvernements. Même condamné, l'écrivain poursuivi ne peut qu'y gagner ; même vainqueur, le gouvernement ne peut qu'y perdre. MM. Dupuy et consorts s'en apercevront. M. Cornély le leur dit déjà : « Puisque M. Gohier est acquitté, il était stupide de le poursuivre. » Il eût encore été stupide de me poursuivre si j'avais dû succomber.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a écrit sur la caserne, et M. Lockroy, ministre de la marine, a écrit sur l'administration navale des pages beaucoup plus violentes que les quelques lignes découpées dans *l'Armée contre la Nation*. M. de Freycinet, qui a tant de cadavres dans son passé politique, devait s'attendre à en voir surgir quelques-uns, si j'avais cherché le scandale. Ni M. Lockroy, ni M. de Freycinet, ni M. Charles Dupuy ne sont « stupides ». Pourquoi donc cette maladresse ?

D'abord, s'ils redoutaient quelques scandales, ils en souhaitaient certains autres. Quand le président du conseil et le ministre de la guerre promirent aux kaiserlicks et aux jésuites du Parlement de poursuivre *l'Armée contre la Nation*, le « regretté Félix Faure » paraissait avoir devant lui trois ans de royauté. Les éternels candidats à la présidence de la République, toujours blackboulés, jamais découragés, trouvaient trop long d'attendre jusqu'en 1902. Chacun d'eux voulait habiter l'Elysée pendant l'Exposition. Ils me firent l'honneur de compter sur moi pour en expulser le locataire. Ils pensèrent qu'une bonne et sérieuse étude des marchés de Madagascar, bien documentée, publiée avec fracas, renverrait l'ancien ministre de la marine à ses peaux. La mort a rendu ce calcul inutile. Ni Freycinet ni Dupuy n'a profité du hasard. Et le triste valet de justice qui essayait de m'insulter en leur nom, sous la robe rouge, a eu l'impudence d'exploiter contre mon livre le cadavre de l'homme que ses patrons avaient comploté de perdre.

Mais il y avait, aux poursuites, d'autres motifs.

Qu'on se reporte aux débuts de *l'Aurore*, aux articles fondus dans *l'Armée contre la Nation*. Voici ce que les dates prouveront : c'est à cette place qu'on a montré d'abord le lien profond de l'affaire

Dreyfus — épisode dramatique, mais simple épisode — avec la conspiration permanente de la réaction clérico-militaire. A côté de mes amis, qui réclamaient la réparation d'un crime judiciaire, j'ai dénoncé infatigablement la complicité, consciente ou non, mais fatale, de toute la secte cléricale et prétorienne. J'ai tâché de faire voir que **tout se tenait**.

On me l'a reproché durement. Tandis que les uns, avec une perfidie bien policière, m'accusaient d'attaquer le principe même de l'institution militaire, les autres m'accusaient de compromettre le succès de la campagne en faveur de l'innocent.

Des innocents condamnés, persécutés, sacrifiés, il y en a des milliers dans les enfers de notre société barbare. Si le cas de Dreyfus me semblait digne d'un intérêt plus passionné, c'est justement parce qu'il était lié à des questions d'ordre général, à des questions essentielles. Si l'affaire Dreyfus n'avait en rien différé de l'affaire Jamet ou de l'affaire Druaux, elle n'aurait pas bouleversé la France. Il fallait, à mon avis, profiter de l'affaire Dreyfus pour poser un grand problème politique. La solution du problème politique amènerait la solution de l'affaire Dreyfus. La bataille, ainsi, serait bien plus rude ; mais la victoire serait autrement féconde. Puisque nous sommes ici pour nous battre, battons-nous du moins pour quelque chose qui

en vaille la peine. Assurément, le salut d'un homme est précieux ; le salut de la liberté, de la justice, de la France révolutionnaire l'est davantage.

Jour par jour, les péripéties de la lutte ont prouvé que cette idée première avait été juste. A mesure que l'ennemi démasquait ses batteries, on comprenait mieux qu'il ne s'agissait pas d'un engagement partiel. Toute l'armée prétorienne et toute l'armée cléricale faisaient bloc, contre toute la France de la Révolution. Les plus aveugles ont fini par voir clair. Ceux qui ne se souciaient pas d'un innocent « riche et juif » se sont décidés à prendre les armes pour la démocratie en péril.

A l'heure présente, les gens de Coblentz et les gens de Rome sont tenus en échec : les Français de la vraie France ont le dessus. Nous avons l'orgueil de croire que nous n'y sommes pas pour pour rien ; que si la moitié des politiciens parlementaires ne voguent pas vers la Guyane, si les autres n'endossent pas encore les livrées d'un Soulouque, si Paris n'est pas noyé dans le sang ou vautré dans la fange césarienne, la campagne que nous avons entreprise, il y a dix-huit mois, en a décidé. L'avocat général Lombard a calomnié mes intentions, pour faire son métier ; mais il a parfaitement reconnu l'unité de mon plan et la constance avec laquelle je l'ai suivi.

De là le procès : œuvre d'intrigue ambitieuse,

pour les candidats perpétuels à la présidence de la République ; œuvre de vengeance pour les conspirateurs dont nous avons fait avorter le dessein. M. de Freycinet, l'homme de toutes les combinaisons louches, acceptait avec empressement de servir les haines de la faction qui pourra l'employer demain.

Les Jésuites et les fils de Cosaques ou de Uhlans demandaient une proie. Acculés au bagne, au suicide, à l'exil, à la retraite définitive, les coquins empanachés qui ont tout fait pour déshonorer l'uniforme et pour souiller le drapeau tricolore exigeaient une satisfaction. M. de Freycinet l'offrait. Avant de frapper Le Mouton de Boisdeffre et de Pellieux, il adoucissait leurs derniers moments par le sacrifice d'une victime expiatoire. Sur l'autel de Quiberon, de Biberach et du Sacré-Cœur, on étranglerait d'abord l'auteur de *la Congrégation* et de *l'Armée de Condé*.

Les représentants élus de Paris s'y opposaient ; le jury de la Seine ne l'a pas permis. Les jurés étaient sans prévention, ne sachant pas de quoi il s'agissait, ne connaissant rien du livre incriminé. Ils l'ont lu. Albert Clemenceau leur en a dit la portée, en l'expliquant par les autres écrits qui composent l'œuvre ; et je suis sûr de ne pouvoir rien trouver qui aille mieux au cœur de mon cher défenseur que de lui rendre, avec tout le monde, ce

témoignage : il a été dans cette belle tâche, le digne frère de son grand frère. Les jurés ont compris.

Ce verdict et l'échec misérable du complot Roget-Deroulède ont permis alors de mesurer le chemin que nous avions parcouru depuis un an.

Les derniers mots de *l'Armée contre la Nation* étaient ceux-ci : « Que Paris se reprenne ; que la France se reprenne, ou qu'elle sombre dans la servitude et dans l'imbécillité. »

Paris s'est repris ; la France est en train de se reprendre. C'est bien. Nous referons un peuple, nous ferons une démocratie, nous lui donnerons une armée démocratique.

*
* *

L'INSULTEUR

Avant le procès de *l'Armée contre la Nation*, je n'avais jamais eu affaire à la magistrature. Je me faisais une belle idée du magistrat ; je me le figurais nourri d'une haute et noble philosophie, tenant aux accusés ce langage : « Comme vous, je suis un homme, une créature de raison faible et de chair corrompue. Je ne me reconnais pas le droit de juger votre conscience ; je ne puis sonder ni les reins ni les cœurs ; j'ignore les causes profondes. Je

ne sais pas, d'ailleurs, l'histoire de votre âme, ni ce que vous avez tenté, ni ce que vous avez souffert. Je connais seulement la misère de l'humanité ; dans mon cœur j'ai pitié de vous. Mais au nom de la société, au nom de la loi, je dois juger vos actes ; je dois requérir contre vous un châtiment qui arrête vos imitateurs ; je dois vous mettre hors d'état de nuire aux autres hommes. Je le ferai sans haine. Et de cette effrayante mission, du moins, la pureté de ma vie me rend digne ; car ma vie est pure, absolument pure ; aucune voix ne s'élève en moi pour me reprocher les passions que je vais flétrir ou les méfaits que je vais punir. Je suis la Vertu : c'est ce qui me permet de faire parler la Justice. »

Quelle admirable tâche !...

A la Cour d'assises, nous nous sommes trouvés devant un gros homme vulgaire, maussade et lourd, qui commettait impassiblement de lourdes bévues, qui proférait froidement de lourdes injures, qui mentait, mentait lourdement.

Il avait sous la main, sous les yeux, le dossier de M. Natanson ; il le savait citoyen français, soldat français, officier de réserve : il insinuait dans l'oreille du jury que mon éditeur était un étranger, d'une nationalité maintenant odieuse à la France amie des plus forts : un Polonais.

Il avait sous les yeux aussi mon dossier de police ; il savait que le dossier de police d'un journa-

liste est ordinairement un tissu de calomnies abominables et ridicules ; il lisait dans le mien des « notes » qui m'autorisent à postuler pour le prix Monthyon ; il en concluait que je suis un vingt fois honnête homme : et sans un mot de restriction, il me peignait de couleurs si noires que les jurés étaient effarés, que mes amis me regardaient avec horreur, que je me demandais si j'oserais me serrer la main en rentrant chez moi.

Puis, il se mettait à découper mes phrases, à travestir mes pensées, à pervertir mes intentions. Il tirait du tombeau le cadavre de Félix Faure et s'apitoyait sur le désintéressement du cynique *mercanti*, sur la mort édifiante du sénile débauché. Il prenait à témoin le peuple de Paris, empressé aux funérailles présidentielles comme aux mascarades carnavalesques. Il vengeait la mémoire de Belluot, l'honneur de Rochefort, la gloire de Caffarel et de d'Andlau. Il menaçait les officiers qui rendaient hommage à la vérité d'ouvrir les dossiers secrets du ministère de la guerre. Il blâmait les attaques des vieux républicains contre le second Empire, et renvoyait dédaigneusement « au travail » Camille Pelletan, qui s'est acquitté depuis un quart de siècle, au Parlement, de tous les travaux ardus.

Tant de toupet, tant d'ignorance, tant de sottise étonnait l'auditoire. On écoutait avec ébahissement M. Lombard, avocat général, se solidarisant avec

« la bande » — c'est son expression — qui a couvert d'outrages le chef de l'Etat et la Cour de cassation. La stupidité de ce sous-Q. de Beaurepaire, qui ne paraissait pas se douter que la face des choses a changé depuis un an, que Cavaignac est fini, que le coup Roget-Déroulède a manqué, nous déconcertait tous.

Cependant, j'essuyais sans colère la diatribe de l'homme rouge; depuis dix-huit mois, les malandrins de sa bande nous ont accoutumés aux bordées d'invectives; je croyais lire du Pollonnais, du Rochefort, du Talmeyr, quelque chose de sale et de bête. Je me gourmandais sur mon mépris des grandeurs. Pourquoi ne pas être ministre comme un autre? Il y a deux ans *l'Intransigeant* m'offrait, à moi, rédacteur du *Soleil*, le ministère de la guerre. Si j'étais ministre, l'an prochain, j'enverrais en cour d'assises un sieur de Freycinet, qui a médit de la caserne, avec un sieur Lockroy, qui a vilipendé la marine; et sur mon ordre, M. Lombard les traînerait dans la boue. Si j'étais ministre M. Lombard s'offrirait à déshonorer mes adversaires pour que je le fasse procureur; il ôterait la poussière de mes souliers avec sa langue pour que je le fasse officier de la Légion d'honneur. Ça serait drôle. En attendant il essayait de m'insulter, afin de gagner son salaire. Et parce que j'avais médit de quelques coquins de sa bande, il me traitait d'insulteur.

« Vous ne savez pas ce que c'est que la Patrie! me disait le drôle en jupons; vous ne savez pas ce que c'est que la France! non, vous n'êtes pas Français! »

Pour le coup, je trouvai qu'il dépassait la mesure. Sans doute, on le paye pour insulter; mais comme on le paye assez bon marché, ses insultes doivent rester médiocres. Il n'a pas droit aux insultes de procureur général. Où ce *Lombard*, dont le nom seul évoque les ghettos du Moyen Age, a-t-il pris ses titres pour décerner ou refuser aux hommes de France la qualité de Français? quels sont ses services militaires? quelle est sa situation militaire? Comment tolérer son insolence?

Il m'appelait insulteur, pour avoir traité selon leurs mérites quelques Bouïs et quelques Boisdeffres. Il insulte, lui, chaque jour de l'année, tous les malheureux que la police lui amène. De midi à six heures du soir, ou plus longtemps, il insulte les hommes et les femmes, il insulte les jeunes et les vieux, il insulte les coupables et les innocents.

Quand il nous arrive, à nous journalistes, d'insulter quelqu'un, c'est à nos risques et périls, au péril de notre bourse, de notre liberté, de notre vie. L'homme rouge, lui, insulte impunément, sous la protection des gendarmes; il insulte sans danger; il insulte comme un lâche. Où peut-on recruter des êtres assez bas pour un tel métier?

Est-il possible qu'on trouve en France de ces âmes viles? Celui-là, sans doute, avait raison; l'un de nous deux n'est pas Français; un honnête homme et lui ne sauraient avoir la même patrie.

En agitant ces pensées, je n'étais point irrité pour mon propre compte; je ne me sentais pas atteint. Mais je songeais à toutes les pauvres créatures qui se succèdent sans trève au banc des accusés, qui sont tremblantes, abandonnées, découragées, qui baissent la tête devant l'insulteur public, et qu'il écrase férocement. C'est leur douleur et leur désespoir que j'imaginais, qui m'enflammaient de haine contre le bourreau.

Si la République française était réellement une démocratie, elle imposerait à ses magistrats des mœurs honnêtes, des mœurs humaines. De même que nous voulons une armée démocratique, nous voulons et nous ferons une justice démocratique.

UN MOT PERSONNEL

M. de Villebois-Mareuil est une noble tête de vieillard. Longtemps salarié par le peuple comme fonctionnaire militaire, il prélève encore une dime sur le nécessaire des travailleurs, comme colonel en retraite ; il profite des loisirs que nous lui faisons pour m'envoyer une bordée d'injures et de menaces. J'ai eu naguère de bons rapports avec lui : il m'appelle obligeamment « renégat », parce que je ne suis pas aujourd'hui de son bord ; il me prédit que les matraques prétoriennes auront bientôt raison de mon audace : et je l'avais déjà lu sur les listes de souscription du Faussaire. On me permettra de répondre sur ces deux points ; je l'ai déjà fait à d'autres occasions ; mais la mauvaise foi des uns et la sottise des autres imposent la répétition des mêmes discours.

M. de Villebois-Mareuil me reproche évidemment,

par son injure, d'avoir renié quelque chose; il ne dit pas quoi. Cherchons.

L'antisémitisme, peut-être? C'est en lisant les manuscrits d'un concours sur la question juive que j'ai fait la connaissance du bon colonel, ainsi que de Bernard Lazare. J'ai expliqué dans la préface de *l'Armée contre la Nation* pourquoi et comment j'étais antisémite :

> Avant que la bataille actuelle ne fût engagée, l'antisémitisme faisait œuvre utile.
>
> En dénonçant les grands juifs accapareurs de capitaux, en attaquant les grosses fortunes juives, il accoutumait les esprits timorés à l'idée de certaines enquêtes et revisions nécessaires.
>
> Il frayait les voies à la Révolution dans les milieux les plus réfractaires. La logique aurait fait le reste. Il faut toujours commencer par un bout : par les voleurs, les exploiteurs, les oppresseurs juifs ou par d'autres, qu'importe ? L'essentiel était de commencer.

En d'autres termes, je voyais dans l'antisémitisme la mise en train de la Révolution : j'en étais.

Je vois maintenant dans l'antisémitisme la mise en train de la Réaction : je n'en suis pas.

C'est simple comme tout. M. de Villebois-Mareuil est antisémite avec le juif Arthur Meyer et le juif Pollonnais ; avec toute la belle aristocratie qui vit aux crochets des millionnaires juifs, qui marie ses fils aux petites juives à gros sac, et qui fait entretenir ses femmes par les banquiers d'Israël : tous les goûts sont dans la nature. Mais je n'ai pas celui-là.

Je n'ai pas abandonné mon idée ; je la suis logiquement.

Qu'est-ce que M. de Villebois-Mareuil, alors, m'accuse d'avoir lâché ? Son « monde » ? Je n'en ai jamais été, ni de celui-là, ni d'un autre. Je me tiens le plus éloigné possible des lâchetés, des trahisons, des mufleries ; mon travail me suffit. Et le « monde » que M. de Villebois-Mareuil regarde évidemment comme la fleur de la société française n'a que de médiocres attraits. M^me^ la comtesse de Martel, qui le connaît bien, l'a peint en vingt volumes : un amas d'ignominies et de bassesses.

Les gentilshommes du Panama et du Bazar de la Charité, les jolies farceuses qui commencent leur journée au sermon du moine à la mode et qui la finissent dans les cabarets mal famés, les héroïnes du revolver et les entreteneuses de tziganes, ne composent pas un ensemble trop ragoûtant. Les pauvres hommes de lettres et les hommes politiques imprudents qui mettent le pied là-dedans par curiosité, par vanité puérile, ou parce qu'ils ont des gens d'office dans leur ascendance et sont réellement fiers de se faufiler dans le salon, sont bientôt corrompus, abêtis, avilis. M. Jules Lemaître, qui nous a déjà montré les débuts du député Leveau, pourrait en dire quelque chose. Pour moi, je n'ai pas eu à sortir d'un lieu où je me serais bien gardé d'entrer.

M. de Villebois-Mareuil veut-il parler, enfin, du parti monarchiste ? J'ose dire que mon parti monarchiste n'était pas précisément le parti monarchiste ; je crains bien d'avoir été seul.

En sortant du lycée, les hommes de mon âge ont trouvé, sous le nom de République, un régime d'exploitation, d'oppression, de tripotages, une démocratie décapitée par le plus atroce massacre, l'écrasement impitoyable des faibles par les forts, une sorte de Bas-Empire, avec des lettres de cachet, des lois de Sûreté générale qui eussent épouvanté Tibère ou Marat ; le tout, recouvert d'une répugnante hypocrisie. J'avoue que ce spectacle ne m'a pas satisfait. Ne voyant pas le monde comme je le voulais, j'ai songé à le refaire. Au collège, à seize ans, mes camarades m'appelaient entre eux « Les Droits de l'homme », avec le merveilleux instinct des enfants. Mais les mots et les étiquettes ne m'inquiètent guère : puisque la République était une caricature de la pire monarchie, j'eus l'idée d'une Monarchie qui serait la vraie république.

La Révolution, escamotée par une nouvelle classe de parasites et de privilégiés, est restée en plan dès ses premiers pas ; elle n'a eu que le temps *de rédiger des formules sous lesquelles il reste à mettre des réalités*. Voilà l'œuvre. La monarchie, en 1789, avait vu commencer la Révolution ; j'imaginai, à

vingt-cinq ans, que la monarchie pourrait la reprendre et l'achever. Je rêvai d'être le Pombal d'un autre Joseph, le Struensée d'un Christian plus gaillard. J'aurais laissé régner le duc d'Orléans, pourvu qu'il me laissât gouverner ; pendant qu'il aurait fait la noce, j'aurais fait, moi, la révolution.

J'exposai publiquement mon programme ; j'ai développé dans une brochure les deux premiers articles : exclusion des influences féodales, exclusion des influences cléricales, guerre à Coblentz, guerre à Rome. Exactement ce que je redis aujourd'hui. M. le colonel de Villebois-Mareuil ignore ces détails ; il ne lit sans doute pas ; il a tort : pour défiler avec une culotte rouge et des plumes devant les bonnes d'enfants, la lecture est inutile ; mais quand on se mêle d'écrire dans les gazettes et qu'on est honnête homme, il faut lire ses adversaires avant de les réfuter, pour ne pas les calomnier.

Mon essai de programme monarchiste, naturellement, n'eut aucun succès auprès du monarque projeté. Je devins la Bête noire du parti ; le duc d'Orléans épousa une archiduchesse d'Autriche et s'entoura de Kaiserlicks ; il prit la suite du comte de Chambord, au lieu de prendre la suite de Philippe-Egalité. C'était son droit. Le bon de l'affaire fut qu'à l'examen de mon plan monarchiste,

quelques-uns des rares républicains de ce pays comprirent qu'un monarchiste de mon espèce ne serait pas de trop dans leur République, pour la républicaniser un peu. J'y suis donc. Et je soutiens que je n'ai pas changé. On a toujours le droit de changer, quand on le fait loyalement; mais on a bien le droit de dire qu'on n'a pas changé, quand on n'a pas changé.

Ces choses sont claires pour tout le monde ; elles restent obscures pour M. de Villebois-Mareuil ; il a passé sa vie avec un hausse-col : il peut comprendre ce qu'est un soldat, un moine, un serviteur ; il ne peut pas comprendre ce qu'est un homme. Il croit défendre l'honneur, dans le camp d'Esterhazy le traître et d'Henry le bourreau, le parjure, le faussaire. Il croit tenir le drapeau de la patrie, ayant pour gardes chevronnés le juif renégat Ellissen, Edmond Blanc de Monte-Carlo, l'ex-forçat Humbert et l'immonde Rochefort. Pauvre colonel !... Cet honneur-là, ce drapeau-là, cette patrie-là, ne sont pas les nôtres.

Et quand le colonel de Villebois-Mareuil me promet que ses amis m'assassineront, je lui réponds que ça n'a pas la moindre importance. Ils seront des assassins ; mais les idées qu'il faut répandre en jailliront sur la foule avec plus de force.

Si les muscadins ont des triques, les travailleurs ont des couteaux. Pour chacun des nôtres qui tom-

bera, dix des leurs devront mourir. Ou bien le peuple que nous défendons ne serait qu'un troupeau de lâches, une valetaille sans nom ; et la mort nous serait bonne encore, puisqu'elle nous sauverait d'un suprême dégoût.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

TABLE DES MATIÈRES

LA CONGRÉGATION

	Pages.
Préface	V
Les jésuites	1
La terreur noire	21
Patriotisme clérical	41
Biens nationaux	59

LES PRÉTORIENS

L'armée qu'il faut détruire	85
Ceux de Coblentz	85
Leurs juifs	108
La valetaille	113
Des officiers démocrates	119
L'école du mensonge	126
L'école du faux	137
L'honneur spécial	143
Tripotages	149
Solidaires ?	161
L'école polytechnique	178
Duels	190

Crimes coloniaux..... 203
A Madagascar..... 203
Au Soudan..... 213
En Indo-Chine..... 217
M. Marchand..... 224
Justice militaire..... 254
Les soldats..... 283
La marine de Saint-Michel..... 308
La guerre..... 346
Les instituteurs..... 371
Les femmes..... 378
La foule..... 397
Leurs gens..... 409
M. Déroulède..... 409
La ligue de la P. F..... 420
Méline..... 426
Freycinet..... 432
Arthur Meyer..... 448
Alphonse Humbert..... 455
Le procès de « l'Armée contre la nation »..... 462
Les poursuites..... 462
Acquitté !..... 476
L'insulteur..... 482
Un mot personnel..... 488

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Paris. — Imp de La Revue Blanche.

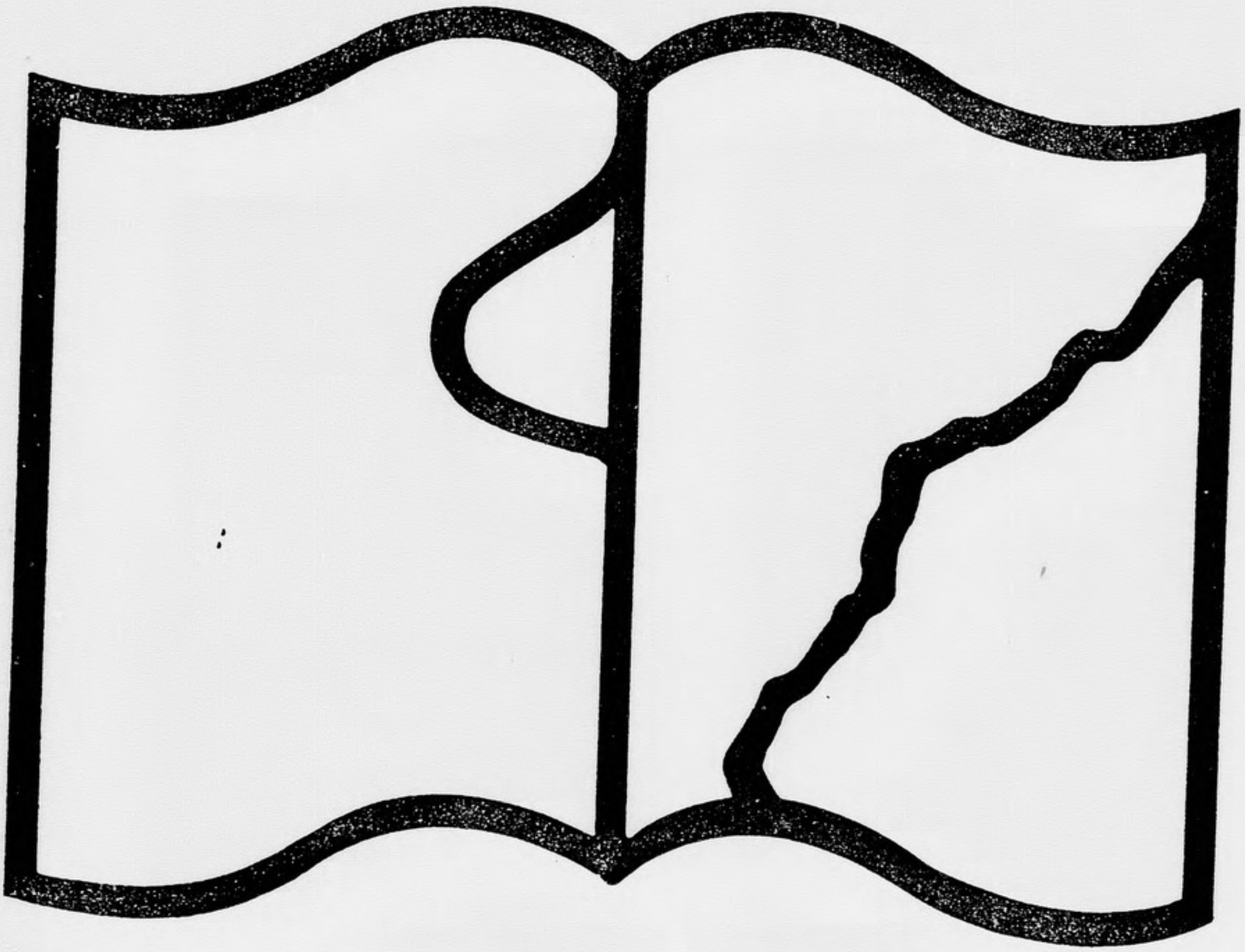

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

Bibliothèque nationale de France - Paris

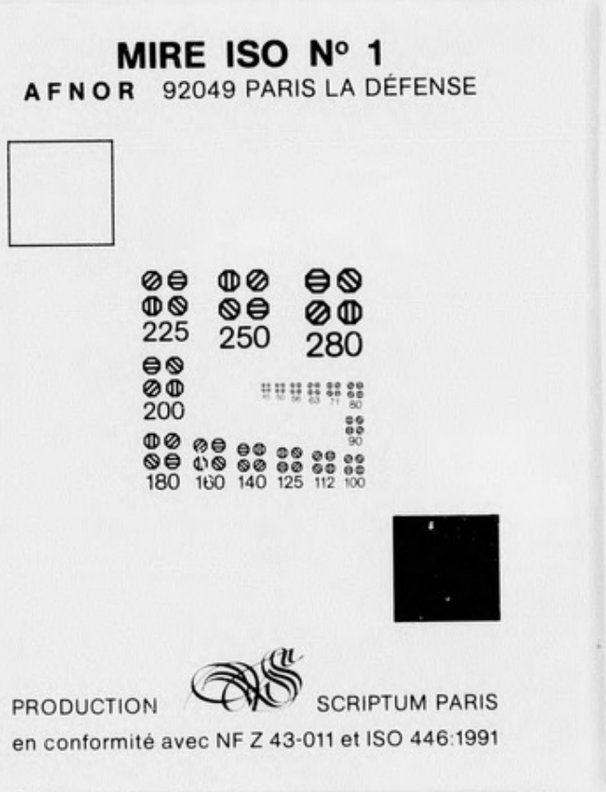

MARS 2001

Atelier de reproduction-MLV